

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 10 janvier 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

83-1 ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 20/12/82 Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
 Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

83-2 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 20 décembre 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 28/12/82 Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

83-3 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 28 décembre 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 décembre 1982

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Pierre A. Brouillette
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
 et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

Autorisation à
 MM. Jodoin et
 Fournier cours
 de gestion

1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise MM. Jean-Marie Jodoin et Gérard Fournier, pour les deux (2) dernières semaines de cours de gestion, à remettre ce temps de cours en travaillant le soir, tel que recommandé par le Directeur de police dans sa lettre du 15 décembre 1982.

CORRESPONDANCE:

- a) Jugement sur affichage illégal.
- b) Projet de règlement de contrôle intérimaire.
- c) Communiqué de l'U.M.Q., arbitrage pour les policiers.

(Signé) ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.
 Gérant et Greffier municipal

Adoption rapport
 Commission perma-
 nente, séance du
 20/12/82

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
 ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 20 décembre 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

83-4

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

83-5

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Rachel Legendre	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Charles-Emile Trudel	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Jules Baillargeon	Prop. par cons. Claude Champoux
Mme Joseph Gauthier	Prop. par cons. Jean Brunet
Mme Rébecca Rochefort	Prop. par cons. René Tremblay
Mme Donat Dubé	Prop. par cons. Claude Champoux
M. Jean-Pierre Daigle	Prop. par cons. Jean Brunet

M. Elphège Gaumont	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Hervé Goyette	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Jean-Louis Gagnon	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Armand Lagacé	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Conrad Doucet	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Auguste Thiffault	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Joseph Benoit Poirier	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Clément Massicotte	Prop. par cons. Laurent Lavergne
Mme Roméo Masson	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Adrien Genest	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Alphonse Lafrenière	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Roland Bourassa	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Roger Vivier	Prop. par cons. René Tremblay
Mlle Flore Lapointe	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme vve Lucien Labonté	Prop. par cons. Jean Brunet
M. Eugène Pellerin	Prop. par cons. Jacques Lemarier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce Conseil félicite chaleureusement Monsieur J.-Réal Desrosiers, ex-maire de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine, pour sa décoration de l'Ordre du Canada, tel qu'annoncé par le Gouverneur Général du Canada.

ADOPTE

Appui au Conseil
d'administration
de l'Hôpital
Cloutier

83-7

CONSIDERANT qu'une forte délégation d'usagers, de membres du Conseil d'administration et de membres du personnel de l'Hôpital Cloutier sont venus rencontrer le Conseil de Ville, en séance régulière, pour lui faire part des difficultés de l'Hôpital Cloutier.

CONSIDERANT que la rationalisation des services que le CRSSS-04 propose est à sens unique, tout à Trois-Rivières, rien à Cap-de-la-Madeleine.

CONSIDERANT que dans un contexte métropolitain, on doit viser à une répartition équitable des ressources.

CONSIDERANT qu'il n'est pas plus difficile pour une personne de Trois-Rivières de venir à Cap-de-la-Madeleine, qu'à une personne de Cap-de-la-Madeleine de se déplacer vers Trois-Rivières.

Félicitations à
l'ex-maire J.-
Réal Desrosiers

83-6

CONSIDERANT les investissements importants faits à l'Hôpital Cloutier depuis les cinq dernières années.

CONSIDERANT que l'Hôpital Cloutier dispense des soins à des coûts moindres ou sinon avantageusement comparables aux autres hôpitaux de la région.

CONSIDERANT que les dirigeants de l'Hôpital Cloutier n'ont rien négligé afin d'atteindre des standards d'excellence dans les soins hospitaliers.

CONSIDERANT qu'une ville de l'envergure de la nôtre a un droit légitime à des services hospitaliers décents.

CONSIDERANT que dans les efforts de compressions budgétaires exigés par le Ministère des Affaires sociales, l'Hôpital Cloutier fut à la hauteur de la demande.

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE le Conseil municipal de Cap-de-la-Madeleine appuie fortement le Conseil d'administration de l'Hôpital Cloutier dans ses revendications afin d'obtenir justice et équité pour notre population, et fait sien le dossier présenté le 6 janvier 1983.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à:

M. Marcel Gagnon, député provincial du comté de Champlain.

M. Pierre-Marc Johnson, ministre des Affaires sociales.

Me Roland Paquin, président du Conseil d'administration de l'Hôpital Cloutier.

M. Paul-André Quintin, président du CRSSS-04.

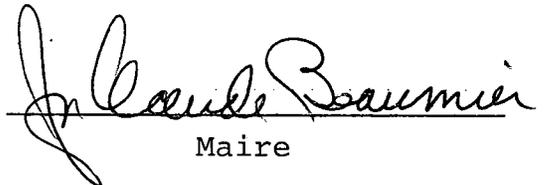
A tous les médias d'information.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Gérant et Greffier municipal



Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 17 janvier 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

83-8 ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 10/01/83 Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

83-9 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 10 janvier 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 10 janvier 1983

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
 et les gérants-adjoints, M. Ronald Marcoux
 M. Réjean Giguère

-
- | | |
|--|--|
| Colloque municipal de l'U.M.Q. sur la décentralisation | 1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise son honneur le maire Jean-Claude Beaumier, Messieurs les conseillers Pierre A. Brouillette, Laurent Lavergne, Jean Brunet, le gérant, Monsieur Roland Desaulniers, les gérants-adjoints, Messieurs Ronald Marcoux et Réjean Giguère, à assister au colloque municipal de l'U.M.Q. sur la décentralisation, les 14 et 15 janvier 1983 à l'hôtellerie Le Baron de Trois-Rivières. |
| Recommandation de la bibliothèque non acceptée | 2. Le Conseil réuni en commission permanente, n'accepte pas la recommandation de la bibliothèque en date du 7 janvier 1983 et demande que la résolution 82-506 demeure en vigueur. |
| Prêt du Centre Culturel à la Maison de l'Amitié | 3. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de céder gratuitement le Centre Culturel à la Corporation de la Maison de l'Amitié du Cap, dimanche, le 16 janvier 1983, de 18 heures à 23 heures. |
| Demande de Publi-cité Promobile refusée | 4. Le Conseil réuni en commission permanente, n'accède pas à la demande de Publicité Promobile Inc., et demande à M. Jacques Bettez de faire respecter le règlement. |
| Trottoirs rue Montplaisir déblayés côté sud | 5. Le Conseil réuni en commission permanente, recommande à l'ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, de déblayer les trottoirs du côté sud au lieu du côté nord sur la rue Montplaisir, entre les rues St-Laurent et Notre-Dame. |
| Certificat de localisation M. R. Mongrain | 6. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la recommandation de M. Jacques Bettez en date du 10 janvier 1983 pour un certificat de localisation pour la cause de M. Réal Mongrain. |
| Demande de l'Orchestre Symphonique de Trois-Rivières refusée | 7. Le Conseil réuni en commission permanente, à cause du contexte économique actuel, refuse unanimement avec regret de donner suite à la demande de l'Orchestre Symphonique de Trois-Rivières en date du 21 décembre 1982. |

CORRESPONDANCE:

- a) Heures à reprendre à la police, semaines finissant les 25 décembre 1982, 1er et 8 janvier 1983.
- b) Temps supplémentaire à la police, semaines finissant les 18 et 25 décembre 1982 et 1er janvier 1983.

- c) Lettre du 21 décembre 1982 pour crédits supplémentaires Loginove.
- d) Permis de construction, décembre 1982.

(Signé) ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.
Gérant et Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 10/01/83
83-10

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 10 janvier 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes
83-11

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 14 janvier 1983, comprenant:

1) les chèques nos 16324 à 16334 inclusivement..	145 223,92 \$
2) les chèques nos 16335 à 16459 inclusivement..	193 328,08 \$
3) les paies nos 48 à 52 inclusivement.....	310 832,02 \$
4) effets bancaires retournés pour le mois de novembre 1982.....	<u>409,20 \$</u>

Le tout totalisant un déboursé de: 649 793,22 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé sont inclus:

- placement fonds de roulement: 100 000,00 \$
- placement parcs et terrains de jeux: 40 000,00 \$

ADOPTE

Sympathies RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

83-12

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Gaston St-Laurent jr	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
M. Ovila Gagné	Prop. par cons. Jean Brunet
M. Eugène Villemure	Prop. par cons. Jean Brunet
M. André Abel	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Maurice Biron	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. J.-Arthur Laforme	Prop. par cons. Jean Brunet
M. Léopold Robitaille	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Paul-Emile Lemay	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Autorisation signature de la convention collective de travail entre la Ville et l'Association des policiers de Cap-de-la-Madeleine

83-13

CONSIDERANT la recommandation du comité des relations de travail en date du 13 janvier 1983, sous la signature de son président, M. Laurent Lavergne;

CONSIDERANT que le comité des relations de travail a rempli adéquatement le mandat que ce Conseil municipal lui avait confié;

IL EST PROPOSE, APPUYE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE ce Conseil accepte la recommandation du comité des relations de travail datée du 13 janvier 1983 et autorise son honneur le maire Jean-Claude Beaumier, M. Laurent Lavergne, président du comité des relations de travail et le gérant municipal, M. Roland Desaulniers, à signer la convention collective de travail pour les années 1983 et 1984 entre la Ville de Cap-de-la-Madeleine et l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine Inc.

ADOPTE

Rés. appui à l'U.M.Q. concernant modifications au système d'arbitrage de différends

83-14

ATTENDU QUE le système d'arbitrage de différends régit, en dernier ressort, la détermination des conditions de travail des policiers et des pompiers;

ATTENDU QUE le code du travail retient le critère de "l'équité et de la bonne conscience" comme seule règle de décision des arbitres de différends;

ATTENDU QUE cette norme s'est révélée inopérante à plus d'un point de vue;

ATTENDU QUE la croissance des salaires des policiers en particulier, depuis le milieu des années 1970, dépasse tous les indices de références connus sans justification;

ATTENDU QUE les conditions de travail des policiers et des pompiers, y compris les bénéfices marginaux, sont déjà très généreuses;

ATTENDU QUE le salaire des policiers est en moyenne de 50% supérieur au salaire payé dans l'entreprise en général;

ATTENDU QUE les pourcentages d'augmentation consentis par arbitrage créent de l'iniquité envers les autres employés municipaux;

ATTENDU QUE ces décisions détruisent les structures salariales de la municipalité notamment en ce qui concerne les cadres municipaux;

ATTENDU QUE les autorités gouvernementales recommandent aux municipalités de maintenir les augmentations de salaires de leurs employés en deçà du pourcentage de l'inflation;

ATTENDU QUE les décisions arbitrales accordent des pourcentages d'augmentation sans commune mesure avec l'effort collectif de restriction des dépenses publiques;

ATTENDU QUE la masse salariale affectée directement ou indirectement par les sentences arbitrales constitue un poste budgétaire de première importance;

ATTENDU QUE les décisions arbitrales ne tiennent pas compte de la capacité de payer de la municipalité;

IL EST PROPOSE, APPUYÉ.

ET UNANIMEMENT RESOLU:

DE demander au gouvernement du Québec qu'il apporte, sans délai, des modifications au système d'arbitrage de différends afin de corriger les abus auxquels conduit ce mécanisme.

ADOPTE

Rés. soumission
assurance collective
policiers

83-15

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce Conseil demande au greffier, M. Maurice Thellend, de demander, dans les meilleurs délais, une soumission pour l'assurance collective des policiers et pompiers en y incluant les bénéficiaires suivants:

Les 2/3 du salaire en cas de maladie, et

5 000,00 \$ pour l'assurance-vie des personnes à charge.

ADOPTE

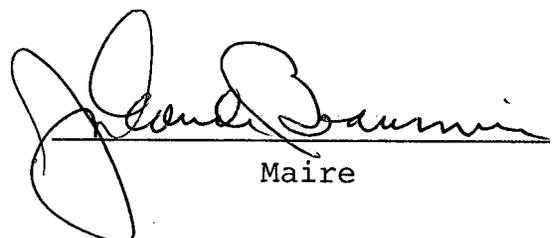
CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de M. André Richard, demande d'un permis pour nettoyage de voitures.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Gérant et Greffier municipal



Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 24 janvier 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

83-16 ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 17/01/83 Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

83-17 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 17 janvier 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 janvier 1983

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et les gérants-adjoints, M. Ronald Marcoux

M. Réjean Giguère

-
- Nettoyage trottoir 1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'ingénieur municipal à nettoyer, pendant la saison d'hiver, le trottoir partie ouest sur la rue Hôtel de Ville, au nord de Toupin.
- Augmentation "petite caisse" 2. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de porter la "petite caisse" à la trésorerie de 1 250,00 \$ à 2 000,00 \$.
- Société Canadienne du Cancer 3. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de recevoir un certain nombre d'invités de la Société Canadienne du Cancer, mardi le 5 avril 1983.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de l'U.M.Q. (résolution d'appui).
- b) Lettre de Roger Gravel, location du Centre Culturel.
- c) Lettre du Reine-Elisabeth, congrès U.M.Q. 1984.
- d) Heures à reprendre à la police.
- e) Subvention au rôle d'évaluation.
- f) Requête en évocation du règlement d'affichage.

(Signé) ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.
Gérant et Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 17/01/83 83-18

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 17 janvier 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies

83-19

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Arthur Dion	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
M. Wilfrid Shore	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Alexandre Bettez	Prop. par cons. Jean Brunet
M. Richard Robert	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Léo-Paul Crête	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Joseph Samson	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
M. Rosaire Noël	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
Mme Stella Tremblay	Prop. et unanimement résolu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Pourparlers avec Bell Canada
 Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

83-20

ET RESOLU: Que ce Conseil autorise le Service des Travaux Publics à poursuivre des pourparlers avec Bell Canada en vue de l'achat éventuel du système de radio-communications.

ADOPTE

Rés. autorisant la signature de la convention collective de travail entre la Ville et l'U.I.E.P.B.

83-21

CONSIDERANT que le comité des relations de travail a rempli adéquatement le mandat que ce Conseil municipal lui avait confié;

IL EST PROPOSE, APPUYE
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE ce Conseil accepte la recommandation du comité des relations de travail datée du 24 janvier 1983, et autorise son honneur le maire Jean-Claude Beaumier, M. Laurent Lavergne, président du comité des relations de travail, le gérant municipal, M. Roland Desaulniers et le greffier municipal, M. Maurice Thellend, à signer la convention collective de travail pour les années 1983 et 1984 entre la Ville de Cap-de-la-Madeleine et l'Union Internationale des employés professionnels et de bureau, local 265.

ADOPTE

Avis de motion
 83-22

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 673, CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS DE SUBVENTION EN VERTU DE LA LOI 82, INTITULEE: "LOI VISANT A PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE", A L'ARTICLE DUDIT REGLEMENT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
 ce 24ième jour du mois de janvier 1983.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
 Conseiller de la Ville de
 Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de M. François Darche concernant les négociations de la convention des policiers.

Ajournement Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
à 22 heures Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

83-23 ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à 22 heures, ce 24 janvier 1983.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

4 7 1 9

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 24 janvier 1983, à 22 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Pierre A. Brouillette

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Claude Champoux

Normand Vivier

René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés. autorisant
signature de
l'entente entre
la Ville et l'As-
sociation des
cadres et non
syndiqués

83-24

CONSIDERANT que le comité des relations de travail a rempli adéquatement le mandat que ce Conseil municipal lui avait confié;

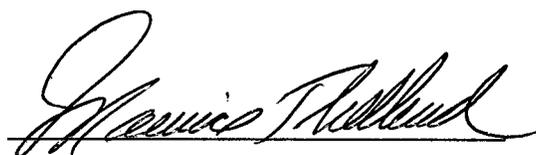
IL EST PROPOSE, APPUYE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE ce Conseil accepte la recommandation du comité des relations de travail datée du 24 janvier 1983, et autorise son honneur le maire Jean-Claude Beaumier, M. Laurent Lavergne, président du comité des relations de travail, le gérant municipal, M. Roland Desaulniers et le greffier municipal, M. Maurice Thellend, à signer le document intitulé: "Politique de gestion entre la Ville de Cap-de-la-Madeleine et l'Association du personnel cadre et de gérance de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", pour les années 1983 et 1984.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 7 février 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

83-25

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux, séances rég. et ajour. du 24/01/83 Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

83-26

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 24 janvier 1983, et de l'assemblée d'ajournement à 22 heures, le 24 janvier 1983, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 janvier 1983

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
 et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

-
- Prêt du Centre Culturel à la Chambre de Commerce du Cap
1. Le Conseil réuni en commission permanente, pour faire suite à la demande de la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine, accepte de lui prêter le Centre Culturel les jeudis et vendredis des mois de juillet et août 1983.
- Prêt Centre Culturel A.F.E.A.S. Ste-Madeleine
2. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de prêter gratuitement le Centre Culturel à l'A.F.E.A.S. Ste-Madeleine, dimanche le 6 mars 1983 à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme.
- Prêt Centre Culturel pastorale personnes âgées
3. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de mettre le Centre Culturel à la disposition de la pastorale des personnes âgées, après consultation avec le service "Loisirs et Culture" de la Ville.
- Ouverture négociation avec Charbonnerie Champlain pour achat de lot
4. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'ouverture de négociation pour l'achat du lot numéro 387-1248-2, propriété de la Charbonnerie Champlain Ltée, conformément à la recommandation du Directeur de la planification en date du 19 janvier 1983, et cette négociation devra être conduite parallèlement à la demande de résiliation par la Charbonnerie Champlain Ltée du bail qu'elle détient sur les lots numéro 387-1248-1 et 387-1247, propriétés de la Ville.
- Impression dépliants touristiques
5. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'impression d'une quantité de 1,000 dépliants touristiques pour 1983.

CORRESPONDANCE:

- a) Heures à reprendre au service de la police.
- b) Temps supplémentaire au service de la police.
- c) Lettre de Mme Maurice Campbell.
- d) Rapport mensuel du service de la police.

(Signé) MAURICE THELLEND
 Greffier municipal

Adoption rapport Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Commission permanente, séance du 24/01/83 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 24 janvier 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

Adoption liste de comptes Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

83-28

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 1er février 1983, comprenant chèques numéros 16460 à 16498 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 54 086,79 \$, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption liste de comptes Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

83-29

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 4 février 1983, comprenant:

1) les chèques nos 16499 à 16729 inclusivement..	1 726 631,69 \$
2) les paies nos 1 à 4 inclusivement.....	251 523,90 \$
3) effets bancaires retournés pour le mois de décembre 1982.....	<u>2 466,35 \$</u>

Le tout totalisant un déboursé de: 1 980 621,94 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 980 621,94 \$ sont inclus:

- le service de la dette:	457 664,49 \$
- remboursement emprunt temporaire - admin.:	400 000,00 \$
- remboursement emprunt temporaire - immob.:	200 000,00 \$

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

83-30

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Pierre Fortin	Prop. par cons. Claude Champoux
M. Jean-Marie Rouette	Prop. par cons. Laurent Lavergne
Mlle Léona Toupin	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
Mme vve Louis Lyonnais	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Claudia Vachon	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Philippe Labbé	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
Mme Donat Bisson	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
M. Joséphat Déziel	Prop. par cons. Laurent Lavergne
Mlle Georgette Larivière	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme vve Arthur Rivard	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

- Adoption rapport Commission d'Urbanisme 83-31
 Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme du 25 janvier 1983, soit et est adopté aux articles 1 à 11 inclusivement.
- ADOPTE
- Adoption règlement no 673-A 83-32
 Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
 ET RESOLU: Que le règlement numéro 673-A, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 673 concernant la constitution d'un fonds de subvention en vertu de la Loi 82, intitulée: "Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire", à l'article 4 dudit règlement", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.
- ADOPTE
- Rés. nommant inspecteur bâtiments MRC Francheville 83-33
 Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
 ET RESOLU: Que le Conseil désigne Messieurs Jacques Bettez, Denis Durand et Pierre Gagnon, inspecteurs régionaux adjoints des bâtiments pour la M.R.C. de Francheville.
- ADOPTE
- Prolongation mandat membres de l'O.M.H. 83-34
 IL EST PROPOSE
 ET UNANIMEMENT RESOLU:
 Que le Conseil prolonge le mandat de Messieurs Jacques Leblanc et Lucien Hamel, comme membres de l'Office Municipal d'Habitation de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, jusqu'au 7 mars 1983.
- ADOPTE
- Approbation du régl. 83-4 emprunt consolidation dette gestion des déchets 83-35
 Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
 ET RESOLU: Que le Conseil approuve le règlement numéro 83-4 relatif à un règlement d'emprunt par billets au montant de 30 000,00 \$ pour consolider une dette sur une période de 10 ans, à être adopté par la municipalité de Champlain. Le tout selon l'article 21 de l'entente intermunicipale sur la gestion des déchets.
- ADOPTE

Achat tracteur-
pelle comité in-
termunicipal ges-
tion des déchets

83-36

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Conseil approuve la nouvelle dépense d'immobilisation du Comité intermunicipal de la gestion des déchets, au montant de 100 000,00 \$, pour l'achat d'un tracteur-pelle articulé et qui sera payé en vertu d'un règlement d'emprunt à être adopté par la municipalité de Champlain, sous le numéro 83-5.

ADOPTE

Félicitations
président, vice-
président et se-
crétaire Commis-
sion d'Urbanisme

83-37

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

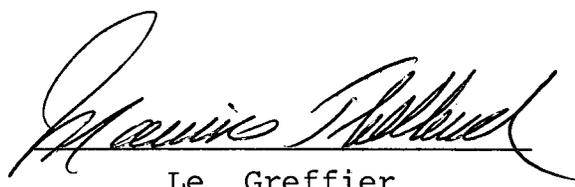
ET RESOLU: Que le Conseil félicite chaleureusement M. Maurice Laurendeau, président de la Commission d'Urbanisme, M. Léon Bourbeau, vice-président ainsi que M. Jacques Bettez, secrétaire qui remplit cette tâche avec compétence et dévouement depuis plusieurs années.

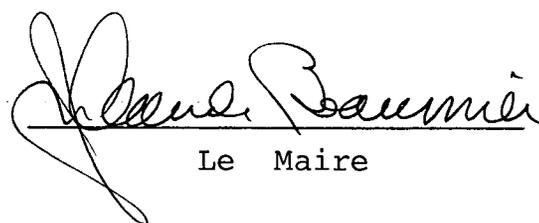
ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du Ministère des Affaires sociales concernant la résolution no 83-7, hôpital Cloutier.
- b) Lettre du député Marcel Gagnon concernant la résolution no 83-7, hôpital Cloutier.
- c) Lettre du Ministère des Affaires municipales concernant l'arbitrage de différends.
- d) Lettre du Ministre du Travail concernant l'arbitrage de différends touchant les policiers et pompiers.
- e) Lettre du député Marcel Gagnon concernant l'arbitrage de différends.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le Greffier


Le Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 14 février 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

83-38 ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 07/02/83 Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

83-39 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 7 février 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 7 février 1983

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
 et le directeur-adjoint
 aux travaux publics, M. Gérald Binette

- | | |
|--|--|
| Engagement
téléphoniste
temporaire | 1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement temporaire d'une téléphoniste à l'Hôtel de Ville pour la durée de la maladie de la téléphoniste régulière. |
| Rencontre à
Montréal organi-
sée par l'U.M.Q. | 2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Gérant et M. Laurent Lavergne à assister, à Montréal, à une rencontre organisée par l'U.M.Q. et ayant pour objet le maintien des services essentiels en cas de grève dans les corporations municipales et régies intermunicipales. |
| Affichage poste
de sergent à la
police | 3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'affichage pour combler le poste de sergent actuellement vacant au Service de la police. |
| Services municipaux à la disposition de la Classique de chiens | 4. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de mettre à la disposition des organisateurs de la Classique internationale de chiens, les services municipaux que la Ville fournit habituellement à l'occasion de cet événement, conformément à ce qui est prévu au budget de 1983. |

CORRESPONDANCE:

- a) Temps à reprendre et temps supplémentaire au Service de la police.
- b) Rapport des permis de construction: janvier 1983.
- c) Inventaire industriel 1982, Ministère de l'Industrie et du Commerce.
- d) Rapport annuel, cour municipale pour 1982.
- e) Lettre de Leroux, Beaudry & Associés: mise à jour du rôle (à l'étude).
- f) Lettre de M. Michel Laurin, ing., Ministère de l'Environnement: demande de rencontre avec le Conseil pour une étude régionale d'un programme d'assainissement des eaux.
- g) Résolution de la Ville de Châteauguay: objection au projet de règlement modifiant la participation gouvernementale au financement des corporations municipales.
- h) Invitation de l'Association du diabète du Québec.
- i) Lettre de l'Association des policiers-pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc.: demande de participation à leur 5ième revue annuelle.

- j) Trois (3) lettres du Ministère de l'Environnement: rives du St-Laurent et du St-Maurice (MM. J.-J. Houde, Ovila Neault et Lucien Picotte).

AVIS DE RESPONSABILITE:

- a) Avis de M. Pierre H. Vincent, avocat, concernant la chute de Mme Lebrun sur la rue Bellevue.
- b) Avis de M. Gilles Beaulieu, 260 Des Châtelets, accident survenu au Parc des Chenaux.
- c) Avis de Mlle Claire Morin, 850 boul. Des Prairies, dommages à un manteau lors d'une partie de hockey à l'aréna Jean-Guy Talbot.
- d) Avis de M. François Lajoie, avocat, concernant le sinistre survenu le 14 décembre 1982 aux 334 et 336 de la rue Notre-Dame.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Commission permanente du 7/2/83 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

83-40

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 7 février 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

83-41

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Rév. Père Médéric Lavoie, O.M.I.	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Alain Francoeur	Prop. par cons. Laurent Lavergne
Mme Eva Deveault	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme vve Paul-Etienne Valois	Prop. par cons. J.-Paul Lavergne
M. Orly Turner	Prop. par cons. J.-Paul Lavergne
M. Armand Gravel	Prop. par cons. J.-Paul Lavergne
M. Roger Lacombe	Prop. par cons. P.A. Brouillette
M. Ildège Després	Prop. par cons. Jean Brunet

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. nomination
des membres de
l'O.M.H.

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

83-42

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine nomment Messieurs:

Jean-Paul Lavergne président
Roland Desaulniers secrétaire-trésorier
Jean Longval administrateur

membres de l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine pour un mandat se terminant le 7 mars 1983.

ADOPTE

Adoption projet
règlement no
620-27
(zonage)

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

83-43

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-27 intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendements au zonage

83-44

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 14ième jour du mois de février 1983.

(Signé) JACQUES LEMARIER

Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Rés. appui
au projet
Airbus

83-45

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada négocie actuellement une entente avec la société française Airbus pour l'établissement d'une usine au Canada;

ATTENDU QUE selon les déclarations, cette usine serait située au Québec;

ATTENDU QUE la région du Coeur du Québec possède actuellement tous les éléments nécessaires à l'établissement de cette usine;

ATTENDU QUE l'économie du Coeur du Québec est gravement touchée par la fermeture d'usines;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE la Ville de Cap-de-la-Madeleine, de concert avec les sept (7) autres municipalités impliquées dans le présent dossier, entreprennent les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes pour que cet investissement se réalise dans notre région.

ADOPTE

Rés. de félicitations à M. Hilarion Chiasson
ATTENDU QUE la St-Maurice Chapter a récemment remis à M. Hilarion Chiasson un diplôme d'honneur de policier pour services exceptionnels rendus à la communauté;

83-46

ATTENDU QUE Monsieur Chiasson fait partie de la sécurité publique de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine depuis 28 années;

ATTENDU QUE de plus il oeuvre au sein de la Légion Canadienne depuis 1946;

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil se joint à la St-Maurice Chapter pour l'honneur conféré à M. Hilarion Chiasson et lui rend un hommage particulier pour tout le dévouement manifesté envers ses concitoyens dans différentes sphères d'activités au cours de toutes ces années.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du Ministère de la Justice concernant les sentences arbitrales pour les policiers municipaux.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le Greffier


Le Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 21 février 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

83-47

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 14/02/83

83-48

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 14 février 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 14 février 1983

PRESENTS:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
 et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

- Engagement de six
cadets policiers
- Colloque sur trans-
port matières
dangereuses
- Billets d'aver-
tissement régl.
concernant les
chiens
- Grief concernant
le policier La-
bissonnière re-
fusé
- M. C. Gélinas nom-
mé au comité de
sécurité aux tra-
vaux publics
1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement de six (6) cadets policiers, soit Messieurs Pierre Crête, Jean Laquerre, Gilles Masson, Jean-Pierre Petit, Alain Rivard ainsi que Mlle Martine Dufresne, pour la période du 15 mai au 15 septembre 1983.
 2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Guy Bettez à assister à un colloque sur le transport des matières dangereuses, qui aura lieu à Arnprior en Ontario, du 11 au 15 avril 1983.
 3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la Société protectrice des animaux de la Mauricie Inc. à émettre des billets d'avertissement aux contrevenants du règlement concernant les chiens, selon le modèle fourni par la S.P.A.M. Inc.
 4. Le Conseil réuni en commission permanente, n'accepte pas le grief de l'Association des policiers et pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc. en date du 8 février 1983, concernant le policier Gilbert Labissonnière et autorise Me André Roy à le plaider.
 5. Le Conseil réuni en commission permanente, nomme M. Clément Gélinas au comité de sécurité au service des Travaux publics de la Ville, en remplacement de M. Donatien Bergeron.

CORRESPONDANCE:

- a) Rapport du service Loisirs et Culture, programmation hiver 1982-1983.
- b) Lettres de la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine:
 - 1- Expo-farandole
 - 2- Projet de développement touristique: offre de matériel à la Ville (à l'étude).
- c) Temps à reprendre au Service de la police.
- d) Lettre du Sommet populaire: C.I.T.F.

AVIS DE RESPONSABILITE:

- a) Avis de Mme Madeleine Bruneau, 1100 rue Notre-Dame à Ste-Marthe RE: dommages à son automobile dus à la chaussée glissante.

- b) Avis de M. Serge Laferrière, 161-A, Rochefort
 RE: dommages à son automobile dus à un puisard défectueux sur la rue Bellevue.

(Signé) MAURICE THELLEND
 Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 14/02/83 83-49
 Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
 ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 14 février 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes 83-50
 Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
 ET RESOLU: Que la liste de comptes du 18 février 1983, comprenant chèques numéros 16730 à 16831 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 2 854 974,55 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 854 974,55 \$ sont inclus:

- placement au montant de: 2 600 000,00 \$
- service de la dette : 75 708,90 \$

ADOPTE

Sympathies 83-51
 RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:
 ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Rév. Père Théode Gélinas, O.M.I.	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Rév. Père Marie-Louis Lebrun, O.M.I.	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Georges Dionne	Prop. par cons. René Tremblay
M. Jules Mathieu	Prop. par cons. Claude Champoux

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. modifiant l'article 1 du règl. 675 83-52
 Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
 Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
 ET RESOLU: Que le règlement numéro 675 adopté le 22 novembre 1982, soit modifié en ajoutant à l'article 1, les mots:

"et suivant les plans préparés par M. Ronald Marcoux, ing. et portant les numéros A-586 du 25 novembre 1981; D-100, août 1982; D-100-1, avril 1982 et révisé en août 1982; G.A. 3, 5 janvier 1981. Lesdits plans font partie intégrante du présent règlement comme si au long reproduits".

ADOPTE

Rés. concernant engagement télé-phoniste temporaire

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la résolution numéro 83-40-1 soit et est abrogée et remplacée par la suivante:

83-53

Que le Conseil autorise l'engagement temporaire d'une téléphoniste à l'Hôtel de Ville pour la durée du congé de maladie de la téléphoniste régulière, au salaire à l'embauche de la convention collective des employés de bureaux, signée le 24 janvier 1983, annexe "B".

ADOPTE

Rés. abrogeant la rés. 81-64-3 concernant la circulation

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la résolution numéro 81-64-3 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

83-54

Que le Conseil accepte la recommandation du Directeur de la sécurité publique pour un stationnement limité à soixante (60) minutes sur la rue St-Irénée, côté ouest du coin, de la rue Latreille à l'entrée charretière du 67 de la rue St-Irénée.

ADOPTE

Rés. abrogeant la rés. 81-363-7 concernant la circulation

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la résolution numéro 81-363-7 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

83-55

D'autoriser le stationnement en tout temps sur le côté est et ouest de la rue St-Laurent, entre les rues Latreille et Montplaisir, sauf de l'intersection Latreille aux entrées charretières des numéros civiques 206 et 219-A et de l'intersection Montplaisir aux entrées charretières des numéros civiques 224 et 227, où il est défendu de stationner en raison de la signalisation particulière pour virage à gauche.

ADOPTE

Rés. amendant la
rés. 82-287 con-
cernant la circu-
lation

83-56

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la résolution numéro 82-287 soit et est a-
mendée de la façon suivante: remplacer le paragraphe "Sta-
tionnement limité 3-Rivières Location, 570 St-Laurent", par
le suivant:

"570 St-Laurent, à partir du poteau de l'Hydro-Québec à l'en-
trée charretièrè côté sud de la bâtisse, zone "défense de
stationner". De plus, une ligne jaune sur le trottoir dé-
montrant cette défense de stationner. Entre les deux (2)
entrées charretières, permettre une zone de stationnement
limité de soixante (60) minutes, face à la bâtisse.

ADOPTE

Rés. achat d'é-
quipement, radio-
téléphone mobile

83-57

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte la proposition finale de
Bell Canada en date du 11 février 1983, pour l'acquisition
de l'équipement radio-téléphone mobile actuellement en usa-
ge au Service des Travaux publics de la Ville, au coût de
4 817,80 \$ et la location d'un (1) encodeur et de trois (3)
téléavertisseurs au coût mensuel de 75,75 \$.

Et, que le maire et le greffier soient et sont autorisés à
signer au nom de la Ville, tous les documents nécessaires
à cet effet.

ADOPTE

Rés. cession de
terrain, Succ.
J.-E. Loranger

83-58

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine accepte de la Succession Jos-Edmond
Loranger, l'emplacement suivant:

Un emplacement de forme rectangulaire, borné au nord-ouest
par une autre partie du lot 114, au nord-est par une partie
du lot 113 (C.P.R.), au sud-est par une autre partie du lot
114 et au sud-ouest par le lot 115, mesurant soixante-six
pieds (66.0 pi.) (20,12M) de largeur sur quatre cent pieds
(400.0 pi.) (121,92M) au nord-ouest et quatre cent pieds et
cinquante-neuf centièmes (400.59 pi.) (122,10M) au sud-est,
contenant une superficie de vingt-six mille quatre cent
pieds carrés mesures anglaises (26,400 pi. car.) (2452,6M²),
du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

La vente est consentie pour la somme nominale de 1,00 \$ et ledit lot est vendu pour fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Danielle Lesieur soit autorisée à préparer le contrat et que le maire et le greffier soient autorisés à le signer selon les conditions d'une vente de ce genre.

ADOPTE

Rés. cession de terrain C.N. De Grandmont

83-59

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de la Succession C.N. De Grandmont; l'emplacement suivant:

Emplacement situé dans le prolongement à l'est de la rue St-Maurice sur la partie des lots 116 et 115 et délimité comme suit: au sud-ouest sur une largeur de 66 pieds par la rue St-Maurice, au nord-ouest sur une longueur d'environ 228.5 pieds par une partie des lots 116 et 115, au nord-est sur une largeur de 66 pieds par la ligne séparative des lots 115 et 114, au sud-est sur une longueur d'environ 228.5 pieds par une partie des lots 116 et 115, du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

La vente est consentie pour la somme nominale de 1,00 \$ et ledit lot est vendu pour fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Normand Houde soit autorisé à préparer le contrat et que le maire et le greffier soient autorisés à le signer selon les conditions d'une vente de ce genre.

ADOPTE

Rés. nommant le maire-suppléant pour prochain terme

83-60

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil nomment Monsieur Jean Brunet, maire-suppléant, pour le prochain terme de quatre (4) mois, soit du 1er mars 1983 au 30 juin 1983 inclusive-ment.

ADOPTE

Adoption projet règl. 620-28 (zonage)

83-61

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-28, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion
amendements au
zonage

83-62

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 21^{ème} jour du mois de février 1983.

(Signé) JEAN BRUNET

Conseiller de la Ville
de Cap-de-la-Madeleine

Rés. de félicitations aux athlètes amateurs honorés lors du gala Sport-Hommage

83-63

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine félicite chaleureusement les athlètes amateurs de la municipalité dont les mérites sportifs ont été reconnus lors du grand gala "Sport-Hommage" de la région 04, tenu le 19 février 1983 et qu'une copie de la présente résolution soit adressée à chacun des athlètes madelinois honorés à cette occasion.

ADOPTE

Rés. félicitations Club de canotage du Cap gala Sport-Hommage

83-64

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine félicite Monsieur Benoit Brouillette et les membres de son organisation au sein du Club de canotage du Cap-de-la-Madeleine, pour le succès remporté par ses membres et particulièrement par ceux qui ont été honorés lors du gala "Sport-Hommage", tenu le 19 février 1983.

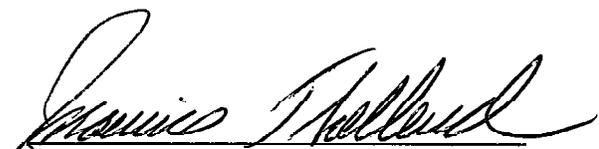
ADOPTE

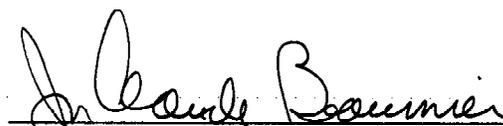
4 7 3 7

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du maire Gilles Beaudoin de Trois-Rivières
concernant le projet Airbus.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le Greffier


Le Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 7 mars 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

83-65 ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 21/02/83 Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

83-66 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 21 février 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 février 1983

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que les gérants-adjoints,

M. Réjean Giguère

M. Ronald Marcoux

- Personnes-ressour-1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise Mes-
ces, Corporation sieurs Roger Gravel et Yves Boissonnault à agir à titre
île St-Quentin de personnes-ressources auprès de la Corporation pour le
développement de l'île St-Quentin.
- Autorisation à 2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise Mon-
MM. Brian Sher- sieur Brian Sherring à assister au congrès de l'A.Q.T.E.
ping & Roger Na- qui aura lieu à Montréal du 9 au 12 mars, soit pour la
deau, congrès de durée du congrès et de plus, autorise Monsieur Roger Na-
l'A.Q.T.E. deau à assister à ce même congrès pour la journée du 10
mars et à leur défrayer les dépenses conformément aux
montants prévus au budget à cet effet.
- Séance d'informa- 3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le
tion sur la loi greffier ainsi que tout autre officier municipal intéres-
65 sé, à assister à une séance d'information sur la loi 65,
qui aura lieu à Ste-Foy le 10 mars 1983.

CORRESPONDANCE:

- a) Temps supplémentaire au Service de la police.
- b) Heures à reprendre au Service de la police.
- c) Invitation, parc industriel de Bécancour.
- d) Dépôt du rapport financier de la Corporation pour le développement de l'île St-Quentin.
- e) Lettre de la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine, découpage du territoire scolaire.
- f) Lettre du Comité d'école Mgr Comtois, appui à la Commission Scolaire du Cap.
- g) Lettre de C.O.M.A.Q. projet relais, gestion de documents, classement, etc... admissible à ce programme.
- h) Lettre de M. Gilles Perreault, prise de position du Centre hospitalier Cloutier.
- i) Lettre de la Chambre de Commerce, souper mensuel du 23 février 1983.
- j) Lettre de la Chambre de Commerce, informations sur divers projets incluant l'horaire projeté pour l'expo farandole 1983.

AVIS DE RESPONSABILITE:

- a) Avis de Mme Micheline L. Bruneau, 1941 route St-Maurice Nord, Ste-Marthe RE: blessures au genou suite à une chute sur trottoir glacé.

- b) Avis de Mme Lucienne Vallée, 62 rue St-Emile, Cap-de-la-Madeleine RE: dommages à son automobile dus à un puisard défectueux.
- c) Avis de Mme Diane Ricard, 445 rue Montplaisir, Cap-de-la-Madeleine RE: dommages à son automobile dus à un trou dans la chaussée.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport
Commission per-
manente, séance
du 21/02/83
83-67

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 21 février 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste
de comptes
83-68

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
ET RESOLU: Que la liste de comptes du 4 mars 1983, comprenant:

1) les chèques nos 16832 à 16941 inclusivement..	285 498,20 \$
2) les paies nos 5 à 8 inclusivement.....	<u>275 299,94 \$</u>
Le tout totalisant un déboursé de:	<u>560 798,14 \$</u>

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies
83-69

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Gérard De Grammont	Prop. par cons. Laurent Lavergne
Mme Paul Robert	Prop. par cons. Laurent Lavergne
Mme Epiphane Dubé	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Donat Dupont	Prop. par cons. Jacques Lemarier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. adjudication d'une émission d'obligations 83-70

CONSIDERANT que la Corporation de la Ville de Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain, a demandé par l'entremise de la Gazette officielle du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 936 000,00 \$, avis qui a paru le 19 février 1983;

CONSIDERANT qu'à la suite de cette demande, la Corporation a reçu les cinq (5) soumissions ci-dessous détaillées:

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Echéance</u>	<u>Loyer</u>
Lévesque, Beaubien Inc. et Banque Nationale du Canada	97.889	69 000 \$	10 %	1984	12.0596
		73 000 \$	10½%	1985	
		78 000 \$	11 %	1986	
		716 000 \$	11½%	1987-1988	
Geoffrion, Leclerc Inc.	97.88	69 000 \$	10 %	1984	12.0625
		73 000 \$	10½%	1985	
		78 000 \$	11 %	1986	
		716 000 \$	11½%	1987-1988	
Walwyn, Stodgell, Cochran, Murray Ltée	97.70	69 000 \$	10 %	1984	12.1202
		73 000 \$	10½%	1985	
		78 000 \$	11 %	1986	
		716 000 \$	11½%	1987-1988	
McNeil Mantha Inc.	97.38	69 000 \$	10 %	1984	12.2231
		73 000 \$	10½%	1985	
		78 000 \$	11 %	1986	
		716 000 \$	11½%	1987-1988	
Richardson Green-shields du Canada Ltée et Merryll Lynch, Royal Securities	97.077	69 000 \$	10¼%	1984	12.3265
		73 000 \$	10½%	1985	
		78 000 \$	11 %	1986	
		716 000 \$	11½%	1987-1988	

CONSIDERANT que l'offre ci-haut provenant de Lévesque, Beaubien Inc. et Banque Nationale du Canada s'est avérée être la plus avantageuse;

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que l'émission d'obligations au montant de 936 000,00 \$, de la Corporation de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, soit adjudgée à Lévesque, Beaubien Inc. et Banque Nationale du Canada.

ADOPTE

Rés. amendant les ATTENDU QUE la Ville de Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant total de 936 000,00 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

règl. nos 380,
518, 519...

83-71

<u>Règlement numéro:</u>	<u>Pour un montant de:</u>
380 ((ex. Cité du Cap-de-la-Madeleine)	408 000 \$
518 (" " " " " " ")	174 000 \$
519 (" " " " " " ")	19 500 \$
520 (" " " " " " ")	24 500 \$
521 (" " " " " " ")	15 000 \$
522 (" " " " " " ")	178 000 \$
527 (" " " " " " ")	29 000 \$
529 (" " " " " " ")	11 000 \$
530 (" " " " " " ")	21 500 \$
533 (" " " " " " ")	<u>55 500 \$</u>
	<u>936 000 \$</u>

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent

PROPOSE par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

APPUYE par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 936 000,00 \$:

1. Les obligations seront datées du 5 avril 1983;
2. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale du Canada;
3. Un intérêt à un taux n'excédant pas 20% l'an sera payé semi-annuellement le 5 avril et le 5 octobre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4. "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7)".
5. Les obligations seront émises en coupures de 100 \$ ou de multiples de 100 \$.
6. Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.
7. Le tableau de remboursement du renouvellement du règlement numéro 522 de l'ex. cité du Cap-de-la-Madeleine est modifié comme suit:

1.	12 500 \$	6.	18 000 \$
2.	13 500 \$	7.	19 500 \$
3.	14 000 \$	8.	20 500 \$
4.	15 000 \$	9.	23 000 \$
5.	16 500 \$	10.	<u>25 500 \$</u>
			<u>178 000 \$</u>

ADOPTÉ

Rés. modifiant
le terme des
règl. nos 380,
518, 519...

83-72

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que pour l'emprunt par obligations au montant total de 936 000,00 \$, fait en vertu des règlements numéros 380, 518, 519, 520, 521, 522, 527, 529, 530 et 533 de l'ex. cité du Cap-de-la-Madeleine demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

- cinq (5) ans (à compter du 5 avril 1983) en ce qui regarde les amortissements annuels du capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements ci-haut mentionnés sauf le règlement numéro 519 de l'ex. cité du Cap-de-la-Madeleine; chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

Rés. renouvelant
le terme du rè-
glement no 380

83-73

CONSIDERANT QUE la Ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, avait le 1er avril 1983, un montant de 408 000,00 \$ à renouveler pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro 380 de l'ex. cité du Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 5 avril 1983;

CONSIDERANT QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, et ce avec la permission du ministre des affaires municipales;

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que demande soit faite à l'honorable ministre des affaires municipales de bien vouloir autoriser la Ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, à émettre les 408 000,00 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 5 jours au terme original du règlement mentionné ci-haut.

ADOPTE

Rés. renouvelant
le terme des
règl. nos 518,
519, 520...

83-74

CONSIDERANT QUE la Ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, avait le 1er avril 1983, un montant de 528 500,00 \$ à renouveler pour des périodes de 5 et 10 ans, en vertu des règlements numéros 518, 519, 520, 521, 522, 527, 529, 530 et 533 de l'ex. cité du Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT QU'un montant de 500 \$ sur le règlement numéro 522 de l'ex. cité du Cap-de-la-Madeleine a été payé à même le budget laissant ainsi un solde net global à renouveler de 528 000,00 \$;

CONSIDERANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 5 avril 1983;

CONSIDERANT QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7),

qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, et ce avec la permission du ministre des affaires municipales;

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que demande soit faite à l'honorable ministre des affaires municipales de bien vouloir autoriser la Ville de Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain, à émettre les 528 000,00 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 5 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

ADOPTE

Rés. fixant salaire des concierges

83-75

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le salaire des concierges à l'emploi de la Ville soit augmenté de 6% pour 1983 et de 5% pour 1984, ou de payer le salaire fixé par le décret concernant cette catégorie d'employés.

ADOPTE

Rés. adoption rapport de la Commission d'Urbanisme

83-76

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme du 22 février 1983, soit et est adopté aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTE

Rés. acceptation soumissions, foulards

83-77

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de William Scully Limited, pour l'achat de 41 foulards au montant de 4,69 \$ chacun, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumissions, gants et mitaines

83-78

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Pradier Equipement de Police et de Sécurité Enr., pour l'achat de 41 paires de gants à 15,20 \$ la paire et de 41 paires de mitaines à 18,75 \$ la paire, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

- Rés. acceptation
soumissions,
pantalons
83-79
- Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
- ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Normand Lessard Enr. pour l'achat de pantalons pour officiers et constables au montant de 2 691,65 \$, étant la soumission la plus basse présentée.
- ADOPTE
- Rés. acceptation
soumissions,
cravates
83-80
- Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
- ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de William Scully Limited pour l'achat de cravates, au montant de 273,60 \$, étant la soumission la plus basse présentée.
- ADOPTE
- Rés. acceptation
soumissions,
claques et bot-
tes
83-81
- Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
- ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Salon de Chaussures Lavergne Inc., pour l'achat de claques légères et bottes d'aviateur au montant de 2 033,80 \$, étant la soumission la plus basse présentée.
- ADOPTE
- Rés. acceptation
soumissions,
souliers et bot-
tines
83-82
- Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
- ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Salon de Chaussures Lavergne Inc., pour l'achat de souliers et bottines au montant de 2 093,45 \$, étant la soumission la plus basse présentée.
- ADOPTE
- Rés. d'appui à
la C.S.R.V.F.
cours alimenta-
tion aux adultes
83-83
- IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:
- Que le Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la Commission Scolaire Régionale des Vieilles-Forges dans ses démarches auprès du ministère de l'Education pour que les cours en alimentation continuent à être dispensés aux adultes l'an prochain.
- ADOPTE
- Rés. adoption
d'un plan
83-84
- Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
- ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots en remplacements des lots numéros 553-80 à 553-84, 554-74 à 554-78 et partie des lots 553 et 554, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain,

soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 22 février 1983 et portant le numéro 50154.

ADOPTE

Rés. autorisant transferts de fonds

83-85

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Conseil autorise, au budget de l'année 1982, les transferts de fonds des postes apparaissant à l'annexe "A" de la présente résolution, au montant de 289 800 \$.

ADOPTE

Rés. nommant membres de l'O.M.H. jusqu'au 31 décembre 1985

83-86

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine nomment Messieurs:

Jean-Paul Lavergne	Président
Jean Longval	Vice-président
Roland Desaulniers	Secrétaire-trésorier
Jacques Leblanc	Administrateur
Lucien Hamel	Administrateur

membres de l'Office municipal d'habitation du Cap-de-la-Madeleine, pour un mandat se terminant le 31 décembre 1985.

ADOPTE

Rés. projet Eté Canada 1983
Classification des archives

83-87

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet "Classification des archives" présenté dans le cadre du programme Eté Canada 1983.

Que M. Maurice Thellend soit autorisé au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTE

Rés. projet Eté Canada 1983
Programme pour les achats

83-88

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet "Programme pour les achats" présenté dans le cadre du programme Eté Canada-Stages 1983.

Que M. Réjean Giguère soit autorisé au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTE

Rés. appui au pro- IL EST PROPOSE

jet Loisirs Jeu- ET UNANIMEMENT RESOLU:

nesse du Cap Inc.

83-89

Que le Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine donne son entier appui au projet de la Corporation à but non lucratif "Loisirs Jeunesse du Cap-de-la-Madeleine Inc.", ainsi qu'à ses promoteurs.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du ministre des Pêches et des Océans: dragage de la rivière St-Maurice.

Ajournement

à 22h

83-90

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à 22 heures, ce 7 mars 1983.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

4 7 4 9

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 7 mars 1983, à 22 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés. autorisation
nettoyage du
puits no 29
83-91

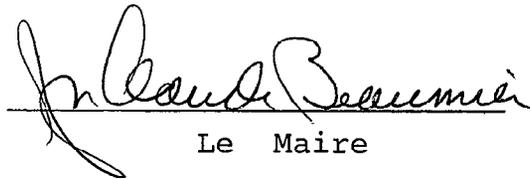
Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
ET RESOLU: D'autoriser R.J. Lévesque & Fils Ltée à nettoyer
le puits no 29, au coût de 3 500,00 \$, conformément à l'offre
faite dans une lettre en date du 22 février 1983.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 14 mars 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

83-92 ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux, séances rég. et ajour. du 07/03/83 Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

83-93 ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 7 mars 1983, et de l'assemblée d'ajournement à 22 heures, le 7 mars 1983, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 7 mars 1983

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

-
- | | |
|--|--|
| Offre de Leroux,
Beaudry acceptée | 1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte l'offre de la firme Leroux, Beaudry, Picard, soumise le 24 janvier 1983 pour la mise à jour du rôle pour les années 1983 et 1984, aux prix indiqués dans ladite offre. |
| Cours sur le
contrôle interne | 2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le trésorier à assister à des cours sur le contrôle interne qui auront lieu à Québec les 14 et 15 avril prochain, et à lui défrayer les frais encourus pour cette occasion. |
| Montant ajouté
au budget servi-
ce Loisirs et
Culture | 3. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte d'ajouter un montant de 500 \$ au montant prévu au budget 1983, au poste "frais d'arbitrage", section hockey du Service Loisirs et Culture. |

CORRESPONDANCE:

- a) Rapport du Service de la police, classique de chiens Châteaudun.
- b) Rapport des permis de construction, mois de février 1983.
- c) Rapport sur le temps supplémentaire au Service de la police.
- d) Rapports du trésorier:
 - 1- coût de l'enlèvement de la neige, 1982 et 1983.
 - 2- perception des taxes.
 - 3- surplus budgétaire, année 1982.
 - 4- revenus d'intérêts.
 - 5- journées de maladie utilisées en 1982.
- e) Lettre de Me Bertrand Lamothe, nettoyage des terrains vacants.
- f) Lettre de l'Association du diabète du Québec, souscription 1983 (budget 1983, 25 \$).
- g) Lettre de M. Pierre Duguay, projet prévention incendie.
- h) Jugement du tribunal de l'expropriation: C.I.T.F. et Services urbains de la Mauricie.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente
Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

83-94

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 7 mars 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

83-95

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Gilbert St-Cyr Prop. par cons. Claude Champoux
M. Roméo Sauvageau Prop. par cons. Laurent Lavergne
Mme vve Emilien Morin Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Joseph Haley Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption
d'un plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

83-96

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 123-62, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 7 août 1982, et portant le numéro 4863.

ADOPTE

Adoption d'un
plan

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

83-97

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 406-90-1 et 406-90-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 25 octobre 1982, et portant le numéro 4882.

ADOPTE

Rés. de protesta-
tion Bell Canada
et Ville du Cap

CONSIDERANT QUE le nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine apparaissait distinctement inscrit avec celui de Trois-Rivières dans l'annuaire fourni par Bell Canada pour la région de la Mauricie, dans la section réservée à Trois-Rivières;

83-98

CONSIDERANT QUE la Ville de Cap-de-la-Madeleine constitue une agglomération importante de la Mauricie et qu'à ce titre elle mérite une considération au moins égale à celle d'autres municipalités qui ont l'avantage d'être mentionnées séparément pour le territoire couvert par ledit annuaire;

CONSIDERANT QUE la Ville de Cap-de-la-Madeleine ne bénéficie même pas d'une telle mention dans l'annuaire 1983 contrairement à ce qui se faisait antérieurement;

CONSIDERANT QU'une telle omission cause préjudice à la Ville de Cap-de-la-Madeleine, à sa population, aux abonnés de la Compagnie et du public en général qui peut avoir affaire avec les résidents du Cap-de-la-Madeleine, ses maisons d'affaires, ses institutions publiques de tous ordres et qu'il en résulte des inconvénients certains pour tous les usagers qui ont à se servir de cet annuaire;

Pour toutes ces raisons,

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine proteste énergiquement contre cette omission de la part des autorités de Bell Canada à l'égard de la population madelinoise et prie instamment les responsables de l'annuaire de voir à rétablir l'inscription "Cap-de-la-Madeleine" dans les futures éditions de l'annuaire que Bell Canada met à la disposition de ses abonnés.

ADOPTE

Adoption projet
de règl. 620-29
(zonage)

83-99

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-29, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption projet
de règl. 620-30
(zonage)

83-100

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-30, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règl.
no 620-27
(zonage)

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

83-101

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-27, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion
amendement au
zonage

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

83-102

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 14ième jour du mois de mars 1983.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX

Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion
amendement au
zonage

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

83-103

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 14ième jour du mois de mars 1983.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX

Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

4 7 5 5

Autorisation au
gérant assister
congrès O.M.H.

83-104

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le gérant, M. Roland Desaulniers, C.G.A.,
soit autorisé à assister au congrès O.M.H. qui aura lieu
les 14 et 15 avril 1983, à Montréal.

ADOPTE

Appui au service
Loisirs & Culture
demande améliora-
tion bibliothèque

83-105

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine appuie le
service Loisirs et Culture, dans sa demande auprès du minis-
tère des Affaires culturelles pour l'obtention de subventions
possibles concernant l'amélioration ou la relocalisation de
la bibliothèque municipale.

ADOPTE

Rés. de félicita-
tions Mario Bo-
nenfant

83-106

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine
sont très heureux de s'unir à toute la population de la ré-
gion pour offrir à M. Mario Bonenfant, leurs plus sincères fé-
licitations pour le succès qu'il a remporté lors de sa parti-
cipation à "La Course autour du Monde" et d'avoir illustré
ainsi notre région et notre pays sur la scène internationale.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le Greffier


Le Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 21 mars 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
 Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
83-107 ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 14/03/83 Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
83-108 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 14 mars 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 14 mars 1983

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
 et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

- Augmentation du prix de l'essence
1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur des Achats, pour l'augmentation du prix de l'essence, en vigueur depuis le 2 mars 1983 et que suite à ce changement, le prix de l'essence est maintenant:
- Fire Chief : 0,475 \$ le litre
 Texaco sans plomb: 0,503 \$ le litre.
- Augmentation du prix de l'huile diesel non colorée
2. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur des Achats, pour l'augmentation du prix de l'huile diesel non colorée, en vigueur depuis le 2 mars 1983, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant 0,436 \$ le litre.
- Augmentation du prix huile à chauffage #2
3. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur des Achats pour l'augmentation du prix de l'huile à chauffage #2, en vigueur depuis le 2 mars 1983 et que suite à ce changement, le prix de l'huile à chauffage #2 est maintenant 0,2675 \$ le litre.
- Augmentation du prix huile diesel colorée
4. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur des Achats pour l'augmentation du prix de l'huile diesel colorée, en vigueur depuis le 2 mars 1983, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant 0,289 \$ le litre.
- Augmentation du prix huile semi-lourde #4
5. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur des Achats pour l'augmentation du prix de l'huile semi-lourde #4, en vigueur depuis le 2 mars 1983, et que suite à ce changement, le prix de l'huile semi-lourde #4 est maintenant 0,2505 le litre.
- Etude coût énergie usine de pompage et puits
6. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement de la firme Vézina, Fortier, Poisson et Associés pour effectuer une étude du coût de l'énergie à l'usine de pompage ainsi qu'aux puits. Le coût de cette étude ne devra pas dépasser 5 500,00 \$.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre du Directeur de la police: vente pour oeuvres de charité dans les rues et places publiques.
- b) Rapport sur le temps supplémentaire et le temps repris au Service de la police.

- c) Rapport annuel du Service de la police 1982.
- d) Congrès U.M.Q. 1983 (inscription).
- e) Centre Loisirs Jeunesse: programme.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 14/03/83
83-109

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 14 mars 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes
83-110

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 17 mars 1983, comprenant chèques numéros 16942 à 17049 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 365 429,82 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 365 429,82 \$ sont inclus:

- le service de la dette : 71 908,58 \$
- placement fonds industriel administration: 18 000,00 \$
- placement fonds de pension Canagex Placements Ltée : 35 000,00 \$

ADOPTE

Sympathies
83-111

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Charles Gailloux Prop. par cons. René Tremblay
Mme Alexina Lavoie Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
Mme vve Athanase Desmarais Prop. par cons. Jean Brunet

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un
plan

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

83-112

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 143-276-1 et 143-276-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Denis Gagné, a.g., en date du 14 mars 1983 et portant le numéro 111.

ADOPTE

Rés. cession de
terrain par Hydro-Québec à
la Ville

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

83-113

ET RESOLU: Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de l'Hydro-Québec les parties de lots numéros 566 et 567 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et délimités comme suit:

Au nord-ouest par d'autres parties non subdivisées des lots 566 et 567 propriétés du vendeur.

Au sud-est par le Boul. Des Grandes Prairies sans désignation cadastrale.

Au nord-est par une partie du lot 567 et au sud-ouest par une partie du lot 566, tel que démontré en rouge sur un plan préparé par M. Jean-Paul Perrault, a.g., numéro D-5168 de ses minutes.

Cette vente est faite aux conditions suivantes:

1. Le prix de vente du terrain à être cédé à la Ville de Cap-de-la-Madeleine est fixé à 1,00 \$ et autres bonnes et valables considérations.
2. Ledit terrain ne devra servir qu'à l'élargissement du Boul. Des Grandes Prairies, la pose de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire; en outre, la Ville ne pourra revendre l'immeuble présentement vendu si ce n'est en faveur de la Compagnie d'Electricité Shawinigan et/ou Hydro-Québec, ou avec la permission écrite de cette dernière.
3. La Ville paiera le coût de l'acte de vente, l'enregistrement et une copie authentique pour Hydro-Québec.
4. L'ajustement des taxes se fera à compter de la date de la signature du contrat de vente.
5. La Ville prendra l'immeuble dans l'état où il se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble,

déclarant l'avoir examiné personnellement et en être pleinement satisfait.

6. La Ville n'exigera du vendeur ni titre, ni certificat de recherche, ni identification de bornes, ni arpentage étant convenu que ces frais sont à la charge de l'acheteur.
7. La Ville sera responsable de tous dommages causés par suite de négligence de sa part aux installations et équipement d'Hydro-Québec en raison des droits accordés.
8. Le vendeur se réserve pour lui-même, ses successeurs et ayants-droit, une (des) servitude(s) réelle(s) sur l'immeuble vendu, consistant en un droit à perpétuité de placer, remplacer, maintenir, exploiter, ajouter, réparer, etc., des lignes de transport d'énergie électrique aériennes et/ou souterraines à haut et/ou faible voltage sur pylônes d'acier et/ou poteaux de bois, avec tous les accessoires nécessaires et incluant tous les droits et restrictions normalement inclus dans les actes de servitude du vendeur.
9. Le vendeur ne sera pas responsable des dommages causés aux équipement et accessoires de la Ville par suite de la construction, l'exploitation et l'entretien des lignes de l'Hydro-Québec à moins que ces dommages aient été causés par négligence de la part du vendeur.
10. Que le notaire Hughes Germain soit autorisé à préparer le contrat et que le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier Maurice Thellend soient autorisés à le signer ainsi que tout document relatif à cette affaire, pour et au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Rés. pour prolonger entente entre la Ville et Trans Québec & Maritimes

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de prolonger pour une période additionnelle de six (6) mois, soit du 1er mai au 31 octobre 1983, l'entente entre la Ville et Gazoduc Trans Québec & Maritimes concernant la location d'un terrain (lot numéro 421-E-N-S), aux mêmes conditions et aux mêmes fins stipulées dans une lettre en date du 18 octobre 1982.

83-114

ADOPTE

Rés. acceptation Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
 soumission, achat Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
 compresseur

83-115

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Aubin Réfrigération Inc., au montant de 5 422,75 \$ pour l'achat d'un compresseur, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. amendant la Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
 rés. no 83-59 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
 cession de terrain Succ. C.N.
 De Grandmont

83-116

ET RESOLU: Que la résolution numéro 83-59 soit et est amendée de la façon suivante:

Que la désignation apparaissant à ladite résolution et commençant par les mots: "emplacement situé dans le prolongement à l'est...", soit annulée et remplacée par la suivante:

- A) Un emplacement vacant, de forme rectangulaire, connu et désigné comme étant une partie non-subdivisée du lot original numéro CENT SEIZE (partie 116) du cadastre officiel de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain et bornée comme suit: en front vers le sud-ouest, par la rue St-Maurice; en profondeur, vers le nord-est, par la ligne de division du lot 116 d'avec le lot 115; d'un côté vers le sud-est et de l'autre côté vers le nord-ouest, par des parties du lot 116, propriété de la Succession C.N. De Grandmont; la ligne nord-ouest étant située à quarante-huit mètres soixante-dix-sept (48,77 m) de la ligne sud-est du lot 116-136.
- B) Un emplacement vacant, de forme rectangulaire, connu et désigné comme étant une partie non-subdivisée du lot original numéro CENT QUINZE (partie 115) dudit cadastre et bornée comme suit: en front, vers le sud-ouest, par la ligne de division des lots 115 et 116; en profondeur, vers le nord-est, par la ligne de division des lots 114 et 115; d'un côté, vers le sud-est, et de l'autre côté, vers le nord-ouest par des parties du lot 115, propriété de la Succession C.N. De Grandmont; la ligne nord-ouest étant située à quarante-huit mètres soixante-dix-sept (48,77 m) de la ligne sud-est du lot 115-111.

ADOPTE

Rés. états financiers 1982

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

83-117

Que soient acceptés les états financiers de la Ville au 31 décembre 1982, vérifiés par la firme de comptables Morin, Cadieux et Matteau.

ADOPTE

Rés. adoption
règl. 620-28
(zonage)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

83-118

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-28, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. invitant
M. Gagnon à venir rencontrer le Conseil

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

83-119

D'inviter M. Marcel Gagnon, député du comté de Champlain à l'Assemblée nationale, à venir rencontrer le Conseil municipal, lundi, le 28 mars 1983 à 19 heures, 30 minutes, afin de discuter de différents dossiers municipaux intéressant les deux parties.

ADOPTE

Rés. montant approprié au programme Relais

ATTENDU QUE la Ville de Cap-de-la-Madeleine a demandé à être subventionnée par le programme du Gouvernement fédéral "RELANCE DE L'AIDE A L'EMPLOI RELAIS" pour des travaux de l'ordre de 225 000,00 \$;

83-120

ATTENDU QUE ces travaux demanderont une contribution de l'ordre de 25 000,00 \$ de la part de la Ville de Cap-de-la-Madeleine;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Qu'un montant budgétaire de 25 000,00 \$ soit transféré de l'item machinerie et véhicules des immobilisations à même les revenus du budget 1983 (poste 02-830-30-740) et qu'il soit approprié au programme "RELAIS".

ADOPTE

Rés. demande concernant le programme Relais

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

83-121

Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet d'aménagement d'équipements récréatifs présenté dans le cadre du Programme de relance de l'aide à l'emploi "RELAIS", année 1983.

4 7 6 3

Que le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier Maurice Thellend, soient autorisés au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTE

Appui au Comité
Fêtes du 350e
Trois-Rivières
83-122

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

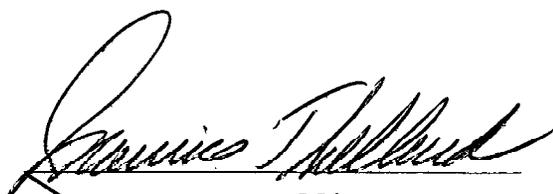
Que le Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine appuie le Comité organisateur des Fêtes du 350ième anniversaire de Trois-Rivières, et lui souhaite le plus grand succès possible pour toutes les activités qu'il mettra sur pied à cette occasion.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de M. Réjean Vaillancourt de la Direction générale de l'éducation des adultes au Ministère de l'Education, concernant les cours en alimentation dispensés par la C.S.R.V.F.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le Greffier


Le Maire

Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que les gérants-adjoints,

M. Réjean Giguère
 M. Ronald Marcoux

Rapport Comité de circulation

1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Comité de circulation du 14 mars 1983, aux items 2 à 5 inclusivement.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de l'Association des résidents de Châteaudun: remerciements pour la classique annuelle de chiens.
- b) Rapport sur les heures supplémentaires au Service de la police.
- c) Lettre de Gaz Intercité Québec Inc.: subventions disponibles pour reconversion par chauffage au gaz de certaines bâtisses municipales.
- d) Lettre de la Commission de toponymie: désignation des districts municipaux par noms au lieu de chiffres.
- e) U.M.Q.: documents divers.
- f) Lettre de la Chambre de Commerce: remerciements pour le Centre Culturel, expo farandole.
- g) Conciliation de banque: janvier et février 1983.

(Signé) MAURICE THELLEND
 Greffier municipal

Adoption rapport
 Commission permanente, séance du 21/03/83
 83-126

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 21 mars 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste
 de comptes
 83-127

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 31 mars 1983, comprenant chèques numéros 17050 à 17157 inclusivement, comportant des

déboursés se totalisant à 1 249 106,80 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 249 106,80 \$ sont inclus:

- le service de la dette : 1 074 374,24 \$
- placement fonds de roulement: 100 000,00 \$

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

83-128

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Joseph-Arthur Bédard	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Réjean Rouleau	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Pierre Meunier	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
Mme Raymond Roof	Prop. par cons. Claude Champoux
Mme Edgar Bourgeois	Prop. par cons. Jean Brunet
Mme Jeanne Naud-Thibeau	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
M. Romain Cossette	Prop. par cons. Claude Champoux

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. de félicitations nouveau Conseil de Châteaudun

83-129

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que pour faire suite à vos élections municipales, le Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine tient à féliciter Monsieur le Maire Alain Venot et tous les membres élus du Conseil et principalement Monsieur Jacques Barrault, premier-adjoint qui est aussi président des jumelages.

ADOPTE

Acceptation de soumission peinture démarcation routière

83-130

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Peinture Nationale Limitée, au montant de 5 591,70 \$ pour l'achat de peinture de démarcation routière pour l'année 1983, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. demandant la révision des montants accordés au programme Loginove

83-131

ATTENDU le nombre considérable de logements admissibles au programme Loginove établis conjointement par les Gouvernements fédéral et provincial par l'intermédiaire de la Société Canadienne d'Hypothèque et de Logement et de la Société d'Habitation du Québec respectivement et situés sur le territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que les montants mis à la disposition de la Ville en vertu de ce programme par les deux organismes précités sont nettement insuffisants, considérant le grand nombre de demandes que reçoit la Ville de la part de propriétaires désireux de profiter de ce programme;

ATTENDU que les dossiers déjà transmis aux institutions financières dépassent les subventions accordées par les Gouvernements fédéral et provincial et que de plus, un nombre de 62 dossiers inspectés seront expédiés d'ici trente (30) jours aux institutions financières, ce qui équivaut à environ 1,25 million de subventions nécessaires et que ces deux dossiers donneront lieu à des travaux de l'ordre de 1 800 000,00 \$.

En conséquence,

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

QU'afin de répondre aux besoins de la population en matière de restauration de logements, de demander aux autorités compétentes de reviser les montants accordés à la Ville de Cap-de-la-Madeleine dans le cadre du programme Loginove selon les chiffres suivants et pour l'année 1983:

1,5 millions pour le programme PAREL et

2,5 millions pour la S.H.Q.

De plus, comme le dossier de qualification de la Ville auprès des organismes concernés démontre des besoins en restauration de l'ordre de plus de 60,1 millions de dollars et que le programme Loginove est prévu s'étendre sur une période de dix (10) ans, il est également proposé, que pour réaliser les objectifs du programme, la partie de subvention nécessaire à l'application du programme dépasse 5 millions par an, au minimum.

ADOPTE

Rés. félicitations IL EST PROPOSE

Club de patinage ET UNANIMEMENT RESOLU:

Maxibelles

83-132

Que le Conseil félicite le groupe des "Maxibelles" du Club de patinage artistique du Cap-de-la-Madeleine, qui a remporté la médaille d'or lors d'un concours d'invitation qui a eu lieu à St-Georges de Beauce dernièrement.

ADOPTE

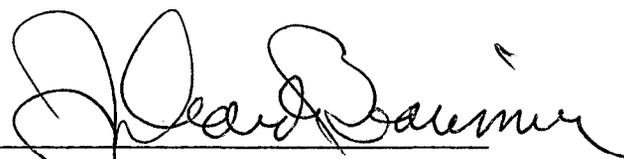
CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de Mme Stella Lefebvre du 89 rue Crevier à Cap-de-la-Madeleine, concernant l'achat d'un terrain, rue St-Emile.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



- Le Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

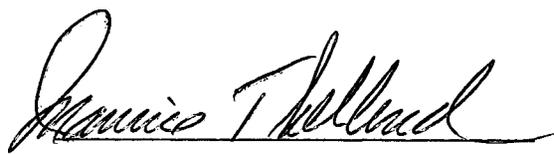
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-27, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 29 mars 1983, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 avril 1983, de 9.00 heures à 19.00 heures.

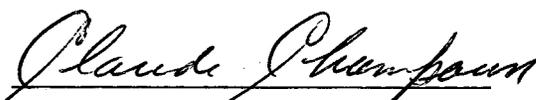
88 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-27, et 22 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-27 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6ième jour du mois d'avril 1983.



MAURICE THELLEND
Greffier municipal



CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

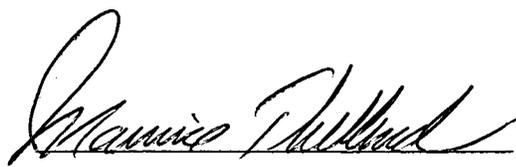
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-28, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 29 mars 1983, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 avril 1983, de 9.00 heures à 19.00 heures.

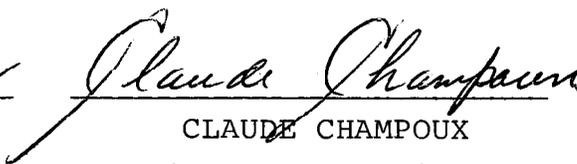
6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-28, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-28 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6ième jour du mois d'avril 1983.



MAURICE THELLEND
Greffier municipal



CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 11 avril 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

- Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
83-133 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.
- Adoption procès-verbal, séance du 05/04/83 Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
83-134 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 5 avril 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.
- Adoption procès-verbal, procédure enregistrement règl. 620-27 Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
83-135 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-27, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 5 et 6 avril 1983, soit adopté.

ADOPTE

ADOPTE

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure d'enregistrement
 régl. 620-28
 83-136

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-28, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 5 et 6 avril 1983, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 5 avril 1983

PRESENTS:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que les gérants-adjoints,

M. Réjean Giguère
 M. Ronald Marcoux

Congrès des chefs de police à Rouyn-Noranda

1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Directeur de la police à assister au congrès des chefs de police qui aura lieu à Rouyn-Noranda, du 26 au 29 juin 1983 et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion, conformément au montant prévu au budget à cet effet.

Frais d'administration sur billets d'infraction payés hors délai

2. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte que la Cour municipale ne charge plus de frais d'administration de 5,00 \$ chargés habituellement pour les billets d'infraction payés hors des délais requis; ces frais étant minimes comparés aux nouvelles pénalités imposées par le Code de la route et vu également l'informatisation du système qui complique beaucoup la perception.

CORRESPONDANCE:

- a) Temps supplémentaire au Service de la police, périodes du 20 au 26 mars et 27 mars au 2 avril 1983.
- b) Lettre de M. Jacques Léonard, ministre des Affaires municipales: projet "Relais".
- c) Lettre de remerciement du Club Kiwanis: tournoi "Pee Wee".

- d) Rapport financier 1982 de la C.I.T.F.
- e) Lettre de Radio-Québec: nomination d'un représentant.
- f) Rapport de M. Jacques Bettez, inventaire des lots vacants desservis.
- g) Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche: programme d'assistance financière pour manifestations locales de la fête nationale du Québec.
- h) Rapport de M. Jean-Pierre Roof: fournisseur, "Les portes basculantes du Québec".
- i) Résolution du comité d'école Ste-Madeleine, restructuration scolaire.
- j) Lettre de M. et Mme Maurice Campbell.
- k) Rapport: Lieutenant Gérald Fournier.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 05/04/83 83-137
 Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
 ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 avril 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies 83-138
 RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:
 ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:
 M. Gaston Noël Prop. par cons. Jean Brunet
 Mme vve Gaston Larente Prop. par cons. Jean Brunet
 Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan 83-139
 Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
 ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 122-423 et 122-424, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 15 mars 1983, et portant le numéro 5067.

ADOPTE

Acceptation
soumission
béton bitumineux

83-140

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Pagé Construction Inc., au montant de 26,75 \$ la tonne métrique, pour l'achat de béton bitumineux pour l'année 1983, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation sou-
mission, béton
de ciment

83-141

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Béton du Cap Inc., au montant de 80,75 \$ le mètre cube pour l'achat de béton de ciment pour l'année 1983, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation
soumission
pierre concassée

83-142

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Carrière St-Maurice, au montant de 4,05 \$ la tonne métrique, pour l'achat de pierre concassée pour l'année 1983, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Adoption du rè-
glement 620-29

83-143

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-29, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption du rè-
glement no
620-30

83-144

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-30, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

4 7 7 5

Demande de l'Hydro-Québec concernant construction conduits souterrains acceptée par la Ville

83-145

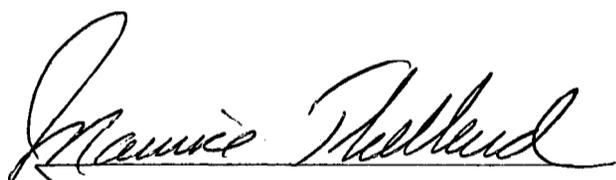
Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que ce Conseil acquiesce à la demande de l'Hydro-Québec concernant la construction de conduits souterrains d'alimentation électrique sur le boul. Des Prairies, entre Cardinal-Roy et le poste de transformation Des Prairies, ainsi que sur les lots numéros 536, P.537-1 et 427, une partie du Rang St-Malo et de la rue St-Maurice; le tout tel qu'apparaissant aux plans numéros 1D à 4D et 12D à 18D faisant parties du projet numéro 6D01758.

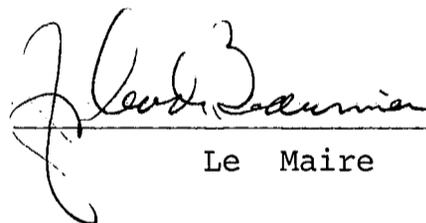
L'Hydro-Québec devra exécuter lesdits travaux conformément aux directives émises par le Bureau des Services Techniques de la Ville et sera la seule responsable pour la durée de l'exécution des travaux et jusqu'à l'approbation finale par la Ville.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 18 avril 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption ordre

du jour

83-146

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-
verbal, séance

du 11/04/83

83-147

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 11 avril 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 11 avril 1983

PRESENTS:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
 et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

-
- Autorisation con- 1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise Mlle
grès syndical Linda Galarneau à assister à un congrès syndical le 29 a-
L. Galarneau vril 1983 et ce, sans réduction de salaire.
- Prêt gratuit 2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le
Centre Culturel prêt gratuit du Centre Culturel à M. Jean Brière pour son
Club Kiwanis projet "Loupe" le 27 avril 1983, ainsi qu'au Club Kiwanis
(club des Bâtitseurs) pour le 21 avril prochain.
- Cours ivressomè- 3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise Mes-
tre à l'Institut sieurs Claude Rousseau et Robert Thibeault à suivre les
de police cours d'ivressomètre à l'I.P.Q. M. Claude Rousseau pour
la période du 18 au 22 avril 1983 et M. Robert Thibeault
pour la période du 16 au 20 mai 1983.

CORRESPONDANCE:

- a) Temps supplémentaire au service de la police, période du 29 mars au 2 avril et période du 3 avril au 9 avril 1983.
- b) Lettre de Me Bertrand Lamothe, cas Robert Lafond.
- c) Lettre de la municipalité de St-Louis-de-France, location du service de l'informatique de la Ville.
- d) Lettre de M. William Boychuck, ouverture des négociations pour la nouvelle convention collective des employés extérieurs.
- e) Lettre de Mme Berthe Gauthier, dissolution de l'Association de l'Âge d'Or Ste-Famille.
- f) Rapport des permis de construction, mois de mars 1983.

(Signé) MAURICE THELLEND
 Greffier municipal

Adoption rapport Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
 Commission perma- Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
 nente, séance du
 11/04/83
 83-148
 ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 11 avril 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste
de comptes

83-149

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 12 avril 1983, comprenant:

- 1) les chèques nos 17158 à 17245 inclusivement. 597 353,23 \$
- 2) les paies nos 9 à 13 inclusivement..... 287 489,41 \$
- 3) effets bancaires retournés, intérêts sur emprunts temporaires, intérêts sur règlements d'emprunt, confirmation bancaire, sacs de dépôt de nuit pour les mois de janvier et février 1983..... 13 356,74 \$

Le tout totalisant un déboursé de: 898 199,38 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 898 199,38 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 342 055,19 \$.

ADOPTE

Sympathies

83-150

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme vve Amédée Grégoire Prop. par cons. Jean Brunet
M. Claude St-Cyr Prop. par cons. Laurent Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-
verbal Commis-
sion Urbanisme

83-151

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme du 29 mars 1983, soit et est adopté aux articles 1 à 6 inclusivement. (avec correction: M. Normand Vivier, présent).

ADOPTE

Rés. autori-
sant dépenses au
fonds de roule-
ment

83-152

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise les dépenses suivantes:

- a) Un épandeur, capacité de 6 v.cu. pouvant se glisser à l'intérieur d'une benne basculante de camion

Achat et installation

6 000,00 \$

b) Un équipement à neige comprenant harnais basculant hydraulique et attache rapide, chasse-neige réversible avant et aile de côté	Achat et installation	15 000,00 \$
c) Deux (2) équipements à neige comprenant harnais basculant hydraulique et attache rapide et chasse-neige réversible avant	Achat et installation	12 000,00 \$
d) Deux (2) tracteurs à 4 roues motrices avec moteur diesel, équipé d'une tondeuse rotative de 60 po. sous le tracteur		24 000,00 \$
e) Réfection des couvertures au dessus des bureaux et du restaurant à l'aréna Jean-Guy Talbot		<u>40 000,00 \$</u>
		<u>97 000,00 \$</u>

Toutes ces dépenses devront être prises au fonds de roulement, être approuvées par la Commission municipale du Québec et être remboursées en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 1984.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU:

- 1- Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine accepte purement et simplement la rétrocession par M. Raymond Paquin de l'immeuble suivant, savoir:

"Un emplacement situé en la Ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, comme étant la subdivision TROIS CENT TRENTE-SIX du lot originaire numéro QUATRE CENT VINGT (420-336) et la subdivision TROIS CENT TRENTE-SEPT du lot originaire numéro QUATRE CENT VINGT (420-337), tels que cadastrés.

Le tout ayant une superficie totale de six mille trois cents pieds carrés (6 300 pi.ca.)".

- 2- Que telle rétrocession soit consentie pour et en considération de la somme de NEUF CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS (945,00 \$) somme à être versée comptant à M. Raymond Paquin pour la cession de tel immeuble.

Rés. rétroces-
sion terrain
vendu à M. Ray-
mond Paquin

- 3- Que telle rétrocession soit consentie purement et simplement en application des clauses, charges et conditions qui étaient contenues dans la vente par la Ville de Cap-de-la-Madeleine à Raymond Paquin, par acte dont copie a été déposée au bureau d'enregistrement de Ste-Geneviève-de-Batiscan le 15 avril 1981 sous le numéro 284 982.
- 4- Que le contrat de cession et rétrocession comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre, y compris toutes les clauses qui pourront être exigées par les mandataires de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.
- 5- Que tel contrat de cession soit préparé par l'étude des notaires Carrier et Carrier de Cap-de-la-Madeleine.
- 6- Que le maire de la Ville et le greffier soient par les présentes autorisés à signer tel contrat pour et au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.
- 7- Que le Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ratifie et s'engage à ratifier purement et simplement tout ce qui pourra être fait et signé par lesdits maire et greffier en application de la présente résolution.
- 8- Que la Ville rembourse à Raymond Paquin le prix qu'il a payé, sans intérêt, soit la somme de 945,00 \$. Les frais du notaire et autres, s'il y a lieu, seront à la charge de ce dernier et les taxes devront être acquittées.

ADOPTE

Rés. nouveaux
tarifs pour la
délivrance des
documents muni-
cipaux

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent les nouveaux tarifs suggérés pour la délivrance des documents municipaux ci-dessous mentionnés, effectifs du 1er mai 1983:

83-154

TARIFS PROPOSES

a) Rapport d'accident (service de la police)	5,00 \$
b) Certificat de toute nature	2,00 \$
c) Page photocopiée 8½ x 11 ou 14	0,25 \$
d) Page dactylographiée ou manuscrite 8½ x 11 ou 14	2,50 \$
e) Plan général des rues (imprimé) 1,000 pieds au pouce	1,00 \$

TARIFS PROPOSES

f) Copie du rôle d'évaluation	0,07 \$ par unité d'évaluation
g) Copie de règlement	0,25 \$ la page 35,00 \$ maximum
h) Etats financiers	2,00 \$
i) Plan cadastral	Coût réel de la copie
j) Liste de contribuables ou résidents	0,01 \$ du nom
k) Pour tous les autres documents, tels que: plan directeur, plan d'urbanisme, de zonage, rénova- tion urbaine, etc.	Coût réel de la copie

ADOPTE

Avis de motion
règl. pour adop-
ter règl. #11
de la C.I.T.F.
83-155

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ADOPTER LE REGLEMENT NUMERO 11 DE LA C.I.T.F. DECRETANT L'ACHAT DE DEUX (2) AUTOBUS NEUFS ET DE LEUR EQUIPEMENT ET DECRETANT UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 411 000,00 \$ A CET EFFET".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 18ième jour du mois d'avril 1983.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE

Conseiller de la Ville
de Cap-de-la-Madeleine

Rés. 83-120
abrogée et rem-
placée par rés.
no 83-158

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la résolution numéro 83-120 (transfert de fonds, programme Relais) soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

83-156

ADOPTE

Rés. 83-121 abro-
gée et remplacée
par rés. 83-159

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la résolution numéro 83-121 (programme Relais remplacé) soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

83-157

ADOPTE

Rés. programme
"Prime", trans-
fert de fonds

83-158

ATTENDU QUE la Ville de Cap-de-la-Madeleine a demandé à être subventionnée dans le cadre du programme d'initiatives municipales pour l'emploi "PRIME", mis sur pied par le Gouvernement du Québec, pour des travaux de l'ordre de 225 000,00 \$;

ATTENDU QUE ces travaux demanderont une contribution de l'ordre de 25 000,00 \$ de la part de la Ville de Cap-de-la-Madeleine;

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Qu'un montant budgétaire de 25 000,00 \$ soit transféré de l'item machinerie et véhicules des immobilisations à même les revenus du budget 1983 (poste 02-830-30-740) et qu'il soit approprié au programme "PRIME".

ADOPTE

Rés. acceptation
par la Ville du
projet aménage-

ment équipe-
ments récréa-
tifs

programme "Prime"

83-159

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet d'aménagement d'équipements récréatifs présenté dans le cadre du programme d'initiatives municipales pour l'emploi "PRIME", année 1983.

Que le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier Maurice Thellend, soient autorisés au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Québec.

Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTE

Rés. vente lot
#406-305 à Mme
Stella Lefebvre

83-160

ATTENDU QUE la Ville de Cap-de-la-Madeleine ayant accepté, le 2 juin 1980, une soumission au montant de 1 705,64 \$ de Mme Stella Lefebvre pour la partie du lot numéro 406-305 du cadastre fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine; il est,

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de vente mais seulement lorsque les numéros de cadastre impliqués dans cette transaction auront été remplacés par un seul

4 7 8 3

numéro et que les frais encourus par cette opération cadastrale soient à la charge de Mme Stella Lefebvre.

ADOPTE

Rés. vente lot
#406-303 à M.
J.-G. Gauthier
83-161

ATTENDU QUE la Ville de Cap-de-la-Madeleine ayant accepté, le 7 août 1980, une soumission au montant de 1 705,64 \$ de M. Jean-Guy Gauthier pour la partie du lot numéro 406-303 du cadastre fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, il est,

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville le contrat de vente mais seulement lorsque les numéros de cadastre impliqués dans cette transaction auront été remplacés par un seul numéro et que les frais encourus par cette opération cadastrale soient à la charge de M. Jean-Guy Gauthier.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de M. Michel Veillette, député à la Chambre des Communes: dragage de la rivière St-Maurice.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le Greffier


Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

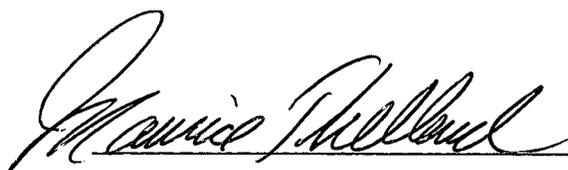
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-29, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 19 avril 1983, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 26 et 27 avril 1983, de 9.00 heures à 19.00 heures.

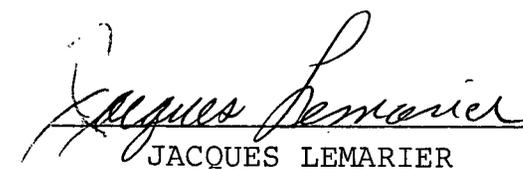
6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-29, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-29 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 27ième jour du mois d'avril 1983.



MAURICE THELLEND
Greffier municipal



JACQUES LEMARIER
Conseiller de la Ville
de Cap-de-la-Madeleine

4 7 8 5

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

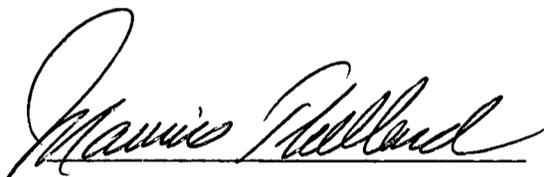
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-30, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 19 avril 1983, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 26 et 27 avril 1983, de 9.00 heures à 19.00 heures.

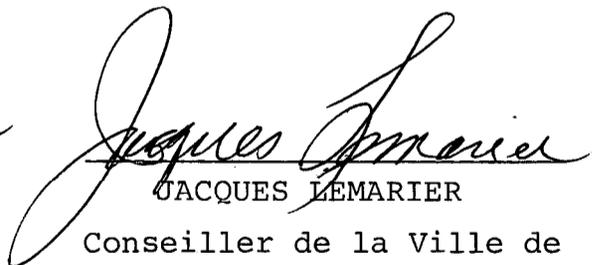
6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-30, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-30 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 27ième jour du mois d'avril 1983.



MAURICE THELLEND
Greffier municipal



JACQUES LEMARIÉ
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 2 mai 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
83-162 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 18/04/83 Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
83-163 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 18 avril 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure d'enregistrement régl. 620-29 Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
83-164 Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-29, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 26 et 27 avril 1983, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-
verbal, procédu-
re enregistrement
règl. 620-30

83-165

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-30, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 26 et 27 avril 1983, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 18 avril 1983

PRESENTS:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Pierre A. Brouillette

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Jean Brunet

Claude Champoux

Normand Vivier

René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

Congrès des gé-
rants d'aréna au
Mont Ste-Anne

1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise Messieurs Claude Cyr et Roger Gravel à assister au congrès des gérants d'aréna, les 30 et 31 mai 1983 au Mont Ste-Anne, et à leur défrayer les dépenses encourues à cette occasion conformément au montant prévu au budget à cet effet.

Renouvellement lo-
cation pro-shop à
M. Yves Tremblay

2. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le renouvellement de la location du pro-shop à M. Yves Tremblay pour une période de un (1) an et aux mêmes conditions que celles qui existent présentement.

CORRESPONDANCE:

- a) Temps supplémentaire au service de la police.
- b) Lettre de M. Michel Veillette, député fédéral: accusé réception de la demande de la Ville pour réviser les montants accordés pour Loginove.
- c) Lettre de la municipalité de Ste-Marthe pour informer la Ville de ses représentants à la Commission de développement industriel et commercial de Cap-de-la-Madeleine Inc.

AVIS DE RESPONSABILITE:

- a) Avis de M. Dominique Sévigny, 401, 2ième Rue: dommages à sa maison dus à la vibration produite par les camions de Champlain Express.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 18/04/83
83-166

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 18 avril 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes
83-167

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 28 avril 1983, comprenant chèques numéros 17246 à 17348 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 220 840,03 \$, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies
83-168

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Rachel Magnan-Lessard	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Maurice St-Pierre	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Ludger Drolet	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. François Cloutier	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
Mme Lorenzo Wellman	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Madeleine Cloutier	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
M. J.-Edouard Biron	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Hermann Faucher	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Joseph Spénard	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mme vve Omer Mongrain	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Clément Héroux	Prop. par cons. Jacques Lemarier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. proclamant
la semaine des
gens de la poste
83-169

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine, considère qu'il y a lieu de souligner la Semaine des gens de la poste 1983 dans notre municipalité, pour sensibiliser nos citoyens aux efforts déployés par les gens de la poste afin d'améliorer la qualité du service postal pour le bien du public.

En conséquence, la semaine du seize (16) au vingt-et-un (21) du mois de mai de l'année 1983, est par la présente décrétée "Semaine des gens de la poste 1983" et nos concitoyens sont invités à y participer.

ADOPTE

Adoption d'un
plan
83-170

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 406-305-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville ledit plan et le livre de renvoi.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 25 avril 1983, et portant le numéro 10217.

ADOPTE

Adoption d'un
plan
83-171

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 134-482 et 134-483, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 21 avril 1983, et portant le numéro D-5128.

ADOPTE

Adoption d'un
plan
83-172

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 664, 665 et 566-3, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Paul Perrault, a.g., en date du 30 septembre 1982, et portant le numéro S-5147.

ADOPTE

Rés. vente
pour taxes
dues

83-173

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ordonnent au greffier municipal de vendre à l'enchère publique, les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées depuis trois (3) ans.

ADOPTE

Rés. nommant en-
chérisseur lors
de la vente pour
taxes

83-174

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le trésorier de la Ville, M. Réjean Giguère ou le comptable de la Ville, M. Constant Lemire, soient et sont par la présente autorisés à enchérir lors de la vente de l'année 1983, pour les taxes municipales et scolaires dues à date, ainsi que des intérêts et déboursés encourus.

ADOPTE

Rés. appui
au projet
Théâtre Champlain

83-175

CONSIDERANT le projet "Théâtre Champlain" présenté dans le cadre du programme de relance de l'aide à l'emploi du ministère Emploi et Immigration Canada, par Messieurs Daniel Forest et Jean-Claude Bergevin;

CONSIDERANT que les promoteurs du projet jouissent d'excellentes recommandations et sont des gens sérieux;

CONSIDERANT que ledit projet permettra l'utilisation du cinéma Champlain actuellement inoccupé depuis plusieurs mois et fournira de bons divertissements aux jeunes et adultes de notre ville;

CONSIDERANT que le projet créera cinq (5) emplois permanents;

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil appuie fortement le projet intitulé "Théâtre Champlain" présenté par Messieurs Daniel Forest et Jean-Claude Bergevin dans le cadre du "programme de relance de l'aide à l'emploi" d'Emploi et Immigration Canada.

ADOPTE

Rés. maintien
bureau de O.N.F.
à Trois-Rivières

83-176

ATTENDU QUE le bureau de l'Office National du Film desservant notre région fermera ses portes le 31 octobre prochain;
ATTENDU QUE notre population sera privée d'un autre service du gouvernement fédéral profitable à nos concitoyens;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine prie instamment le ministre des Communications, M. Francis Fox, de maintenir ce service hautement apprécié par toute la population de la région 04 à Trois-Rivières.

ADOPTE

Rés. création à
Trois-Rivières
société de port
locale

83-177

CONSIDERANT la nouvelle législation portuaire adoptée par le Parlement du Canada au mois d'août 1982;
CONSIDERANT que le port de Trois-Rivières répond aux critères énoncés dans la loi, soit: 1o- l'importance régionale et nationale du port; 2o- l'intérêt local dans les affaires du port et 3o- la bonne situation financière du port;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la demande des autorités du port de Trois-Rivières auprès du Conseil d'administration de la Société canadienne des Ports pour la création à Trois-Rivières, d'une société de port locale.

ADOPTE

Adoption du règl.
no 677
mesures et exi-
gences relatives
aux ouvertures et
excavations

83-178

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 677, intitulé: "Règlement décrétant les mesures et exigences relatives aux ouvertures et excavations dans l'emprise des rues ou tout autre terrain appartenant à la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption du rè-
glement no 642-K
(C.I.T.F.)

83-179

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-K, intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement numéro 11 de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.) décrétant l'achat de deux (2) autobus neufs et de leurs équipements et décrétant un emprunt par obligations au montant de 411 000,00 \$ à cet effet", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, travaux aqueduc donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par et égout rues la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumet- Garceau et Hébert trairai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

83-180

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR LES RUES GARCEAU ET HEBERT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2ième jour du mois de mai 1983.

(Signé) JEAN BRUNET

Conseiller de la Ville
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, travaux de donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par bordures et la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et sou- pavage, rues mettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement in- Garceau et Hébert titulé:

83-181

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR FONDATION DE RUES, PAVAGE ET BORDURES SUR LES RUES GARCEAU ET HEBERT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2ième jour du mois de mai 1983.

(Signé) JEAN BRUNET

Conseiller de la Ville
de Cap-de-la-Madeleine

Rés. de félici-
tations à M.
Reynald Juneau

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil félicite M. Reynald Juneau, architecte de notre Ville, à l'occasion de sa nomination sur la Commission de la capitale nationale, conscient que cet honneur

83-182

qui lui échoit constitue un bel hommage pour l'excellent travail accompli au cours de sa carrière et rejaille sur l'ensemble de la population de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Rés. concernant
le remboursement
des frais suite
à l'adoption et
l'annulation des
règl. 662 & 663

83-183

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que les frais encourus par la Ville lors de l'adoption et de l'abrogation des règlements numéros 662 et 663 concernant les rues Garceau et Hébert, soit un montant de 716,25 \$, soient remboursés avant de poursuivre la procédure d'adoption de nouveaux règlements concernant ces mêmes rues.

ADOPTE

Avis de motion
règl. emprunt,
travaux aqueduc
et égout boul.
Des Estacades

83-184

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR LE PROLONGEMENT DU BOULEVARD DES ESTACADES AU NORD-OUEST DU RUISSEAU OGDEN".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2ième jour du mois de mai 1983.

(Signé) NORMAND VIVIER

Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion
règl. emprunt
travaux pavage
et trottoirs
boul. Des Estacades

83-185

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE FONDATION DE RUES, DE PAVAGE ET DE TROTTOIRS SUR LE PROLONGEMENT DU BOULEVARD DES ESTACADES AU NORD-OUEST DU RUISSEAU OGDEN".

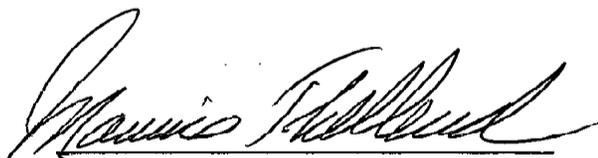
Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2ième jour du mois de mai 1983.

(Signé) NORMAND VIVIER
Conseiller de la Ville
de Cap-de-la-Madeleine

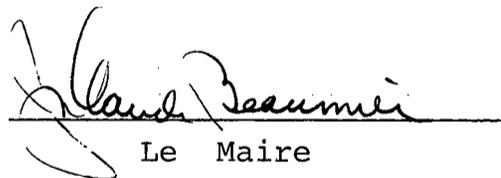
CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de la Chambre de Commerce: appui à la Commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine, intégration primaire et secondaire.
- b) Lettre de M. Marcel Gagnon, accuse réception de la résolution numéro 83-131, demande de révision des montants alloués à la Ville de Cap-de-la-Madeleine pour programme Loginove.
- c) Lettre de la Croix-Rouge, remerciements.
- d) Lettre de M. Jean-Claude Ouellet de la Société d'habitation du Québec concernant concernant la demande de la Ville pour un budget supplémentaire au programme Loginove.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 9 mai 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

83-186 ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 02/05/83 Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

83-187 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 2 mai 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 2 mai 1983

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
 et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

- Colloque de la
 Fédération
 québécoise
 des pompiers à
 Ste-Adèle
1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le lieutenant Guy Bettez, responsable des opérations incendie, à assister au colloque de la Fédération québécoise des pompiers les 13, 14 et 15 mai prochain à Ste-Adèle et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion, conformément au montant prévu au budget à cet effet.
- Congrès de la
 C.O.M.A.Q. à
 Pointe-au-Pic
2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le trésorier, M. Réjean Giguère, à assister au congrès de la C.O.M.A.Q. les 8 et 9 juin 1983 à Pointe-au-Pic et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion, selon le montant prévu au budget à cet effet.
- Congrès annuel de
 Ass. des Evalua-
 teurs municipaux
 à Mont Ste-Anne
3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Jacques Bettez, directeur de la Planification, à assister au congrès annuel de l'Association des Évaluateurs municipaux du Québec les 19, 20 et 21 mai à Mont Ste-Anne, et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion, selon le montant prévu au budget à cet effet.
- Amendement à
 la convention de
 Ass. internationale
 employés profession-
 nels et de bureau
 concernant la pé-
 riode de vacances
 annuelles payées
4. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte d'amender la convention collective de l'Union internationale des employés professionnels et de bureau (local 265), à l'article XVII "vacances annuelles payées", pour que la période de service continu donnant droit aux vacances annuelles s'établisse du 1er janvier au 31 décembre de chaque année, au lieu du 1er mai au 30 avril comme c'est le cas dans la convention actuellement en vigueur, et que ce changement devienne effectif au 1er janvier 1983, et autorise le maire, le gérant et le greffier à signer cet amendement.
- Journée d'étude
 Ass. cadres fi-
 nanciers municipaux
5. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Gérant et le Trésorier à assister à une journée d'étude organisée par l'Association des cadres financiers municipaux du Québec, qui aura lieu à Trois-Rivières le 27 mai 1983 et à leur défrayer les frais d'inscription pour cette journée, soit 35,00 \$ chacun.
- Réfection toit
 de l'Aréna
6. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise les Laboratoires Choisy Ltée (division des services spécialisés), à préparer des plans et devis pour la réfection du toit du restaurant et des bureaux de l'Aréna.

- Prêt de l'aréna
Cadets de l'Air 7. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt de l'aréna Jean-Guy Talbot le 21 mai 1983, pour la cérémonie d'inspection et la revue annuelle des Cadets de l'Air, escadrille 350, Cap-de-la-Madeleine.
- Autorisation ven-
te bande de ter-
rain Tennis Inté-
rieur Mauricien 8. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise les Ambulances 12-12 Ltée, à vendre à Tennis Intérieur Mauricien Inc., une bande de terrain adjacente à la propriété de ce dernier, d'une largeur de 25 pieds par toute la longueur du terrain.
- Congrès Fédéra-
tion canadienne
des municipalités
à Moncton 9. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. le maire Jean-Claude Beaumier à assister au congrès de la Fédération canadienne des municipalités, qui aura lieu à Moncton au Nouveau-Brunswick du 5 au 9 juin 1983, et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion.
- Location restau-
rants parcs Ro-
chefort et Ste-
Bernadette 10. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la soumission de M. Daniel Boisclair pour la location du restaurant du parc Rochefort, au prix de 1,00 \$ avec la compensation suivante: entretien du terrain de balle, incluant l'entretien résultant de l'opération du restaurant, et celle de M. Alain Lynch au montant de 100,00 \$ pour celui de Ste-Bernadette.
- Augmentation
budget O.M.H. 11. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'augmentation du budget de l'O.M.H. 1983, déjà approuvé, afin de permettre l'engagement de l'Agence de Sécurité La Vigilance Inc., pour assurer la protection des personnes au Manoir du Vieux-Moulin et satisfaire ainsi aux exigences de la loi en ce domaine.
- Autorisation
lave-o-thon 12. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise pour l'avenir, les lave-o-thon, qu'à la condition que les promoteurs de tels événements aient une entente préalable avec les détenteurs d'un permis de lave-auto émis par la Ville à cet effet.

CORRESPONDANCE:

- a) Conciliation de banque, mars 1983.
- b) Rapport mensuel du Service de la police, mars 1983.
- c) Temps supplémentaire au Service de la police pour les semaines finissant les 23 et 30 avril 1983.
- d) Etats financiers 1982, O.M.H.
- e) Lettre de M. Réjean Giguère, rapport de la C.O.M.A.Q., coûts des dépenses dans différentes municipalités de la province.

- f) Lettre de M. Réjean Giguère, concernant le chiffre de la population du Cap-de-la-Madeleine, Gazette Officielle du 2 février 1983.
- g) Lettres de la Chambre de Commerce:
- 1- Villes, villages et campagnes fleuris.
 - 2- Expo-farandole, étalage extérieur.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport
Commission per-
manente, séance
du 02/05/83
83-188

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 2 mai 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies

83-189

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Wilfrid Brunelle Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Fridolin Lafleur Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. adoption
rapport Commis-
sion Urbanisme

83-190

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 3 mai 1983 de la Commission d'Urbanisme, soit et est adopté sauf les articles 2 et 12.

ADOPTE

Rés. auto-
risant si-
gnature entente
assainissement
des eaux

83-191

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, la convention entre le Gouvernement du Québec et la Corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, relativement à l'exécution et au financement des études requises pour le traitement des eaux usées.

ADOPTE

Rés. offre achat
lisière terrain
par R. Ducharme
83-192

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre d'achat faite par M. Réjean Ducharme à la Ville pour une lisière de terrain de cent (100) pieds de largeur par deux (2) pieds de profondeur en face du terrain (lots 410-73 et 412-74, cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine) qui lui appartient sur la rue Aubuchon, pour le prix de cent dollars (100,00 \$) et qu'il s'engage à faire cadastrer à ses frais. Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

ADOPTE

Rés. désistement
de la Ville, pro-
jet "Classifica-
tion des archi-
ves" Eté-Canada
83-193

ATTENDU QUE la Ville de Cap-de-la-Madeleine a présenté dans le cadre du programme "Eté-Canada, programme d'emploi pour étudiants" mis sur pied par le gouvernement fédéral, un projet intitulé: "Classification des archives" et qui a été accepté.

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec ne permet pas aux municipalités de signer des ententes avec le gouvernement fédéral dans le cadre dudit programme, il est

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine renonce à ce projet en faveur de la "Société d'Histoire du Cap-de-la-Madeleine Inc."

ADOPTE

Rés. adoption
règl. 678
83-194

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 678, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 71 500,00 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Garceau et Hébert", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. adoption
règl. 679
83-195

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 679, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 41 000,00 \$ pour des travaux de fondation de rue, de pavage et de bordures sur les rues Garceau et Hébert", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion
règl. entente
traitement des
eaux usées

83-196

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR APPROUVER L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVEMENT A LA REALISATION EN COMMUN D'UNE ETUDE SUR L'INTERCEPTION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USEES DES 4 MUNICIPALITES PARTICIPANTES ET A LA CONSTITUTION D'UNE REGIE INTERMUNICIPALE A CETTE FIN".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 9ième jour du mois de mai 1983.

(Signé) LAURENT LAVERGNE

Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion
règl. emprunt repa-
vage diverses
rues

83-197

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE REPAVAGE DE DIVERSES RUES DANS LA MUNICIPALITE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 9ième jour du mois de mai 1983.

(Signé) JEAN BRUNET

Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion
règl. fermeture
partie rue Au-
buchon

83-198

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE AUBUCHON".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 9ième jour du mois de mai 1983.

(Signé) NORMAND VIVIER
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Rés. projet amé- Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
lioration gestion Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
financière
programme PRIME

83-199

ET RESOLU: Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet d'amélioration gestion financière présenté dans le cadre du programme d'initiatives municipales pour l'emploi: "PRIME", année 1983.

Que le maire et le greffier soient autorisés au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Québec.

Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTE

Rés. projet in- Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
formatique, Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
programme PRIME

83-200

ET RESOLU: Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet informatique, programme pour les achats, présenté dans le cadre du programme d'initiatives municipales pour l'emploi: "PRIME", année 1983.

Que le maire et le greffier soient autorisés au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Québec.

Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

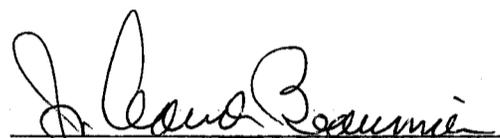
ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de M. Fernand Laberge du Sommet québécois
de la jeunesse concernant campagne de financement.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le Greffier


Le Maire

4 8 0 3

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 9 mai 1983, à 22 heures, 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés. demandant
enquête à la
Commission de
Police du Qué-
bec concernant
M. G. Fournier
83-201

ATTENDU le rapport rédigé par le capitaine Jean-Marie Jodoin, directeur-adjoint de la Police Municipale, et suite aux recommandations du directeur Monsieur François Darche dans sa lettre du 11 avril 1983;

ATTENDU que ledit rapport porte sur la conduite du lieutenant Gérald Fournier en sa qualité d'officier en charge de la Sûreté municipale;

ATTENDU l'article 21 de la Loi de Police (L.R.Q. chapitre P-13);

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine demande à la Commission de Police du Québec de faire enquête sur la conduite du lieutenant Gérald Fournier, membre de son corps de police.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 16 mai 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
83-202 ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 09/05/83 Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
83-203 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 9 mai 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance spéciale du 09/05/83 Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
83-204 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 9 mai 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 9 mai 1983

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

Rapport Comité
de circulation

1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rap-
port du Comité de circulation du 3 mai 1983, aux items 1
à 4 inclusivement.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre du Comité de l'école De La Ferté; feux de cir-
culation, intersection des rues Thibeau et Des Prai-
ries (remise au Comité de circulation).
- b) Lettre du Ministère des Communications: loi 65, accès
aux documents, délégation de responsabilités.
- c) Lettre de la Maison de Sobriété de Trois-Rivières:
demande d'octroi (refusée).
- d) Lettre du Regroupement des centres-villes du Québec:
congrès 1983.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport
Commission perma-
nente, séance du
09/05/83

83-205

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la
séance du 9 mai 1983, soit et est adopté tel que lu par le
greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste
de comptes

83-206

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
ET RESOLU: Que la liste de comptes du 11 mai 1983, compre-
nant:

- 1) les chèques nos 17349 à 17376 inclusivement.. 151 937,05 \$
les chèques nos 17377 à 17475 inclusivement.. 324 343,07 \$
- 2) les paies nos 14 à 17 inclusivement..... 223 377,65 \$

3) cotisations et abonnements en fonds U.S.-
mars 1983..... 30,05 \$

Le tout totalisant un déboursé de: 699 687,82 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 699 687,82 \$ est inclus:

- Canagex Placement Ltée pour un montant de 30 000,00 \$.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

83-207

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Bernardin Boucher	Prop. par cons.	Jacques Lemarier
Mme Hervé Mineau	Prop. par cons.	Jean-Paul Lavergne
M. Alcide Lottinville	Prop. par cons.	Jean Brunet
M. Emile Lamothe	Prop. par cons.	Jacques Lemarier
M. Claude Cyr	Prop. par cons.	Laurent Lavergne
Mme Gérard Boisvert	Prop. par cons.	Jacques Lemarier
Mme vve Yvon Vaugeois	Prop. par cons.	Laurent Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un
plan

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

83-208

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 410-70-1 et 410-70-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Paul Michaud, a.g., en date du 16 mai 1983 et portant le numéro 41287.

Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer lesdits plan et livre de renvoi pour et au nom de la ville.

ADOPTE

Rés. demande
d'emprunt temporaire

Résolution de demande d'emprunt temporaire au montant de 500 000 \$.

83-209

Lequel montant est égal au solde en capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 10 ans, lors de l'échéance du 1er septembre 1983, sur l'émission originale de 977 000 \$, datée du 1er septembre 1963.

(Dossier d'emprunt à long terme du Ministère numéro 43468.)

ATTENDU QUE, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde en capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé;

ATTENDU QUE, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué;

Il est par conséquent

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.

QUE demande soit faite à la Commission municipale du Québec de bien vouloir autoriser la Ville de Cap-de-la-Madeleine à emprunter temporairement une somme de 500 000 \$, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement de l'émission originale d'obligations de 977 000 \$, datée du 1er septembre 1963.

ADOPTE

Acceptation de
soumissions,
vente équipement
usagé

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine acceptent les soumissions suivantes:

Pour la vente d'autos usagées:

- a) Vaugeois & Fils Automobile Ltée, pour l'achat de l'unité numéro 1, au montant de 1 504,00 \$.
- b) Vaugeois & Fils Automobile Ltée, pour l'achat de l'unité numéro 2, au montant de 1 206,00 \$.

Pour la vente de camions usagés:

- a) Vaugeois & Fils Automobile Ltée, pour l'achat de l'unité numéro 60, au montant de 957,00 \$.
- b) Vaugeois & Fils Automobile Ltée, pour l'achat de l'unité numéro 61, au montant de 703,00 \$.
- c) Vaugeois & Fils Automobile Ltée, pour l'achat de l'unité numéro 62, au montant de 978,00 \$.
- d) Vaugeois & Fils Automobile Ltée, pour l'achat de l'unité numéro 63, au montant de 752,00 \$.

Pour la vente de pompes:

- a) Hamel Auto Ste-Marthe, pour l'achat d'une pompe horizontale Smart-Turner, modèle 8-6FJH, au montant de 35,00 \$.
- b) Hamel Auto Ste-Marthe, pour l'achat d'une pompe horizontale Fairbank Morse, modèle 8F1G-870N, au montant de 35,00 \$.
- c) Club de Golf du Moulin Inc., pour l'achat d'une pompe horizontale Smart-Turner, modèle 5FE, au montant de 25,00 \$.
- d) Hamel Auto Ste-Marthe, pour l'achat d'une pompe horizontale Fairbank Morse, type 3-5813NE, au montant de 125,00 \$.

ADOPTE

Rés. relevant de
ses fonctions
le lieutenant
Fournier

ATTENDU le rapport rédigé par le capitaine Jean-Marie Jodoin, directeur-adjoint de la Police Municipale, et suite aux recommandations du directeur Monsieur François Darche dans sa lettre du 11 avril 1983;

83-211

ATTENDU que ledit rapport porte sur la conduite du lieutenant Gérald Fournier en sa qualité d'officier en charge de la Sûreté municipale;

ATTENDU l'article 79 de la Loi de Police (L.R.Q. chapitre P-13);

ATTENDU la résolution numéro 83-201 adoptée par le Conseil le 9 mai 1983;

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil relève de ses fonctions et ce, sans traitement, le lieutenant Gérald Fournier jusqu'à ce que le Conseil statue sur son cas, suite à la recommandation de la Commission de Police du Québec.

ADOPTE

Adoption règl.
no 682, entente
intermunicipale
assainissement

ATTENDU QUE la Corporation a adopté un règlement autorisant le maire et le greffier à signer une entente intermunicipale relative à la création de la Régie

eaux usées

entre les corporations de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, de Cap-de-la-Madeleine, de Trois-Rivières-Ouest et de Trois-Rivières;

83-212

ATTENDU QUE cette entente a pour objet la réalisation d'une étude régionale pour l'assainissement des eaux usées des Corporations parties à l'entente;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi, "toute convention par laquelle une Corporation municipale engage son crédit doit pour la lier être approuvée par la Commission Municipale du Québec";

En conséquence,

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

De demander à la Commission Municipale du Québec d'approuver la convention, en ce qui a trait à l'engagement de crédit de la Corporation pour la réalisation de ce projet inter-municipal. Une copie certifiée de cette convention est annexée à la présente résolution.

ADOPTE

Adoption règl.
no 680, ferme-
ture partie
rue Aubuchon

83-213

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le règlement numéro 680, intitulé: "Règlement concernant la fermeture d'une partie de la rue Aubuchon", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. acceptation
soumissions

83-214

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les soumissions suivantes soient acceptées:

Achat de chemises:

Empire Shirt Ltd	(manches courtes)	8,85 \$/ch.
	(manches longues)	10,12 \$/ch.

Achat matériaux pour borne d'incendie:

Canron Inc.	6 812,72 \$
-------------	-------------

Achat matériaux pour aqueduc et égout:

F.X. Drolet Inc.	3 720,48 \$
J.U. Houle Ltée	2 764,46 \$
Fred Poliquin Ltée	821,21 \$
Albert Viau Ltée	6 788,50 \$
Saillant Inc.	1 919,04 \$

Les soumissions ci-haut étant les plus basses présentées.

ADOPTE

Rés. emplacement
conduites gaz
naturel

83-215

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte l'emplacement des conduites de gaz naturel tel que soumis par Gaz Intercité Québec Inc., suivant les plans 010104-D32-PH, sections (W0, X0 et Z0) et 010104-D32-P0, sections (A0, B0, C0, G0, H0, I0, J0, K0, L0, M0, N0, R0, S0 et Z0).

Ce Conseil autorise également l'exécution desdits travaux en conformité avec ces plans et le règlement numéro 677.

ADOPTE

Prêt d'un local à la Société d'Histoire du Cap

83-216

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil accepte de prêter gratuitement jusqu'au 31 décembre 1985, à la Société d'Histoire du Cap-de-la-Madeleine Inc., le local occupé par M. J.-Edouard Biron dans l'édifice de la bibliothèque municipale.

ADOPTE

Participation de la ville au concours villes, villages et campagnes fleuris

83-217

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la Ville participe pour 1983, au concours "villes, villages et campagnes fleuris" organisé sous les auspices du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ce faisant, de favoriser l'embellissement de notre Ville.

ADOPTE

Contrat signé avec Bell Canada, équipement téléphonique

83-218

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le maire et le greffier soient autorisés à signer avec Bell Canada, un contrat à tarifs fixes pour une durée de cinq (5) ans, concernant l'équipement téléphonique de l'Hôtel de Ville, conformément au projet soumis (numéro 1018-A3-00), sous réserve de l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTE

Contrat avec Bell Canada équipement téléphonique

83-219

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le maire et le greffier soient autorisés à signer avec Bell Canada, un contrat à tarifs fixes pour l'équipement téléphonique du poste de police, situé à 350 rue Rochefort, pour une durée de cinq (5) ans, selon le projet soumis sous réserve de l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTE

Rés. fixant le taux pour la location aréna

83-220

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le taux de location de l'aréna pour les usagers de la Commission Scolaire soit porté à 45,00 \$ l'heure, soit une augmentation de 10,00 \$ l'heure sur le tarif en vigueur depuis 1976.

ADOPTE

Rés. félicitations IL EST PROPOSE

à l'organisation ET UNANIMEMENT RESOLU:

du sommet écono-
mique région 04

83-221

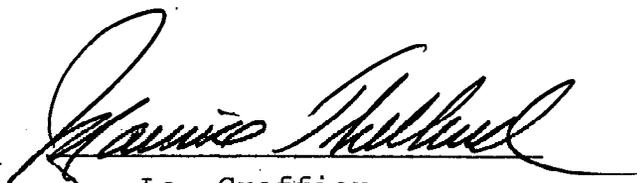
Que le Conseil félicite chaleureusement tous ceux qui ont collaboré de près ou de loin à l'organisation du sommet économique de la région 04 qui s'avère une réussite remarquable et un moyen efficace pour résoudre les problèmes qui confrontent notre société dans cette période difficile que nous traversons.

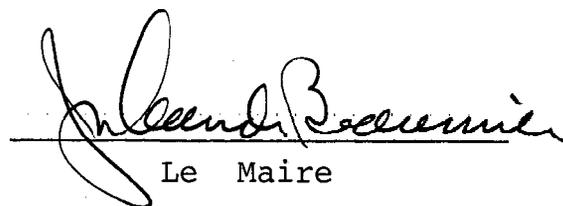
ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du député de Champlain, M. Michel Veillette concernant le programme Loginove.
- b) Lettre du Ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur concernant le programme Loginove.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le Greffier


Le Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 24 mai 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
83-222 ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 16/05/83 Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
83-223 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 16 mai 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 mai 1983

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
 et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

-
- Demande pédalos
 parc Des Chenaux
- Matériel et équi-
 pement entreposés
 dans locaux de
 la Ville
- Politique de lo-
 cation terrains
 de balle
1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la demande de M. Roger Germain pour l'exploitation de l'étang du parc Des Chenaux avec des pédalos.
 2. Le Conseil réuni en commission permanente, recommande d'aviser les associations qui ont du matériel et de l'équipement entreposés dans les locaux de la Ville soit à l'aréna ou ailleurs, de voir à les assurer à leurs frais, car ce matériel et ces équipements ne sont pas assurés par la Ville.
 3. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la politique de location des terrains de balle pour les tournois, tel que soumis au Conseil par le comité des loisirs dans le rapport de sa réunion du jeudi, 12 mai 1983.

CORRESPONDANCE:

- a) Temps supplémentaire au Service de la police.
- b) Lettre de la Fédération des Caisses Populaires Desjardins: Loginove.
- c) Avis de responsabilité de M. Denis Gélinas, 220 rue Ste-Marie RE: pneu crevé dans un trou sur le boul. Duplessis.

(Signé) MAURICE THELLEND
 Greffier municipal

Adoption rapport
 Commission perma-
 nente, séance du
 16/05/83
 83-224

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 16 mai 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies

83-225

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Rosario Lefebvre	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Hervé D. Vivier	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
M. Raoul Mailloux	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Jacques Poisson	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Claude Massicotte	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Laurent Arcand	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption
d'un plan

83-226

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 551-455-1 et 551-455-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 4 mai 1983, et portant le numéro 50186.

ADOPTE

Adoption d'un
plan

83-227

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 134-482 et 134-483, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 21 avril 1983, et portant le numéro 5128.

ADOPTE

Rés. abrogeant
la rés. 83-192
vente de terrain
à M. R. Ducharme

83-228

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la résolution numéro 83-192 soit et est abrogée à toutes fins que de droit, et remplacée par la suivante:

Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine vende à M. Réjean Ducharme une lisière de terrain de cent (100) pieds de largeur par deux (2) pieds de profondeur, étant le lot numéro 410-70-2 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, pour le prix de cent dollars (100,00 \$) et qu'il s'engage à faire cadastrer à ses frais. Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville, à donner quittance, à en recevoir le prix lorsque la présente résolution aura reçu l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTE

Rés. amendant la
rés. no 83-188-8
Tennis Intérieur
Mauricien

83-229

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la résolution numéro 83-188-8 soit amendée de la façon suivante:

Que les mots "Tennis Intérieur Mauricien Inc." soient remplacés par "Eduardo Quaraglia".

ADOPTE

Rés. nommant mem- Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
bres Conseil d'ad- Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
ministration ré-
gie assainissement
eaux

ET RESOLU: Que le maire, M. Jean-Claude Beaumier et M. le conseiller Laurent Lavergne soient désignés pour siéger au Conseil d'administration de la régie pour l'assainissement des eaux.

83-230

Que M. le conseiller Jacques Lemarier soit nommé substitut.

ADOPTE

Comité pour con- Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
cours "Villes, Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Villages et Cam-
pagnes Fleuris"

ET RESOLU: Que le comité pour le concours "Villes, Villages et Campagnes Fleuris" pour lequel la Ville s'est inscrite le 16 mai dernier, soit sous la responsabilité de M. le conseiller Jean Brunet, qui verra à en désigner les membres.

83-231

ADOPTE

Rés. adoption du Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
règl. no 681 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
repavage de rues

ET RESOLU: Que le règlement numéro 681, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 880 000 \$ pour des travaux de repavage de diverses rues dans la municipalité", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

83-232

ADOPTE

Rés. adoption Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
projet règl. Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
no 620-31

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-31, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

83-233

ADOPTE

Avis de motion Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine,
83-234 donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE POUR Y AJOUTER LA CATEGORIE "BAR-SALON" DANS LES ZONES COMMERCIALES".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 24ième jour du mois de mai 1983.

(Signé) JACQUES LEMARIER

Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Rés. adoption du
projet de r gl.
no 620-32

Propos  par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuy  par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

83-235

ET RESOLU: Que le projet de r glement num ro 620-32, intitul : "R glement amendant le r glement num ro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopt  tel que lu par le greffier   la pr sente s ance.

ADOPTE

Avis de mo-
tion

83-236

Je, soussign , conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la mani re voulus par la loi et les r glements de la Ville, je proposerai et soumettrai   ce Conseil   une prochaine s ance, un r glement intitul :

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE AFIN DE MODIFIER LA ZONE P.12 EN L'AGRANDISSANT ET EN PERMETTANT DANS CETTE ZONE AGRANDIE LA RECREATION A CARACTERE COMMERCIAL INTERIEUR.

Fait et sign    Cap-de-la-Madeleine,
ce 24i me jour du mois de mai 1983.

(Sign ) PIERRE A. BROUILLETTE

Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

R s. nommant M.
Gigu re greffier
pendant les va-
cances de M.
Thellend

83-237

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. R jean Gigu re, c.g.a., tr sorier, soit nomm  greffier pour la p riode du 12 juin au 5 juillet 1983 inclusivement, soit la p riode pendant laquelle le greffier en titre M. Maurice Thellend sera en vacances.

ADOPTE

4 8 1 7

Rés. autorisant
l'ingénieur à
soumettre plans
pour approbation

83-238

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce Conseil autorise M. Ronald Marcoux, ingénieur, à soumettre pour approbation au Ministère de l'Environnement, les plans numéros E-657 à E-665, ainsi que les devis et estimations pour l'installation des services d'égout et d'aqueduc.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

- a) Rapport de M. Réjean Giguère, loi régissant les élections dans certaines municipalités.
- b) Lettre du Ministre des Communications concernant la fermeture du bureau de l'ONF à Trois-Rivières.
- c) Lettre du député Michel Veillette relativement à la résolution adressée au ministre des Communications concernant la fermeture du bureau de l'ONF.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le Greffier


Le Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

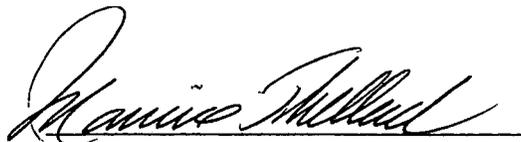
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 678, autorisant un emprunt de 71 500 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Garceau et Hébert.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 17 mai 1983, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 24 et 25 mai 1983, de 9.00 heures à 19.00 heures.

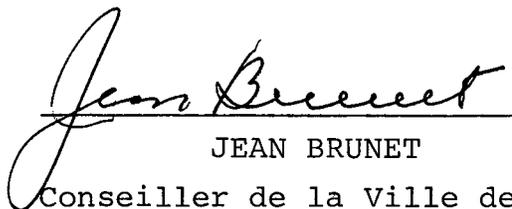
1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 678, et 1 signature de personnes habiles à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 678 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 25ième jour du mois de mai 1983.



MAURICE THELLEND
Greffier municipal



JEAN BRUNET
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 679, autorisant un emprunt de 41 000 \$ pour des travaux de fondation de rue, de pavage et de bordures sur les rues Garceau et Hébert.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 17 mai 1983, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 24 et 25 mai 1983, de 9.00 heures à 19.00 heures.

1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 679, et 1 signature de personnes habiles à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 679 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 25ième jour du mois de mai 1983.



MAURICE THELLEND
Greffier municipal



JEAN BRUNET
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 6 juin 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

83-239 ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 24/05/83 Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

83-240

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 24 mai 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregistrement Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

règl. no 678

83-241

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 678, autorisant un emprunt de 71 500 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Garceau et Hébert, et tenue les 24 et 25 mai 1983, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregistrement Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

règl. no 679

83-242

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro

679, autorisant un emprunt de 41 000 \$ pour des travaux de fondation de rue, de pavage et de bordures sur les rues Garceau et Hébert, et tenue les 24 et 25 mai 1983, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 mai 1983

PRESENTS:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

Acceptation des
recommandations
du Service Loi-
sirs & Culture

1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte les recommandations suivantes faites par le comité des loisirs et contenues dans un rapport du Directeur du Service Loisirs et Culture du 9 mai 1983.
 - a) Hausse du coût des heures de glace de 80,00 \$ à 85,00 \$ l'heure de 16 heures à 24 heures; et de 50,00 \$ à 60,00 \$ l'heure de 0 heure à 16 heures.
 - b) Ne pas charger d'intérêts sur les comptes en retard pour les panneaux publicitaires, s'ils sont payés dans l'année courante.
 - c) Qu'un octroi d'un montant équivalent au salaire soit versé pour l'entretien des terrains de balle au comité de balle Châteaudun et du soccer juvénile, pour la saison 1983 uniquement.

Rés. 83-188-6 res-2.
cindée, réfection
toit de l'aréna

2. Le Conseil réuni en commission permanente, rescinde la résolution numéro 83-188-6 et la remplace par la suivante: Que M. Reynald Juneau, architecte, soit autorisé à préparer des plans et devis pour la réfection du toit du restaurant et des bureaux de l'aréna Jean-Guy Talbot.

Rencontre avec
la C.S.R.V.F.

3. Le Conseil réuni en commission permanente, demande une rencontre entre les autorités municipales et le Conseil exécutif de la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges concernant l'échange de terrains que les deux organismes possèdent dans les limites de la Ville.

Virement de fonds 4. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise un autorisé construc- virement de fonds sur les dépenses en immobilisation à tion abris parcs même les revenus au montant de 5 000 \$ (poste 02-830- Ste-Bernadette 30-750, budget 1983) afin de pourvoir aux dépenses né- et Rochefort cessités pour les abris projetés aux parcs Ste-Berna- dette et Rochefort.

CORRESPONDANCE:

- a) Heures supplémentaires au Service de la police, se-
maine finissant le 21 mai 1983.
- b) Lettre du ministère de l'Environnement: protection
des rives des cours d'eau et projet de règlement.
- c) Documents de l'U.M.Q. déposés:
 - 1- Synthèse des ateliers tenus au congrès 1983.
 - 2- Cahier de presse, congrès 1983.
- d) Conciliation de banque, avril 1983.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rap-Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
port Commission Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
permanente,
séance du
24/05/83

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de
la séance du 24 mai 1983, soit et est adopté tel que lu par
le greffier à la présente séance.

83-243

ADOPTE

Adoption liste Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
de comptes Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

83-244

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 3 juin 1983, compre-
nant:

- 1) les chèques nos 17476 à 17630 inclusivement.. 551 147,95 \$
- 2) les paies nos 18 à 21 inclusivement..... 250 110,11 \$
- 3) effets bancaires retournés et découvert de
banque pour le mois d'avril 1983..... 592,80 \$

Le tout totalisant un déboursé de: 801 850,86 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 801 850,86 \$ est inclus le service de la det-
te pour un montant de 185 946,29 \$.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

83-245

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Irénée Fleury	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Augustin Lynch	Prop. par cons. Claude Champoux
Mme vve Cléoman Doucet	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Francis Binette	Prop. par cons. Jean Brunet
M. Laurier Lalande	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mlle Pauline Doucet	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Gilles jr Boudreau	Prop. par cons. Normand Vivier
Mme Yvette Grondine	Prop. par cons. Jean Brunet
Mme Eva Prince-Laveault	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
M. Léo-Paul Brouillette	Prop. par cons. René Tremblay

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Acceptation des
états financiers
1982 de l'O.M.H.

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

83-246

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent les états financiers au 31 décembre 1982 de l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine, préparés et vérifiés par Morin, Cadieux et Matteau, comptables agréés.

ADOPTE

Rés. adoption
d'un plan

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

83-247

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 410-26-50-1 et 410-26-50-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté. Plan fait et préparé par M. Paul Michaud, a.g., en date du 30 mai 1983, et portant le numéro 41306.

ADOPTE

Rés. suspension
M. Jacques Dubois

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

83-248

Que le Conseil ratifie la décision du Gérant municipal du 26 mai 1983 concernant la suspension de M. Jacques Dubois, employé de la Ville, pour la période du 30 mai au 10 juin 1983 inclusivement.

ADOPTE

Acceptation de
soumission,
chlore liquide

83-249

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de L.P. Tanguay Ltée pour l'achat de chlore liquide à 12% au montant de 0,31065 \$ le litre, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de
soumission,
achat 2 tracteurs

83-250

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Métropolitain Equipement Enr. pour l'achat de deux tracteurs diesel utilitaires compacts à 4 roues motrices, équipés d'une tondeuse rotative ventrale et d'une lame frontale, au montant de 22 086,20 \$, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Rés. cession de
terrain à la
Ville par les
Jardins
Jacques
Lemercier Inc.

83-251

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de "Les Jardins Jacques Lemercier Inc." le terrain suivant ci-après décrit:

"Un emplacement devant servir pour un parc situé dans la zone Pl.4 du règlement de zonage actuellement en vigueur et plus précisément au coin nord-est des rues Des Ormeaux et Chapleau et connu au cadastre fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie du lot 551, délimité comme suit:

au sud-ouest sur une longueur de 470 pieds par la rue Des Ormeaux projetée;

au nord-ouest sur la même longueur par une autre partie du lot 551, demeurant la propriété du cédant;

au nord-est sur la même longueur par une autre partie du lot 551, demeurant la propriété du cédant;

au sud-est sur une longueur de 470 pieds par la rue Chapleau projetée, formant une superficie de 220 780 pieds carrés".

Que telle cession soit consentie pour et en considération de la somme de un dollar (1,00 \$) à être payée comptant lors de la signature du contrat de cession à intervenir consécutivement aux présentes.

Que le contrat de cession à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que M. le notaire Gilles Légaré soit autorisé à préparer le contrat et que M. le maire ou en son absence le maire-suppléant et le greffier soient autorisés par les présentes à signer tel contrat pour et au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption d'un
plan

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

83-252

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision des lots numéros 552-264 à 552-333; 553-113 à 553-136; 554-132 à 554-163; 554-19-2 et 554-20-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 15 mai 1981, et portant le numéro D-10007.

ADOPTE

Rés. demandant
au Conseil des
Ports Nationaux
la réfection du
quai

CONSIDERANT que le quai situé dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine est un lieu très fréquenté par nos concitoyens et qu'il constitue le seul accès direct au fleuve pour notre population;

CONSIDERANT que le nouvel aménagement menant audit quai et à ses alentours favorisera davantage la fréquentation de cet endroit aussi bien par nos contribuables que par les visiteurs du sanctuaire national de Notre-Dame du Cap;

CONSIDERANT l'état déplorable du quai qui forme un danger pour ceux qui s'y rendent ou qui doivent l'utiliser à des fins pratiques et non seulement récréatives;

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

83-253

ET RESOLU: De demander au Conseil des Ports Nationaux d'effectuer les réparations qui s'imposent de toute urgence et d'y installer un système d'éclairage approprié à même les montants budgétaires qui lui ont été octroyés par les autorités supérieures et de favoriser le Cap-de-la-Madeleine du même traitement que les autres municipalités qui bénéficient d'installations portuaires sur leur territoire et relevant de votre organisme.

ADOPTE

Rés. prêt terrains Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

à l'aréna, ran- Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

donnée cycliste

de l'Hebdo

83-254

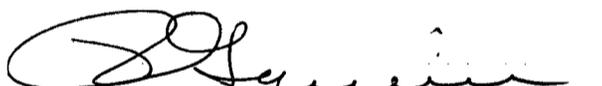
ET RESOLU: De mettre à la disposition des organisateurs de la randonnée cycliste familiale de l'Hebdo prévue pour le 21 août 1983, les terrains entourant l'aréna Jean-Guy Talbot, telle que demandée dans une lettre en date du 25 mai 1983, pour y tenir les activités prévues dans le cadre de cet événement.

ADOPTE

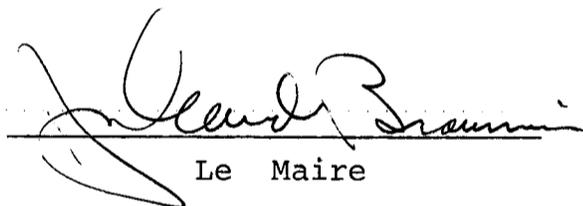
CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de remerciements de la Société d'Histoire du Cap-de-la-Madeleine Inc.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

4 8 2 7

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 681, autorisant un emprunt de 880 000 \$ pour des travaux de repavage de diverses rues dans la municipalité.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 31 mai 1983, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 7 et 8 juin 1983, de 9.00 heures à 19.00 heures.

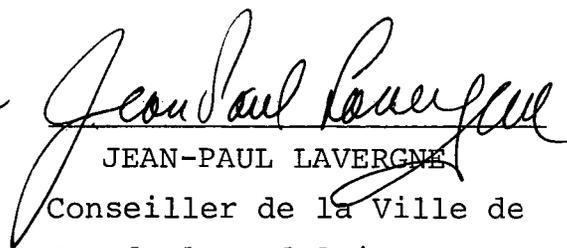
6 000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 681, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 681 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 8ième jour du mois de juin 1983.



MAURICE THELLEND
Greffier municipal



JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 13 juin 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

83-255

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 06-06-83

83-256

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 6 juin 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure d'enregistrement

règl. 681

83-257

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 681, autorisant un emprunt de 880 000 \$ pour des travaux de repavage de diverses rues dans la municipalité, et tenue les 7 et 8 juin 1983, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 6 juin 1983

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
 et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

-
- Projets "PRIME" 1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte que les personnes qui seront engagées sur les projets "PRIME", mis sur pied par la Ville, travailleront 32 heures par semaine au taux horaire de 6,25 \$.
- Coût chargé programmes système informatique
 Baie Comeau 2. Le Conseil réuni en commission permanente, fixe le coût à être chargé pour la fourniture des programmes du système informatique de la Ville, demandés par la Ville de Baie Comeau, au coût de 2 000 \$.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de "Image de la Mauricie", annonce dans cette revue pour le 100ième anniversaire de l'établissement de pèlerinage à Notre-Dame du Cap (refusé).
- b) Lettre faisant part de la nomination de M. Gérald Binette au comité d'administration du C.E.G.E.P. de Trois-Rivières.
- c) Temps supplémentaire au Service de la Police, semaines finissant les 28 mai et 4 juin 1983.
- d) Lettre de l'Hydro-Québec, remplacement des lampes de rue défectueuses.
- e) Lettre du ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche, programme de soutien aux activités de loisir municipal (non).
- f) Lettre du ministère de l'Environnement, programme de subventions concernant l'amélioration de l'environnement.
- g) Lettre de la Société d'Histoire du Cap-de-la-Madeleine, remerciements pour prêt d'un local à la Société.

- h) Lettre du Sommet populaire, transport en commun.
- i) Lettre de l'Association régionale des loisirs pour personnes handicapées, terrain de jeu intégré.
- j) Rapport des permis de construction pour le mois de mai 1983.
- k) Avis de responsabilité de M. René Thibeault, 226-A, rue St-Philippe: refoulement d'égout survenu le 13 mai 1983.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 06-06-83 83-258
Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 6 juin 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies 83-259
RESOLUTIONS DE SYMPATHIES
ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:
M. Thomas-Louis Tremblay Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Rodolphe Roy Prop. par cons. René Tremblay
Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal Commission Urbanisme 83-260
Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 7 juin 1983 de la Commission d'Urbanisme soit et est adopté aux articles 1 à 5 inclusivement.

ADOPTE

Rés. donnant droit de servitude à Entrepôt Trois-Rivières Ltée 83-261
Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
ET RESOLU: Qu'un droit de servitude soit donné à Entrepôt Trois-Rivières Ltée, pour la construction d'un débarcadère tel que demandé sur le plan du 7 juin 1983, préparé par M. Jean-Marie Chastenay, dossier no 5209, tant et aussi longtemps que les locataires actuels occuperont cette bâtisse

et lesdits locataires devront remettre le terrain dans un même état et défaire le débarcadère à leurs frais.

ADOPTE

Rés. acceptation
soumission,
assurance collec-
tive policiers-
pompiers syndi-
qués

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la Ville accepte la soumission présentée par les Services de Santé du Québec, mutuelle d'assurance-groupe, pour un contrat d'assurance collective d'une période de deux (2) ans pour les policiers-pompiers syndiqués de la Ville. Cette soumission, après étude et considération des quatre (4) soumissions reçues, est la seule à garantir ses taux pour une période de deux (2) ans, conformément au cahier des charges. Le tout, sous réserve de l'approbation par la Commission municipale du Québec de la présente résolution.

83-262

ADOPTE

Versement subven-
tion projet ter-
rain de jeu in-
tégré

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le versement d'une subvention de 385,00 \$, soit le montant proportionnel aux autres villes participantes au projet de terrain de jeu intégré pour enfants handicapés mentalement.

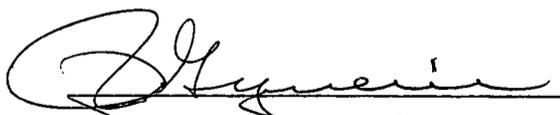
83-263

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Requête, aménagement du parc Des Oblats.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le Greffier


Le Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 20 juin 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

83-264 ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 13/06/83 Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

83-265

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 13 juin 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 13 juin 1983

PRESENTS:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
 et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

Adoption procès-
 verbal, Comité
 des Loisirs

1. Le Conseil réuni en commission permanente, adopte le procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs, tenue à l'Aréna Jean-Guy Talbot le 8 juin 1983, à l'exclusion de l'article 1 dudit rapport.

Prêt d'un terrain
 à l'O.M.H., ins-
 tallation jeux de
 fers pavillon Des-
 rosiers

2. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de prêter le terrain contigu au Pavillon Desrosiers pour l'installation de jeux de fers, ledit terrain étant situé sur une partie du lot 26-7 du cadastre originaire numéro 629 (629-26-7 ptie), à la condition que l'O.M.H. assume toute responsabilité et possède les assurances en cas d'accidents ou de toute autre réclamation ayant trait audit terrain.

Grief de M. R.
 Thibeault accep-
 té

3. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le grief de M. Robert Thibeault et demande d'aviser tous les sergents pour qu'ils suivent la liste d'ancienneté dans le cas d'appel pour du temps supplémentaire.

CORRESPONDANCE:

- a) Temps supplémentaire au service de la police.
- b) Avis de procédures judiciaires.
- c) Demande de subvention, concours de Musique du Québec Inc. (refusé).
- d) Adresses du personnel pour piscines.

(Signé) REJEAN GIGUERE, C.G.A.
 Gérant adj. & greffier municipal

Adoption rapport
 Commission per-
 manente, séance
 du 13/06/83

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
 ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 13 juin 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

83-266

ADOPTE

Adoption liste
 de comptes

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

83-267

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 15 juin 1983, comprenant chèques numéros 17631 à 17736 inclusivement, comportant

des déboursés se totalisant à 228 934,88 \$ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 228 934,88 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 101 993,67 \$.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

83-268

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Gilbert Tarte Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
 Mme Eloi Brouillette Prop. par cons. Claude Champoux
 Mme Pierrette Maurais Prop. par cons. Laurent Lavergne
 M. Gérald Ouellet Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
 M. Lucien Sarazin Prop. par cons. René Tremblay

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Opération
 par la Vil-
 le du bar de
 l'aréna

83-269

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le gérant municipal, M. Roland Desaulniers, soit autorisé à prendre à son nom, pour le compte de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, le permis d'alcool pour l'opération du bar de l'aréna.

ADOPTE

Rés. négociation
 des services es-
 sentiels

83-270

CONSIDERANT le projet de loi 72 du gouvernement du Québec;
 CONSIDERANT que ce projet de loi oblige les parties au maintien des services essentiels;

CONSIDERANT que depuis le 15 juin 1983 la Ville et le syndicat sont assujettis à cette loi; il est

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine demande à l'Association Internationale des Machinistes et Travailleurs de l'Aérospatiale, local 2220, de négocier, tel que requis par la loi, les services essentiels et mandate le comité des relations de travail pour cette négociation.

ADOPTE

Rés. autorisation signature plan et livre de renvoi
 83-271

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer les plan et livre de renvoi pour et au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, pour les lots numéros 554-132, 554-20-1 et 554-19-2, propriétés de la Ville.

ADOPTE

Rés. acceptation soumission, clôture parc Ste-Bernadette
 83-272

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Clôtures Cambreck Inc., au montant de 4 500 \$ pour l'installation de clôture à mailles de chaîne au parc Ste-Bernadette, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. adoption règl. 620-32 (zonage)
 83-273

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-32, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. nommant maire-suppléant prochain terme
 83-274

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil nomment M. Claude Champoux, maire-suppléant, pour le prochain terme de quatre (4) mois, soit du 1er juillet au 31 octobre 1983 inclusive-ment.

ADOPTE

Avis de motion pour amender le règl. 673 Corvée-habitation
 83-275

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

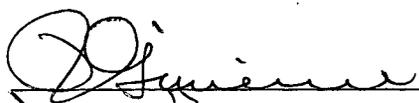
"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 673 (CORVEE-HABITATION)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20ième jour du mois de juin 1983.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE

Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le Greffier


Le Maire

4 8 3 7

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 4 juillet 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

83-276

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 20/06/83 Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

83-277

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 20 juin 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 juin 1983

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
 et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

Acceptation pro-
 cès-verbal
 Comité des
 Loisirs

1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le pro-
 cès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs tenue à
 l'aréna Jean-Guy Talbot le 10 juin 1983, à l'exclusion de
 l'article 7.

Renouvellement
 contrat entretien
 système climati-
 sation

2. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le re-
 nouvellement du contrat d'entretien du système de climati-
 sation avec la Plomberie Antoine St-Onge Inc., au coût de
 580,00 \$, et ce pour une période d'un (1) an, soit du 1er
 juin 1983 au 31 mai 1984.

Cédule d'été,
 séances du Conseil

3. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte que les
 séances régulières du Conseil, pour la période estivale,
 aient lieu les 4 et 18 juillet 1983 et les 1er et 22 août
 1983.

CORRESPONDANCE:

- a) Rapport 3ième phase, Corvée-habitation.
- b) Procédures suivies, règlement de zonage.
- c) Conciliation de banque.
- d) Information, services essentiels.
- e) Rapports budgétaires au 31 mai 1983.

(Signé) REJEAN GIGUERE, C.G.A.

Gérant adj. & greffier municipal

Adoption rapport
 Commission perma-
 nente, séance du
 20/06/83

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

83-278

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la
 séance du 20 juin 1983, soit et est adopté tel que lu par le
 greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

83-279

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire
 Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville
 de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Yvon Vallières	Prop. et unanimement résolu
Mme Aurore Ladouceur Monfette	Prop. par cons. Jean Brunet
M. Alcide Pépin	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
M. René Julien	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
M. l'abbé Paul-Emile Proulx	Prop. par cons. Jacques Lemarier

Mme Gaston Demers Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
 M. Gérard Beaudoin Prop. par cons. Claude Champoux
 M. Clément Lacoursière Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, Commission Urbanisme

83-280

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que les membres du Conseil adoptent le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme du 28 juin 1983, à l'exclusion de l'article 7.

ADOPTE

Rés. acceptation de soumission

83-281

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de W. Côté & Fils Limitée, au montant de 16 622,06 \$, pour l'achat d'un équipement de déneigement comprenant: harnais pour chasse-neige avant et aile de côté à accouplement rapide entièrement hydraulique, chasse-neige type réversible hydraulique, lame basculante, suivant les spécifications E.D. 83-1, étant la seule soumission conforme au devis.

ADOPTE

Rés. acceptation de soumission

83-282

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Les Machineries Tenco Ltée, au montant de 6 445,00 \$ pour l'achat d'un équipement de déneigement comprenant: épandeur à abrasifs de 10 v.cu. se glissant à l'intérieur d'une benne basculante, suivant les spécifications E.D. 83-2 de la Ville, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Rés. acceptation de soumission

83-283

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Les Machineries Tenco Ltée, au montant de 6 540,00 \$, pour l'achat de deux équipements de déneigement comprenant: chasse-neige de type réversible manuel, intérieur formé de Ténelène bien fixé sur structure d'acier, suivant spécifications E.D. 83-3 de la Ville, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Rés. demande d'em- Résolution de demande d'emprunt temporaire au montant de
 prunt temporaire 793 000 \$

83-284

Lequel montant est égal au solde en capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 10 ans, lors de l'échéance du 1er octobre 1983, sur l'émission originale de 1 175 000 \$, datée du 1er octobre 1973.

(Dossier d'emprunt à long terme du Ministère numéro 78784).

ATTENDU QUE, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde en capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé;

ATTENDU QUE, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué;

Il est par conséquent

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.

Que demande soit faite à la Commission municipale du Québec de bien vouloir autoriser la Ville de Cap-de-la-Madeleine à emprunter temporairement une somme de 793 000 \$, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement de l'émission originale d'obligations de 1 175 000 \$, datée du 1er octobre 1973.

ADOPTE

Rés. concernant
la forme et le
contenu des
comptes de taxes

CONSIDERANT que le Ministre des Affaires municipales a fait paraître un avis dans la Gazette Officielle du Québec, en date du 18 mai 1983, relatif à une uniformisation des comptes de taxes, tenant lieu d'avis d'évaluation;

83-285

CONSIDERANT que déjà plusieurs ont commandé chez leurs imprimeurs, leurs comptes de taxes, ou ont déjà en inventaire, une quantité suffisante de comptes de taxes pour l'année 1984;

CONSIDERANT que de tels changements entraînent des modifications aux programmes informatiques;

CONSIDERANT que dans le processus des changements proposés, il faut prévoir au moins six (6) mois entre la date de l'annonce de la forme définitive, et la date de prise d'effet si l'on ne veut agir en catastrophe alors qu'il ne semble pas y avoir de réelle urgence;

CONSIDERANT que l'ensemble des municipalités du Québec et chacune en particulier, ont besoin d'un délai de quelques mois pour évaluer de façon objective et positive les changements proposés;

CONSIDERANT qu'à première vue, le projet de comptes de taxes comporte certains inconvénients et n'inclut pas le minimum d'information que les municipalités donnent aux contribuables, pour n'en mentionner que quelques-uns:

- aucun espace réservé à l'indication de la période de facturation pour les immeubles construits pendant l'année;
- aucun espace réservé pour le nom du créancier hypothécaire et son numéro de prêt;
- aucun espace réservé pour le frontage des terrains;
- l'ampleur et la complexité de la formule pour le contribuable et également les difficultés concernant la manipulation et l'expédition dues à cette ampleur;
- l'obligation d'inclure les six (6) coupons pour les versements, même pour les villes où le paiement des taxes se fait en deux versements;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De demander au Ministre des Affaires municipale, de reporter au 1er janvier 1985, l'application du règlement sur la forme ou le contenu minimal de divers documents relatifs à la fiscalité municipale et que des consultations soient immédiatement entreprises auprès des organismes comme l'Union des Municipalités, la Corporation des Officiers Municipaux Agréés et l'Association des Informaticiens Municipaux, afin d'en arriver à une forme et à un contenu d'un compte de taxes qui soit le plus compréhensible possible pour le contribuable, tout en minimisant le coût de production pour les municipalités.

ADOPTE

Rés. concernant
le bar El Prado
83-286

CONSIDERANT les constatations des inspecteurs du ministère de l'Environnement quant au bruit produit par le bar El Prado, situé à 514 boul. Ste-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT la requête des contribuables déjà soumise le 31 juillet 1982;

Par conséquent, il est

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: De demander au ministère de l'Environnement d'agir dans les plus brefs délais, dans le but de faire cesser cet état de chose.

ADOPTE

Rés. concernant le bar El Prado

CONSIDERANT les constatations des inspecteurs du ministère de l'Environnement quant au bruit produit par le bar El Prado situé à 514 boul. Ste-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine;

83-287

CONSIDERANT la requête des contribuables déjà soumise le 14 février 1983;

Par conséquent, il est

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: De demander à la Régie des Alcools d'agir dans les plus brefs délais, dans le but de faire cesser cet état de chose.

ADOPTE

Rés. de félicitations

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

83-288

Que les membres du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent chaleureusement les membres élus au nouveau Comité exécutif de la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Rés. transfert budgétaire

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

83-289

ET RESOLU: Que le Conseil autorise un transfert budgétaire de 54 000 \$ du poste numéro 02-830-30-740 au poste numéro 02-911-10-811, afin de régulariser le rachat au 1er octobre 1983, du règlement 526, etc., car ce montant de 54 000 \$ avait été additionné, selon la cédule de J.B. Deschamps Inc., dans le montant à refinancer de 847 000 \$.

ADOPTE

Avis de motion

83-290

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 674, CONCERNANT LA DISPOSITION DES DECHETS SOLIDES DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

4 8 4 3

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4ième jour du mois de juillet 1983.

(Signé) JEAN BRUNET

Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Rés. ajournement Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

à 21h50 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

83-291 ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à 21 heures,
30 minutes, ce 4 juillet 1983.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 4 juillet 1983, à 21 heures, 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption du
règl. 673-B
Corvée-habitation
83-292

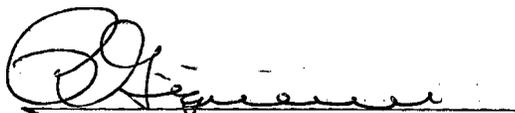
IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le règlement numéro 673-B, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 673 concernant la constitution d'un fonds de subvention en vertu de la loi 82, intitulée: "Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le Greffier


Le Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 18 juillet 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre-A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller Jacques Lemarier
Appuyé par M. le conseiller Jean Brunet

83-293

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux, séance du 04/07/83 Proposé par M. le conseiller Jean-Paul Lavergne
Appuyé par M. le conseiller Normand Vivier

83-294

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil, tenue le 4 juillet 1983, et de l'assemblée d'ajournement à 21h. 30 min. le 4 juillet 1983, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 4 juillet 1983

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

 Pierre-A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
 et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

Rapport comité 1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le
 circulation rapport du Comité de circulation daté du 20 juin 1983,
 à l'exclusion des articles 3 et 7 qui sont à l'étude.

Recommanda- 2. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte les
 tions du comité recommandations du Comité des loisirs, suite à la réu-
 des loisirs nion du 28 juin 1983, avec la modification suivante:
 l'article 4 devrait se lire:

"Le Comité verrait d'un bon oeil un calendrier mixte
 avec la ligue de hockey intermunicipale du comté de
 Champlain, à condition que chaque organisation paie
 ses dépenses. Quant à la 2e demande de la ligue in-
 termunicipale, il serait impossible d'accorder des
 heures de glace à un coût raisonnable, tel que demandé
 dans leur lettre du 4 mai 1983. Concernant les jeu-
 nes joueurs de l'extérieur pouvant graduer avec les
 équipes des ligues Métro et Inter-cités, un coût de
 150,00 \$ sera exigé."

CORRESPONDANCE:

- a) Changements dans le personnel des parcs et piscines.
- b) Temps supplémentaire au Service de la police.
- c) Remplacement, régisseur des équipements et instal-
 lations.

(Signé) REJEAN GIGUERE, C.G.A.
 Gérant adj. & greffier municipal

Adoption rap- Proposé par M. le conseiller René Tremblay
 port Commission Appuyé par M. le conseiller Jean Brunet
 permanente,
 séance du
 04/07/83

83-295

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la
 séance du 4 juillet 1983, soit et est adopté tel que lu par le
 greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste Proposé par M. le conseiller Pierre-A. Brouillette
 de comptes Appuyé par M. le conseiller Laurent Lavergne

83-296

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 7 juillet 1983,
 comprenant:

1) les chèques nos 17737 à 17877 inclusivement...	2 453 449,24 \$
2) les paies nos 22 à 26 inclusivement	348 871,77
3) effets bancaires retournés pour le mois de mai 1983	694,75

Le tout totalisant un déboursé de: 2 803 015,76 \$
soit et est adopté pour paiement.

A ce déboursé de 2 803 015,76 \$ est inclus un placement à la Banque Royale du Canada au montant de 2 000 000,00 \$.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

83-297

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

- M. Jean-Paul Boivin, Prop. par cons. Pierre-A. Brouillette
- Mme Délioza Gagné-Tousignant, Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
- M. Aimé Marchand, Prop. par cons. Laurent Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. Hydro-Québec
Enlever poteau &
lampe no 4977

83-298

Proposé par M. le conseiller Laurent Lavergne
Appuyé par M. le conseiller René Tremblay

ET RESOLU: de demander à l'Hydro-Québec d'enlever le poteau et lampe (4000 lumens) no 4977 posé sur le chemin d'accès à l'accueil Notre-Dame, 566 rue Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Rés. Hydro-Québec
Enlever lampes
chemin du quai

83-299

Proposé par M. le conseiller Jacques Lemarier
Appuyé par M. le conseiller Claude Champoux

ET RESOLU: Que demande soit faite à l'Hydro-Québec d'enlever les neuf (9) lampes de rues de 4000 lumens portant les nos: 4136-5280-5281-5282-5283-5284-5285-5286-5287 actuellement installées sur l'ancien chemin conduisant au quai.

ADOPTE

Rés. Hydro-Québec Proposé par M. le conseiller Jacques Lemarier
 installation lam- Appuyé par M. le conseiller Claude Champoux
 pes, Des Oblats,

Notre-Dame,
 et chemin du
 quai
 83-300

ET RESOLU: Que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procé-
 der à l'installation de huit (8) lampes de rues de 8500 lumens
 à vapeur de sodium haute pression, sur le prolongement de la
 rue Des Oblats, au sud de Notre-Dame menant au quai du Cap-de-
 la-Madeleine.

ADOPTE

Rés. Hydro-Québec IL EST PROPOSE

Lampes de rues ET UNANIMEMENT RESOLU:

non remplacées

83-301

ATTENDU qu'un bon nombre de rues de la Ville manquent d'éclai-
 rage adéquat parce que de nombreuses lampes sont brûlées et
 ne sont pas remplacées et que de ce fait l'insécurité s'accroît
 sur les voies publiques.

ATTENDU que la Ville a formulé à maintes reprises de nombreuses
 plaintes à ce sujet auprès des autorités de l'Hydro-Québec et
 qui sont restées sans effet.

ATTENDU que la Ville paie pour des services qu'elle n'a pas par
 suite du non remplacement de ces lampes.

Il est donc proposé et unanimement résolu de prier instamment
 les autorités de l'Hydro-Québec de remplacer les lampes brûlées
 dans les rues de la Ville, sinon la facture de l'Hydro-Québec
 sera réduite autant de fois qu'il y aura de lampes brûlées non
 remplacées.

ADOPTE

Rés. Autorisation Proposé par M. le conseiller Pierre-A. Brouillette
 vente de bière Appuyé par M. le conseiller Claude Champoux

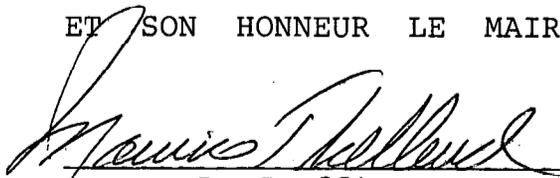
Aréna J.G. Talbot

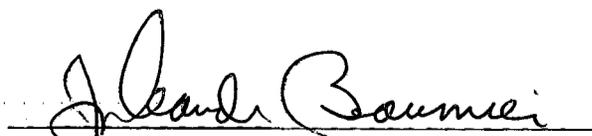
83-302

ET RESOLU: Que la Ville autorise les Rendez-vous Féminins à
 vendre de la bière sur les terrains de l'aréna Jean-Guy Talbot
 après la randonnée cycliste du 21 août 1983.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


 Le Greffier


 Le Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

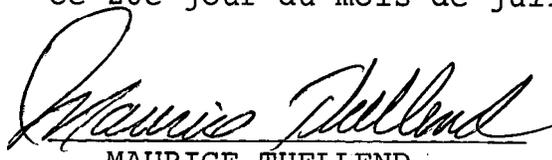
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-32, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 12 juillet 1983, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 19 et 20 juillet 1983, de 9.00 heures à 19.00 heures.

879 personnes pour la zone RC-6 et 2 personnes pour la zone P2-12 étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-32. et 98 signatures pour la zone RC-6 et 2 pour la zone P2-12 étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

5 personnes habiles à voter se sont présentées et le règlement numéro 620-32 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine
ce 20e jour du mois de juillet 1983


MAURICE THELLEND
Greffier municipal


PIERRE A. BROUILLETTE
Conseiller de la Ville
de Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 1er août 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

M. le Maire-suppléant	Claude Champoux
Messieurs les Conseillers:	Jacques Lemarier
	Pierre A. Brouillette
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Jean Brunet
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption ordre
du jour

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

83-303

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-
verbal, séance
du 18/07/83

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

83-304

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 18 juillet 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-
verbal, procédu-
re enregistrement
règl. 620-32

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

83-305

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-32, amendant le règlement numéro 620-concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 19 et 20 juillet 1983, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 18 juillet 1983

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay
 ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
 et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

- Contrat location photocopieur Nashua 1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la signature d'un contrat de location avec la Librairie du Cap Inc., pour un photocopieur NASHUA, modèle 6200 RDF avec trieuse (10) et possibilité de trieuse (15), au prix de 255,00 \$ par mois incluant 6000 copies par mois. Le prix du photocopieur est de 11 800,67 \$.
- Renouvellement abonnement Info + 2. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de renouveler l'abonnement à Info + pour une période d'un (1) an, au coût de 95,00 \$.
- Versement octroi groupes de l'Age d'Or de la Ville 3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement de l'octroi 1983 aux groupes de l'Age d'Or de la Ville et que dans les paroisses où il existe deux groupes, ce montant soit divisé également entre les deux groupes.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de M. Guy Bettez, lieutenant: lampes de rues brûlées.
- b) Rapport sur le programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL pour Loginove) de la S.C.H.L.
- c) Temps supplémentaire au Service de la Sécurité publique, semaines: 27 juin au 2 juillet
 3 juillet au 9 juillet
 10 juillet au 16 juillet
- d) Lettre de M. Jean-Marie Jodoin: tunnel, secteur Châteaudun.
- e) Lettres du Service Loisirs et Culture: remplacement de personnel aux piscines.

- f) Lettre de M. et Mme Maurice Campbell.
- g) Lettre de Messieurs Henri Blanchet et René Lacerte: achat de terrain de la Ville (oui, mais avec demande de soumissions publiques).
- h) Rapport des permis de construction: mois de juin 1983.
- i) Conciliation caisse et banque: juin 1983.
- j) Avis de responsabilité de M. Conrad Vaillancourt, 371 Ste-Madeleine: dommages à un arbre lors du déneigement l'hiver dernier.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 18/07/83 83-306
Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 18 juillet 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes 83-307
Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
ET RESOLU: Que la liste de comptes du 22 juillet 1983, comprenant chèques numéros 17878 à 17994 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 738 963,46 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 738 963,46 \$ sont inclus:

- un placement à la Banque Nationale:	500 000,00 \$
- Canagex Placements Ltée	: 30 000,00 \$
- service de la dette	: 67 519,29 \$

ADOPTE

Sympathies 83-308
RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:
ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Marie Bédard-Marchand	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme vve Charles Pothier	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Pierre Beaudoin	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Richard Lemire	Prop. par cons. Jean Brunet
Mme vve Albert René	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Roger Pérusse	Prop. par cons. Claude Champoux

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Permis vente
boissons, Ass.
Rés. Châteaudun
83-309

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la Ville autorise l'Association des Résidents de Châteaudun à exploiter un permis de vente de boissons, lors d'un tournoi de balle donnée au parc Ste-Bernadette, les 8, 9 et 10 août 1983.

ADOPTE

Rés. vente de
terrain, Mme
Stella Doyon Le-
febvre
83-310

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Ville vende à Mme Stella Doyon Lefebvre, un emplacement situé dans la Ville de Cap-de-la-Madeleine connu et désigné comme étant le lot numéro un (1) de la subdivision du lot trois cent cinq de la subdivision du lot quatre cent six (406-305-1) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine pour le prix de 1 705,64 \$.

Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville le contrat, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

Rés. modifiant
le règl. 678
83-311

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 678 soit modifié de la façon suivante:

- 1o- Ajouter à la fin de l'article 11, la phrase suivante:
"La proportion de la dette à la charge des riverains est de 86.71%".
- 2o- Ajouter à la fin de l'article 13, la phrase suivante:
"La proportion de la dette à la charge de l'ensemble de la municipalité est de 13.29%".
- 3o- Ajouter à la lière ligne de l'article 12, après le mot "propriétaire", les mots: "visé à l'article 11".

ADOPTE

Rés. modifiant
le règl. 679

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

83-312

ET RESOLU: Que le règlement numéro 679 soit modifié de la façon suivante:

- 1o- Ajouter à la fin de l'article 11, la phrase suivante:
"La proportion de la dette à la charge des riverains est de 90.72%".
- 2o- Ajouter à la fin de l'article 13, la phrase suivante:
"La proportion de la dette à la charge de l'ensemble de la municipalité est de 9.28%".
- 3o- Ajouter à la première ligne de l'article 12, après le mot "propriétaire", les mots: "visé à l'article 11".

ADOPTE

Rés. demandant
au M.A.M. l'an-
nullation de la
directive no 117
bureaux d'enre-
gistrement

ATTENDU QUE le ministère de la Justice par le biais du Directeur des bureaux d'enregistrement, a émis la directive 117 à tous les bureaux d'enregistrement du Québec, défendant aux registrateurs de transmettre copie des actes d'aliénation d'immeubles aux municipalités concernées;

83-313

ATTENDU QUE seuls certains renseignements seront désormais transmis aux municipalités afin que celles-ci puissent percevoir les droits sur mutations immobilières;

ATTENDU QUE les évaluateurs municipaux seront ainsi privés de renseignements absolument nécessaires à leur travail et relatifs au prix de la vente, aux conditions de même qu'à l'état des hypothèques et servitudes touchant une propriété;

ATTENDU QUE le fait pour les municipalités de verser des honoraires supplémentaires pour obtenir une copie complète de tout acte d'aliénation d'immeuble, représentera un déboursé important dans certains cas et des retards pour la confection et la continuité des rôles d'évaluation;

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine s'adresse au Ministre des Affaires municipales du Québec afin qu'il fasse les démarches nécessaires auprès du Ministre de la Justice du Québec pour que ce dernier rescinde et annule la directive numéro 117 du Directeur des bureaux d'enregistrement concernant les actes d'aliénation.

ADOPTE

Augmentation des
prix de l'essen-
ce

83-314

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'essence à compter du 14 juillet 1983, et que suite à ces changements, les prix sont maintenant les suivants:

Essence régulière : 0,486 \$

Essence sans plomb: 0,514 \$

ADOPTE

Augmentation des
prix de l'huile

83-315

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel non colorée et de l'huile légère, à compter du 14 juillet 1983, et que suite à ces changements, les prix sont maintenant les suivants:

Huile diesel non colorée: 0,45 \$

Huile légère : 0,2725 \$

ADOPTE

Rés. acceptant
emplacement des
conduites de
gaz naturel

83-316

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Conseil accepte l'emplacement des conduites de gaz naturel tel que soumis par Gaz Intercité Québec Inc., suivant les plans 010104-D-32-PN, sections W0, X0 et Z0 et 010104-D-32-P0, sections A0, B0, C0, H0, J0, K0, L0, M0, N0, P0, Q0, R0, S0, X0, Y0 et Z0 et 010104-D-32-Q0, sections I0, J0, K0, L0, S0, T0, U0 et Z0, tels que signés entre le 22 et le 29 juin 1983.

Cette résolution annule et remplace la résolution numéro 83-215.

Ce Conseil autorise également l'exécution desdits travaux en conformité avec les directives du bureau des services techniques et le règlement numéro 677.

ADOPTE

Rés. autorisant
greffier à de-
mander soumis-
sions, règls
678, 637, 660
et 681

83-317

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le greffier soit autorisé à demander des soumissions:

1o- pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Garceau et Hébert (règlement numéro 678);

2o- pour des travaux de pavage sur les rues Pierre-Boucher, Johnson, De Callières et Chapleau (règlements numéros 637 et 660);

30- pour des travaux de repavage dans diverses rues de la municipalité (règlement numéro 681).

ADOPTE

Avis de
motion
règl. em-
prunt travaux
aqueduc & égout

83-318

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT, RUES DES ESTACADES, PIE XII, ETC... ENTRE LE RUISSEAU OGDEN ET LE RUISSEAU LACHAPELLE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er jour du mois d'août 1983.

(Signé) NORMAND VIVIER

Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion
règl. emprunt
travaux trot-
toirs, bordures,
pavage, éclaira-
ge

83-319

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TROTTOIRS, BORDURES, PAVAGE ET ECLAIRAGE, RUES DES ESTACADES, PIE XII, ETC... ENTRE LE RUISSEAU OGDEN ET LE RUISSEAU LACHAPELLE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er jour du mois d'août 1983.

(Signé) NORMAND VIVIER

Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion
 régl. emprunt
 érection clôture

83-320

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ERECTION D'UNE CLOTURE A L'OUEST DU RUISSEAU OGDEN".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
 ce ler jour du mois d'août 1983.

(Signé) NORMAND VIVIER
 Conseiller de la Ville de
 Cap-de-la-Madeleine

Rés. concernant
 tests béton pour
 travaux pavage

83-321

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
 ET RESOLU: Que "Laboratoire de Construction Inc.", soit engagé pour effectuer les tests de béton bitumineux pour les travaux de pavage qui seront exécutés en vertu des règlements numéros 637, 660 et 681.

ADOPTE

Rés. transfert
 budgétaire

83-322

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
 ET RESOLU: Que le Conseil autorise un transfert budgétaire au montant de 26 000,00 \$ du poste numéro 02-830-30-740, dépenses d'immobilisation à même les revenus au poste 02-640-00-930, logements participation.

ADOPTE

Rés. présenta-
 tion projet par
 la bibliothèque
 municipale

83-323

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
 ET RESOLU: Que le Conseil autorise la présentation, par la bibliothèque municipale, d'un projet au ministère des Affaires culturelles, dans le cadre de son programme de création d'emplois temporaires dans le secteur culturel, tel que soumis par la responsable de la bibliothèque.

ADOPTE

Rés. de félici-
tations

83-324

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

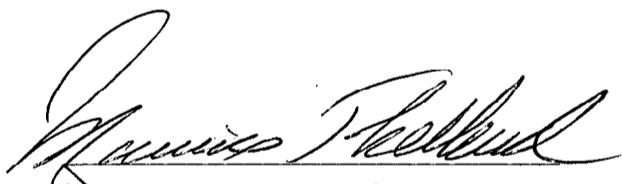
ET RESOLU: Que les membres du Conseil offrent leurs plus chaleureuses félicitations aux deux valeureux canotiers, Serge Corbin et Richard Tétrault, pour le succès remarquable qu'ils ont remporté en se classant deuxièmes lors du championnat mondial de canot long parcours, tenu à Copenhague le 23 juillet dernier.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de M. Michel Veillette, député de Champlain concernant le réaménagement du port.
- b) Lettre de M. Marcel Gagnon, député, concernant l'uniformisation des comptes de taxes.

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire-suppléant

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 22 août 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

- Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
- Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
- Pierre A. Brouillette
- Jean-Paul Lavergne
- Laurent Lavergne
- Claude Champoux
- Normand Vivier
- René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

83-325 ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 01-08-83 Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

83-326 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 1er août 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 1er août 1983

PRESENTS: Monsieur le maire-suppléant Claude Champoux
 Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Normand Vivier
 René Tremblay
 ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
 et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

- Journée d'étude organisée par Office de la langue française
1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte que les secrétaires pour lesquelles ce sera possible, assistent à une journée d'étude sur la langue française qui sera organisée par l'Office de la langue française.
- Paiement concernant utilisation aréna
2. Le Conseil réuni en commission permanente, exige que la directive concernant le paiement immédiat pour ceux qui utilisent l'aréna Jean-Guy Talbot, s'applique également à la ligue de hockey intermédiaire.
- Acceptation de soumissions, location équipement pour déneigement hiver 1983-84
3. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte les soumissions des entreprises suivantes:
- De la Cie Dollard Construction Ltée:
- 1 niveleuse avec charrue à neige et aile de côté
Champion D-686 à 52,00 \$/hre.
- 1 chargeur sur roue avec charrue à neige
Michigan 85-111-A à 50,00 \$/hre.
- De Jos Vaugois & Fils Auto Ltée:
- 1 chargeur sur roue avec charrue à neige
Case W-20 à 50,00 \$/hre.
- De Massicotte & Fils Ltée:
- 1 niveleuse avec charrue à neige et aile de côté
Champion D-562-B à 42,00 \$/hre.
- 1 niveleuse avec charrue à neige et aile de côté
Caterpillar 12-F à 42,00 \$/hre.
- 1 chargeur sur roue avec charrue à neige
Caterpillar 944 à 38,00 \$/hre.
- De Jules Milette Inc.:
- 1 chargeur sur roue avec charrue à neige
BM Volvo 1240 à 52,00 \$/hre.
- De Sablière Ste-Marthe Inc.:
- 1 chargeur sur roue avec charrue à neige
John-Deere JD-644-B-10 à 50,00 \$/hre.
- De Excavation Fournier Ltée:
- 1 chargeur sur roue avec charrue à neige
Massey-Fergusson MF-55C à 50,00 \$/hre.
- 1 chargeur sur roue avec charrue à neige
Fiat-Allis 745 à 50,00 \$/hre.
- 1 tracteur sur chenilles (pour dépôt à neige)
Fiat-Allis HD16B à 59,50 \$/hre.
- Le tout aux conditions stipulées dans la formule de soumission préparée par le service des travaux publics pour la période de l'hiver 1983-1984.

De plus, le Conseil autorise le Directeur des travaux publics à requérir, au besoin, tout autre équipement figurant au tableau de soumission pour l'hiver 1983-1984 en date du 1er août 1983.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de l'Hydro-Québec: remplacement des lampes brûlées.
- b) Rapport du Service de la Sécurité publique: introductions par effraction.
- c) Temps supplémentaire au Service de la Sécurité publique: semaine du 17 au 23 juillet 1983.
- d) Communications reçues de différents organismes: bar El Prado.
- e) Lettre de M. Michel Normandin, rénovation de l'immeuble sis aux numéros 335 et 337 de la rue Notre-Dame.
- f) Offre de service de M. Jean-Marie Chastenay, a.g.: annulation de numéros de lots, propriétés de la Ville et remplacement par un numéro unique.
- g) Lettre du ministère de l'Environnement: aménagement du ruisseau Ogden.
- h) Programme emploi "Eté-Canada": classification des archives, projet terminé le 29 juillet 1983 et rapport déposé.
- i) Rapport de la Commission de police du Québec: incident rue Patry.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 01-08-83 83-327
 Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
 ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 1er août 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes 83-328
 Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
 ET RESOLU: Que la liste de comptes du 4 août 1983, comprenant:

- 1) les chèques nos 17995 à 18085 inclusivement.. 272 393,22 \$
- 2) les paies nos 27 à 30 inclusivement..... 261 427,38 \$
- 3) effets bancaires retournés pour le mois de
juin 1983..... 661,84 \$

Le tout totalisant un déboursé de: 534 482,44 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 534 482,44 \$ est inclus le service de la dette au montant de 47 038,73 \$.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

83-329

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

- Mlle Irène Laroche Prop. par cons. Jean Brunet
- M. Emile Bordeleau Prop. par cons. Jacques Lemarier
- Mme Raphaël Normandin Prop. par cons. Jacques Lemarier
- M. Fernand Belle-Isle Prop. par cons. Laurent Lavergne
- M. Alfred Champoux Prop. par cons. Jacques Lemarier
- M. Jean-Baptiste Baron Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
- Mme Lucien Cossette Prop. par cons. Claude Champoux
- Mme Anselme Sauvageau Prop. par cons. Jacques Lemarier
- Frère Louis-Girard Campagna Prop. et unanimement résolu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

83-330

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 553-103-1 et 554-130-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 8 août 1983 et portant le numéro 33434.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

83-331

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 670, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 8 août 1983, et portant le numéro D-5277.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

83-332

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 114-93 et 114-94, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 8 août 1983, et portant le numéro D-5282.

ADOPTE

Acceptation de soumission, pavage

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

83-333

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Pagé Construction, au montant de 737 670,00 \$, pour des travaux de pavage en béton bitumineux, règlements numéros 637, 660 et 681, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumission, travaux aqueduc et égout

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

83-334

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Sablière Ste-Marthe Inc., au montant de 69 157,25 \$, pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Garceau, St-Emile et Hébert, règlement numéro 678, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumission puits d'essai

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

83-335

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de R.J. Lévesque & Fils Ltée, au montant de 12 940,00 \$, pour proposition puits d'essai, règlement numéro 675, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. autorisant signature quit- tance en faveur de Martinique Sportswear

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

83-336

ET RESOLU: Que le maire, M. Jean-Claude Beaumier, et le greffier, M. Maurice Thellend, soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, une quittance finale et entière en faveur de Martinique Sportswear Inc., au montant de 372 064,18 \$, telle que présentée et lue par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. nommant M. Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
 Giguère greffier Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

83-337

ET RESOLU: Que M. Réjean Giguère, C.G.A., soit nommé greffier pour la période du 29 août au 5 septembre 1983 inclusivement.

ADOPTE

Avis de motion
 amender règl. no
 620, étalage extérieur

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

83-338

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE POUR L'ETALAGE EXTERIEUR".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
 ce 22ième jour du mois d'août 1983.

(Signé) LAURENT LAVERGNE

Conseiller de la Ville de
 Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Requête: ruisseau Ogden.
- b) Accusé réception du ministère des Affaires municipales concernant la directive 117, bureaux d'enregistrement.

Rés. ajournement
 de la séance à
 22h15

IL EST PROPOSE
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

83-339

Que la présente séance du Conseil soit et est ajournée à
 22 heures, 15 minutes, ce 22 août 1983.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 22 août 1983, à 22 heures, 15 minutes, et à laquelle étaient présents:

- Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
- Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
- Pierre A. Brouillette
- Jean-Paul Lavergne
- Laurent Lavergne
- Claude Champoux
- Normand Vivier
- René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Acceptation de
soumission, toi-
ture de l'aréna
83-340

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Charles Eugène Roux Inc., au montant de 71 100,00 \$, pour la réfection de la toiture de l'aréna Jean-Guy Talbot, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de
soumission, pan-
neaux signalisa-
tion
83-341

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Aluminium Dufresne Inc., au montant de 4 452,38 \$, taxe provinciale incluse, pour l'achat de panneaux de signalisation, cette soumission étant la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. nettoyage
mauvaises herbes
trottoirs de la
Ville
83-342

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
ET RESOLU: Que le Service des travaux publics de la Ville, soit autorisé à utiliser trois (3) employés du service pour effectuer le nettoyage des mauvaises herbes qui encombrent les trottoirs de la municipalité.

ADOPTE

Rés. colloque de
l'U.M.Q. à Mont-
réal

83-343

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le maire et Messieurs les conseillers Jacques Lemarier, Laurent Lavergne et René Tremblay soient autorisés à assister au colloque organisé par l'U.M.Q. à Montréal, les 9 et 10 septembre 1983 et de leur défrayer les dépenses encourues à cette occasion.

ADOPTE

Rés. opposition
de la Ville
à la demande
de R. Mongrain
concernant la
projection de
films

83-344

ATTENDU QUE M. Réal Mongrain a déposé à la Régie des permis d'alcool du Québec une demande de projection de films dans son établissement;

ATTENDU QUE le requérant a toujours été une source d'ennuis pour le secteur où est situé son établissement, y troublant continuellement la tranquillité et la paix du voisinage par le bruit en provenant;

ATTENDU QUE de nombreux avertissements lui ont été servis inutilement par les autorités municipales à cet effet et que cet établissement a fait l'objet de nombreuses plaintes;

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose fermement à l'émission d'un tel permis de la part de la Régie des permis d'alcool du Québec.

ADOPTE

Rés. appui aux
marchands de la
rue Vachon

83-345

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine appuie fortement, auprès du ministère des Transports, la demande des marchands de la rue Vachon, pour que le nom de cette rue soit aussi inscrit à la sortie "Boulevard Des Estacades", autoroute 755, à l'entrée du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Avis de motion
amender le
règl. 620
ruisseaux
Ogden et Lacha-
pelle

83-346

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE,

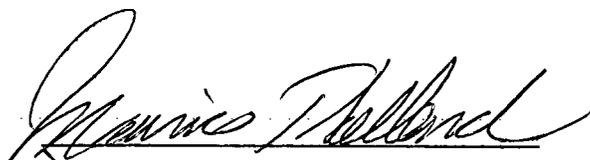
4 8 6 7

AFIN DE ZONER LA PARTIE DU TERRITOIRE SITUE ENTRE LES RUIS-
SEAUX OGDEN ET LACHAPELLE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 22ième jour du mois d'août 1983.

(Signé) NORMAND VIVIER
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le Greffier


Le Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mercredi, le 31 août 1983, à 19 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Avis de motion
no 83-347

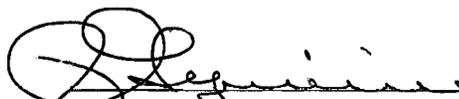
Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 31ième jour du mois d'août 1983.

(Signé) JEAN BRUNET
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le Greffier


Le Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 12 septembre 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

83-348

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux, séances rég. & ajourn. du 22 août 1983

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

83-349

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 22 août 1983, et de l'assemblée d'ajournement à 22h15, le 22 août 1983, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance spéciale du 31 août 1983

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

83-350

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 31 août 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 22 août 1983

PRESENTS:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay
 ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
 et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

Colloque sur
l'hydraulique

1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Brian Shering à assister à un colloque sur l'hydraulique qui aura lieu à Montréal, les 19 et 20 septembre 1983, et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion conformément aux normes budgétaires 1983 établies pour ce genre d'événement.

Soumissions
clôture ter-
rain de soccer

2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Directeur des travaux publics à demander des soumissions pour la clôture à être érigée sur le terrain de soccer.

Achat de terrains
des Jardins Jacques
Lemercier Inc.

3. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte d'acheter des Jardins Jacques Lemercier Inc. et cela pour la somme de un dollar (1,00 \$), les terrains désignés par les lots suivants:

554-163, 554-133, 554-162, 554-134, 554-135, 554-148, 553-113, 553-124, 553-125, 552-267, 552-327, 552-328, 552-310 et 552-311, et faisant partie du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine. Lesdits lots étant cédés à des fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le maire et le greffier à le signer au nom de la Ville.

Rue nouvelle
boul. Des Es-
tacades

4. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte que la rue portant les numéros de cadastre 554-163, 554-19-2, 554-20-1, 554-132, 554-133 et 554-162, soit désignée sous le nom de boul. Des Estacades.

Rue nouvelle
boul. Pie XII

5. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte que la rue portant les numéros de cadastre 554-134, 553-113 et 552-327, soit désignée sous le nom de boul. Pie XII.

- Rue nouvelle Belleau 6. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte que la rue portant les numéros de cadastre 553-125, 553-124, 552-267, 552-328, 552-310 et 552-311, soit désignée sous le nom de Belleau en hommage à l'Honorable Sir N.F. Belleau, premier lieutenant gouverneur du Québec 1867-1873.
- Rue nouvelle Caron 7. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte que la rue portant le numéro de cadastre 554-135, soit désignée sous le nom de Caron, en hommage à l'Honorable René Edouard Caron, lieutenant gouverneur du Québec de 1873 à 1876.
- Stagiaire en service du personnel 8. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Gérant de la Ville à avoir recours aux services d'un stagiaire en service du personnel, en autant que ce dernier détienne un bon de travail du gouvernement de la province d'un montant de 3 000,00 \$.
- Réception Chambre de Commerce 9. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la tenue d'une réception à l'Hôtel de Ville le 31 août 1983, pour l'assermentation du nouveau bureau d'administration de la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine.
- Clinique de sang au Centre Culturel 10. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de prêter le Centre Culturel, les 31 août et 1er septembre prochains, à la Société de la Croix-Rouge pour la tenue d'une clinique de sang.
- Subvention Ass. Touristique du Coeur du Québec 11. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement de la subvention de 500,00 \$ à l'Association Touristique du Coeur du Québec, soit le montant prévu au budget de l'année 1983 à cet effet.

CORRESPONDANCE:

- a) Rapport des permis de construction, mois de juillet 1983.
- b) Avis de la Régie des permis d'alcool du Québec:
 - 1- M. Réal Mongrain
 - 2- Restaurant Chez Tarte
- c) Lettre du Ministre de la Justice concernant la directive 117, bureaux d'enregistrement (directive rapportée).
- d) Lettre du Service Loisirs et Culture: rampe d'accès à la rivière St-Maurice (à référer au ministère de l'Environnement).
- e) Lettre de M. Yves Boissonnault, changement de personnel aux piscines.

- f) Temps supplémentaire au Service de la sécurité publique pour les semaines finissant les 6 et 13 août 1983.
- g) Rapport du Service de la sécurité publique sur la criminalité et les infractions aux règlements municipaux.
- h) Lettre du sous-ministre de la Justice, travaux communautaires.
- i) Rapport budgétaire au 31 juillet 1983.
- j) Lettre du ministère de l'Environnement: aménagement du ruisseau Ogden.
- k) Avis de responsabilité de M. Yvon Quessy, 510 rue Germain, St-Louis-de-France, dommages à son véhicule éclaboussé de goudron frais, coin des Erables et de Grandmont.
- l) Avis de responsabilité de M. Gaston Nolet, 71 rue Latreille, Cap-de-la-Madeleine, bris de vitres à sa résidence par des joueurs de balle.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 22 août 1983
83-351

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 22 août 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes
83-352

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 1er septembre 1983, comprenant chèques numéros 18086 à 18261 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 809 224,24 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 809 224,24 \$, sont inclus:

- le service de la dette: 76 718,93 \$
- refinancement : 500 625,00 \$

ADOPTE

Adoption liste
de comptes

83-353

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 9 septembre 1983, comprenant:

- 1) les chèques nos 18262 à 18379 inclusivement.. 1 900 933,68\$
- 2) les paies nos 31 à 35 inclusivement..... 316 623,62\$
- 3) effets bancaires retournés pour le mois de juillet 1983..... 11 660,97\$

Le tout totalisant un déboursé de: 2 229 218,27\$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 229 218,27 \$ sont inclus:

- placement fonds industriel administ. 22 000,00 \$
- placement fonds industriel règl. d'empr. 24 000,00 \$
- placement fonds de roulement 100 000,00 \$
- placement parcs et terrains de jeux 47 000,00 \$
- service de la dette 646 076,47 \$
- refinancement 793 991,27 \$

ADOPTE

Sympathies

83-354

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

- M. Philéas Dufresne Prop. par cons. Jean Brunet
- M. Arthur Boisvert Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
- M. Nicolas Marchand Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
- M. Henri Fontaine Prop. par cons. Jean Brunet
- Mme vve Charles-Emile Trudel Prop. par cons. Laurent Lavergne
- M. Henri Larivière Prop. par cons. Laurent Lavergne
- M. Jean Leblanc Prop. par cons. Laurent Lavergne
- Mme Ludger Lavigne Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
- M. Jean-Paul Robichaud Prop. par cons. René Tremblay
- Mme Arthur Bruneau Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
- M. Léo Durand Prop. par cons. Claude Champoux

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal Commission Urbanisme
 83-355

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme du 23 août 1983, soit et est adopté aux articles 1 à 8 inclusivement, sauf les articles 5 et 8a.

ADOPTE

Adoption d'un plan
 83-356

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 645-153 et 645-154, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 22 août 1983, et portant le numéro D-5295.

ADOPTE

Adoption d'un plan
 83-357

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 420-642 et 421-E-22, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 8 septembre 1983, et portant le numéro D-5325.

Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le plan et livre de renvoi.

ADOPTE

Vente d'un terrain au ministère des Transports (hélicoptère)
 83-358

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine vende au ministère des Transports de la province de Québec, aux conditions normales d'une vente dans notre site industriel, les lots numéros 420-642 et 421-E-22 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 7 596,7 mètres carrés, au prix de un dollar et soixante sous (1,60 \$) le mètre carré, pour le prix de 12 154,72 \$ plus tous les frais inhérents à cette vente au montant de 900,00 \$, formant un total de 13 154,72 \$, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes:

- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement.
- b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Ville de Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Ville de Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

- c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Ville en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Ville aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire. De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le maire et le greffier de la Ville sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance. Le tout sous réserve de l'adoption de l'amendement au zonage nécessité par cette vente.

Installation de
lampes de rues

83-359

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder à l'installation de lampes de rues à vapeur de sodium haute pression d'une capacité de 8 500 lumens, sur les rues suivantes:

2 sur la rue Chapleau,
2 sur la rue Pierre-Boucher,
1 sur la rue De Callières.

ADOPTE

Nomination d'un
sergent à la po-
lice

83-360

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. Raymond Rochefort soit nommé sergent au Service de la sécurité publique de la Ville, étant le candidat qui a obtenu la note la plus élevée lors des examens de promotion tenus pour remplir ce poste.

ADOPTE

Surveillance tra-
vaux toitu-
re aréna

83-361

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que M. Reynald Juneau, architecte, soit engagé pour faire la surveillance des travaux de réfection de la toiture de l'aréna Jean-Guy Talbot.

ADOPTE

Mauvaises créan-
ces

83-362

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Conseil accepte d'annuler les comptes de taxes d'affaires et comptes à recevoir apparaissant à l'annexe "A" présentés par la trésorerie, au montant de 12 183,35 \$.

ADOPTE

Soustraction de
terrain à l'ap-
plication de la
loi des fonds
industriels

83-363

ATTENDU QUE le terrain ci-dessous décrit, acquis en vertu du règlement numéro 463, est assujetti à la loi sur les fonds industriels;

ATTENDU QU'il est avantageux pour la municipalité d'utiliser ce terrain de sorte qu'il ne soit pas déboisé afin de protéger notre nappe d'eau souterraine;

ATTENDU QUE cette utilisation n'est ni industrielle, ni commerciale au sens de la loi sur les fonds industriels; en conséquence, il est

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les lots, tels que décrits à l'annexe "A" ci-incluse, tels qu'ils apparaissent au plan et description technique du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain et annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante, d'une superficie de 355 117 mètres carrés ou 3 822 573 pi. ca., soient soustraits à l'application des articles 5 à 8 de la loi sur les fonds industriels.

ADOPTE

Approbation bud- Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
get supplémen- Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
taire de l'O.M.H.

83-364

ET RESOLU: Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la résolution numéro 121-3 de l'O.M.H. qui demande à la Société d'Habitation du Québec un budget supplémentaire de 125 000,00 \$ dont 10% est payable par la Ville, pour la réfection des toitures au Manoir du Vieux Moulin, à la condition que la Ville paie sur son budget 1984.

ADOPTE

Proclamation de ATTENDU QUE la "Semaine de la Petite Entreprise" se tient sur
la "Semaine de le plan national;
la Petite Entre- ATTENDU QUE l'objectif de cette semaine est de faire partici-
prise" per les gens d'affaires, afin de connaître leurs opinions sur
le dit thème et de promouvoir les petites entreprises;

83-365

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine proclame la semaine du 23 au 29 octobre 1983, la "Semaine de la Petite Entreprise" et nous encourageons les gens d'affaires à donner le support le plus complet à cette semaine.

ADOPTE

Adoption projet Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
de règlement no Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
620-33 (zonage)

83-366

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-33, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine" soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption projet
règl. no 620-34
(zonage)

83-367

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-34, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion
règl. no 9-B
de la C.I.T.F.

83-368

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT ADOPTANT ET APPROUVANT LE REGLEMENT NUMERO 9-B (1983) DE LA C.I.T.F., AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 9 DEJA AMENDE PAR LE REGLEMENT NUMERO 9-A, LEQUEL DECRETAIT ET AUTORISAIT LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SERVICE, L'ACHAT D'EQUIPEMENT POUR CE MEME CENTRE, L'ACHAT DE DEUX (2) AUTOBUS NEUFS ET DE LEURS EQUIPEMENTS AINSI QUE L'ACHAT DE DIX (10) ABRIS D'ATTENTE, ET DECRETAIT UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 362 000,00 \$ A CES EFFETS, AUX FINS D'AUGMENTER LE COUT DES TRAVAUX ET ACHATS ET REMPLACER LES ANNEXES A-1 ET B-1".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 12ième jour du mois de septembre 1983.

(Signé) LAURENT LAVERGNE

Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion
règl. enfouisse-
ment sanitaire

83-369

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT RELATIF A L'ADOPTION D'UNE ENTENTE POUR L'UTILISATION DU SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DU COMTE DE CHAMPLAIN PAR LA MUNICIPALITE DE ST-SEVERIN-DE-PROULXVILLE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 12ième jour du mois de septembre 1983.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Grief de l'Ass.
policiers-pom-
piers du Cap
refusé

83-370

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Ville refuse le grief collectif de l'Asso-
ciation des policiers-pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc.,
en date du 6 septembre 1983, concernant le fait que la Ville
ne paie pas aux constables qu'elle affecte temporairement aux
enquêtes, le salaire attaché à cette fonction. Ce grief étant
irrecevable en droit et en fait et de plus il est prescrit.

ADOPTE

Grief de l'Ass.
policiers-pom-
piers du Cap
refusé

83-371

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Ville refuse le grief collectif de l'Asso-
ciation des policiers-pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc.,
en date du 6 septembre 1983, concernant le fait que la Ville
ne paie pas au détective Jean-Paul Ringuet le salaire attaché
à la fonction de lieutenant qu'il occupe temporairement depuis
la suspension du lieutenant Fournier. Ce grief étant irrece-
vable en droit et en fait et de plus il est prescrit.

ADOPTE

Opposition de la
Ville à la de-
mande de la
Brasserie Baro-
que

83-372

ATTENDU QUE Brasserie Baroque Inc., Bar Baroque, a déposé à
la Régie des permis d'alcool du Québec une demande pour au-
torisation de danse dans son établissement;

ATTENDU QUE cet établissement a fait l'objet de nombreuses
plaintes auprès des autorités municipales concernant le bruit,
de la part du voisinage;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

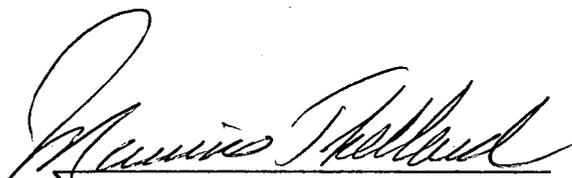
Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'émission
d'un tel permis par la Régie des permis d'alcool du Québec
à cet établissement.

ADOPTE

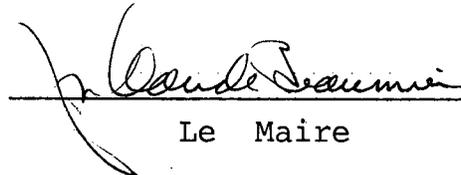
CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de la C.S.R.V.F.: échange de terrain avec la Ville sur la rue Barkoff.
- b) Lettre de l'A.F.E.A.S., paroisse Ste-Madeleine: demande de permis du "El Prado".
- c) Lettre de la Régie des permis d'alcool du Québec: accusé réception de l'opposition de la Ville à la demande du "El Prado".
- d) Lettre du ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur: programme Loginove.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

4 8 8 1

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 19 septembre 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

83-373 ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 12/09/83 Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

83-374 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 12 septembre 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 12 septembre 1983

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

- Engagement d'un stagiaire en gestion de personnel
1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement d'un stagiaire en gestion du personnel aux conditions établies par le gouvernement pour ce genre de programme, c'est-à-dire 75% de son salaire payé par le gouvernement et 25% par la Ville et ce, pour une période de vingt (20) semaines.
- Congrès des Travailleurs en Loisirs à Hull
2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Directeur du Service Loisirs et Culture à assister au Congrès des Travailleurs en Loisirs à Hull, du 28 septembre au 1er octobre 1983, et à lui défrayer ses dépenses conformément aux normes budgétaires établies pour 1983 à cet effet.
- Congrès des ingénieurs municipaux
3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. René Lafontaine, ingénieur, à assister au Congrès des Ingénieurs municipaux, le 19 septembre prochain, et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion conformément aux normes budgétaires établies pour 1983 à cet effet.
- Signature convention entre la Ville et la Chambre de Commerce
4. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le maire et le greffier à signer la convention en vertu de laquelle la Ville accepte de la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine les biens mentionnés dans ladite convention.
- Acceptation de soumission, vente de terrain
5. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la soumission de Mme Délia L. Lefebvre pour la partie du lot 559-142 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et immédiatement adjacente au lot 559-77 et ayant une superficie de 6 500 pieds carrés pour le prix de 975,00 \$, aux conditions mentionnées dans l'avis public de vente, et autorise le maire et le greffier à signer le contrat de vente pour et au nom de la Ville.
- Acceptation de soumission, vente de terrain
6. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la soumission de M. Henri Blanchet pour la partie du lot 559-142 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et immédiatement adjacente au lot 559-75, et ayant une superficie de 6 500 pieds carrés pour le prix de 975,00 \$, aux conditions mentionnées dans l'avis public de vente, et autorise le maire et le greffier à signer le contrat de vente pour et au nom de la Ville.

- Acceptation de soumission, vente de terrain
7. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la soumission de M. René Lacerte pour la partie du lot 559-142 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et immédiatement adjacente au lot 559-76 et ayant une superficie de 6 500 pieds carrés pour le prix de 975,00 \$, et aux conditions mentionnées dans l'avis public de vente et autorise le maire et le greffier à signer le contrat de vente pour et au nom de la Ville.
- Objection de la Ville au règlement du ministère de l'Environnement concernant la qualité de l'eau destinée à la consommation
8. Le Conseil réuni en commission permanente, après avoir pris connaissance de la lettre du ministère de l'Environnement concernant le règlement sur l'eau destinée à la consommation humaine du 31 août 1983, s'objecte énergiquement au règlement projeté, estimant que le contrôle de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, relève avant tout du ministère de l'Environnement dont c'est l'une des premières responsabilités et à qui il incombe d'analyser et d'exercer tous les contrôles nécessaires, par l'intermédiaire de ses organismes qui sont sous sa compétence, et le Conseil juge qu'une telle manière de faire de la part du ministère consiste une fois de plus à se décharger sur le dos des municipalités, de responsabilités qui sont les siennes.
- Lisière de terrain servant de passage pour piétons
9. Le Conseil réuni en commission permanente, n'accepte pas de vendre à M. Claude Roux la lisière de terrain propriété de la Ville, qu'il veut acheter, cette lisière de terrain ayant été acquise par la Ville afin de servir de passage pour piétons pour desservir les résidents des rues Cossette, Labrecque, Lapointe et François-Courteau, ce passage étant nécessaire pour satisfaire aux exigences de la Société canadienne d'Hypothèque et de Logement.
- Colloque sur les services essentiels
10. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Gérant de la Ville et M. le conseiller Laurent Lavergne, et tout autre membre du Conseil qui le désirera, à assister au colloque organisé par l'U.M.Q. à l'hôtel Le Baron à Trois-Rivières, le 7 octobre 1983, sur les services essentiels.
- Démarches auprès de la Comm. Scolaire du Cap, lisière de terrain rue Hébert
11. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Directeur des travaux publics de la Ville à entreprendre des démarches auprès des autorités de la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine pour l'acquisition d'environ 1 274 pieds carrés de terrain nécessaire pour corriger l'enlignement de la rue Hébert, dont le prolongement est prévu prochainement.

- Directives émises par le min. du Travail concernant projet "PRIME"
12. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de se conformer aux directives émises dans un rapport d'inspection du ministère du Travail concernant l'équipement à fournir aux employés travaillant sur le projet "PRIME" (secteur du ruisseau Ogden), et autorise les responsables du projet à faire les achats nécessaires et de respecter ainsi les obligations imposées par le ministère du Travail à cet égard.
- Demande de subvention du Foyer Père Frédéric
13. Le Conseil réuni en commission permanente, ne peut accéder à la demande faite par le Foyer Père Frédéric pour une subvention de 1 000,00 \$, aucun montant n'ayant été prévu au budget à cet effet en 1983.

CORRESPONDANCE:

- a) Jurisprudence municipale remise lors du Congrès 1983 de la C.O.M.A.Q. et distribuée aux membres du Conseil pour information.
- b) Rapport des permis de construction pour le mois d'août 1983.
- c) Temps supplémentaire au service de la police pour les semaines finissant les 20 et 27 août 1983, et les 3 et 10 septembre 1983.
- d) Conciliation de banque, juillet 1983.
- e) Lettre de l'Escouade canine: (Conseil satisfait de l'entente avec la S.P.A.M.).
- f) Lettre de M. Roger Gravel, programme de subvention, enveloppe globale.
- g) Cédule des pavages pour 1983.
- h) Lettre de M. Maurice Campbell, m.d.: rencontre avec le Conseil, 40ième anniversaire de l'escadron 350.
- i) Lettre de Mme Françoise Lebrun, Accueil populaire: invitation pour l'inauguration du local au 46B de la rue Fusey.
- j) Lettre des Constructions René Piché: programme Corvée-habitation.
- k) Lettre de l'U.M.Q.: cotisation 1984 (augmentation de 5%).
- l) Avis de responsabilité de M. François Bourassa, 60 rue Toupin RE: marche d'escalier en ciment endommagée par l'équipement de la Ville lors de déneigements.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Commission perma- Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

nente, séance

du 12/09/83

83-375

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 12 septembre 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

83-376

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Jean-Marie Tremblay Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Et, profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. adoption

d'un plan

83-377

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 163-156-4 et 163-156-5, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 8 septembre 1983, et portant le numéro D-5331.

ADOPTE

Signature de
l'entente, bad-
minton métropo-
litain

83-378

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le maire Jean-Claude Beaumier et le directeur du Service Loisirs et Culture, Roger Gravel, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente concernant le badminton dans le Trois-Rivières Métropolitain.

ADOPTE

Rés. adoption
du règl. 642-L

(C.I.T.F.)

83-379

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-L, intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement numéro 9-B (1983) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), amendant le règlement numéro 9 déjà amendé par le règlement numéro 9-A, lequel décrétait et autorisait la construction d'un centre de service, l'achat d'équipement pour ce même centre, l'achat de deux (2) autobus neufs et de leurs équipements ainsi que l'achat de dix (10) abris d'attente,

et décrétait un emprunt par obligations au montant de 4 362 000,00 \$ à ces effets, aux fins d'augmenter le coût des travaux et achats et remplacer les annexes A-1 et B-1", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règl.
683, travaux
aqueduc et
égout

83-380

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le règlement numéro 683, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 900 000,00 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les boulevards Des Estacades et Pie XII, entre les ruisseaux Ogden et Lachapelle", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règle-
ment 684, tra-
vaux pavage

83-381

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le règlement numéro 684, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 330 000,00 \$ pour des travaux de fondation de rue, de trottoirs, de pavage et de bordures sur les boulevards Des Estacades et Pie XII, entre les ruisseaux Ogden et Lachapelle", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règl.
685, érection
clôture

83-382

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 685, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 25 000,00 \$ pour l'érection d'une clôture à l'ouest du ruisseau Ogden", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règl.
686, enfouisse-
ment sani-
taire

83-383

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le règlement numéro 686, intitulé: "Règlement pour l'adoption d'une entente relative à l'utilisation du site d'enfouissement sanitaire du comté de Champlain par la municipalité de St-Séverin-de-Proulxville", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Acceptation de
soumission, gros
sel de voirie

83-384

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de La Société Canadienne de Sel Ltée, au montant de 32,25 \$ la tonne métrique, toute taxe incluse, pour approximativement 2 700 tonnes métriques de gros sel de voirie (en vrac), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de
soumission,
huile semi-
lourde #4

83-385

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Kildair Service Ltée, au montant de 0,2467 \$ le litre, toute taxe incluse, pour approximativement 80 000 litres d'huile semi-lourde #4, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de
soumission,
gaz propane

83-386

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Cité Gaz, au montant de 0,3150 \$ le litre, toute taxe incluse, pour approximativement 40 000 litres de gaz propane, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de
soumission, es-
sence jaune et
sans plomb

83-387

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Gulf Canada Limitée, pour approximativement 175 000 litres d'essence jaune, au montant de 0,4623 \$ le litre, taxe de vente incluse, et pour approximativement 105 000 litres d'essence sans plomb, au montant de 0,4903 \$, le litre, taxe incluse, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de
soumission,
huile diesel
colorée

83-388

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Charbonnerie Champlain Ltée, au montant de 0,2750 \$ le litre, toute taxe incluse, pour approximativement 25 000 litres d'huile diesel colorée, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de
soumission,
huile diesel
non colorée

83-389

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de J.A. Bellemare Ltée, au montant de 0,4340 \$ le litre, toute taxe incluse, pour approximativement 100 000 litres d'huile diesel non colorée, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de
soumission,
huile à chauffage #2

83-390

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Centre du Confort Esso, au montant de 0,2590 \$ le litre, toute taxe incluse, pour approximativement 150 000 litres d'huile à chauffage #2, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de
soumission,
clôture

83-391

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Maurice Couture Ltée pour une clôture à maille de chaîne, au montant de 2 240,00 \$, pour un sentier de piétons entre les rues De Callières et Des Ormeaux, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. amendant la
rés. 83-355 de
la Comm. d'Urbanisme

83-392

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'article 8a du procès-verbal de la réunion du 23 août 1983 de la Commission d'Urbanisme, soit également adopté, amendant ainsi la résolution numéro 83-355 du 12 septembre 1983.

ADOPTE

Acceptation de
soumission,
clôture
terrain
de soccer

83-393

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

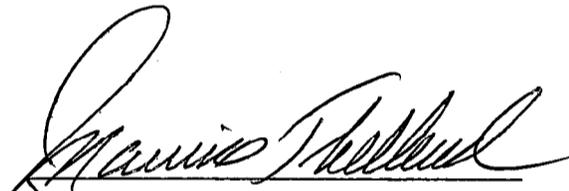
ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Clôture Cambrek pour le terrain de soccer sur le terrain de l'aréna, au montant de 9 900,00 \$, étant la plus basse soumission présentée sous réserve que l'achat de cet équipement est admissible au projet "PRIME".

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de Mme Françoise Lebrun, présidente de l'Accueil Populaire, invitation au Conseil pour assister à la bénédiction du local situé au 46B de la rue Fusey.
- b) Lettre du ministère des Communications concernant le bureau de l'ONF.
- c) Lettre du député Michel Veillette, concernant le bureau régional de l'ONF à Trois-Rivières.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le Greffier


Le Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 26 septembre 1983, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

83-394

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 19/09/83 Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

83-395

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 19 septembre 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 septembre 1983

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
 Messieurs les Conseillers: Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le directeur-adjoint
aux travaux publics, M. Gérald Binette

Rapport Comité des Loisirs 1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport de la réunion du Comité des Loisirs du 14 septembre 1983, avec le changement apporté à l'item e) du dit rapport.

Subvention Centraide Mauricie 2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement à Centraide Mauricie de la subvention 1983 prévue au budget, soit 50,00 \$.

CORRESPONDANCE:

a) Rapport du trésorier sur la perception des taxes.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 19/09/83 83-396
Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 19 septembre 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes 83-397
Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 23 septembre 1983, comprenant chèques numéros 18380 à 18482 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 170 238,84 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 170 238,84 \$ sont inclus:

- placement à Corvée-habitation: 30 000,00 \$
- Canagex Placements Ltée : 40 000,00 \$

ADOPTE

Sympathies 83-398
RESOLUTION DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Alfred Richer Prop. par cons. Jean Brunet

Et, profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. adjudication
d'une émission
d'obligations

83-399

CONSIDERANT QUE la corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain, a demandé par l'entremise de la Gazette officielle du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 2 300 000,00 \$, avis qui a paru le 10 septembre 1983;

CONSIDERANT QU'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les six (6) soumissions ci-dessous détaillées:

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Echéance</u>	<u>Loyer</u>
Wood Gundy Ltée	98.666	138 000 \$	9½%	1984	
		155 000 \$	10 %	1985	
		170 000 \$	11 %	1986	
		1 837 000 \$	11½%	1987-1988	11.7935
<hr/>					
Lévesque, Beaubien Inc.	98.461	138 000 \$	9½%	1984	
		155 000 \$	10¼%	1985	
		170 000 \$	11 %	1986	
		187 000 \$	11½%	1987	
Banque Nationale du Canada		1 650 000 \$	11½%	1988	11.8660
Banque d'épargne de la cité du district de Montréal					
<hr/>					
Breault, Guy, O'Brien Inc.	98.37	138 000 \$	9½%	1984	
		155 000 \$	10¼%	1985	
		170 000 \$	11 %	1986	
		187 000 \$	11½%	1987	
Tassé & Ass. Ltée		1 650 000 \$	11½%	1988	11.8943
Walwyn, Stodgell, Cochran, Murry Ltée					
<hr/>					
McNeil Mantha Inc.	98.25	138 000 \$	9½%	1984	
		155 000 \$	10¼%	1985	
		170 000 \$	11 %	1986	
		187 000 \$	11½%	1987	
Molson Rousseau Cie Ltée		1 650 000 \$	11½%	1988	11.9315
<hr/>					
Geoffrion, Leclerc Inc.	98.02	138 000 \$	9½%	1984	
		155 000 \$	10¼%	1985	
		170 000 \$	10½%	1986	
		187 000 \$	11 %	1987	
		1 650 000 \$	11½%	1988	11.9355
<hr/>					
Richardson, Greenshields du Canada Ltée	98.06	138 000 \$	10 %	1984	
		155 000 \$	10½%	1985	
		170 000 \$	11 %	1986	
Merryll Lynch Royal Securities Ltée		1 837 000 \$	11½%	1987-1988	12.0084

CONSIDERANT QUE l'offre ci-haut provenant de Wood Gundy Ltée s'est avérée être la plus avantageuse; il est

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que l'émission d'obligations au montant de 2 300 000,00 \$, de la corporation municipale de la Ville de

Cap-de-la-Madeleine, soit adjugée à Wood Gundy Ltée.

ADOPTE

Rés. amendements
à divers règle-
ments

83-400

ATTENDU QUE la Ville de Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant total de 2 300 000,00 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro:</u>		<u>Pour un montant de:</u>
380	(Ex Cité du Cap-de-la-Madeleine)	500 000 \$
526	(" " " ")	69 000 \$
528	(" " " ")	30 500 \$
531	(" " " ")	13 500 \$
532	(" " " ")	34 500 \$
533	(" " " ")	109 500 \$
535	(" " " ")	135 000 \$
537	(" " " ")	61 000 \$
539	(" " " ")	60 500 \$
540	(" " " ")	132 000 \$
541	(" " " ")	147 500 \$
637	(" " " ")	116 000 \$
644	(" " " ")	45 000 \$
660		165 000 \$
669		40 000 \$
672		130 000 \$
675		40 000 \$
678		71 000 \$
681		400 000 \$
		<u>2 300 000 \$</u>

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 2 300 000,00 \$:

- 1.- Les obligations seront datées du 24 octobre 1983;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 13% l'an sera payé semi-annuellement le 24 avril et le 24 octobre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

- 4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7)".
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de 100,00 \$ ou de multiples de 100,00 \$.
- 6.- Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉ

Rés. renouvelant
le terme d'é-
chéance de di-
vers règlements

83-401

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que pour l'emprunt par obligations au montant total de 2 300 000,00 \$, fait en vertu des règlements numéros 380, 526, 528, 531, 532, 533, 535, 537, 539, 540, 541, 637 et 644 de l'ex Cité du Cap-de-la-Madeleine, 660, 669, 672, 675, 678 et 681, demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

cinq (5) ans (à compter du 24 octobre 1983), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements ci-haut mentionnés sauf les règlements numéros 528 de l'ex Cité du Cap-de-la-Madeleine, 669, 672 et 675, chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

Rés. renouvelant
le terme d'é-
chéance de
divers règlements

83-402

CONSIDERANT QUE la Ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, avait le 1er octobre 1983, un montant de 793 000,00 \$ à renouveler sur un emprunt original de 1 175 000,00 \$ pour des périodes de 5 et 10 ans, en vertu des règlements numéros 526, 528, 531, 532, 533, 535, 537, 539, 540 et 541 de l'ex Cité du Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 24 octobre 1983;

CONSIDERANT QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, et ce avec la permission du ministre des affaires municipales;

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que demande soit faite à l'honorable ministre des affaires municipales de bien vouloir autoriser la Ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, à émettre les 793 000,00 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 24 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTE

Rés. renouvelant
le terme d'é-
chéance du rè-
glement 380

83-403

CONSIDERANT QUE la Ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, avait le 1er septembre 1983, un montant de 500 000,00 \$ à renouveler sur un emprunt original de 977 000\$ pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro 380 de l'ex Cité du Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 24 octobre 1983;

CONSIDERANT QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, et ce avec la permission du ministre des affaires municipales;

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

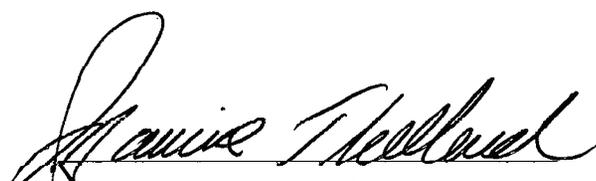
ET RESOLU: Que demande soit faite à l'honorable ministre des affaires municipales de bien vouloir autoriser la Ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, à émettre les 500 000,00 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 1 mois et 24 jours au terme original du règlement ci-haut mentionné.

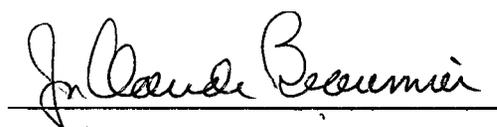
ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Requête des citoyens de la rue Bellerive concernant la circulation intense sur ladite rue.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le Greffier


Le Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 3 octobre 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

83-404 ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 26/09/83 Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

83-405 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 26 septembre 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 septembre 1983

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
 Messieurs les Conseillers: Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

- 24 heures de glace cédées à l'organisation des loisirs St-Louis-de-France
- Achat four micro-ondes, salle de repos des cols bleus
- Autorisation travaux arpentage, échange de terrains
1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la demande de l'Association du hockey mineur du Cap-de-la-Madeleine de céder environ 24 heures de glace, à même les heures qu'elle reçoit gratuitement de la Ville, à l'Organisation des loisirs de la municipalité de St-Louis-de-France, au taux de location déjà décrété, le tout tel que formulé dans la lettre de l'A.H.M. du 20 septembre 1983, au directeur du service Loisirs et Culture.
 2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'achat d'un four micro-ondes Hitachi MR 7270 de chez R. Marchand TV Enr., au montant de 449,00 \$ pour la salle de repos des cols bleus.
 3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'arpenteur-géomètre Jean-Marie Chastenay, à entreprendre les travaux préliminaires d'arpentage nécessaires pour délimiter les superficies exactes des terrains à être échangés entre les différentes parties impliquées, soient la Ville, la C.S.R.V.F. et les Jardins Jacques Lemercier Inc.

CORRESPONDANCE:

- a) Avis de responsabilité de Mme Alice Hubert Bernard du Pavillon Bellevue qui a subi des blessures au visage suite à une chute sur la rue St-Laurent.
- b) Avis de responsabilité de Mme Louise Gauthier du 49 de la rue Massicotte, dommages à son véhicule dus à un puisard excédant anormalement le niveau de la rue.
- c) Avis de responsabilité de M. Pierre Vaillancourt du 232C de la rue St-Laurent, dommages à sa motocyclette dus à un puisard excédant le niveau de la rue.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport
Commission permanente,
séance du
26/09/83

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 26 septembre 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

Adoption procès-
verbal, réunion
Comm. Urbanisme

83-407

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme du 27 septembre 1983, soit et est adopté aux articles 1 à 10 inclusivement.

ADOPTE

Rés. adoption
d'un plan

83-408

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 559-142-1 à 559-142-3, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 26 septembre 1983, et portant le numéro 50238.

Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, lesdits plan et livre de renvoi.

ADOPTE

Rés. adoption
des prévisions
budgétaires de
l'O.M.H. pour
1984

83-409

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que les membres du Conseil adoptent les prévisions budgétaires 1984 de l'O.M.H., en autant que les augmentations de salaire incluses dans le budget soient payées seulement après qu'elles auront été autorisées par des résolutions de l'Office Municipal d'Habitation de Cap-de-la-Madeleine et de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Rés. nommant
M. J.-M. Jodoin
directeur de
police par in-
térim

83-410

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. Jean-Marie Jodoin soit nommé directeur de police par intérim en remplacement de M. François Darche, aux mêmes conditions que ce dernier.

Advenant le départ définitif de M. François Darche, M. Jean-Marie Jodoin assumera le poste de directeur de police.

ADOPTE

Rés. de félici-
tations

83-411

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil offre à M. et Mme Théodore Letarte leurs plus sincères félicitations à l'occasion de leur soixantième

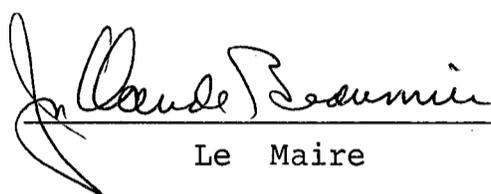
anniversaire de mariage, et leur présente ses meilleurs voeux de bonheur.

ADOPTE

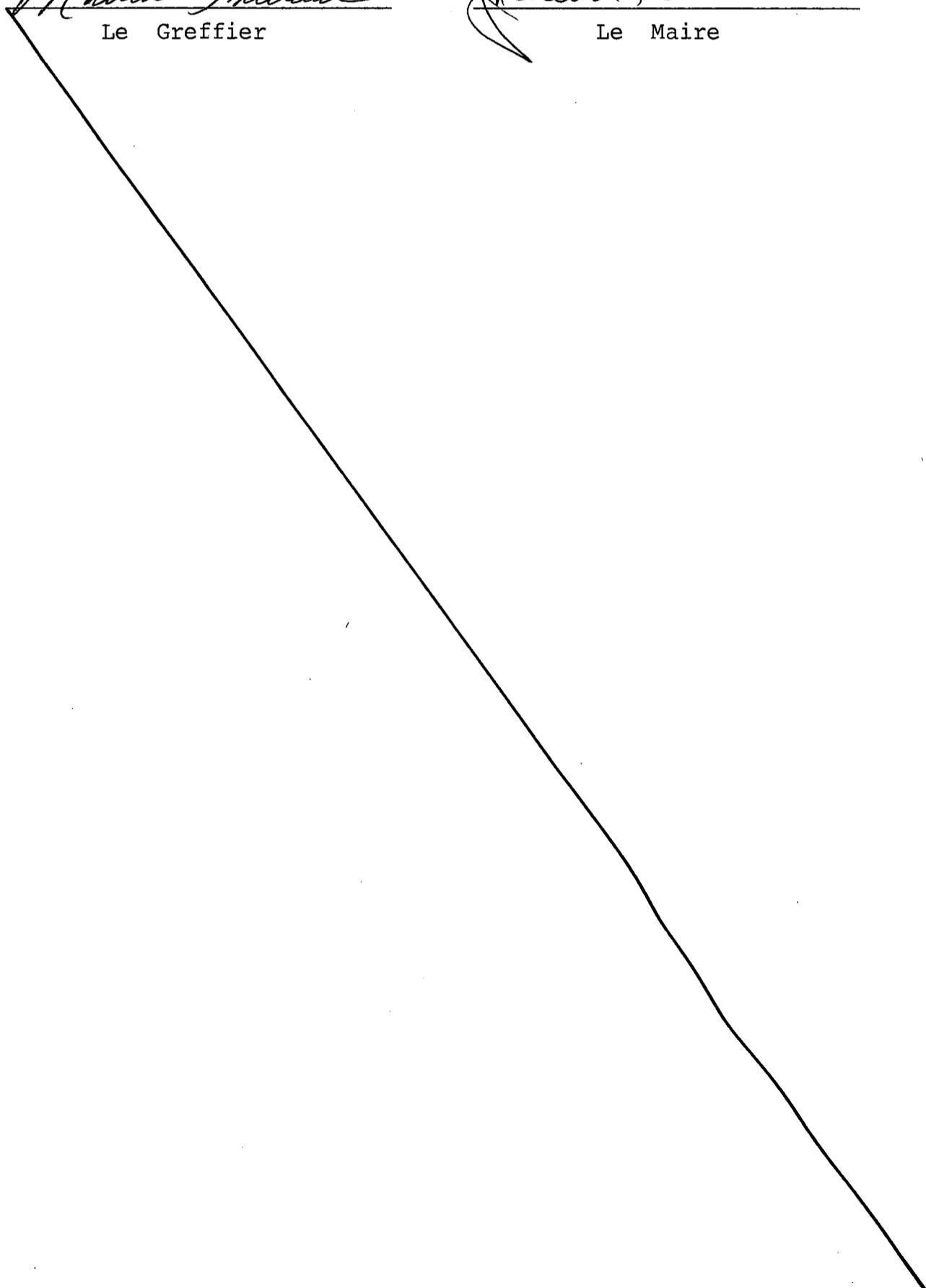
ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire



4 9 0 1

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

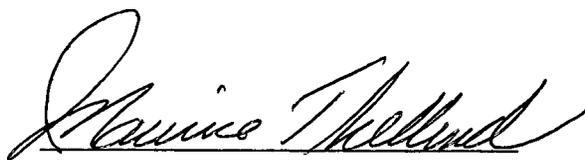
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 683, autorisant un emprunt de 900 000,00 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les boulevards Des Estacades et Pie XII, entre les ruisseaux Ogden et Lachapelle.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine le 27 septembre 1983, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 4 et 5 octobre 1983, de 9.00 heures à 19.00 heures.

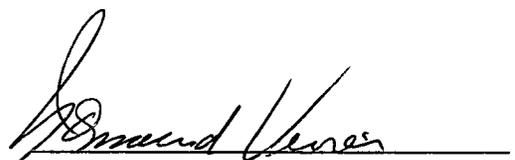
6 000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 683, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 683 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5ième jour du mois d'octobre 1983.



MAURICE THELLEND
Greffier municipal



NORMAND VIVIER
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

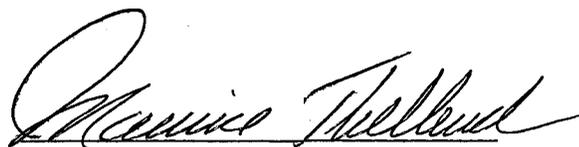
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 684, autorisant un emprunt de 330 000,00 \$ pour des travaux de fondation de rue, de trottoirs, de pavage et de bordures sur les boulevards Des Estacades et Pie XII, entre les ruisseaux Ogden et Lachapelle.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 27 septembre 1983, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 4 et 5 octobre 1983, de 9.00 heures à 19.00 heures.

6 000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 684, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 684 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5ième jour du mois d'octobre 1983.



MAURICE THELLEND
Greffier municipal



NORMAND VIVIER
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

4 9 0 3

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

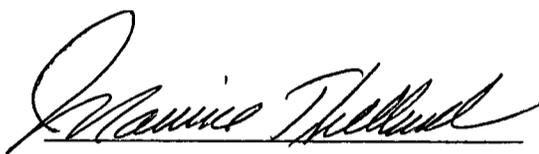
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 685, autorisant un emprunt de 25 000,00 \$ pour l'érection d'une clôture à l'ouest du ruisseau Ogden.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 27 septembre 1983, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 4 et 5 octobre 1983, de 9.00 heures à 19.00 heures.

6 000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 685, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 685 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5ième jour du mois d'octobre 1983.



MAURICE THELLEND
Greffier municipal



NORMAND VIVIER
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 17 octobre 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

- Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
83-412 ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.
- ADOPTE
- Adoption procès-verbal, séance du 03/10/83 Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
83-413 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 3 octobre 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.
- ADOPTE
- Adoption procès-verbal, procédure d'enregistrement Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
règl. 683
83-414 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 683, autorisant un emprunt de 900 000,00 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les boulevards Des Estacades et Pie XII, entre les ruisseaux Ogden et Lachapelle, et tenue les 4 et 5 octobre 1983, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure d'enregistrement
règl. 684
83-415

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 684, autorisant un emprunt de 330 000,00 \$ pour des travaux de fondation de rue, de trottoirs, de pavage et de bordures sur les boulevards Des Estacades et Pie XII, entre les ruisseaux Ogden et Lachapelle, et tenue les 4 et 5 octobre 1983, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure d'enregistrement
règl. 685
83-416

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 685, autorisant un emprunt de 25 000,00 \$ pour l'érection d'une clôture à l'ouest du ruisseau Ogden, et tenue les 4 et 5 octobre 1983, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 3 octobre 1983

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le directeur-adjoint aux travaux publics, M. Gérald Binette

- Colloque sur le zonage et la Loi 125
1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Directeur de la planification à assister au colloque organisé par la C.O.M.A.Q. à Vanier, le 7 octobre 1983, et portant sur le zonage et la Loi 125.
- Prolongation du bail, terrain site industriel Trans-Québec & Maritimes
2. Le Conseil réuni en commission permanente, après avoir pris connaissance de la lettre de Trans-Québec & Maritimes concernant la prolongation du bail pour le terrain loué de la Ville dans le site industriel, décide que les arrangements nécessaires devront être pris entre Trans-Québec & Maritimes et le ministère des Transports, parce que le terrain en cause est présentement sous option d'achat avec ce dernier.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de l'Office des personnes handicapées: plan d'embauche à fournir.
- b) Temps supplémentaire au Service de la sécurité publique.
- c) Conciliation de banque: août 1983.
- d) Lettre de l'Association de la Paralyse Cérébrale du Québec (enveloppe globale Loisirs).
- e) Lettre de M. Jean-Claude Boisvert: demande d'amendement au zonage, C.R. Auto Enr., rue Duguay (référé à la Commission d'Urbanisme).
- f) Lettre du ministère de l'Environnement: accusé réception, règlement sur l'eau destinée à la consommation humaine.
- g) Lettres de remerciements de groupes de l'Age d'Or, octois 1983.
- h) Rapport du Directeur de la planification sur les projets d'échange de terrains: C.S.R.V.F., les Jardins Jacques Lemercier Inc. et la Ville.
- i) Avis de la Régie des Permis d'alcool du Québec, avis d'audition "El Prado" le 20 octobre et avis de la demande de la Ville pour un bar à l'aréna Jean-Guy Talbot.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 03/10/83
83-417

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 3 octobre 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes
83-418

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 7 octobre 1983, comprenant:

1) les chèques nos 18483 à 18624 inclusivement..	589 036,22 \$
2) les paies nos 36 à 39 inclusivement.....	261 335,44 \$
3) effets bancaires retournés pour le mois d'août 1983.....	<u>2 941,77 \$</u>
Le tout totalisant un déboursé de:	<u>853 313,43 \$</u>

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 853 313,43 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 321 731,63 \$.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

83-419

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Rolland Rocheleau	Prop. par cons. Jean Brunet
Mme vve Henri Thibeault	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Gérard Charest	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Léo-Paul Provencher	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Pierre-Paul Cloutier	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
M. Roméo Vaillancourt	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Armand Paquet	Prop. par cons. Normand Vivier
Mme Tancrède Goyette	Prop. par cons. Jean Brunet
M. Paul Hénault	Prop. par cons. Claude Champoux
M. Léonard Bergeron	Prop. par cons. Jean Brunet

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. augmenta-
tion salaire
juge de la
Cour municipa-
le

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

83-420

ET RESOLU: Que le salaire du juge municipal soit augmenté de 50,00 \$ mensuellement à compter de novembre 1982, à titre d'honoraires pour les causes de la Cour municipale de la municipalité de St-Louis-de-France (règlement numéro 657-B); également une augmentation additionnelle de 50,00 \$ mensuellement à compter d'août 1983, à titre d'honoraires pour les causes de la Cour municipale de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine (règlement numéro 670).

Ces deux augmentations seront entièrement défrayées par les deux municipalités concernées, conformément aux deux règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTE

Rés. demande à
H.Q. installa-
tion lampes
de rues

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

83-421

ET RESOLU: Que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder à l'installation de douze (12) lampes de rues de 8 500 lumens à vapeur de sodium haute pression, tel que décrit ci-dessous:

5 lampes sur la rue Des Oblats,
3 lampes sur la rue Garceau,
4 lampes sur la rue Hébert.

ADOPTE

Rés. autori-
sant maire
et greffier à si-
gner convention
droit de passage
Hydro-Québec

83-422

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que monsieur le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier, monsieur Maurice Thellend, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, la convention à intervenir entre l'Hydro-Québec et la Ville, et par laquelle la Ville accorde à la Commission Hydroélectrique de Québec (Hydro-Québec), une servitude perpétuelle sur les parties du lot 554 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et tel que décrit dans ladite convention et selon les clauses, conditions et plan apparaissant au projet de convention et annexé à la présente résolution pour en faire partie.

ADOPTE

Acceptation de
soumission,

achat de
camionnette

83-423

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Automobiles Rénald Boisclair Ltée, au montant de 16 532,03 \$, pour l'achat d'une camionnette à deux roues motrices d'un P.V.B. 3 850 kgs.min., cabine ordinaire et boîte type de service, année 1984, suivant les spécifications de la Ville C-83-1, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. adoption
règl. 620-33

83-424

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-33, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. adoption
règl. 620-34

83-425

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-34, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. nommant mem-
bre sur Comité
régime des ren-
tes

83-426

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que monsieur le conseiller Jean-Paul Lavergne soit nommé pour représenter la Ville sur le Comité du régime des rentes pour tous les officiers et employés permanents de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Rés. demandant
au ministre des
Transports que
l'autoroute 40
soit terminée
pour juin '84

83-427

ATTENDU QUE le ministère des Transports doit terminer l'auto-
route 40 entre Québec et Trois-Rivières pour 1984;

ATTENDU QU'en 1984 des événements importants auront lieu sur
la rive nord du St-Laurent;

ATTENDU QUE certains de ces événements comme, la visite du
pape Jean-Paul II, les fêtes des Grands Voiliers à Québec, les
fêtes du 350e anniversaire de fondation de Trois-Rivières et
le grand congrès mondial des Villes jumelées à Montréal, vont
attirer beaucoup de touristes;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE la Ville de Cap-de-la-Madeleine demande à monsieur Michel
Clair, ministre des Transports du Québec, de faire tout en
son pouvoir pour que l'autoroute 40 soit terminée pour juin
1984, afin que tous les citoyens du Québec, du Canada et des
Etats-Unis puissent voyager en toute sécurité lors de ces grands
événements.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 24 octobre 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
83-428 ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 1983-10-17 Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
83-429 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 17 octobre 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 octobre 1983

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
 et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

- Achat équipement du bar, Elans de la Mauricie 1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le président du Comité des loisirs à rencontrer les responsables des Elans de la Mauricie pour négocier l'achat de l'équipement du bar qui est leur propriété.
- Rapport du Comité des loisirs accepté 2. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Comité des loisirs du 11 octobre 1983, tel que présenté.
- Installation panneau affichant sigle clubs de service de la Ville 3. Le Conseil réuni en commission permanente, demande qu'avant d'installer un panneau sur lequel pourra être affiché le sigle des différents clubs de service de la Ville, le Gérant s'informe, par écrit, auprès des responsables de ces clubs, s'ils sont intéressés à y apposer ou non le sigle de leur organisme et décider ensuite s'il y a lieu de procéder à l'installation d'un tel panneau.
- Autorisation colloque Institut de police de Nicolet 4. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise monsieur Jean-Marie Jodoin à assister à un colloque à l'Institut de police du Québec de Nicolet, les 29, 30 novembre et 1^{er} décembre 1983.
- Autorisation cours à l'Institut de police de Nicolet 5. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise les sergents Emile Bernier, Robert Thibeault et Raymond Rochefort à assister à des cours organisés à l'Institut de police du Québec à Nicolet.
- Autorisation symposium sur le traitement des eaux usées 6. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Directeur des travaux publics de la Ville à assister au symposium sur le traitement des eaux usées, qui aura lieu à Montréal les 17 et 18 novembre 1983, et à lui défrayer les dépenses encourues conformément aux normes budgétaires 1983 à cet effet.

CORRESPONDANCE:

- a) Documentation: cours aux élus municipaux organisés par l'U.M.Q. et le ministère des Affaires municipales.
- b) Rapport des permis de construction: septembre 1983.
- c) Temps supplémentaire au Service de la sécurité publique.
- d) Rapport de monsieur Jacques Bettez sur le programme Loginove.
- e) Lettre de monsieur Raymond Martel, Coupons Fusey: demande d'amendement au zonage (référée à la Commission d'urbanisme).

- f) Lettre de la Commission de Toponymie: nouveau nom à donner aux districts électoraux.
- g) Lettre de l'Orchestre Symphonique de Trois-Rivières: octroi demandé (refusé).
- h) Nouvelle lettre de l'Office des personnes handicapées du Québec: plan d'embauche pour personnes handicapées.
- i) Avis de la Régie des permis d'alcool du Québec: Entreprises Madelon.
- j) Avis de responsabilité de mademoiselle Johanne Garceau de Shawinigan: dommages à son véhicule, coins des rues Berlinguet et 2^e.
- k) Avis de responsabilité de monsieur Michel Veillette de Yamachiche: dommages à son automobile, coins des rues Berlinguet et 2^e.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport
Commission
permanente
séance du 1983-
10-17

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 17 octobre 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

83-430

ADOPTE

Adoption liste
de comptes

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 19 octobre 1983, comprenant les chèques numéros 18625 à 18727 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 313 747,42 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 313 747,42 \$ est inclus le service de la dette de 124 818,70 \$.

83-431

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

83-432

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Alphonse Devost	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
Mme vve Paul-Emile Dansereau	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Claude Robitaille	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Jean Bistodeau	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Norbert Cossette	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. autorisant le Trésorier et le Greffier à commencer les procédures de la vente pour taxes

83-433

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Trésorier et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à commencer les procédures en vue de la vente pour taxes dues par les propriétaires d'immeubles imposables qui doivent des taxes pour l'année 1981 ou des droits sur les mutations immobilières; de plus, la date limite pour le paiement desdites taxes municipales et des droits sur les mutations immobilières, soit et est par les présentes fixée au 2 décembre 1983.

ADOPTE

Adoption d'un plan

83-434

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 387-985-1 et 387-985-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par monsieur Roland Milette, a.g., en date du 17 octobre 1983, et portant le numéro 83-164.

ADOPTE

Engagement de M. Jacques Picard au Service loisirs & culture

83-435

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que monsieur Jacques Picard soit nommé régisseur à la programmation au Service loisirs et culture, pour une période d'essai de six (6) mois, au salaire annuel de 16 000,00 \$.

ADOPTE

Nouveau maire-suppléant

83-436

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que monsieur Normand Vivier, conseiller, soit nommé maire-suppléant pour la période du 1^{er} novembre 1983 au 29 février 1984 inclusivement.

ADOPTE

Programme de perfectionnement en santé et sécurité au travail

83-437

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que messieurs Clément Gélinas et Brian Shering soient autorisés à suivre un programme de perfectionnement

en santé et sécurité au travail, organisé par le cégep de Shawinigan et qui aura lieu à Trois-Rivières à partir du mois de novembre et se poursuivra jusqu'en mai (bloc 1 et bloc 11) et à leur défrayer les coûts d'inscription à ces dits cours.

ADOPTE

Utilisation de
l'immeuble sis
au 195 de la
rue Fusey par
la cie BRL
pour entrepo-
sage

83-438

ATTENDU QUE la compagnie BRL est en voie d'expansion rapide et a un besoin immédiat de locaux pour fins d'entreposage et qu'elle désire utiliser l'immeuble sis au 195 de la rue Fusey;

ATTENDU QUE l'utilisation de ces locaux ne sera pas préjudiciable à l'environnement du voisinage;

ATTENDU QUE le propriétaire s'engage à demander un amendement au règlement de zonage, s'il désire faire un usage différent de celui qu'il demande présentement, c'est-à-dire de l'entreposage; il est

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que l'entreposage et la préparation finale des meubles de l'entreprise BRL soient autorisés dans l'édifice sis au 195 de la rue Fusey.

ADOPTE

Avis de motion
fermeture rue
St-Thomas

83-439

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR FERMER LA RUE ST-THOMAS".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 24^e jour du mois d'octobre 1983.

(Signé) JACQUES LEMARIER
Conseiller de la Ville
de Cap-de-la-Madeleine

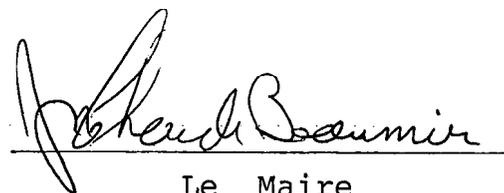
CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Requête de citoyens de la paroisse Ste-Bernadette,
concernant l'éclairage du parc Ste-Bernadette.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 7 novembre 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

83-440

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption
procès-verbal,
séance du
1983-10-24

83-441

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 24 octobre 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 octobre 1983

PRESENTS:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

Vote sur l'enveloppe globale sur les loisirs

1. Le Conseil réuni en commission permanente, après avoir pris le vote sur la question de l'enveloppe globale sur les loisirs par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, refuse de participer à l'enveloppe globale.

Contre: Messieurs Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Claude Champoux
Normand Vivier

Pour : Messieurs Jean Brunet
René Tremblay

Installation de
feux circulation
école de la Ferté,
refusée

2. Considérant que la demande du Comité de l'école de la Ferté pour l'installation de feux de circulation ne répond pas aux critères minimums du guide de la signalisation routière du Québec quant à l'installation de feux de circulation, pour cette raison le Conseil réuni en commission permanente ne peut donc se rendre à cette demande.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre du Gérant aux clubs de service: sigle de leur organisme sur panneau indicateur à l'entrée de la Ville (pont Duplessis).
- b) Temps supplémentaire au Service de la sécurité publique, semaine finissant le 15 octobre 1983.
- c) Rapport du Trésorier: perception de revenus de placements.
- d) Demande des Cadets de l'Air, escadron 350, pour une réception à l'hôtel de ville le 5 novembre 1983 (acceptée).
- e) Lettre de la Classique internationale de canots de la Mauricie inc.: remerciements pour la collaboration apportée par la Ville lors de la 50^e course.
- f) Lettre de la Société canadienne d'hypothèque et de logement: programme PAREL, subvention de 175 000,00 \$.
- g) Lettre de la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine: souper du 26 octobre 1983.
- h) Lettre du ministère des Transports: signalisation, sortie boul. Des Estacades et autoroute 755.
- i) Lettre de la Fondation du Centre hospitalier Ste-Marie (refusée).

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport
Commission perma-
nente, séance
du 1983-10-24

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 24 octobre 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

Adoption liste de Comptes Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

83-443

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 3 novembre 1983, comprenant:

- | | |
|---|--------------------|
| 1) les chèques nos 18728 à 18875 inclus.... | 3 059 373,08 \$ |
| 2) les paies nos 40 à 43 inclusivement..... | 256 971,21 \$ |
| 3) effets bancaires retournés, frais de refinancement, chèque en U.S. FUNDS et frais bancaires pour le mois d'octobre 1983... | <u>3 139,00 \$</u> |

Le tout totalisant un déboursé de: 3 319 483,29 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 3 319 483,29 \$ sont inclus:

- remboursement emprunt temporaire en immobilisation: 1 293 000,00 \$
- placement à la Banque Nationale du Canada: 150 000,00 \$

ADOPTE

Sympathies RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

83-444

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

- | | |
|------------------------------|---------------------------------------|
| M. Bernard Boulanger | Prop. par cons. Jean Brunet |
| M. Yvon Gagné | Prop. par cons. Normand Vivier |
| Mme vve Octave Mathon | Prop. par cons. Pierre A. Brouillette |
| Mme Léfé Blais | Prop. par cons. Claude Champoux |
| M. Louis-Philippe Berthiaume | Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne |
| Mme Martin Mathon | Prop. par cons. Laurent Lavergne |
| Mme Frank Dauphinais | Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne |
| Mme Déo Genest | Prop. par cons. Jean Brunet |
| M. Conrad Groleau | Prop. par cons. René Tremblay |
| Rév. Père Ubald Boisvert | Prop. par cons. Jacques Lemarier |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

83-445

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 123-63 à 123-74 et 124-120 à 124-125, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 28 octobre 1983, et portant le numéro D-5396.

ADOPTE

Rés. adoption
d'un plan

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

83-446

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 115-119 et 116-144, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 28 octobre 1983, et portant le numéro D-5380.

ADOPTE

Rés. échange de
terrains entre
la Ville, les
Jardins Jacques
Lemercier inc.
et la C.S.R.V.F.

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

83-447

ET RESOLU: Que ce Conseil autorise le Maire et le Greffier de la Ville à signer un acte d'échange de terrains et tous les documents notariés nécessaires à cette fin, entre les Jardins Jacques Lemercier inc., la ville de Cap-de-la-Madeleine et la Commission scolaire régionale des Vieilles Forges en vertu duquel les trois (3) parties ci-haut mentionnées procèdent aux échanges de terrains tels que ci-après décrits:

- a) la compagnie les Jardins Jacques Lemercier cède à la Ville tout le terrain compris entre la rue Des Ormeaux, lot 551-461, la rue Chapleau projetée partie 551 et la Commission scolaire, lot 551-230 partie, ayant une superficie de 28 156,8 m².
- b) la Ville cède à la Commission scolaire les lots 415-1-12-2, 551-329, 551-330 et l'emplacement décrit en (a) représentant une superficie totale de 48 753 m² et montré en bleu sur le plan et identifié par la lettre (B).
- c) la Commission scolaire cède à la Ville deux (2) parties du lot 551-230 décrit comme suit:
 - c1) partie de terrain de forme irrégulière située à l'extrémité nord-ouest du lot 551-230 et compris entre la rue Chapleau et la ligne sud-ouest du lot 551-230.
 - c2) tout le terrain compris entre les rues Cardinal-Villeneuve, Mgr-Comtois, Barkoff, Vaillancourt, Chapleau et les lots 551-122, 95, 96 et 129. Ces deux (2) parties ont une superficie de 52 014 m² et sont montrées en vert sur le plan et identifiées par la lettre (C).

- d) la Ville cède aux Jardins Jacques Lemercier inc. les deux (2) parties de lot décrit à (c) ayant une superficie de 52 014 m², moins et à distraire le triangle contigu au parc, soit 736,4 m², laissant une superficie nette de 51 277,4 m².
- e) cession par les Jardins Jacques Lemercier inc., à la Ville, tout le terrain enfermé dans les bornes et limites suivantes, à l'est partie par le terrain de la Ville (470'), partie par la rue Des Ormeaux projetée; au sud partie par le terrain de la Ville (470'), partie par la rue Des Ormeaux 551-460 et 551-459 et partie par le lot 551-226-3; à l'ouest par le boulevard Pie XII et au nord par la ligne brisée telle que montrée sur le plan de M. Jean-Marie Chastenay, numéro 5351 de ses minutes, le tout formant une superficie de 72 446,2 m².

Tous ces immeubles font partie du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et que le notaire Réjean Giroux soit nommé pour préparer le contrat.

Ces descriptions ont été faites à partir du plan de M. Jean-Marie Chastenay, numéro 5351 de ses minutes et annexé à la présente résolution.

ADOPTÉ

Rés. demandant
à l'H.-Q. le
remplacement
de lampes de
rues

83-448

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: De demander à l'Hydro-Québec de procéder au remplacement des lampes de rues 4 000 lumens, portant les numéros 4127, 4128, 4988, 4989, 4990 situées sur la rue Notre-Dame à l'est de la rue Alice, par de nouvelles lampes 8 500 lumens à vapeur de sodium haute pression et cela dans le cadre du programme d'amélioration de l'éclairage de rues, actuellement en cours.

ADOPTÉ

Rés. pour le
remplacement d'une
obligation perdue

83-449

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine, alors cité, a émis une série d'obligations de 1 587 500,00 \$ datées du 1^{er} décembre 1979;

ATTENDU QUE la Ville a reçu le 27 juin 1983, de la firme Geofrion, Leclerc inc., par courrier recommandé, une obligation émise dans cette série portant le numéro 79-12-M241, au taux de 12½%, échéant le 1^{er} décembre 1984, coupons du 1^{er} juin et 1^{er} décembre 1984 attachés, 1 000,00 \$ pour être immatriculée au nom de Madame Hélène Klokars, 1481, rue Couture, St-Bruno (Québec) J3V 4R8;

ATTENDU QUE cette obligation n'a pu être retracée à l'hôtel de ville et qu'on ne sait ce qui en est advenu;

ATTENDU QUE le détenteur de cette obligation émise par la Ville ne peut être pénalisé à cause de cette perte;

EN CONSEQUENCE, il est

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Qu'une nouvelle obligation soit imprimée pour remplacer celle qui a été perdue et portera également le numéro A-79-12-M241, au taux de 12½%, échéant le 1^{er} décembre 1984, coupons du 1^{er} juin et du 1^{er} décembre 1984, attachés, 1 000,00 \$.

ADOPTE

Avis de motion

83-450

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR LA RUE ARSENEAULT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7^e jour du mois de novembre 1983.

(Signé) JACQUES LEMARIER

Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

83-451

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE BORDURE ET PAVAGE EN BETON SUR LA RUE ARSENEAULT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7^e jour du mois de novembre 1983.

(Signé) JACQUES LEMARIER

Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de Monsieur Marcel Gagnon, M.A.N., accusé réception de la lettre du 17 octobre 1983, autoroute 40.

Rés. ajournant la séance

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

83-452

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée à mercredi, le 9 novembre 1983, à 21 heures.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

4 9 2 3

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-33, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 1^{er} novembre 1983, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 8 et 9 novembre 1983, de 9 heures à 19 heures.

95 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-33, et 20 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-33 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 9^e jour du mois de novembre 1983.



MAURICE THELLEND
Greffier municipal



NORMAND VIVIER
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

4 9 2 4

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

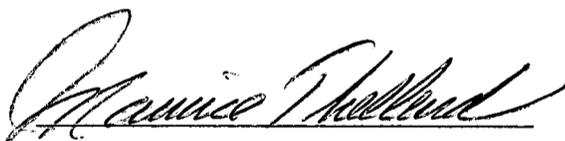
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-34, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 1^{er} novembre 1983, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 8 et 9 novembre 1983, de 9 heures à 19 heures.

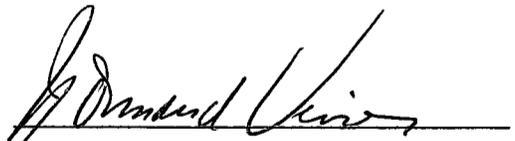
1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 620-34, et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-34 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 9^e jour du mois de novembre 1983.



MAURICE THELLEND
Greffier municipal



NORMAND VIVIER
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

4 9 2 5

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mercredi le 9 novembre 1983, à 21 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 7 novembre 1983

PRESENTS:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

Acceptation du rapport du Comité de circulation

1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Comité de circulation du 20 octobre 1983, sauf les articles 1, 14 et 15 qui restent à l'étude. L'article 11 est accepté avec la modification suivante: le signal "LENTEMENT" devra rester en place, les autres recommandations contenues dans ledit article 11 étant acceptées.

Renouvellement de l'entente avec la S.P.A.M.

2. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le renouvellement de l'entente avec la S.P.A.M. telle que présentée, et autorise le Maire et le Greffier à signer l'entente pour et au nom de la Ville.

- Installation pan- 3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le
neau affichant Service des travaux publics à installer, à l'entrée de
sigle clubs de la Ville au pont Duplessis, un panneau affichant le si-
service gle des clubs de service de la Ville, le nombre de ré-
ponses favorables parvenues à la Ville justifiant une
telle installation.
- Journée d'étude 4. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le
sur les écono- Directeur de la planification à assister à une journée
mies d'énergie d'étude sur les économies d'énergie dans les nouveaux
bâtiments, le 10 novembre 1983 à Trois-Rivières.
- Acceptation rap- 5. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte les
port Comité des recommandations du rapport du Comité des loisirs du
loisirs 1^{er} novembre 1983, sauf à l'article 3, l'achat de deux
déverseurs numériques.
- Conférence ré- 6. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise mon-
gionale de sieur le conseiller Jacques Lemarier et messieurs Pierre
l'A.Q.T.E. Richard, Yvon Lemieux, R. Nadeau et René Lafontaine à
assister à la conférence régionale de l'A.Q.T.E. à Trois-
Rivières, les 23 et 24 novembre 1983, et à leur défrayer
les coûts d'inscription pour cette conférence.
- Acceptation 7. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la
de soumis- soumission de C.-E. Roux inc. du 27 octobre 1983, au mon-
sion, aréna tant de 7 790,00 \$, pour des travaux de revêtement et du
parapet de la partie basse du côté de la façade principa-
le jusqu'au dessus de l'entrée principale de l'aréna Jean-
Guy Talbot.
- Installation lam- 8. Le Conseil réuni en commission permanente, demande à l'Hy-
pe de rue, escalier dro-Québec l'installation d'une lumière de rue de 8 500
rues Thuney et De lumens à vapeur de sodium haute pression, près de l'esca-
Grandmont lier menant de la rue Thuney à la rue De Grandmont.

CORRESPONDANCE:

- a) Conciliation caisse et banque, septembre 1983.
- b) Lettre des Transporteurs en vrac du Trois-Rivières
Métropolitain inc.
- c) Rapport des permis de construction, octobre 1983.
- d) Temps supplémentaire au Service de la sécurité publi-
que, semaines du 16 octobre au 5 novembre 1983 et mo-
tivations pour temps supplémentaire.
- e) Documentation de l'U.M.Q. sur les cours de sécurité
sur les chantiers de construction.
- f) Lettre de la municipalité de St-Luc de Champlain:
extension Cour municipale.

- g) Requête du Centre d'Accueil Luc-Désilets: demande d'aide financière.
- h) Lettre et documents de la Commission de la représentation électorale: division de la municipalité en districts.
- i) Lettre du Sommet Populaire de Trois-Rivières: tarifs transport en commun.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport
Commission per-
manente, séance
du 1983-11-07
83-453

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 7 novembre 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption rapport
Commission d'ur-
banisme
83-454

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 25 octobre 1983, soit et est adopté, sauf à l'article 1.

ADOPTE

Engagement régis-
seur Service
loisirs et cul-
ture
83-455

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
ET RESOLU: Que monsieur Yves Boissonnault soit nommé régisseur aux équipements et installations du Service loisirs et culture de la Ville, au salaire annuel de 23 055,00 \$, à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTE

Rés. appui à la
Régie des servi-
ces d'eau de
Varenes
83-456

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:
Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie fortement la résolution numéro 83-518 de la Régie des services d'eau de Varenes, concernant ses démarches auprès du ministère du Revenu du Québec sur la taxe provinciale sur les

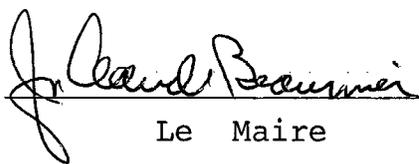
factures d'électricité et est fondamentalement d'accord avec les attendus de ladite résolution.

ADOPTE

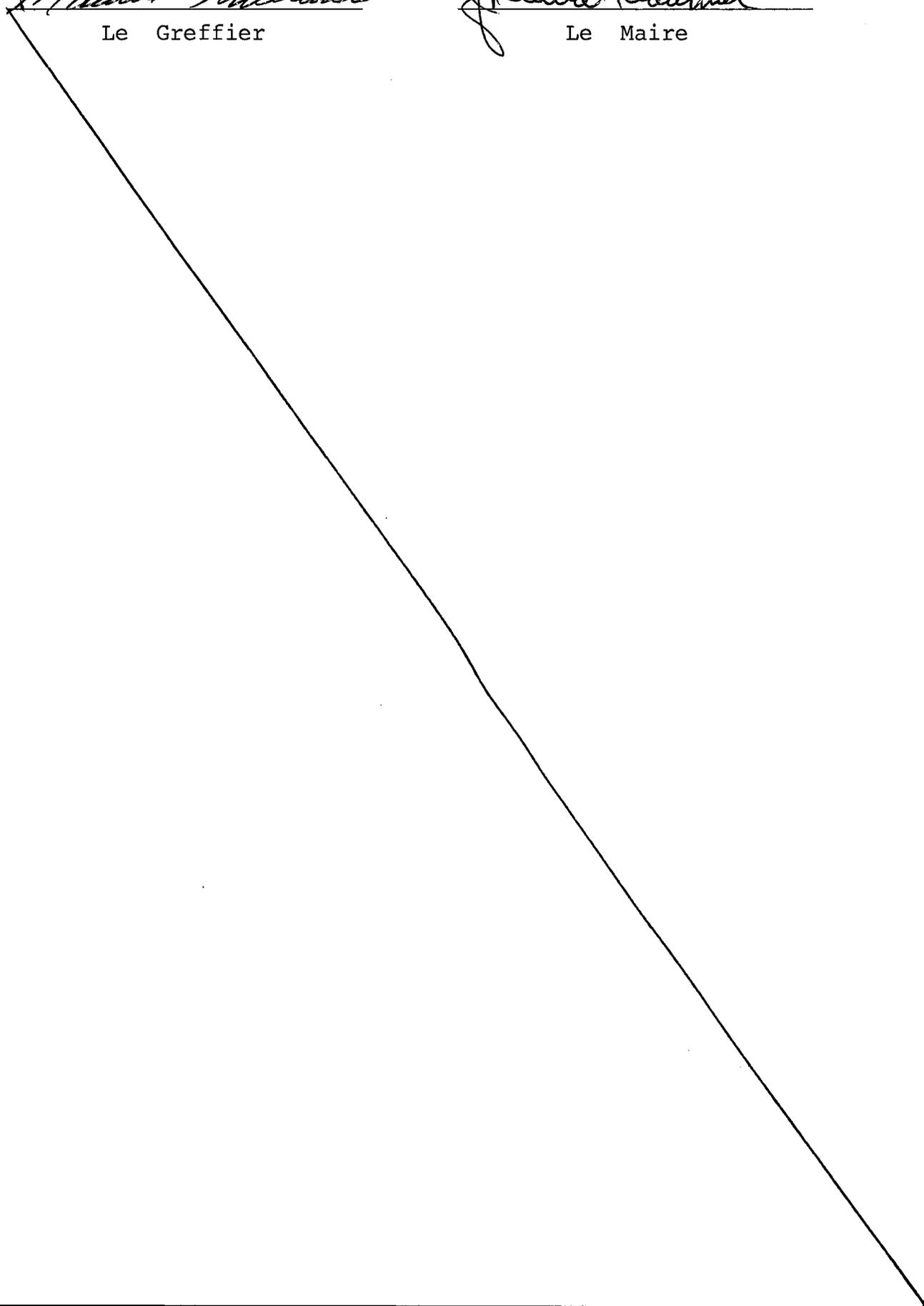
ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire



CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 14 novembre 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

83-457

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET

Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux, séances rég. & d'ajour.

83-458

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 7 novembre 1983, et de l'assemblée d'ajournement à 21 heures, le 9 novembre 1983, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregistrement rég. 620-33

83-459

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-33, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 8 et 9 novembre 1983, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-
verbal, procédu-
re enregistrement
règl. 620-34

83-460

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-34, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 8 et 9 novembre 1983, soit adopté.

ADOPTE

Sympathies

83-461

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mlle Aurore Hamelin Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Laurent Demers Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Albert Buisson Prop. par cons. Pierre A. Brouillette

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. pour
autoriser la si-
gnature de la
convention col-
lective de tra-
vail employés
extérieurs

83-462

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil autorisent le maire, monsieur Jean-Claude Beaumier, le gérant, monsieur Roland Desaulniers, le greffier, monsieur Maurice Thellend et le conseiller, monsieur Laurent Lavergne, à signer la convention collective de travail des employés extérieurs avec l'Association internationale des Machinistes et des Travailleurs de l'Aérospatiale, local 2220, pour une période de deux (2) ans, se terminant le 30 juin 1985.

ADOPTE

Rés. concernant
la propriété si-
se au 297 Des

Vétérans

83-463

ATTENDU QUE depuis sept (7) ans l'implantation dérogatoire de la propriété sise au 297 de la rue Des Vétérans n'a pas nui au voisinage;

ATTENDU QUE cette implantation ne cause aucun préjudice à son propriétaire dû à l'ambiguïté même de cette implantation;

ATTENDU QUE la dérogation n'est que de 7,5 centimètres sur une marge latérale de 2 mètres (soit 6 pieds, 3 pouces par rapport à 6 pieds, 6 pouces); il est

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la Ville ne prenne aucune procédure en démolition ou autre concernant la propriété sise au 297 de la rue Des Vétérans et son propriétaire, monsieur Serge Brière, (lot 143-25-11 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine).

ADOPTE

Rés. concernant demande de permis de vente de boissons à l'aréna 83-464

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine a demandé un permis de vente de boissons alcooliques pour l'aréna Jean-Guy Talbot à la Régie des permis d'alcool du Québec;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas encore reçu son permis de vente de boissons de la part de la Régie des permis d'alcool du Québec;

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Qu'il n'y ait aucune vente de boissons alcooliques à l'aréna Jean-Guy Talbot tant et aussi longtemps que la Régie des permis d'alcool du Québec n'aura pas statué sur la demande de la Ville à l'égard de ce permis.

ADOPTE

Rés. de félicitations 83-465

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que monsieur le Maire et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine vous félicitent sincèrement ainsi que les membres de votre Conseil qui ont été élus lors des élections municipales tenues le 6 novembre dernier et vous souhaitent, de même qu'à vos collègues, le meilleur succès possible dans l'exercice de vos fonctions.

ADOPTE

DEPOT DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET

Par monsieur le maire Jean-Claude Beaumier

Voici un rapport sur la situation financière de la municipalité, en conformité avec l'article 474,1 de la Loi des Cités et Villes.

1.- RESULTATS DE L'ANNEE 1982

- Etats financiers de l'année 1982

Les résultats des opérations financières des différentes activités municipales pour l'année 1982, ont démontré un excédent des revenus sur les dépenses de 1 042 790 \$. De ce

montant, 840 000 \$ ont été réservés pour l'exercice de l'année 1983 et 202 790 \$ appropriés au surplus libre.

Le ralentissement des travaux durant la période estivale, le peu d'abondance de neige, les restrictions volontaires à certains bénéfices marginaux de la part des employés et les mesures exceptionnelles d'économie budgétaire sont sommairement les causes de ce surplus.

Les valeurs imposables au 31 décembre 1982, s'évaluaient à 350 528 800 \$ et la dette à long terme, à la même date, s'élevait à 17 109 643 \$, ce qui représente un taux d'endettement, en fonction de l'évaluation imposable redressée, de 4,61% et une dette per capita de 524,42 \$.

Au cours de l'année 1982, deux émissions d'obligations ont été effectuées pour un montant de 1 625 000 \$ incluant des refinancements de 1 293 000 \$.

Les dépenses totales qui se sont chiffrées à 11 069 519 \$ représentent un coût de 339,29 \$ par personne. Ceci est le plus bas coût per capita dans la province de Québec, pour les villes de 20 000 habitants et plus.

Enfin, l'année 1982 a vu la création et la réalisation de plusieurs projets, il suffit de mentionner les suivants:

- l'adhésion à deux programmes: loginove et corvée-habitation,
- la création d'une nouvelle commission de développement industriel et commercial,
- l'implantation d'un mode de gestion participative,
- et, finalement, la création du Comité "ad hoc" du budget, auquel on doit l'application de plusieurs mesures de restrictions budgétaires.

- Rapport des vérificateurs

Les vérificateurs de notre municipalité émettaient un rapport sans réserve sur nos états financiers préparés par le trésorier municipal.

Ceux-ci ont également confirmé l'exactitude des états financiers de la Ville, selon les principes comptables généralement reconnus et les usages particuliers de la comptabilité municipale, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

A remarquer, que pour la deuxième année consécutive, aucune note n'a été signalée aux états financiers par les vérificateurs.

- Programme triennal d'immobilisations (1983-1984-1985)

La ville de Cap-de-la-Madeleine a soumis au ministère des Affaires municipales son quatrième programme triennal des dépenses d'immobilisations pour les années (1983-1984-1985).

Ce programme a comme but principal de mieux planifier les dépenses d'immobilisations de la municipalité en fonction d'un niveau d'endettement acceptable.

Les prévisions des dépenses d'immobilisations se chiffraient au total à 10 692 274 \$ dont 3 936 274 \$ pour l'année 1983, 3 407 000 \$ pour 1984 et 3 349 000 \$ pour l'année 1985.

2.- PREVISIONS DE L'ANNEE COURANTE (1983)

Le budget de l'année 1983 a été adopté le 28 décembre 1982 et s'élève à 12 300 000 \$.

L'analyse des résultats d'opération jusqu'à ce jour et des projections au 31 décembre 1983 nous permet d'affirmer que nous enregistrerons un excédent des revenus sur les dépenses. Le surplus d'opération de cette année sera le huitième consécutif enregistré par notre Ville.

La dette à long terme au 31 décembre 1983 devrait se chiffrer à environ 17,1 millions, ce qui représente un taux d'endettement de 4,41% en fonction de l'évaluation imposable uniformisée.

3.- QUELQUES ORIENTATIONS DU BUDGET 1984
ET
DU BUDGET TRIENNAL (1984-1985-1986)

Le budget de l'année 1984 pourrait être adopté la semaine du 19 décembre 1983.

Les principaux objectifs qui ont été retenus pour la préparation de ce budget sont les suivants:

- a) limiter le taux de la taxe à son plus bas niveau possible,
- b) la maximalisation de l'utilisation de nos ressources humaines et matérielles,
- c) l'amélioration, si possible, des différents services municipaux et de la qualité de vie des citoyens,
- d) rationalisation des procédures administratives par l'informatique.

En 1984, notre remboursement du service de la dette augmentera de 1% et comme pour l'année 1983, le paiement des comptes de taxes de 300 \$ et plus pourra s'effectuer en deux (2) versements, avec une échéance le 1^{er} février et l'autre le 1^{er} juillet.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 1984-1985-1986

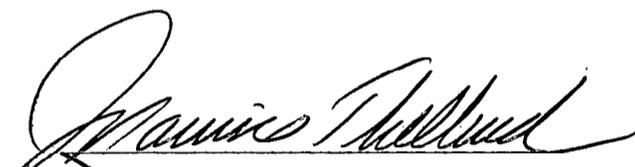
Vu la reprise de la construction, le budget triennal subira une légère hausse l'année prochaine, toutefois, la prudence sera de mise et les critères suivants sont retenus pour la préparation des programmes: la réduction au minimum du niveau d'endettement et une augmentation du service de la dette ayant le moins de répercussions possible sur la taxation foncière générale.

Ces prévisions d'immobilisations constituent un plan d'action et peuvent être modifiées suivant la conjoncture économique. Tout règlement visant à financer des dépenses d'immobilisations à long terme devra au préalable être soumis aux contribuables pour approbation, comme c'est l'habitude.

Voilà qui complète l'analyse sur la situation financière de notre Ville. J'ose espérer, chères concitoyennes et chers concitoyens que ces renseignements sont à votre entière satisfaction.

(Signé) Le Maire
Jean-Claude Beaumier

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le Greffier


Le Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 21 novembre 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

- Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
- Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
- Pierre A. Brouillette
- Jean-Paul Lavergne
- Laurent Lavergne
- Claude Champoux
- Normand Vivier
- René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption ordre
du jour

83-466

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-
verbal, séance
du 1983-11-14

83-467

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 14 novembre 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 14 novembre 1983

PRESENTS:

- Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
- Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
- Pierre A. Brouillette
- Jean-Paul Lavergne
- Laurent Lavergne
- Jean Brunet
- Claude Champoux
- Normand Vivier
- René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

CORRESPONDANCE LUE:

- a) Lettre des Transporteurs en vrac du Trois-Rivières Métropolitain inc. (2^e fois).
- b) Réunion régionale de la C.P.Q., 29 novembre 1983 (rappel).
- c) Lettre de remerciements de Trudel, Morin & Associés, pour collaboration du Service de la police.
- d) Avis de M^e Bertrand Lamothe: Pavillon Nazareth.
- e) Rapport de la Chambre de Commerce: développement touristique et expo farandole, été 1983.
- f) Liste des journaliers et chauffeurs supplémentaires 1983-1984 au Service des travaux publics (approuvée).
- g) Rapport du Trésorier sur les journées de maladie et le temps repris par les employés.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rap-
port Commis-
sion perma-
nente, séance du
1983-11-14

83-468

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 14 novembre 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste
de comptes

83-469

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 18 novembre 1983, comprenant chèques numéros 18876 à 19012 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 654 395,84 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 654 395,84 \$ sont inclus:

- le service de la dette pour un montant de: 68 472,77 \$
- Canagex Placements Ltée, un montant de : 40 000,00 \$

ADOPTE

Sympathies

83-470

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Camille Tremblay Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Irving Peters Prop. par cons. Jean Brunet
M. Philippe Dubois Prop. par cons. Jean Brunet

M. Maurice Drolet Prop. par cons. Normand Vivier
 M. Rosaire Couture Prop. par cons. Laurent Lavergne
 Mme Roger Livernoche Prop. par cons. René Tremblay

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Amendement à la
rés. no 82-434

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

83-471

ET RESOLU: Que la résolution numéro 82-434 soit et est amendée en ajoutant aux membres dudit Comité de circulation, le nom de monsieur Jean-Marie Jodoin.

ADOPTE

Avis de motion
budget 1984 de
la C.I.T.F.

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

83-472

"REGLEMENT ADOPTANT LE BUDGET 1984 DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (C.I.T.F.)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 21^e jour du mois de novembre 1983.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE

Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion
budget triennal
de la C.I.T.F.

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

83-473

"REGLEMENT ADOPTANT LE BUDGET TRIENNAL DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (C.I.T.F.)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 21^e jour du mois de novembre 1983.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE

Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion
amendant le
règl. 673 Corvée-
Habitation

83-474

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 673 (CORVEE-HABITATION) DEJA MODIFIE PAR LES REGLEMENTS NUMEROS 673-A ET 673-B".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 21^e jour du mois de novembre 1983.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX

Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Adoption d'un
plan

83-475

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 168-386-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par monsieur Roland Milette, a.g., en date du 17 novembre 1983, et portant le numéro 83-185.

ADOPTE

Adoption
d'un plan

83-476

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 168-386-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par monsieur Roland Milette, a.g., en date du 17 novembre 1983, et portant le numéro 83-185-A.

ADOPTE

Rés. de remercie- IL EST PROPOSE
ments à monsieur ET UNANIMEMENT RESOLU:
Roger Noreau

83-477

De remercier sincèrement monsieur Roger Noreau qui a couvert pendant de nombreuses années, les activités municipales au Cap-de-la-Madeleine et qui a été affecté à de nouvelles fonctions, et le Conseil lui souhaite le plus grand succès possible dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTE

Rés. refusant IL EST PROPOSE
grief de l'U.I.E. ET UNANIMEMENT RESOLU:

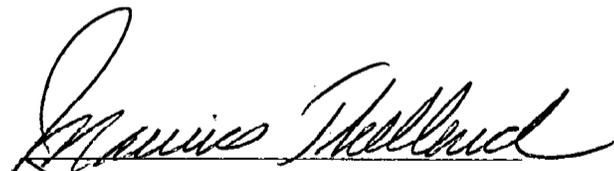
P.B.

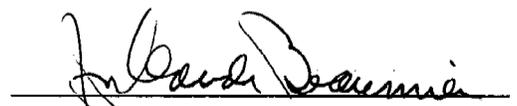
83-478

Que le Conseil refuse le grief de l'Union internationale des employés professionnels et de bureau du 21 novembre 1983, concernant l'engagement de monsieur Alain Rivard, le 31 octobre 1983, à titre de commis-téléphoniste temporaire au Service de la police et autorise M^e André Roy à le plaider.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le Greffier


Le Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 5 décembre 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

83-479

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 1983-11-21

83-480

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 21 novembre 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 novembre 1983

PRESENTS:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

- Contrat de publi- 1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le
cité avec Publi- Maire et le Greffier à signer le contrat de publicité
Hebdo inc. avec Publi-Hebdo inc. pour la période du 1^{er} décembre
1983 au 1^{er} décembre 1984.
- Participation de 2. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de
la Ville à la participer à la campagne provinciale d'économie de l'eau
campagne provin- potable, du 22 mai au 17 août 1984, organisée par l'Asso-
ciale d'économie ciation québécoise des techniques de l'eau (A.Q.T.E.) et
de l'eau potable d'en défrayer les frais en conséquence, soit 1 150 \$. Le
responsable pour les communications avec l'A.Q.T.E. con-
cernant ce programme, sera monsieur Ronald Marcoux, in-
génieur et directeur des Travaux publics de la Ville.

CORRESPONDANCE:

- a) Avis de la Régie des permis d'alcool du Québec:
1- "El Prado" poursuite de l'audition le 7 décembre
1983 à l'hôtel de ville de Trois-Rivières.
2- Permis pour l'aréna, audition le 9 décembre 1983
à l'hôtel de ville de Trois-Rivières.
- b) Temps supplémentaire au Service de la sécurité publi-
que: semaine du 6 au 12 novembre 1983.
- c) Lettre de l'Office des handicapés du Québec: séance
d'information pour le Comité des relations de travail,
le 7 décembre 1983.
- d) Lettre du Comité de l'école du Sacré-Coeur pour inter-
dire le stationnement sur une partie du boul. Ste-
Madeleine (référée au Comité de circulation).
- e) Lettre du Club de natation les Mégophias: demande
d'octroi.
- f) Rapport de Bendwell & Associés, programme Loginove.
- g) Lettre de monsieur Jos Vaugeois pour aviser qu'il ne
peut disposer de son chargeur sur roues pour la Vil-
le au cours de la saison 1983-1984.
- h) Lettre de l'Hydro-Québec: luminaire escalier rues
Thuney et De Grandmont.
- i) Lettre de Katimavik pour aviser que les municipalités
sont éligibles à des programmes communautaires béné-
voles.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
 Commission perma- Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
 nente, séance du ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de
 1983-11-21 la séance du 21 novembre 1983, soit et est adopté tel que lu
 par le greffier à la présente séance.

83-481

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 28 novembre 1983

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay
 ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

Changement
 de salaire
 service de la
 police

1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte que messieurs Jean-Guy Rocheleau et Réjean Toupin reçoivent jusqu'au 31 décembre 1983, le salaire de détective et, qu'à compter du 1^{er} janvier 1984, leur salaire sera celui de policier de 5^e classe.

Autorisation M.
 Jodoin, achat
 vêtements civils

2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise monsieur Jean-Marie Jodoin à prendre au budget, dans la rubrique "uniformes", le montant maximum de 650,00 \$ pour l'achat de vêtements civils.

M. Ringuet nommé
 lieutenant par
 intérim

3. Le Conseil réuni en commission permanente, nomme monsieur Jean-Paul Ringuet au poste de lieutenant par intérim, au salaire du lieutenant.

(Signé) ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.
 Gérant municipal

Adoption rap- Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
 port Commis- Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
 sion permanente, ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la
 séance du séance du 28 novembre 1983, soit et est adopté tel que lu par
 1983-11-28 le greffier à la présente séance.

83-482

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

83-483

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme vve Albert Beaulieu	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Bruno Bolduc	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Henri Filteau	Prop. par cons. Laurent Lavergne
Sr Germaine Dufresne	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Prudent Boisclair	Prop. par cons. Jacques Lemarier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. concernant
le programme
du ministère des
Affaires cultu-
relles pour le
développement
des bibliothè-
ques municipales

ATTENDU QUE le ministère des Affaires culturelles met à la disposition des municipalités des sommes importantes pour le développement des bibliothèques municipales;

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine a des projets importants concernant l'expansion et la relocalisation de sa bibliothèque municipale, qu'elle veut intégrer à son Centre culturel et regrouper tous les services culturels de la Ville sous un seul et même toit;

83-484

ATTENDU QUE de nombreuses associations d'ordre culturel seraient à même de profiter de cette extension des services culturels ainsi regroupés, et du même coup permettre à la bibliothèque d'étendre son rayonnement et d'accroître l'efficacité de son service à l'égard de la population qu'elle dessert;

ATTENDU QUE ces projets requièrent des déboursés financiers importants de la part de la Ville pour donner suite à ces projets; il est

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'inscrive dans le programme du ministère des Affaires culturelles de développement des bibliothèques municipales mis sur pied par ledit ministère, et demande une subvention correspondant à l'importance des travaux et des projets que la Ville a en préparation pour l'extension future de sa bibliothèque municipale et des services accrus qu'elle pourra fournir ensuite à la population.

ADOPTE

Adoption rapport Commission d'urbanisme
 Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

83-485

ET RESOLU: Que les membres du Conseil adoptent le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 22 novembre 1983, sauf les articles 2 et 10.

ADOPTE

Rés. appui à l'O.M.H.

83-486

CONSIDERANT QUE monsieur Jean-Paul Lavergne est conseiller municipal à la ville de Cap-de-la-Madeleine depuis plus de trente-cinq (35) ans;

CONSIDERANT QU'il a été l'un des promoteurs de l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT QU'il en est le Président depuis sa création;

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le pavillon présentement connu sous le nom "Ecole Ste-Famille", soit désigné comme étant le pavillon "Jean-Paul Lavergne".

ADOPTE

Rés. pour accepter le rapport du Directeur des Travaux publics, pavage de rues

83-487

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Conseil approuve le rapport du Directeur des Travaux publics de la Ville relativement à des dépenses pour travaux exécutés aux chemins municipaux et se montant à 177 016,90 \$.

Que le Conseil a pris connaissance des conditions imposées par le ministère des Transports et les a adoptées, notamment, que les travaux exécutés en vertu des dépenses présentes n'ont pas été ou ne seront pas l'objet d'une subvention autre que celle(s) que le ministère des Transports a accordée(s).

ADOPTE

Rés. cession de terrains par le min. Transports

83-488

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine est particulièrement intéressée aux terrains ci-après désignés et offerts à la Ville par le ministère des Transports à diverses fins municipales et identifiés comme suit:

77-00481-1	lot 548-250	superficie	5 000 pi. ²
72-01000-3	" P-548 (186)	"	3 585 "
80-00851-0	" P-548-59 et al	"	13 880 "
82-02022-4	" P-548-189	"	4 482 "
72-00776-9	" P-412 (92)	"	10 973 "

72-00923-7	Lot P-550	superficie	4 869 pi. ²
72-00840-3	" P-416-597	"	9 555 "
71-02703-2	" P-418-3-4-5-6	"	8 362 "
73-00594-5	" P-554 (P-645)	"	4 540 "
73-00904-6	" P-562-9	"	10 576 "
75-00620-6	" P-562 (90-91-92)	"	39 694 "
76-00327-7	" P-562, P-563	"	174 009 "

ADOPTE

Rés. Club de motoneige du comté de Champlain, droit de passage

83-489

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine acceptent de céder un droit de passage au Club de motoneige du comté de Champlain inc., contre les lots 422-C-53, 421-E-17, 421-E-18, 421-E-2, 421-E-3, 421-E-7, 421-E-1, 420-598, 420-611, 419-513, 419-514, 419-564, 418-612, 418-410, 418-555 et 417-B, à la condition expresse qu'une signalisation adéquate soit installée aux abords de la piste de ski de fond afin de protéger les installations de cette piste et assurer une sécurité maximum à ceux qui l'utilisent.

Le droit de passage accordé par la présente prendra fin le 15 avril 1984.

L'érection de refuges sera défendue.

La Ville se dégage de toute responsabilité.

Le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer cette cession de droit de passage, après vérification de la police d'assurance.

ADOPTE

Rés. honoraires du Juge municipal pour 1984

83-490

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la résolution numéro 83-420 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que le salaire du juge municipal, M^e Richard Rioux, soit fixé de la façon suivante à titre d'honoraires:

- a) pour les causes de la Cour municipale de la municipalité de St-Louis-de-France, règlement numéro 657-B:
 - 150,00 \$ global pour les années 1982 et 1983 et de 70,00 \$ par mois à compter du 1^{er} janvier 1984.
- b) pour les causes de la Cour municipale de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, règlement numéro 670:
 - 70,00 \$ par mois à compter du 1^{er} janvier 1984.

c) pour les causes de la Cour municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine:

6 000 \$ annuel à compter du 1^{er} janvier 1984.

ADOPTE

Rés. adop-
tion d'un
plan

83-491

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 416-787, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par monsieur Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 24 novembre 1983, et portant le numéro D-5429.

ADOPTE

Rés. adoption
d'un plan

83-492

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 168-347-1 et 168-347-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par monsieur Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 23 novembre 1983, et portant le numéro D-5419.

ADOPTE

Rés. adoption
d'un plan

83-493

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 168-386-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par monsieur Roland Milette, a.g., en date du 22 novembre 1983, et portant le numéro 83-185.

ADOPTE

Rés. acceptation
soumission, achat
voitures de
police

83-494

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Jean Fréchette ltée, au montant de 24 747,69 \$ pour l'achat de deux (2) voitures de police, modèles de l'année 1984, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. vérificateurs IL EST PROPOSE

des livres de la ET UNANIMEMENT RESOLU:

Ville

83-495

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine nomment l'étude Morin, Cadieux et Matteau, "vérificateurs" des livres de la corporation pour l'année 1984.

ADOPTE

Taux d'intérêt
sur comptes de
taxes passés
dus

83-496

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET

Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le Conseil fixe le taux d'intérêt sur les comptes de taxes de l'année 1984 et sur tous les autres comptes produits pendant cette même année, à 14%.

Ces comptes porteront intérêt selon les délais prescrits par la Loi.

ADOPTE

Augmentation sa-
laire brigadiers
scolaires

83-497

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Qu'à compter du 1^{er} janvier 1984, le salaire horaire des brigadiers scolaires augmentera de 1,00 \$ (soit 5,00 \$ au lieu de 4,00 \$).

ADOPTE

Remboursement
des frais de
scolarité

83-498

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: De rembourser les frais de scolarité aux employés qui suivent des cours de perfectionnement connexes à leur travail, selon la politique d'admission établie par le Trésorier, qui figure à l'annexe "A" ci-jointe.

ADOPTE

Rés. transfert
des journées de
maladie en va-
cances

83-499

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que par souci d'économie budgétaire, la Ville continuera pour l'année 1984, à offrir aux employés la possibilité de transférer en vacances 50% de leurs journées de maladie payables. Egalement, de reprendre le temps supplémentaire en temps, au lieu d'être payé (sans remplacement). Ces mesures se feront sur une base volontaire des employés.

ADOPTE

Rés. annulation
comptes taxes
d'affaires

83-500

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte d'annuler les comptes de taxes d'affaires et comptes à recevoir apparaissant à l'annexe "A" présentés par la Trésorerie, au montant de 41 312,34 \$.

ADOPTE

Subvention Cen-
tre Loisirs-
jeunesse du Cap

83-501

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: D'accorder une subvention, pour l'année 1983, au Centre Loisirs-jeunesse du Cap-de-la-Madeleine inc., au montant de 3 767,24 \$, soit le montant des taxes dues pour 1981.

ADOPTE

Avis de motion
secteur Ogden

83-502

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'EXTENSION DU SECTEUR OGDEN, TRAVAUX DE PAVAGE, TROTTOIRS ET CLOTURE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5^e jour du mois de décembre 1983.

(Signé) NORMAND VIVIER

Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion
secteur Ogden

83-503

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'EXTENSION DU SECTEUR OGDEN, TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5^e jour du mois de décembre 1983.

(Signé) NORMAND VIVIER

Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

4 9 4 9

Rés. refusant le IL EST PROPOSE
grief de l'Ass. ET UNANIMEMENT RESOLU:

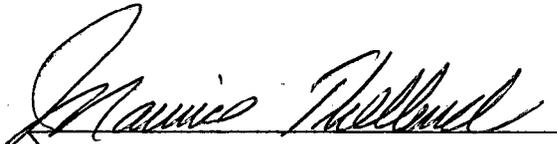
policiers-pompiers

83-504

Que la Ville refuse le grief collectif de l'Association des policiers-pompiers du Cap-de-la-Madeleine inc., du 30 novembre 1983 concernant le temps supplémentaire fait par monsieur Alain Rivard, et autorise M^e André Roy à le plaider.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le Greffier


Le Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 5 décembre 1983, à 22 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption budget

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET

C.I.T.F. 1984

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

83-505

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-M, intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le budget de la corporation intermunicipale de transport des Forges (C.I.T.F.), pour le transport régulier et aussi pour le transport adapté aux handicapés pour l'année financière 1984", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption budget

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET

triennal de la

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

C.I.T.F.

83-506

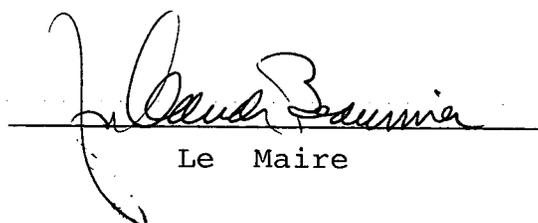
ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-N, intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement numéro 12 (1983) de la corporation intermunicipale de transport des Forges (C.I.T.F.) adoptant le programme des dépenses d'immobilisations de la corporation intermunicipale de transport des Forges pour les exercices financiers 1984, 1985 et 1986", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 12 décembre 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

83-507 ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 1983-12-05 Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

83-508 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 5 décembre 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance spéciale du 1983-12-05 Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

83-509 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 5 décembre 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 5 décembre 1983

PRESENTS:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay
 ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
 et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

- Annulation compte 1. Le Conseil réuni en commission permanente, annule le compte de la taxe d'affaires produit par la Ville à "Encadrement Gestion P.M.E." au montant de 131,25 \$, étant un organisme sans but lucratif et mis sur pied dans le cadre du programme "Relais".
- Opposition 2. Le Conseil réuni en commission permanente, s'oppose fermement à ce que la Charbonnerie Champlain Ltée exploite à la Charbonnerie Champlain un commerce public de produits pétroliers au numéro 124 de la rue Rochefort, comme il a été demandé dans une lettre du 23 novembre 1983.
- Offre de André 3. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte l'offre de André Pélissier inc. pour la réparation du "Lecta Saver" (l'équipement servant à économiser l'énergie en réchauffant l'eau devant alimenter le chauffe-eau) à Pélissier inc. acceptée l'aréna Jean-Guy Talbot, au montant de 2 964,00 \$ plus le coût de la main d'oeuvre 192,00 \$, aux conditions contenues dans la lettre du 21 novembre 1983.
- Tarif photocopie 4. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte que le bibliothèque tarif de photocopie à la bibliothèque municipale soit fixé à 0,15 \$ la copie pour les documents émanant de la bibliothèque seulement.

CORRESPONDANCE:

- a) Temps supplémentaire au Service de la sécurité publique.
- b) Rapport de la S.H.Q.: contrat d'exploitation.
- c) Lettre de madame Pauline L. Cossette, rue Pintal.
- d) Rapport des permis de construction pour le mois de novembre 1983.

- e) Lettres du ministère de l'Environnement: BPC.
- f) Lettre de C.P. Rail: déneigement des passages à niveaux.
- g) Lettre de monsieur Edouard Paquette, notaire: demande d'ajouter son nom à la liste des notaires pratiquant au Cap-de-la-Madeleine.
- h) Lettre de monsieur Donat Corbin pour la pose d'un arrêt obligatoire sur la rue Normand (référée au Comité de la circulation).
- i) Lettre de monsieur Marcel De Grandmont: offre de cession de terrain à la Ville.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport
Commission perma-
nente, séance
du 1983-12-05
83-510

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 décembre 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

adoption liste
de comptes
83-511

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
ET RESOLU: Que la liste de comptes du 9 décembre 1983, comprenant:

1) les chèques nos 19013 à 19219 inclusivement..	1 487 438,00 \$
2) les paies nos 44 à 48 inclusivement.....	373 426,62 \$
3) effets bancaires retournés, frais d'intérêts sur emprunt temporaire, frais de banque pour chèque en fonds U.S. pour octobre 1983.....	<u>8 666,67 \$</u>

Le tout totalisant un déboursé de: 1 869 531,29 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 869 531,29 \$ sont inclus:

- service de la dette: 342 592,24 \$
- placement : 700 000,00 \$

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

83-512

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Marie-Jeanne Gélinas Prop. par cons. Jacques Lemarier

M. Jean Houssonloge Prop. par cons. Laurent Lavergne

Mme Irène Corbin Prop. par cons. Normand Vivier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. réduire le montant de l'emprunt au règl. no 681

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine a adopté le règlement d'emprunt numéro 681 au montant de 880 000,00 \$ pour des travaux de pavage dans diverses rues de la municipalité, et qui a été approuvé par la Commission municipale de Québec le 3 août 1983 et par le ministère des Affaires municipales, le 8 août 1983;

83-513

ATTENDU QU'après l'adoption de ce règlement, le ministère des Transports a accordé à la Ville une subvention de 170 000,00 \$ à appliquer sur les travaux à être exécutés en vertu dudit règlement numéro 681, il est

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le montant de l'emprunt autorisé par le règlement numéro 681 soit réduit de 880 000,00 \$ à 710 000,00 \$ et que le montant de la subvention de 170 000,00 \$ versé par le ministère des Transports soit approprié à ce règlement numéro 681.

ADOPTE

Rés. acceptation soumission, assces générales de la ville

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de La Prévoyance cie d'assce, au montant de 67 685,00 \$, étant la soumission la plus basse présentée, pour les assurances générales de la Ville pour 1984, selon les primes, limites et franchises apparaissant dans ladite soumission.

83-514

ADOPTE

Revalorisation
du Régime de
rentes pour les
employés de la
ville

83-515

ATTENDU QUE la revalorisation du Régime de rentes pour tous les employés participants de la ville de Cap-de-la-Madeleine décrite ci-après, a été acceptée unanimement par le Comité de retraite et par les employés participants de la ville;
ATTENDU QUE cette revalorisation a été faite de la façon suivante:

Revaloriser les rentes des membres participants au 1^{er} janvier 1983, pour services antérieurs à cette date de la façon décrite au règlement numéro 444-H mais d'après le taux annuel de salaire au 1^{er} janvier 1983 et le maximum des gains admissibles de l'année 1983. En outre, les années de service avant l'âge de 35 ans sont reconnues aux fins de revalorisation des rentes avant la date d'entrée en vigueur du régime. De plus, les rentes des retraités au 1^{er} janvier 1984 sont revalorisées comme suit:

<u>ANNEE DE RETRAITE</u>	<u>AUGMENTATION</u>
1981 et avant	24,8%
1982	11,2%

Il est également convenu qu'un membre qui quitte son emploi alors qu'il est âgé de 60 ans (ou plus) et que son âge atteint, plus ses années de service, totalisant 90 (ou plus), a droit à la retraite et à la rente normale de retraite qui lui est créditée sans réduction.

Enfin, la période de service avant le 1^{er} janvier 1983 d'une personne qui n'a pas été employée à plein temps au cours de cette période sera proportionnelle au nombre d'heures effectuées par rapport au nombre d'heures sur une base régulière à plein temps.

ATTENDU QUE les employés acceptent d'être cotisés au taux de 4,50% durant la période de participation au R.R.Q. et à 6% par la suite, soit une majoration de 1%,

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte cette revalorisation et que la contribution de la ville continue à être égale à celle des employés après cette majoration.

Cette résolution prend effet à compter du 1^{er} janvier 1984.

ADOPTE

Rés. nommant ad- Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
 ministrateur à Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
 l'O.M.H.

83-516

ET RESOLU: Que monsieur Henri-Paul Dubois soit nommé admi-
 nistrateur à l'O.M.H. en remplacement de monsieur Jacques
 Leblanc.

ADOPTE

Postes de détec- Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
 tives laissés Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
 vacants

83-517

ET RESOLU: Que la Ville ne désire par combler les deux (2)
 postes de détectives laissés vacants et autorise le Comité
 des relations de travail à négocier un nouveau poste de pa-
 trouilleur enquêteur.

ADOPTE

Avis de motion

83-518

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine,
 donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par
 la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumet-
 trai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitu-
 lé:

"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A PRELEVER LES FONDS NECES-
 SAIRES A L'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 1984".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
 ce 12^e jour du mois de décembre 1983.

(Signé) PIERRE A. BROUILLETTE

Conseiller de la ville de
 Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

83-519

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine,
 donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par
 la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumet-
 trai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitu-
 lé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 444 ET SES AMEN-
 DEMENTS CONCERNANT LE REGIME DE FONDS DE PENSION DES EMPLOYES
 DE LA VILLE".

4 9 5 7

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 12^e jour du mois de décembre 1983.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

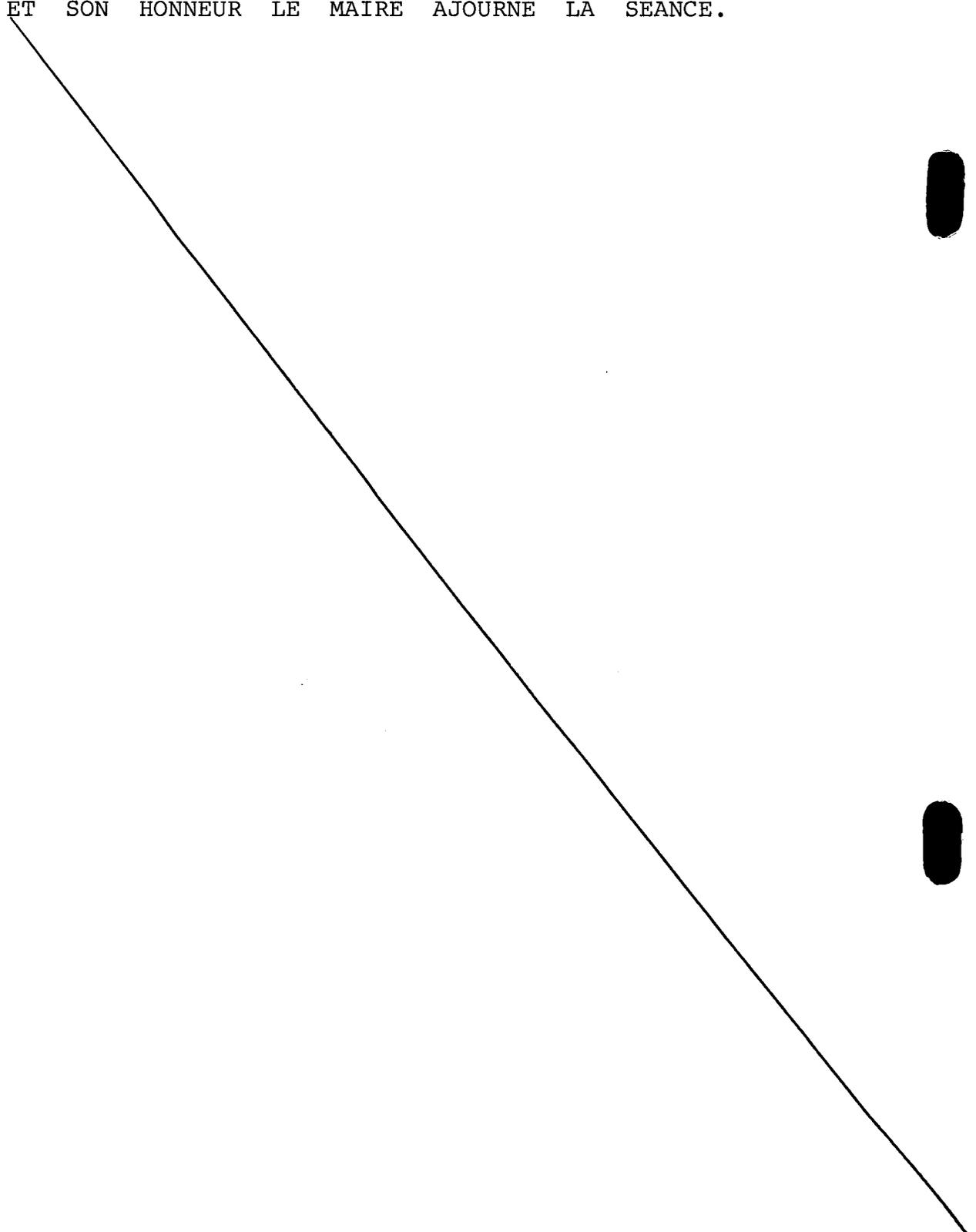
Rés. d'ajourne- Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
ment à 22 heures Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

83-520

ET RESOLU: Que la présente séance soit et est ajournée à
22 heures, ce 12 décembre 1983.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.



CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 12 décembre 1983, à 22 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés. demandant
à la Régie des
permis
d'alcool
la révocation
du permis du bar
"El Prado".

83-521

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la résolution numéro 83-287 adoptée par la ville de Cap-de-la-Madeleine le 4 juillet 1983, soit et est amendée de la façon suivante, en ajoutant:

1o- deux autres considérants:

CONSIDERANT les coups de feux tirés sur la demeure et le véhicule de monsieur Lionel Rheault le 3 octobre 1983;

CONSIDERANT le désordre et le trouble à la paix publique engendrés par cet établissement;

2o- en remplaçant après "ET RESOLU:" les mots suivants: "De demander à la Régie des permis d'alcool d'agir dans les plus brefs délais dans le but de faire cesser cet état de chose" par ces autres mots:

"De demander à la Régie des permis d'alcool du Québec, la révocation du permis du bar "El Prado" dans les meilleurs délais".

Le vote est demandé par monsieur Jean-Paul Lavergne.

CONTRE:

Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Claude Champoux

POUR:

Jacques Lemarier
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Normand Vivier
René Tremblay

Adopté à la majorité des voix.

ADOPTE

Acceptation de
soumission

83-522

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Ville accepte la soumission de Moly Elec-
trique inc. au montant de 2 200,00 \$ pour changer les conden-
sateurs à la station de pompage contenant des BPC et au puits
numéro 11.

ADOPTE

Rés. adoption
du rapport du
Comité des loi-
sirs

83-523

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil accepte le rapport du Comité des loisirs du
6 décembre 1983, aux articles 1 à 6 inclusivement avec les
deux (2) précisions suivantes: à l'article 1c, les heures
de glace seront gratuites et à l'article 3, le salaire ho-
raire de madame Jeannine Grimard sera de 5,00 \$.

ADOPTE

Rés. assurance
responsabilité
municipale

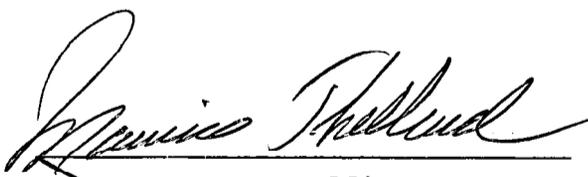
83-524

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil accepte la proposition de la Société de ges-
tion en assurances Jevco pour une assurance responsabilité
municipale selon les modalités suivantes: limite de
1 000 000 \$ par sinistre, 3 000 000 \$ par période d'assuran-
ce, franchise 2 500 \$, prime 3 179,00 \$.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le Greffier


Le Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 19 décembre 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

83-525

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux, séances rég. et d'ajour. du 1983-12-12

83-526

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 12 décembre 1983, et de l'assemblée d'ajournement à 22 heures, le 12 décembre 1983, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine, avec la correction à la page 4954.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 12 décembre 1983

PRESENTS:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
 et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

CORRESPONDANCE LUE:

- a) Temps supplémentaire au Service de la sécurité publique, semaine du 4 au 10 décembre 1983.
- b) Lettre de la Régie des services d'eau de Varennes: accusé réception de la résolution numéro 83-456 concernant l'exemption de la taxe provinciale sur les factures de l'Hydro-Québec.
- c) Lettre de madame Renée Maisonneuve, directrice du projet de développement communautaire du Canada: inspection prévention incendie, phase II, fin du projet.
- d) Lettre du docteur Jean-Luc Bellemare: l'invalidité de Lyne et Denise Rodrigue confirmée par la CSST.

(Signé) MAURICE THELLEND
 greffier municipal

Adoption rapport
 Comm. permanente
 séance du 1983-
 12-12
 83-527

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
 ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 12 décembre 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies
 83-528

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES
 ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:
 M. Philippe René Giroux Prop. et unanimement résolu
 Mme Jean Beaulieu Prop. par cons. Normand Vivier
 Mme Bruno Massicotte Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
 Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-
verbal, rapport
Comm. Urbanisme

83-529

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 13 décembre 1983 soit et est adopté, sauf les articles 2 et 8.

ADOPTE

Rés. grief de
l'Ass. policiers-
pompiers

83-530

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville refuse le grief collectif de l'Association des policiers-pompiers du Cap-de-la-Madeleine inc. du 11 décembre 1983, concernant la police d'assurance non conforme à la convention, et autorise M^e André Roy à le plaider.

ADOPTE

Rés. grief de
l'Ass. policiers-
pompiers

83-531

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville refuse le grief collectif de l'Association des policiers-pompiers du Cap-de-la-Madeleine inc. du 11 décembre 1983, concernant le travail d'enquête effectué par les patrouilleurs, et autorise M^e André Roy à le plaider.

ADOPTE

Avis de motion

83-532

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ERECTION D'UNE CLOTURE A L'OUEST DU RUISSEAU OGDEN".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 19^e jour du mois de décembre 1983.

(Signé) NORMAND VIVIER

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de
motion

83-533

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT, RUES DES ESTACADES, PIE XII, ENTRE LE RUISSEAU OGDEN ET LE RUISSEAU LACHAPELLE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 19^e jour du mois de décembre 1983.

(Signé) NORMAND VIVIER
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion
83-534

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TROTTOIRS, BORDURES, PAVAGE, RUES DES ESTACADES, PIE XII, ENTRE LES RUISSEAUX OGDEN ET LACHAPELLE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 19^e jour du mois de décembre 1983.

(Signé) NORMAND VIVIER
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Rés. corrigeant
numéro de lot
83-535

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le ministère de l'Energie et des Ressources soit autorisé à corriger le lot numéro 406-172 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ce lot désignant une partie de la rue St-Emile et pour qu'il soit connu désormais sous le numéro 406-316 du même cadastre.

ADOPTE

Rés. demande de
permis d'alcool
à l'aréna

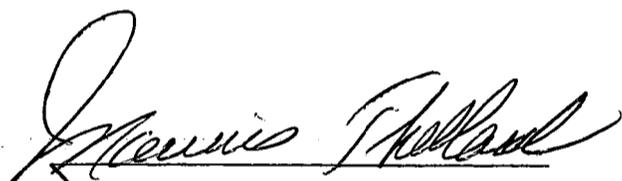
83-536

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'Association du hockey mineur du Cap-de-la-Madeleine inc. à demander un permis de vente de boissons alcooliques à la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec, pour la période du 26 au 30 décembre 1983, dans le cadre des manifestations du tournoi "Loisirs-Adultes" à l'aréna Jean-Guy Talbot du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le Greffier


Le Maire

4 9 6 5

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mercredi, le 21 décembre 1983, à 19 heures, 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés. accord aug-
mentation budget
construction
centre de servi-
ce C.I.T.F.

83-537

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine donne son accord de principe pour l'augmentation du budget de construction du Centre de service de 252 067 \$ tel que demandé par la C.I.T.F.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mercredi, le 21 décembre 1983, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés. adop-
tion du
budget 1984

83-538

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le budget de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1984, comportant des dépenses et des revenus équilibrés pour une somme de TREIZE MILLIONS CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (13 150 000 \$), soit et est adopté.

ADOPTE

Rés. adoption du
budget triennal

83-539

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acceptent le programme des dépenses d'immobilisations pour les années suivantes:

1984:	6 853 797 \$
1985:	3 978 000 \$
1986:	<u>8 242 000 \$</u>

pour un total de: 19 073 797 \$

ADOPTE

4 9 6 7

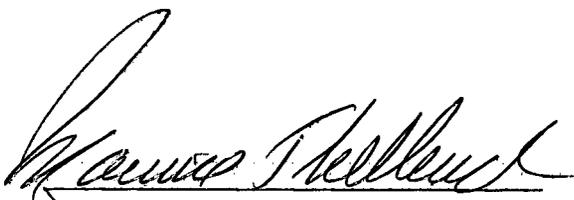
Rés. adoption du Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
règl. 690 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

83-540

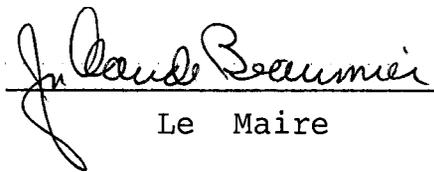
ET RESOLU: Que le règlement numéro 690, intitulé: "Règlement autorisant le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine à prélever les fonds nécessaires à l'administration pour l'année 1984", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, jeudi, le 29 décembre 1983, à 20 heures, 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire-suppléant Normand Vivier
 Messieurs les Conseillers : Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Rés. abro-
geant la
rés. no

82-67, transpor-
teurs

83-541

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que messieurs Laurent Lavergne, Jean Brunet et Ronald Marcoux soient autorisés à négocier avec les transporteurs et que la résolution numéro 82-67 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire-suppléant

4 9 6 9

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 9 janvier 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire-suppléant. Normand Vivier
Messieurs les Conseillers : Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

84-1

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance régulière du 1983-12-19

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

84-2

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 19 décembre 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance spéciale du 1983-12-21

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

84-3

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 21 décembre 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance spéciale du 1983-12-21

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-4

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 21 décembre 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-
verbal, séance
spéciale du
1983-12-29

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 29 décembre 1983, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

84-5

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 décembre 1983

PRESENTS:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

Autorisation permis à "Les résidences populaires trifluviennes"

1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'émission du permis demandé par la corporation "Les résidences populaires trifluviennes" au 260 de la rue St-Georges, à la condition cependant qu'aucune modification extérieure de la maison ne soit apportée à l'avenir, sauf celle mentionnée dans la lettre adressée à M^e Bertrand Lamothe le 7 décembre 1983.

Session d'information, programme de prévention en santé et sécurité du travail

2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le gérant, monsieur Roland Desaulniers et monsieur le conseiller Laurent Lavergne à assister à une session d'information sur le programme de prévention en santé et sécurité du travail dans l'entreprise, à Montréal le 17 janvier 1984 et à leur défrayer le coût d'inscription et les dépenses encourues à cette occasion. Cette session est organisée par le Centre patronal de santé et sécurité du travail du Québec.

Subvention Amis du jumelage

3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement de la subvention de 1 000 \$ prévue au budget 1983, au comité des "Amis du jumelage".

Nom à ajouter à la liste des contracteurs déneigement

4. Le Conseil réuni en commission permanente, ajoute à la liste des noms des entreprises pour le déneigement acceptée par le Conseil le 22 août 1983, résolution numéro 83-327-3, le nom de Gaston Fournier, contracteur général à 45,00 \$ l'heure.

- Autorisation paie- 5. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le ment compte de paiement du compte de Chastenay, Gagné & Associés, au Chastenay, Gagné & Ass. montant de 8 921 \$ pour les travaux d'arpentage effectués et qui sont nécessaires à l'échange des terrains projeté entre la Ville, la Commission Scolaire Régionale des Vieilles-Forges et Les Jardins Jacques Lemercier inc.
- Déblaiement trot- 6. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le toir rue St-Pierre déblaiement des trottoirs sur la rue St-Pierre, face au pavillon "Jean-Paul Lavergne" au lieu de la même longueur de trottoirs déblayée sur la rue St-Irénée.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre du ministère des Transports, offre de cession, bâtisse où était situé le bureau des licences sur la rue Massicotte (étude).

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

- Adoption rapport Commission per- manente, séance du 1983-12-19 84-6
- Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
- ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 19 décembre 1983, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

- Adoption liste de comptes 84-7
- Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
- ET RESOLU: Que la liste de comptes du 20 décembre 1983, chèques numéros 19220 à 19346 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 247 512,44 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 247 512,44 \$ sont inclus:

- le service de la dette : 53 106,77 \$
- Canagex Placements ltée: 35 000,00 \$

ADOPTE

- Sympathies 84-8
- RESOLUTIONS DE SYMPATHIES
- ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Armand Lottinville Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
 Frère Ernest Labelle, s.g. Prop. par cons. Jacques Lemarier
 Mme Raymond Martel Prop. par cons. Laurent Lavergne
 M. Lucien Bourbeau Prop. par cons. René Tremblay
 Sr Rachel Isabelle Prop. par cons. Jacques Lemarier
 M. Emile Genest Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
 M. Oscar Collins Prop. par cons. Laurent Lavergne
 M. Fernand Larivière Prop. par cons. Laurent Lavergne
 M. Léo Boulard Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
 Mme Georges Bulla Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
 M. Roger Gravel Prop. par cons. Jacques Lemarier
 Mme Henri-Paul Croteau Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
 M. Jean-Louis Lafontaine Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Acceptation de
soumission

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
 Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

84-9

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Dollard Construction ltée au montant de 777 946,80 \$ pour travaux d'aqueduc et d'égout, étant la soumission la plus basse présentée, sous réserve de l'approbation du règlement numéro 691 par la Commission municipale du Québec et le ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

Adoption règle-
ment no 688

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

84-10

ET RESOLU: Que le règlement numéro 688, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 50 000,00 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir la rue Arsenault entre les rues Père-Breton et Des Vétérans", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption
règl. no
689

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

84-11

ET RESOLU: Que le règlement numéro 689, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 37 000,00 \$ pour des travaux de fondation de rue, de pavage et de bordures sur la rue Arsenault entre les rues Père-Breton et Des Vétérans", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règle-
ment no 691

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-12

ET RESOLU: Que le règlement numéro 691, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 900 000,00 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les boulevards Des Estacades et Pie XII, entre les ruisseaux Ogden et Lachapelle", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règle-
ment no 692

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-13

ET RESOLU: Que le règlement numéro 692, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 330 000,00 \$ pour des travaux de fondation de rue, de trottoirs, de pavage et de bordures sur les boulevards Des Estacades et Pie XII, entre les ruisseaux Ogden et Lachapelle", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règle-
ment no 693

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-14

ET RESOLU: Que le règlement numéro 693, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 25 000,00 \$ pour l'érection d'une clôture à l'ouest du ruisseau Ogden", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Tarif transpor-
teurs de neige

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

84-15

ET RESOLU: De payer aux transporteurs de neige en vrac le tarif du ministère des Transports en vigueur le 4 avril 1983.

ADOPTE

Cotisation
1984 U.M.Q.

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

84-16

De payer la cotisation 1984 à l'Union des municipalités du Québec au montant de 3 458,36 \$.

ADOPTE

Rés. de félici-
tations

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-17

ET RESOLU: Que les membres du Conseil offrent à monsieur Jacques Parent ses plus chaleureuses félicitations à l'occasion de sa nomination au poste de recteur de l'Université

du Québec à Trois-Rivières, et lui souhaite le plus grand succès possible dans l'exercice de ses nouvelles fonctions à la direction de cette institution de haut savoir.

ADOPTE

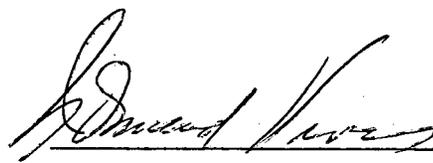
CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du député de Champlain, monsieur Marcel Gagnon, concernant le développement des bibliothèques municipales.

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire-suppléant

4 9 7 5

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 16 janvier 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

84-18 ET RESOLU: Que les membres du Conseil adoptent l'ordre du jour tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 1984-01-09 Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-19 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 9 janvier 1984, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 9 janvier 1984

PRESENTS: Monsieur le maire-suppléant Normand Vivier
 Messieurs les Conseillers : Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 René Tremblay

ainsi que le directeur général,
et le directeur général adjoint,
 M. Roland Desaulniers
 M. Ronald Marcoux

Petite caisse
bar de l'aréna

1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'ouverture d'une petite caisse de 500,00 \$ pour le bar de l'aréna Jean-Guy Talbot.

Demande à la
S.C.H.L.,
programme
"PAREL"

2. Le Conseil réuni en commission permanente, demande à la Société Canadienne d'Hypothèque et de Logement de verser à la ville de Cap-de-la-Madeleine pour 1984, dans le cadre du programme "PAREL", un montant de 895 000,00 \$, cette somme étant basée sur les réalisations du programme présentement en cours dans notre municipalité.

Poste de gardiens
de patinoire

3. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte les suggestions du Service loisirs et culture pour remplir les postes temporaires de gardiens de patinoire, contenues dans une lettre du Directeur du service en date du 5 janvier 1984.

CORRESPONDANCE:

- a) Temps supplémentaire au Service de la sécurité publique, semaines du 4 au 10 décembre 1983, 11 au 17 décembre 1983 et 18 au 24 décembre 1983.
- b) Rapport des permis de construction de l'année 1983.
- c) Lettre de la Chambre de Commerce, visite du pape, offre de coopération.
- d) Lettre du Syndicat des employés de bureau, retrait du grief.
- e) Entente entre la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine et la Ville concernant les loisirs.
- f) U.M.Q. - documents déposés
 - 1- résolutions de la fédération de l'âge d'or de la province.
 - 2- liste d'hôtels à tarifs préférentiels.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption
rapport Commis-
sion permanente
séance du
1984-01-09

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 9 janvier 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

Adoption listes
de comptes (2)

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-21

ET RESOLU: Que les listes de comptes du 13 janvier 1984, comprenant:

- 1) les chèques nos 19347 et 19348..... 1 354,94 \$
- 1) les chèques nos 19349 à 19465 inclus.... 212 781,03 \$
- 2) les paies nos 49 à 52 inclusivement..... 366 032,01 \$
- 3) effets bancaires retournés, frais bancaires pour chèque en fonds U.S., taux d'échange en fonds américains, frais de refinancement pour novembre 1983..... 1 327,80 \$
- 4) effets bancaires retournés pour le mois de décembre 1983..... 2 411,79 \$

Le tout totalisant un déboursé de: 583 907,57 \$

soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

84-22

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

- Mme Maurice Boucher Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
- M. Paul Robert Prop. par cons. Jacques Lemarier
- M. André Elequin Prop. par cons. Jean Brunet
- Mme Honoré Massicotte Prop. par cons. René Tremblay
- Mme Charles-Edouard Gobeil Prop. par cons. Jean Brunet
- M. Marcel Leduc Prop. par cons. Claude Champoux
- M. Roland Vézina Prop. par cons. Jacques Lemarier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Acceptation de
soumission,
réservoir soude
caustique

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

84-23

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de A.C. Plastique Canada inc., au montant de 6 050,00 \$, pour l'achat d'un réservoir pour soude caustique, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. adoption
d'un plan

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-24

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 168-386-1 et 168-386-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par monsieur Roland Milette, a.g., en date du 21 décembre 1983, et portant le numéro 83-185.

ADOPTE

Rés. adoption
d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

84-25

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 671 cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par monsieur Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 11 janvier 1984, et portant le numéro D-5452.

ADOPTE

Adoption pro-
jet règlement no
620-35 (zonage)

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

84-26

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-35, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion
amendement au
règl. de zonage

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

84-27

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 16^e jour du mois de janvier 1984.

(Signé) JACQUES LEMARIER

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

- Rés. amendant la
rés. no 84-6-4
- Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
- 84-28
- ET RESOLU: Que la résolution numéro 84-6-4 soit et est amendée, en ajoutant les mots suivants:
- "avec godet, et 50,00 \$ l'heure avec charrue à neige", le tout tel que mentionné dans son offre du 23 novembre 1983.
- ADOPTE
- Rés. approuvant
le principe d'une
corporation économique en association avec
Trois-Rivières
- IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:
- Que la ville de Cap-de-la-Madeleine approuve le principe d'une corporation économique ayant pour but le développement industriel et commercial de la ville tout en étant associée avec la ville de Trois-Rivières pour ces mêmes fins.
- 84-29
- Que la ville verse à cette corporation toute subvention nécessaire à sa bonne marche et à la réalisation de ses objectifs.
- ADOPTE
- Rés. nommant représentants de
la ville sur conseil d'administration de la
corporation économique
- IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:
- Que monsieur le maire Jean-Claude Beaumier et monsieur Yves Therrien soient et sont nommés et désignés comme représentants de la ville de Cap-de-la-Madeleine sur le conseil d'administration de la corporation économique chargée de promouvoir le développement industriel et commercial des villes de Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine.
- 84-30
- ADOPTE
- Rés. nommant délégué, corporation île St-
Quentin
- IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:
- Que monsieur Normand Vivier soit nommé délégué de la Ville sur le Conseil de la Corporation de l'île St-Quentin, en remplacement de monsieur Jacques Lemarier dont le mandat vient d'expirer conformément aux règlements de la corporation.
- 84-31
- ADOPTE
- Rés. échange de terrain entre la
C.S.R.V.F. et la
ville
- Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
- ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de payer à la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges, pour la différence
- 84-32

de terrain à être échangée par les deux parties, soit le lot numéro 551-P230 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, le prix de 2,69 \$ le mètre carré et les frais impliqués par cet échange seront entièrement à la charge de la Ville.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le Greffier


Le Maire

- Allocation auto- 1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le
mobile à M. J.-P. versement à monsieur Jean-Paul Ringuette, d'une alloca-
Ringuette tion automobile annuelle de 1 300,00 \$ tant et aussi
longtemps qu'il exercera les fonctions du lieutenant
Gérald Fournier.
- Congrès de 2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise mon-
l'A.Q.T.E. sieur Ronald Marcoux à assister au congrès de l'Associa-
à Québec tion québécoise des techniques de l'eau qui aura lieu à
Québec les 7, 8 et 9 mars 1984, et à lui défrayer les dé-
penses encourues à cette occasion conformément au budget
1984.
- Autorisation don- 3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la
née à Société d'En- Société d'Entraide Economique de Shawinigan à vendre le
traide Economique lot numéro 420-639 situé dans le site industriel de la
de Shawinigan, Ville, vu que le certificat de localisation fourni par la
vente terrain Société indique que le lot numéro 420-639 est suffisamment
grand pour desservir la bâtisse existante sur la rue Hous-
sart.
- Octroi, Classique 4. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le
internationale de versement d'un octroi de 100,00 \$ à l'organisation de la
canots de la Classique internationale de canots de la Mauricie inc.,
Mauricie inc. soit le montant prévu au budget de l'année 1984.
- Octroi, programme 5. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le
Corvée-habitation versement d'un octroi de 1 000,00 \$ par unité de logement
pour un maximum de six (6) logements, dans le cadre du
programme Corvée-habitation, et d'amender en conséquence
les règlements numéros 673, 673-A et 673-B pour les ren-
dre conformes à ce qui est stipulé ci-haut.

CORRESPONDANCE:

- a) Temps supplémentaire au Service de la sécurité publi-
que, semaines du 25 au 31 décembre 1983, 1^{er} au 7 jan-
vier 1984 et 8 au 14 janvier 1984.
- b) Rapport du Trésorier sur le déneigement pour 1983.
- c) U.M.Q., congrès mondial des cités unies à Montréal,
septembre 1984.
- d) Lettre du Conseil régional de la culture: invitation
à devenir membre.
- e) Rapport du Comité de l'île St-Quentin déposé par mon-
sieur Jacques Lemarier.
- f) Avis de responsabilité de madame Marjolaine Leblanc,
20, rue Morin: dommages à son véhicule dus à défec-
tuosité de la rue Morin.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 1984-01-16
 84-35

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport de la commission permanente, de la séance du 16 janvier 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies
 84-36

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Laure-Anna Masson Prop. par cons. Jean Brunet
 Mlle Carole Lizotte Prop. par cons. Jacques Lemarier
 Mme vve Frédéric Caron Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
 Mme Roland Cossette Prop. par cons. Laurent Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. acceptation soumission, soude de caustique
 84-37

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de C.I.L. inc., au montant de 21 312,00 \$ pour l'achat de soude caustique 50% pour l'année 1984, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. acceptation soumission, silicate
 84-38

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Silicates National ltée au montant de 33 833,69 \$, pour l'achat de silicate pour l'année 1984, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. acte de renonciation, cie Poste de Classification Mauricien inc.
 84-39

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer l'acte de renonciation préparé par le notaire Jean Paquin, concernant la Compagnie Poste de Classification Mauricien inc.

ADOPTE

Rés. Hydro-Québec lampes de rues
 Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

84-40

ET RESOLU: Que la Ville accepte la proposition de l'Hydro-Québec concernant le remplacement de lampes incandescentes actuelles de 4 000 lumens, par des lampes à vapeur de sodium haute pression de 8 500 lumens et ce dans le cadre du programme de conversion de voltage du poste Cap-Est 12/25 KV. artère 122, tel que soumis sur une liste en date du 19 janvier 1984, comprenant un total de 150 lampes.

Il est entendu que le remplacement de ces lampes n'affecte pas le programme déjà existant et demandé dans la résolution numéro 81-455 du 7 décembre 1981 et non encore complété.

ADOPTE

Rés. adoption du règl. no 673-C
 Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

84-41

ET RESOLU: Que le règlement numéro 673-C, intitulé: "Règlement concernant la constitution d'un fonds de subvention en vertu de la loi numéro 82, intitulée: "Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire", et abrogeant les règlements numéros 673, 673-A et 673-B", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. augmentation prix huile à chauffage #2
 Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-42

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du Service des achats concernant l'augmentation du prix de l'huile à chauffage #2 à compter du 4 janvier 1984, et que suite à ce changement, le prix de l'huile à chauffage #2 est maintenant de 0,264 \$ le litre.

ADOPTE

Rés. augmentation prix huile semi-lourde #4
 Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-43

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du Service des achats concernant l'augmentation du prix de l'huile semi-lourde #4 à compter du 5 janvier 1984, et que suite à ce changement, le prix de l'huile semi-lourde #4 est maintenant de 0,2647 \$ le litre.

ADOPTE

Rés. augmentation prix huile diesel colorée
 Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-44

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du Service des achats concernant l'augmentation du prix de

l'huile diesel colorée à compter du 1^{er} janvier 1984, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant de 0,292 \$ le litre.

ADOPTE

Rés. augmentation. Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
prix de l'essence Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-45

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du Service des achats concernant l'augmentation du prix de l'essence à compter du 1^{er} janvier 1984, et que suite à ces changements, les prix sont maintenant les suivants:

Essence régulière : 0,4335 \$ le litre
Essence sans plomb: 0,4590 \$ le litre.

ADOPTE

Rés. augmentation. Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
prix huile diesel Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
non colorée

84-46

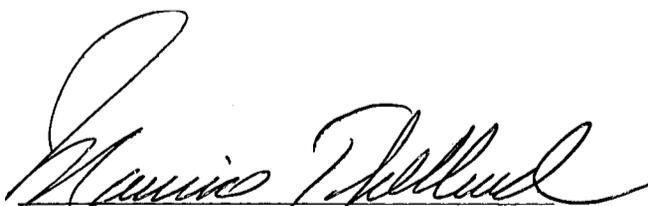
ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du Service des achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel non colorée à compter du 5 janvier 1984, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant de 0,416 \$ le litre.

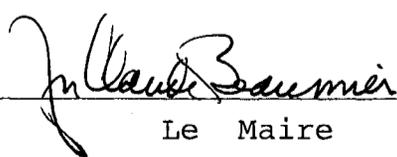
ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Requête des résidents des pavillons Desrosiers concernant le déblaiement des trottoirs sur la rue Père-Joyal.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le Greffier


Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 688, autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir la rue Arseneault entre les rues Père-Breton et Des Vétérans.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 17 janvier 1984, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 24 et 25 janvier 1984, de 9 heures à 19 heures.

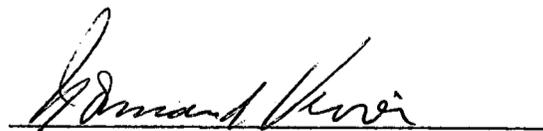
2 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 688, et 2 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 688 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 25^e jour du mois de janvier 1984.



MAURICE THELLEND
greffier municipal



NORMAND VIVIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

4 9 8 7

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

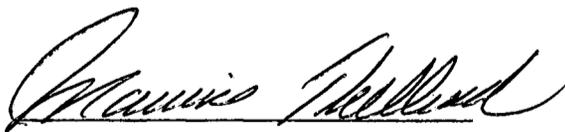
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 689 autorisant un emprunt de 37 000 \$ pour des travaux de fondation de rue, de pavage et de bordures sur la rue Arseneault entre les rues Père-Breton et Des Vétérans.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 17 janvier 1984, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 24 et 25 janvier 1984, de 9 heures à 19 heures.

2 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 689, et 2 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 689 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 25^e jour du mois de janvier 1984.



MAURICE THELLEND
Greffier municipal



NORMAND VIVIER
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

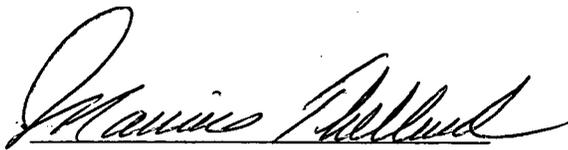
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 691, autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les boulevards Des Estacades et Pie XII, entre les ruisseaux Ogden et Lachapelle.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 17 janvier 1984, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 24 et 25 janvier 1984, de 9 heures à 19 heures.

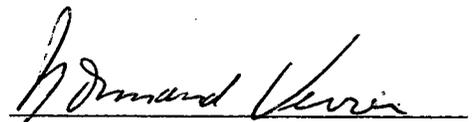
5 000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 691, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 691 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 25^e jour du mois de janvier 1984.



MAURICE THELLEND
Greffier municipal



NORMAND VIVIER
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

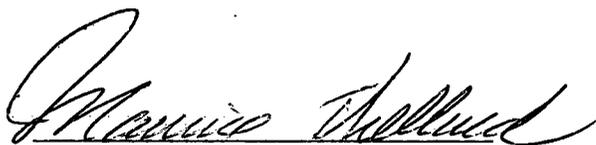
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 692, autorisant un emprunt de 330 000 \$ pour des travaux de fondation de rue, de trottoirs, de pavage et de bordures sur les boulevards Des Estacades et Pie XII, entre les ruisseaux Ogden et Lachapelle.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 17 janvier 1984, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 24 et 25 janvier 1984, de 9 heures à 19 heures.

5 000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 692, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 692 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 25^e jour du mois de janvier 1984.



MAURICE THELLEND
Greffier municipal



NORMAND VIVIER
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

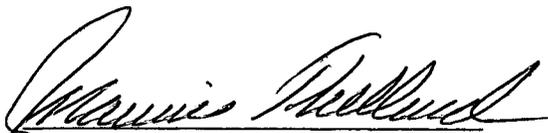
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 693, autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour l'érection d'une clôture à l'ouest du ruisseau Ogden.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 17 janvier 1984, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 24 et 25 janvier 1984, de 9 heures à 19 heures.

5 000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 693, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 693 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 25^e jour du mois de janvier 1984.



MAURICE THELLEND
Greffier municipal



NORMAND VIVIER
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 6 février 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Pierre A. Brouillette
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

84-47 ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 1984-01-23 Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-48 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 23 janvier 1984, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregistrement règl. 688 Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-49 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 688, autorisant un emprunt de 50 000,00 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir la rue Arse-neault entre les rues Père-Breton et Des Vétérans, et tenue les 24 et 25 janvier 1984, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregistrement
règl. 689
84-50

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 689, autorisant un emprunt de 37 000,00 \$ pour des travaux de fondation de rue, de pavage et de bordures sur la rue Arse-neault entre les rues Père-Breton et Des Vétérans, et tenue les 24 et 25 janvier 1984, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregistrement
règl. 691
84-51

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 691, autorisant un emprunt de 900 000,00 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les boulevards Des Estacades et Pie XII, entre les ruisseaux Ogden et Lachapelle, et tenue les 24 et 25 janvier 1984, soit adopté.

ADOPTE

Adoption
procès-verbal
procédure enregistrement
règl. 692
84-52

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 692, autorisant un emprunt de 330 000,00 \$ pour des travaux de fondation de rue, de trottoirs, de pavage et de bordures sur les boulevards Des Estacades et Pie XII, entre les ruisseaux Ogden et Lachapelle, et tenue les 24 et 25 janvier 1984, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregistrement
règl. 693
84-53

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 693, autorisant un emprunt de 25 000,00 \$ pour l'érection d'une clôture à l'ouest du ruisseau Ogden, et tenue les 24 et 25 janvier 1984, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 23 janvier 1984

PRESENTS: Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette

Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le directeur
 général,
 et le directeur général
 adjoint,

M. Roland Desaulniers
 M. Ronald Marcoux

M. Jodoin nommé
 coordonnateur
 adjoint en rem-
 placement de
 M. Duguay

1. Le Conseil réuni en commission permanente, nomme monsieur Jean-Marie Jodoin coordonnateur adjoint sur le Comité de la protection civile en remplacement de monsieur Pierre Duguay, et tient à souligner d'une manière toute spéciale l'excellent travail accompli par monsieur Duguay pendant toutes les années pendant lesquelles il a occupé ce poste où il a secondé efficacement le coordonnateur municipal, monsieur Roland Desaulniers.

Représentants de
 la Ville aux dif-
 férentes tables
 sectorielles de
 la M.R.C.

2. Le Conseil réuni en commission permanente, désigne les personnes suivantes pour représenter la Ville aux différentes tables sectorielles formées par la M.R.C. de Francheville:

1- Le développement industriel régional:

Monsieur René Tremblay

2- "Récréo-touristique":

Messieurs Jacques Lemarier et Normand Vivier

3- L'optimalisation du milieu rural:

Monsieur Pierre A. Brouillette

4- L'alimentation en eau potable:

Messieurs Jean-Claude Beaumier et Jacques Lemarier

5- Le cadre normatif:

Monsieur Jean Brunet

Acceptation arti-
 cle 2 Commission
 d'urbanisme

3. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte l'article 2 du procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 13 décembre 1983.

CORRESPONDANCE:

- a) Présentation de trois programmes Canada au travail.
- b) Lettre de la Chambre de Commerce du district de Montréal: salon de l'Habitation.

- c) Rapport, Comité sur la santé et la sécurité au travail.
- d) Temps supplémentaire au Service de la sécurité publique, semaine du 15 au 21 janvier 1984.
- e) Rapport de monsieur Ronald Marcoux sur le secteur Des Estacades.
- f) Invitation de la ville de Red Deer à participer au grand défi canadien de participation le 16 mai 1984.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport
Commission permanente,
séance du
1984-01-23

84-54

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 23 janvier 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste
de comptes

84-55

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
ET RESOLU: Que la liste de comptes du 3 février 1984, comprenant:

1) les chèques nos 19466 à 19544 inclus.....	168 100,81 \$
les chèques nos 19545 à 19750 inclus.....	2 243 133,52 \$
2) les paies nos 1 à 4 inclusivement.....	<u>303 655,80 \$</u>

Le tout totalisant un déboursé de: 2 714 890,13 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 714 890,13 \$ sont inclus:

- placement fonds industriel administration	35 000,00 \$
- Canagex Placements ltée	30 000,00 \$
- placement dépôt à terme	1 200 000,00 \$
- service de la dette	300 214,00 \$

ADOPTE

Sympathies

84-56

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Lucillé Lavoie-Dubord Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
 Mme André Baribeau Prop. par cons. Jacques Lemarier
 M. René Girard Prop. par cons. Jean Brunet
 M. Normand Dessureault Prop. par cons. Pierre Brouillette
 Mme Jérôme Dusseault Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption rapport Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
 Commission d'urbanisme Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

84-57

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 31 janvier 1984, soit et est adopté aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTE

Démission de IL EST PROPOSE
 M. Darche ET UNANIMEMENT RESOLU:

84-58

Que la démission de monsieur François Darche soit acceptée.

ADOPTE

M. Darche nommé IL EST PROPOSE
 adjoint administratif ET UNANIMEMENT RESOLU:

84-59

D'engager monsieur François Darche à titre d'adjoint administratif avec les fonctions décrites à la description des tâches annexée à la présente résolution, au salaire de 500,00 \$ par semaine, plus 650,00 \$ annuellement pour l'habillement.

ADOPTE

Amendement à la Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
 rés. 84-39 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

84-60

ET RESOLU: Que la résolution numéro 84-39 soit et est amendée, en ajoutant les mots suivants:

"pour l'acte enregistré à Ste-Geneviève-de-Batiscan sous le numéro 218273".

ADOPTE

Adoption d'un Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
 plan Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-61

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 551-506 et 551-507, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par monsieur Edouard Lair, a.g., en date du 14 décembre 1983, et portant le numéro 10354.

ADOPTE

Adoption
projet de
règl. no
620-36 (zonage)
84-62

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-36, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption projet
règl. 620-37
(zonage)
84-63

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-37, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion,
amendement
au zonage
84-64

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6^e jour du mois de février 1984.

(Signé) RENE TREMBLAY

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion
amendement au
zonage
84-65

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine, ce 6^e jour du mois de février 1984.

(Signé) RENE TREMBLAY
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion
règl. pour adop-
ter règl. no 13
de la C.I.T.F.
84-66

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ADOPTER LE REGLEMENT NUMERO 13 (1984) DE LA C.I.T.F., LEQUEL REGLEMENT AUTORISE ET DECRETE UN EMPRUNT SUPPLEMENTAIRE PAR OBLIGATIONS DE 236 000,00 \$ AUX FINS DE COMBLER LES ECARTS ENTRE LES ESTIMATIONS BUDGETAIRES ET LES COUTS SOUMIS PAR L'ENTREPRENEUR GENERAL RELATIVEMENT AUX PROJETS FAISANT L'OBJET DES REGLEMENTS NOS 9, 9-A, 9-B ET 9-C".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine, ce 6^e jour du mois de février 1984.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Ratification en-
tente avec l'Ass.
policiers et pom-
piers
84-67

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
ET RESOLU: Que le Conseil ratifie l'entente signée le 26 janvier 1984, entre le Comité des relations de travail et l'Association des policiers et pompiers du Cap-de-la-Madeleine inc. sur 2 griefs signifiés le 16 août 1983.

ADOPTE

Engagement de
6 cadets poli-
ciers

84-68

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'engagement de six (6) cadets policiers pour la période du 15 mai au 15 septembre 1984, pour remplacer les policiers qui seront en vacances pendant cette période.

ADOPTE

Résolution d'ap-
pui à l'usine
Electro Refrac-
tories and
Abrasives Ltd

84-69

CONSIDERANT QUE l'industrie de la silice de carbone a subi de graves difficultés ces dernières années, qui l'a contraint à fermer une usine dans notre municipalité;

CONSIDERANT QUE de nombreuses familles ont été affectées par cette fermeture d'usine et que de plus, plusieurs employés sont atteints de maladies contractées à cause de leur travail dans cette industrie;

CONSIDERANT leur mauvais état de santé, beaucoup de ces employés ne peuvent être reclassés;

CONSIDERANT la technologie nouvelle qui s'implante dans ce secteur industriel diminue de ce fait le nombre d'emplois disponibles dans ce secteur;

CONSIDERANT la fermeture définitive de "Electro Refractories and Abrasives Canada Ltd" de notre Ville;

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine demande à l'honorable André Ouellette d'étendre l'application de la loi C-78 à tous les employés de l'industrie de la silice de carbone et qu'une copie de cette résolution parvienne aux deux députés fédéraux de notre région, soit les comtés de Champlain et de Trois-Rivières d'où proviennent les employés touchés par cette fermeture.

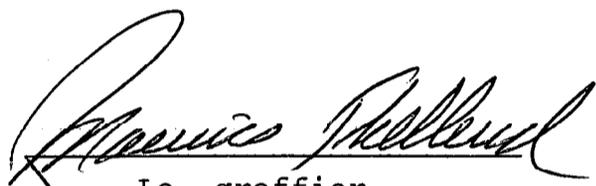
ADOPTE

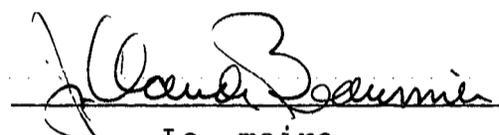
CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

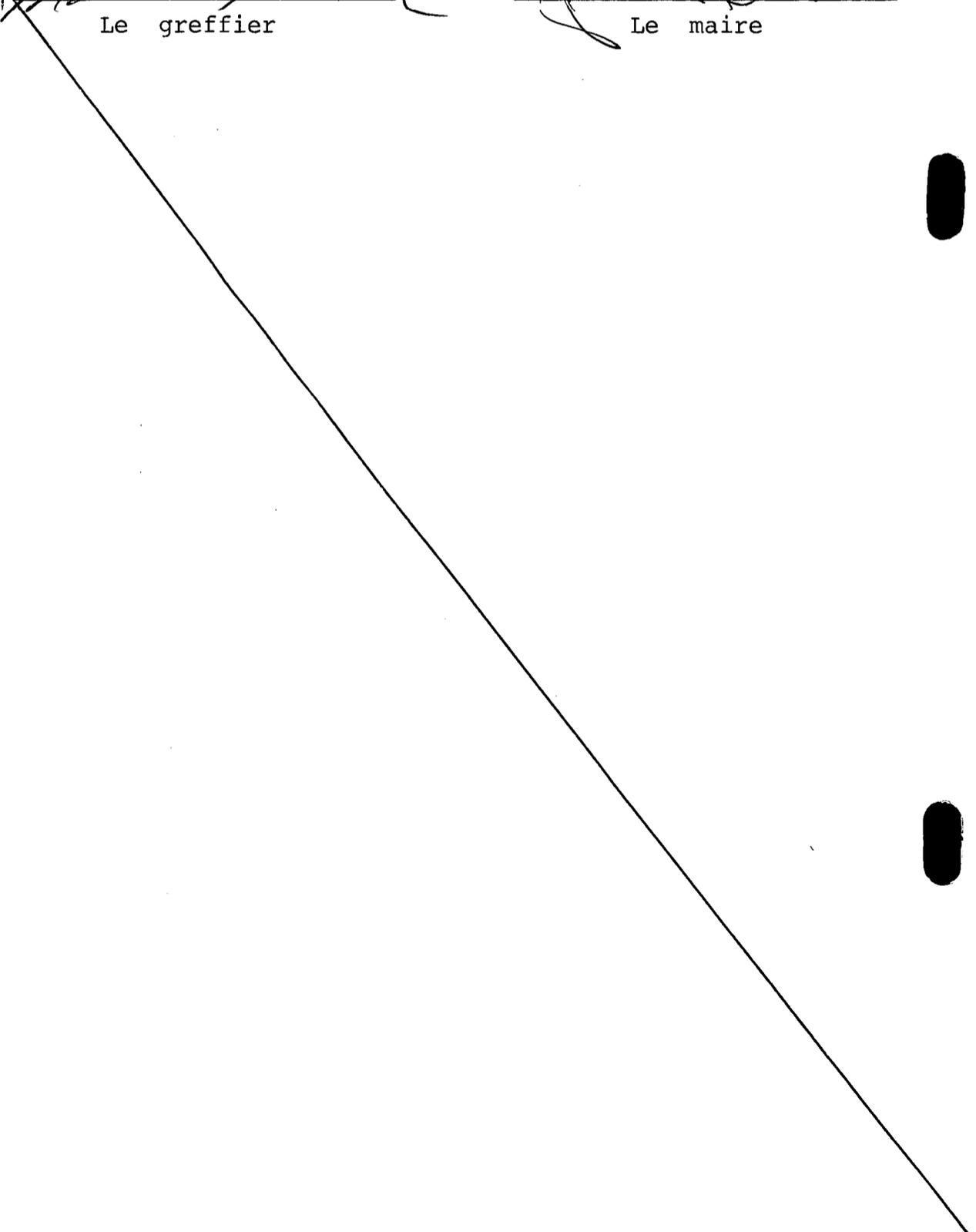
- a) Lettre du député fédéral de Champlain, monsieur Michel Veillette concernant le programme PAREL.

- b) Lettre de monsieur Holly Carmanico, adjoint au cabinet du ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, concernant le programme PAREL.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le greffier


Le maire



SERMENT D'ALLEGANCE ET D'OFFICE

Je, JEAN-MARIE JODOIN, jure que je serai loyal et porterai vraie allégeance à l'autorité constituée et que je remplirai les devoirs de ma charge de directeur de la police de Cap-de-la-Madeleine, avec honnêteté et justice, et que je ne recevrai aucune somme d'argent ou considération quelconque pour ce que j'ai fait ou pourrai faire, dans l'exécution des devoirs de ma charge, dans le but de favoriser l'achat ou l'échange de quoi que ce soit par ou avec la municipalité, à part de mon traitement, ou de ce qui me sera alloué par la loi ou par un règlement ou une résolution du Conseil, selon le cas.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE!


JEAN-MARIE JODOIN

Assermenté devant moi,
à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6^e jour du mois de février 1984.


JEAN-CLAUDE BEAUMIER
MAIRE

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 13 février 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Pierre A. Brouillette
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-70 ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 1984-02-06 Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

84-71 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 6 février 1984, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 6 février 1984

PRESENTS: Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
 Messieurs les conseillers: Pierre A. Brouillette
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Roland Desaulniers

et l'assistant directeur
des travaux publics, M. Gérald Binette

- Autorisation paiement, M. Marcel Laberge
1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le paiement de la réclamation faite par M^e Gaëtan Chorel concernant monsieur Marcel Laberge, au montant de 750,00 \$.
- Adoption du rapport du Comité des loisirs
2. Le Conseil réuni en commission permanente, adopte les articles 1, 2, 3, 5 et 6 du rapport du Comité des loisirs du 17 janvier 1984. Quant à l'article 4, le Conseil est d'avis qu'il ne peut accepter la demande de prolongation de 4 à 6 semaines de l'école d'été du C.P.A.C.M., à cause du coût excessif des dépenses représenté par une telle extension, comme l'électricité, le personnel supplémentaire et divers frais additionnels qu'implique cette prolongation.
- Prêt du Centre Culturel à la Croix-Rouge
3. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de prêter gratuitement à la Croix-Rouge, section du Cap-de-la-Madeleine, le Centre Culturel pour la collecte de sang des 22 et 23 février prochains.
- Subvention à la Fondation des maladies du coeur
4. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement de la subvention de 50,00 \$ prévue au budget 1984 de la Fondation du Québec des maladies du coeur.
- Stationnement réservé aux autobus scolaires, rue Pintal
5. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise un stationnement réservé seulement aux autobus scolaires sur le côté ouest de la rue Pintal, entre les deux entrées, face à l'école Mgr-Comtois et ce, entre 7 heures et 16 heures du lundi au vendredi.

CORRESPONDANCE:

- a) Bulletin muni-express: population de la Ville au 1^{er} janvier 1984, décret paru dans la Gazette Officielle le 16 novembre 1983.
- b) Organigramme du ministère des Affaires municipales.
- c) Temps supplémentaire au Service de la sécurité publique.
- d) Rapport des permis de construction, janvier 1984.
- e) Lettre du ministère des Affaires municipales concernant la résolution numéro 83-513 relatif au règlement numéro 681.
- f) Lettre de la Chambre de Commerce de Shawinigan pour résolution d'appui, route 157.

- g) Lettre du Tennis intérieur mauricien inc.: demande d'achat de terrain rue Vachon (à l'étude).
- h) Lettre de monsieur Robert Limoges, échange de terrain avec la Ville (à l'étude).
- i) Programme intermunicipal, lettres des associations suivantes:
 - 1- Monsieur Emile Naud, Maison Ste-Clotilde inc.
 - 2- Madame Ginette Caron, Société québécoise de l'autisme.
 - 3- L'Association des parents d'enfants handicapés de Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine, par Raymonde Messier.
 - 4- Association des sourds de la Mauricie inc., par monsieur François Gauthier, président.
- j) Lettre de monsieur Claude Lévis: Maison Mélaric, local du ministère des Transports sur la rue Massicotte.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 1984-02-06 84-72
 Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
 ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 6 février 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies 84-73
 RESOLUTIONS DE SYMPATHIES
 ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:
 Mme vve Emile Paradis Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
 M. Nestor Rheault Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
 Mme Jacques Livernoche Prop. par cons. Claude Champoux
 Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. acceptation de soumission Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
 Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

84-74

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de la Compagnie Générale Electrique du Canada ltée, au montant de 10 309,22 \$, pour l'achat de régulateurs de trafic et feux de circulation, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. adoption d'un plan Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

84-75

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 551-508 et 551-509, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par monsieur Edouard Lair, a.g., en date du 22 décembre 1983 et portant le numéro 10358.

ADOPTE

Rés. appui à la Chambre de Commerce de Shawinigan IL EST PROPOSE
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine donne son entier appui à la Chambre de Commerce de Shawinigan dans ses démarches auprès du ministre des Transports concernant l'amélioration de la route 157.

route 157

84-76

ADOPTE

Rés. contrat entre la Commission scolaire et la Ville, enlignement de la rue Hébert Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
 Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

84-77

ET RESOLU: Que la corporation municipalité de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de la Commission scolaire de Cap-de-la-Madeleine, l'emplacement tel que ci-après décrit:

Un emplacement de forme triangulaire situé dans l'emprise de la rue Hébert et composé des lots numéros 410-P-26, 409-P-1 et 406-P-175, ayant une superficie de 1 274 pieds carrés et limité comme suit:

- au sud-est, sur une longueur d'environ 108,25 pieds par les lots numéros 410-P-26, 409-P-1 et 406-P-175, propriétés de la Commission scolaire de Cap-de-la-Madeleine;
- au nord-ouest, sur une longueur d'environ 98,44 pieds par les lots numéros 410-26-66, 409-P-1 et 406-P-175, propriétés de la Ville;
- au nord, sur une longueur d'environ 26 pieds par le lot numéro 406-P-306, propriété de la Ville.

Cet emplacement comprend tout le terrain montré en rouge et compris entre les lettres A, D, E et A, sur un plan préparé par le bureau des services techniques de la ville de Cap-de-

la-Madeleine, en date de septembre 1983, ce plan étant identique par C-150, et fait partie du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est faite pour le prix nominal de 1,00 \$ et le terrain cédé doit servir à l'enlèvement de la rue Hébert.

Que le notaire Danielle Lesieur soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine ainsi que tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTE

Rés. no 83-363
abrogée, sous-
traction de ter-
rains à l'appli-
cation de la loi
sur les fonds
industriels

ATTENDU QUE le terrain ci-dessous décrit, acquis en vertu des règlements numéros 463 et 623, est assujéti à la loi sur les fonds industriels;

ATTENDU QU'il est avantageux pour la municipalité d'utiliser ce terrain de sorte qu'il ne soit pas déboisé afin de protéger notre nappe d'eau souterraine;

ATTENDU QUE cette utilisation n'est ni industrielle ni commerciale au sens de la loi sur les fonds industriels;

ATTENDU QUE la résolution numéro 83-363 ne faisait pas état des terrains achetés en vertu du règlement numéro 463 et de ceux achetés en vertu du règlement numéro 623; en conséquence, il est

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la résolution numéro 83-363 soit et est abrogée à toutes fins que de droit, et remplacée par la suivante:

Que les lots tels que décrits à l'annexe "A" ci-incluse, tels qu'ils apparaissent au plan et à la description technique du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain et annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante, d'une superficie de 331 256 m.c. (règlement numéro 463: 318 981 m.c., règlement numéro 623: 12 275 m.c., total de 331 256 m.c.) soient soustraits à l'application des articles 5 à 8 de la loi sur les fonds industriels.

ADOPTE

Rés. adoption
du règlement
no 642-0
(C.I.T.F.)

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-0, intitulé: "Règlement pour adopter le règlement numéro 13 (1984) de la C.I.T.F., lequel règlement autorise et décrète un emprunt supplémentaire par obligations de 236 000,00 \$ aux fins de combler les écarts entre les estimations budgétaires et les coûts soumis par

l'entrepreneur général relativement aux projets faisant l'objet des règlements numéros 9, 9-A, 9-B et 9-C", soit et adopté tel que présenté par le greffier à ladite séance.

ADOPTE

Rés. adoption du
règl. no 694

84-80

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le règlement numéro 694, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 185 000,00 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir la rue Belleau et les rues portant les numéros de cadastre 552-269 et 552-270", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à ladite séance.

ADOPTE

Rés. adoption du
règl. no 695

84-81

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le règlement numéro 695, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 105 000,00 \$ pour des travaux de fondation de rue, de trottoirs, de pavage et de bordures sur la rue Belleau et les rues portant les numéros de cadastre 552-269 et 552-270", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à ladite séance.

ADOPTE

Avis de motion

84-82

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 681, TRAVAUX DE PAVAGE, POUR REDUIRE LE MONTANT DE L'EMPRUNT DE 170 000,00 \$".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 13^e jour du mois de février 1984.

(Signé) JEAN BRUNET

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

5 0 0 7

Rés. adoption du
règl. no 1 de la
Régie intermuni-
cipale d'assai-
nissement des
eaux du Trois-
Rivières métro-
politain

84-83

CONSIDERANT QUE le Gouvernement a décrété la formation
d'une Régie intermunicipale d'assainissement des eaux
du Trois-Rivières métropolitain;

CONSIDERANT QUE cette Régie a pour but l'étude de l'as-
sainissement des eaux usées du Trois-Rivières métropoli-
tain, et de par sa constitution a le pouvoir d'emprunter
les sommes nécessaires pour une telle régie;

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-
Madeleine adopte le règlement numéro 1 de la Régie inter-
municipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières mé-
tropolitain.

ADOPTE

Rés. signature
entente entre la
Ville, Ste-Marthe
et la Comm. dé-
veloppement in-
dustriel et com-
mercial, parc
industriel

84-84

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

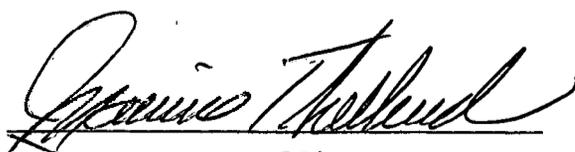
Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés, pour
et au nom de la Ville, à signer l'entente intervenue entre
la ville de Cap-de-la-Madeleine, la corporation municipale
de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et la Commission de dé-
veloppement industriel et commercial de Cap-de-la-Madeleine
inc., concernant la création d'un parc industriel intermuni-
cipal, telle que soumise à la présente séance du Conseil.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de monsieur Michel Veillette, député fédéral
de Champlain, relativement au programme d'aide à la
remise en état des logements.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le greffier


Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'hôtel de ville, lundi, le 20 février 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

84-85

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 1984-02-13

84-86

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 13 février 1984, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine, avec corrections demandées par monsieur Normand Vivier pour les résolutions numéros 84-80 et 84-81.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 13 février 1984

PRESENTS:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Pierre A. Brouillette
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le directeur
général, M. Roland Desaulniers
et l'assistant directeur
des travaux publics, M. Gérald Binette

Session d'infor-
mation sur droits
et responsabilités
de l'employeur

1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le directeur général, monsieur Roland Desaulniers et monsieur le conseiller Laurent Lavergne, à assister à une session d'information sur les droits et les responsabilités de l'employeur en matière de santé et de sécurité du travail, qui doit avoir lieu à Montréal, le 13 mars prochain et à leur défrayer le coût d'inscription et les dépenses encourues à cette occasion.

Congrès de l'Asso-
ciation québécoise
des techniques de
l'eau

2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise monsieur Brian Sherring à assister au Congrès de l'Association québécoise des techniques de l'eau, qui aura lieu à Québec les 7, 8 et 9 mars prochains, et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion conformément au budget 1984.

CORRESPONDANCE:

- a) Temps supplémentaire au Service de la sécurité publique, semaine du 29 janvier au 4 février 1984.
- b) Avis du ministère du Travail: audition de la cause de Denis Champoux à Shawinigan.
- c) Liste des fonctionnaires de la Ville et adresses.
- d) Rapport du Service des travaux publics concernant le local de la rue Massicotte, ancien bureau des licences, et réponse au ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement à leur lettre du 13 décembre 1983.
- e) Rapport de monsieur Jacques Bettez, budget du Service de l'évaluation.
- f) Inventaire des lots vacants.
- g) Congrès de l'U.M.Q. 1984 (inscription).
- h) Programme intermunicipal, lettres:
 - 1- L'Association des handicapés adultes de la Mauricie,
 - 2- L'Association de la sclérose en plaques.
- i) Lettre de monsieur Marc Régis, achat d'une pointe de terrain sur la rue Hébert.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

Commission perma- Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

nente, séance du
1984-02-13

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 13 février 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

Adoption liste
de comptes

84-88

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 15 février 1984, chèques numéros 19751 à 19878 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 3 310 305,25 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 3 310 305,25 \$ sont inclus:

- des placements pour un montant de: 2 900 000,00 \$
- service de la dette pour un
montant de : 194 391,71 \$

ADOPTE

Sympathies

84-89

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Jacques Frenette Prop. par cons. Jean Brunet
Mme vve Adélaré Martel Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Narcisse Lebel Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption rapport
Commission d'urbanisme

84-90

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 14 février 1984, soit et est adopté aux articles 1 à 4 inclusivement.

ADOPTE

Projet accueil-
logement, visite
papale

84-91

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada pour le projet "accueil-logement" pour la visite papale, dans le cadre du programme Canada au travail 1984 et parrainé par les Oblats de Marie-Immaculée.

ADOPTE

Rés. cession de
rues, Les Jardins
Jacques Lemercier
inc.

84-92

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de "Les Jardins Jacques Lemercier inc.", les lots numéros 552-312, 552-268, 552-269, 552-270, 552-330

et 552-331 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un dollar (1,00 \$) pour des fins d'ouverture de rue.

Que le notaire Normand Houde soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la corporation.

ADOPTE

Rés. pour bapti-
ser rue

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-93

ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre 552-269 et 552-270, soit désignée sous le nom de "Robitaille" en hommage à l'Honorable Théode Robitaille, lieutenant-gouverneur du Québec de 1879 à 1884.

ADOPTE

Rés. échange de
terrains

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-94

ET RESOLU: Que ce Conseil autorise le Maire et le Greffier de la Ville à signer un acte d'échange de terrains et tous les documents nécessaires à cette fin, avec monsieur Robert Limoges, en vertu duquel les deux parties ci-haut mentionnées procèdent aux échanges de terrains tels que ci-après décrits: Monsieur Robert Limoges cède à la Ville le lot numéro 423-75; en retour, la Ville cède une partie du lot numéro 423-48, mesurant 7,5 pieds de largeur par 42 pieds de profondeur, ayant une superficie de 315 pieds carrés et limitée comme suit:

- en front, côté nord-est, sur une largeur de 7,5 pieds par le lot numéro 423-13 rue Herlin;
- à la profondeur, sur la même largeur, par une autre partie du lot numéro 423-48 demeurant la propriété de la Ville;
- du côté nord-ouest, sur une profondeur de 42 pieds par le lot numéro 423-47 propriété de l'acquéreur et de l'autre côté sur la même longueur par le lot numéro 423-51, propriété de monsieur Marcel Desfor- ges.

Les lots ou parties de lots impliqués par cet échange font partie du cadastre fait pour la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Rés. nommant no-
taire, contrat
hélicopt

84-95

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le notaire Hugues Germain soit autorisé à préparer pour et au nom de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, le contrat à être passé entre la Ville et le ministre des Transports de la province de Québec, pour la vente des lots numéros 420-642 et 421-E-22 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, conformément à la résolution numéro 83-358 du 12 septembre 1983 et approuvée par la Commission municipale du Québec le 24 novembre 1983.

ADOPTE

Nouveau maire-
suppléant

84-96

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil nomme monsieur René Tremblay maire-suppléant pour le prochain terme de quatre (4) mois, du 1^{er} mars au 30 juin 1984 inclusivement.

ADOPTE

Adoption du rê-
glement no
620-35

84-97

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-35, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion
amendement au
règl. no 625
(lotissement)

84-98

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 625 (LOTISSEMENT)."

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20^e jour du mois de février 1984.

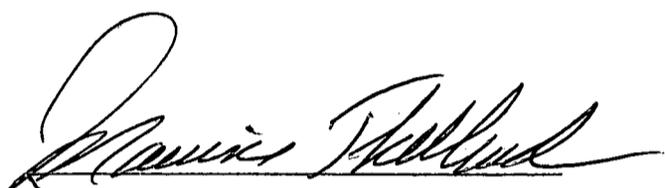
(Signé) NORMAND VIVIER

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

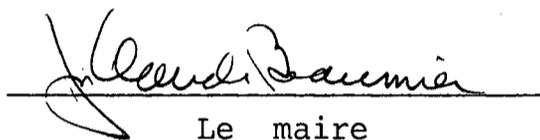
CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de monsieur Roméo Leblanc, programme PAREL.
- b) Lettre de monsieur Michel Veillette, Comité de re-classement des employés de Electro Refractories and Abrasives Canada ltd.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 694, autorisant un emprunt de 185 000,00 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir la rue Belleau et les rues portant les numéros de cadastre 552-269 et 552-270.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 21 février 1984, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 28 et 29 février 1984, de 9 heures à 19 heures.

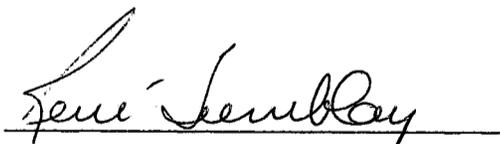
1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 694, et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 694 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 29^e jour du mois de février 1984.



MAURICE THELLEND
greffier municipal



RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

5 0 1 5

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 695, autorisant un emprunt de 105 000,00 \$ pour des travaux de fondation de rue, de trottoirs, de pavage et de bordures sur la rue Belleau et les rues portant les numéros de cadastre 552-269 et 552-270.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 21 février 1984, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 28 et 29 février 1984, de 9 heures à 19 heures.

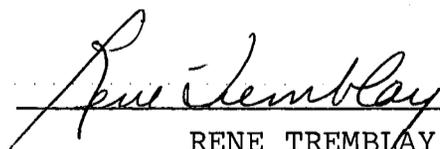
1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 695, et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 695 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 29^e jour du mois de février 1984.



MAURICE THELLEND
greffier municipal



RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 5 mars 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Paul Lavergne

Jean Brunet

Claude Champoux

René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour
Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-99

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 1984-02-20
Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

84-100

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 20 février 1984, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregistrement règl. no 694
Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 694, autorisant un emprunt de 185 000,00 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir la rue Belleau et les rues portant les numéros de cadastre 552-269 et 552-270, et tenue les 28 et 29 février 1984, soit adopté.

84-101

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregistrement règl. no 695
Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 695,

84-102

autorisant un emprunt de 105 000,00 \$ pour des travaux de fondation de rue, de trottoirs, de pavage et de bordures sur la rue Belleau et les rues portant les numéros de cadastre 552-269 et 552-270, et tenue les 28 et 29 février 1984, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 février 1984

PRESENTS:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le directeur
général,

M. Roland Desaulniers

et le directeur général
adjoint,

M. Ronald Marcoux

Signature proto-
cole d'entente
avec le ministè-
re des Affaires
sociales

1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le
 le greffier, M. Maurice Thellend
 et le directeur de
maire, monsieur Jean-Claude Beaumier, et le directeur de
la planification, de la ville de Cap-de-la-Madeleine, mon-
sieur Jacques Bettez, e.a., à signer pour et au nom de la
Ville, un protocole d'entente avec le ministère des Affai-
res sociales concernant les échanges d'informations rela-
tifs à l'émission des permis.

Prêt de livres au
Centre d'entraide
et d'amitié du
Cap

2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le
Service de la bibliothèque municipale à prêter au Centre
d'entraide et d'amitié de Cap-de-la-Madeleine, organisme
à but non lucratif, 30 à 40 volumes par mois dans le cadre
d'un programme d'aide à l'emploi avec un coût d'inscription
de 10,00 \$ pour cet organisme, le tout tel que présenté
par la responsable de la bibliothèque municipale dans une
lettre du 20 février 1984.

Journées d'étude
sur le budget à
base zéro

3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise mes-
sieurs Jean Brunet, Pierre A. Brouillette, Réjean Giguère
et Ronald Marcoux à assister à deux journées d'étude
sur le budget à base zéro organisées par l'Ecole nationale
d'administration publique et l'Association des cadres fi-
nanciers qui auront lieu à Montréal les 15 et 16 mars pro-
chains, et à leur défrayer le coût d'inscription et les
frais de séjour encourus pour cette occasion.

- Cession de lots par la compagnie Claude-G. Lajoie ltée
4. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de la compagnie Claude-G. Lajoie ltée, pour le prix nominal de 1,00 \$, les lots numéros 545-299 et 545-310 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine. Cette cession est consentie pour et en considération de la somme de un dollar (1,00 \$) à être payée comptant lors de la signature du contrat de cession et le Maire et le Greffier sont autorisés à signer ce contrat pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.
- Vente partie de lot par soumissions publiques
5. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Greffier à mettre en vente par soumissions publiques, partie du lot numéro 423-48 voisine de celle à être échangée entre la Ville et monsieur Robert Limoges.
- Affichage poste commis-téléphoniste à la police
6. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le directeur général de la Ville, monsieur Roland Desaulniers, à afficher pour un poste de commis-téléphoniste à la police.

CORRESPONDANCE:

- a) Conciliation de banque, novembre et décembre 1983.
- b) Temps supplémentaire au Service de la sécurité publique.
- c) Rapport de monsieur Ronald Marcoux, ing., sur la consommation d'eau.
- d) Lettre de l'Association de la paralysie cérébrale du Québec: programme intermunicipal.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

- Adoption rapport Commission permanente, séance du 1984-02-20
- Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
- 84-103
- ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 20 février 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

- Adoption liste de comptes
- Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
- 84-104
- ET RESOLU: Que la liste de comptes du 1^{er} mars 1984, comprenant les chèques numéros 19879 à 20015 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 135 247,79 \$ soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

84-105

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Hormidas Vallerand	Prop. par cons. Normand Vivier
Mme Henri Morrissette	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Raymond Duchesneau	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Léopold Mercier	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
Mme Louis-Marie Lachapelle	Prop. par cons. Jean Brunet

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. extension
programme Logi-
nove à la zone
St-Eugène

CONSIDERANT les demandes nombreuses provenant de la zone dite St-Eugène concernant le programme Loginove présentement en cours dans la municipalité de Cap-de-la-Madeleine;

84-106

CONSIDERANT que cette zone n'était pas comprise dans le programme déjà accepté par les autorités concernées;

CONSIDERANT la désuétude des logements de ce secteur et les nécessités au point de vue réparation qui en découlent;

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

QU'une demande soit faite à la Société canadienne d'hypothèque et de logement d'étendre l'application du programme Loginove à la zone St-Eugène telle qu'elle apparaît au plan annexé à la présente résolution.

ADOPTE

Rés. demande de
soumissions, as-
surance-groupe

84-107

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'autoriser le Greffier à demander des soumissions pour l'assurance-groupe des employés extérieurs ainsi que pour celles des employés cadres et des employés de bureau syndiqués, la police de ces deux derniers groupes expirant le 30 avril 1984.

ADOPTE

Rés. pour modi-
fier lettres pa-
tentés de la
M.R.C. de Fran-
cheville

84-108

ATTENDU le contenu des lettres patentes concernant la constitution de la municipalité régionale de comté de Francheville;

ATTENDU que le principe qui sous-tendait ce regroupement de municipalités consistait en une équité de la représentation des municipalités régies par le Code municipal et celles régies par la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que le dernier décret a modifié les chiffres de la population des municipalités du territoire de la M.R.C. de Francheville;

ATTENDU que cette modification a affecté le mode de représentation décrit dans le contenu des lettres patentes;

ATTENDU la demande de la municipalité régionale de comté de Francheville formulée par la résolution numéro 83-11-355; en conséquence,

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'appuyer la demande de modification des lettres patentes de la municipalité régionale de comté de Francheville formulée par la résolution numéro 83-11-355 et de demander au Ministre des Affaires municipales d'y donner suite dans les meilleurs délais.

ADOPTE

Rés. acceptation
soumissions,
souliers, botti-
nes et cla-
ques légè-
res

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Salon de Chaussures Lavergne inc., au montant de 5 053,30 \$, pour l'achat de souliers, bottines et claques légères, étant la soumission la plus basse présentée.

84-109

ADOPTE

Rés. acceptation
soumissions,
gants et bas

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de J.R. Gaunt & Son (Canada) Co. ltd, pour l'achat de 41 paires de gants à 14,70 \$ la paire, de 176 paires de bas à 1,95 \$ la paire et de 42 paires de bas à 1,25 \$ la paire, étant la soumission la plus basse présentée.

84-110

ADOPTE

Rés. acceptation
soumissions,
képis et
cravates

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de William Scully ltd, pour l'achat de 36 képis d'été à 18,95 \$ chacun, de 4 képis d'été (lieutenant) à 40,50 \$ chacun et de 123 cravates à 2,35 \$ chacune.

84-111

ADOPTE

Rés. acceptation
de soumissions,
peinture de dé-
marcation rou-
tière

84-112

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Peinture Nationale ltée, au montant de 6 630,91 \$ taxe de vente incluse, pour la fourniture de peinture de démarcation routière, année 1984, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. adoption
d'un plan

84-113

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 421-D-3-3, 421-D-6, 421-E-18-1 et 421-E-23, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par monsieur Pierre Roy, a.g., en date du 16 février 1984, et portant le numéro 33572.

ADOPTE

Rés. adoption
d'un plan

84-114

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 552-334 à 552-336 et 553-138 à 553-142, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par monsieur Edouard Lair, a.g., en date du 20 février 1984, et portant le numéro 10372.

ADOPTE

Rés. refus du
grief de l'Ass.
policier-pompiers
du Cap

84-115

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la Ville refuse le grief de l'Association des policiers-pompiers de Cap-de-la-Madeleine du 23 février 1984, concernant le remplacement d'un répartiteur, et autorise M^e André Roy à le plaider.

ADOPTE

Rés. de félici-
tations

84-116

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent chaleureusement monsieur Carl Beaumier, choisi l'athlète masculin par excellence de la zone 04 et lui offrent leurs meilleurs voeux de succès dans la poursuite de ses objectifs.

ADOPTE

Avis de motion, Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine,
amendement au donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par
régl. 673, la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumet-
corvée-habitation trairai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitu-
lé:

84-117

"REGLEMENT POUR ABROGER LE REGLEMENT NUMERO 673-C ET AMENDER
LE REGLEMENT NUMERO 673 TEL QUE MODIFIE PAR LES REGLEMENTS
NUMEROS 673-A ET 673-B, AFIN D'AUGMENTER LE FONDS DE SUBVEN-
TION ET D'EN MODIFIER LES CONDITIONS".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5^e jour du mois de mars 1984.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE

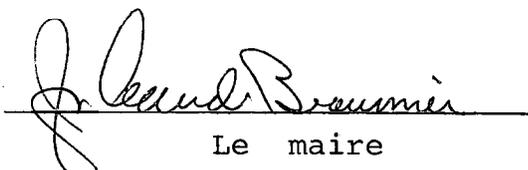
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de madame Louise Beaulieu de Travail Canada,
concernant les employés de Electro Refractories and
Abrasives ltd.
- b) Lettre de monsieur Claude-G. Lajoie, député de Trois-
Rivières.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le greffier


Le maire

5 0 2 3

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-35, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 28 février 1984, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 6 et 7 mars 1984, de 9 heures à 19 heures.

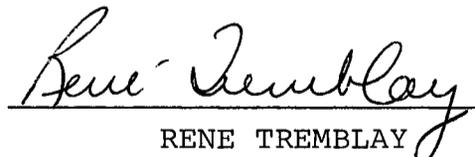
6 000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-35, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-35 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7^e jour du mois de mars 1984.



MAURICE THELLEND
Greffier municipal



RENE TREMBLAY
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 12 mars 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

84-118

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 1984-03-05

84-119

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 5 mars 1984, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure d'enregistrement du régl.

no 620-35

84-120

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-35, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 6 et 7 mars 1984, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 5 mars 1984

PRESENTS: Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
 Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Jean-Paul Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 René Tremblay
 ainsi que le directeur
 général, M. Roland Desaulniers
 et le directeur général
 adjoint, M. Ronald Marcoux

- Congrès O.M.H.
5 & 6 avril
- Rapport du Comité
des loisirs
- Nouveaux taux
concernant la lo-
cation du Centre
culturel
- Conversion au gaz
du système de chauf-
fage à la biblio-
thèque et à l'aréna
- Autorisation, de-
mande de soumis-
sions
1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le directeur général, monsieur Roland Desaulniers, à assister au congrès O.M.H. les 5 et 6 avril 1984.
 2. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte les recommandations du rapport du Comité des loisirs du 21 février 1984, aux articles 1 à 9 inclusivement.
 3. Le Conseil réuni en commission permanente, pour faire suite à la recommandation du Comité des loisirs concernant la tarification du Centre culturel, abroge les résolutions numéros 78-12-4 et 82-34 et les remplace par la résolution suivante:

Que la location du Centre culturel soit fixée à:
75,00 \$ taux de base (locataires résidents);
125,00 \$ taux pour organismes à but lucratif de la Ville;
175,00 \$ taux pour personnes ou groupes de l'extérieur.

Ces tarifs seront valables pour toutes les demandes nouvelles qui seront faites à compter de l'adoption de la présente résolution.
 4. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement de Vézina, Fortier, Poisson et associés, pour la conversion au gaz du système de chauffage à la bibliothèque municipale et à l'aréna, conformément au programme de subvention de Gaz Intercité pour conversion des édifices publics.
 5. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Greffier à demander des soumissions pour l'achat d'une fourgonnette, de quatre camionnettes ainsi que pour un ensemble de conversion pompe-moteur, accessoires et installation sur camion écurieur d'égouts.

- Engagement stagiaire au Service de l'informatique 6. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement de mademoiselle Michelle Binette à titre de stagiaire au Service de l'informatique, au salaire de 200,00 \$ par semaine et aux conditions établies par le gouvernement pour ce genre de programme, c'est-à-dire, 75% du salaire payé par le gouvernement et 25% par la Ville, et ce, pour une période de vingt (20) semaines.
- Congrès des gérants d'aréna 7. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Directeur du Service loisirs et culture à assister au congrès des gérants d'aréna, les 3, 4, 5 et 6 juin 1984, et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion conformément aux conditions du budget 1984 pour ce genre d'événement.
- Autorisation vente terrain site industriel 8. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la vente d'un terrain dans le site industriel de la Ville à messieurs Alain Therrien, Daniel Therrien et Normand Therrien, aux conditions habituelles d'une vente de ce genre.
- Subvention, Association du diabète du Québec 9. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement à l'Association du Diabète du Québec, section Mauricie, de la subvention prévue au budget 1984, soit 25,00 \$.

CORRESPONDANCE:

- a) Temps supplémentaire au Service de la sécurité publique, semaines du 19 au 25 février 1984 et 26 février au 1^{er} mars 1984.
- b) Lettre de la S.H.Q., programme d'aide à l'accession à la propriété résidentielle.
- c) Rapport de monsieur Jacques Bettez sur les amendements au zonage, étalage extérieur et règlement de lotissement.
- d) Lettre de monsieur Claude Robert de la S.C.H.L., programme d'aide à la remise en état des logements.
- e) Lettre de monsieur Marc Bilodeau, O.M.I. maison touristique Toupin, 18 rue Du Moulin, exemption de taxes, loi sur la fiscalité; article 204, paragraphe 12.
- f) Programme intermunicipal des loisirs, lettres:
 - 1) Association éducative et récréative des aveugles.
 - 2) Loisirs pour handicapés mentaux.

- g) Lettre de la Commission de représentation électorale, division des quartiers.
- h) Rapport des permis de construction, mois de février 1984.
- i) Lettre de la Commission municipale du Québec, demande de la Maison de l'Amitié inc., exemption de la taxe foncière, loi sur la fiscalité, article 204, paragraphe 10.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 1984-03-05
84-121

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 mars 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies
84-122

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Henri Paquet	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Jacques Leblanc	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Gilles Baribeau	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Emile Labarre	Prop. par cons. Jean Brunet
Mme vve Wilfrid Joyal	Prop. par cons. Jean Brunet
M. Donat Bacon	Prop. et unanimement résolu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. vente d'un terrain Autos Des Estacades inc.
84-123

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à Autos des Estacades inc., aux conditions normales d'une vente de ce genre, les lots numéros 415-1-18-8 et 552-260, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 9 162,6 mètres carrés, au prix de 1,60 \$ le mètre carré, pour le prix total de 14 660,16 \$ payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes:

- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement.
- b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité du terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la ville de Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

- c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins commerciales qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Ville en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Ville aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance de l'état actuel du terrain et l'accepte tel quel.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Ville sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTÉ

Rés. d'appui au comité des chômeurs de la division de la Tuyauterie de Canron inc.

84-124

ATTENDU QUE la division de la Tuyauterie de la compagnie Canron de Trois-Rivières est fermée depuis juillet 1982;

ATTENDU QUE le comité des chômeurs Canron s'est adressé au gouvernement fédéral pour obtenir les subventions nécessaires à la relance de cette partie de Canron inc.;

ATTENDU QUE la fermeture de la division de la Tuyauterie de Canron inc. prive plusieurs travailleurs de Trois-Rivières et de la région de travail et de revenus;

ATTENDU QUE le comité des chômeurs Canron sollicite l'appui de la ville de Cap-de-la-Madeleine dans sa demande d'aide financière au gouvernement du Canada;

IL EST PROPOSÉ

ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine donne son appui au comité des chômeurs Canron dans ses démarches auprès du gouvernement du Canada pour l'obtention par Canron inc. des subventions nécessaires à la relance de la division de la Tuyauterie de Canron inc. de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

Rés. abrogeant la rés. 83-513

84-125

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la résolution numéro 83-513 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

Rés. adoption du règl. no 681-A

84-126

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 681-A, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 681 afin d'approprier

une subvention de 170 000,00 \$ versée par le ministère des Transports audit règlement numéro 681 et réduire ainsi le montant de l'emprunt de ce règlement de 880 000,00 \$ à 710 000,00 \$", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. adoption
du règl. no
620-36

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

84-127

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-36, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. adoption
règl. no 620-37

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-128

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-37, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. engage-
ment de policiers-
pompiers

CONSIDERANT les examens que le Service de la sécurité publique a fait passer aux candidats policiers;

84-129

CONSIDERANT les recommandations du Directeur du Service de la sécurité publique;

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE messieurs Jean-Camil Vivier, Jean-Pierre Petit et Alain Rivard soient engagés comme policiers-pompiers de la ville de Cap-de-la-Madeleine à partir du 19 mars 1984, aux conditions de la convention collective de l'Association des policiers-pompiers de la ville de Cap-de-la-Madeleine inc.

ADOPTE

Rés. amendant
la rés.
84-106

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-130

ET RESOLU: Que la résolution numéro 84-106 soit et est amendée de façon à inclure la rue Lahaie et le boulevard Duplessis dans la zone décrite sur le plan accompagnant ladite résolution.

ADOPTE

5 0 3 1

Avis de motion

84-131

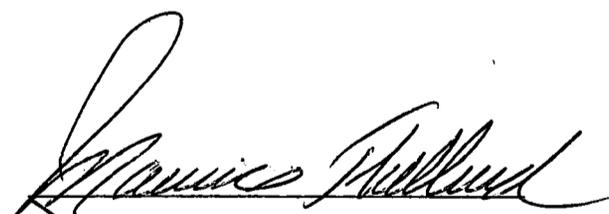
Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

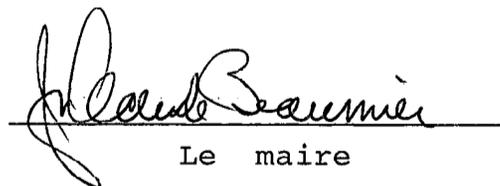
"REGLEMENT POUR ADOPTER LE REGLEMENT NUMERO 3-A DE LA C.I.T.F. AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 3 (1980), LEQUEL DECRETAIT ET AUTORISAIT L'ACHAT DE DIVERS EQUIPEMENTS AU MONTANT DE 1 023 000,00 \$, AUX FINS DE MODIFIER L'OBJET DU REGLEMENT POUR PERMETTRE DE FAIRE EGALEMENT L'ACQUISITION D'UNE AUTOMOBILE SERVANT AUX CHEFS DE SERVICE."

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 12^e jour du mois de mars 1984.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le greffier


Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 19 mars 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

84-132

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 1984-03-12

84-133

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 12 mars 1984, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 12 mars 1984

PRESENTS:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que les directeurs
généraux adjoints, M. Réjean Giguère
M. Ronald Marcoux

Vente d'un terrain à T.N. Réparation 1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la vente à T.N. Réparation, d'un terrain dans le site industriel aux conditions habituelles d'une vente de ce genre.

CORRESPONDANCE:

- a) Rapport de monsieur Réjean Giguère sur le déneigement.
- b) Lettre de la S.C.H.L., programme d'aide à la remise en état des logements.
- c) Lettre de monsieur Jean-Guy St-Hilaire, remerciement, subvention Comité de jumelage.
- d) Lettre de monsieur Marc Régis, demande d'achat de terrain, acceptée, mais ledit terrain doit être vendu par soumissions publiques.
- e) Lettre de l'exposition St-Barnabé, annonce pour le programme.
- f) G.D.G. Environnement Mauricie: offre de service.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport
Commission per-
manente, séance
du 1984-03-12

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 12 mars 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

84-134

ADOPTE

Adoption liste
de comptes

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
ET RESOLU: Que la liste de comptes du 15 mars 1984, comprenant chèques numéros 20016 à 20171 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 3 312 852,11 \$, soit et est adoptée pour paiement.

84-135

A ce déboursé de 3 312 852,11 \$ sont inclus:
- des placements pour un montant de: 2 600 000,00 \$
- service de la dette pour un montant de: 69 843,51 \$

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

84-136

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. l'Abbé Lucien Gélinas Prop. par cons. Laurent Lavergne

M. Maurice Leblanc Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne

Mme Marie-Jeanne Labbé Prop. par cons. Claude Champoux

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption rapport
Commission d'urbanisme

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

84-137

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 13 mars 1984, soit et est adopté aux articles 1 à 10 inclusivement.

ADOPTE

Rés. adoption de
plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

84-138

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 419-746, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par monsieur Jean Châteauneuf, a.g., en date du 8 mars 1984, et portant le numéro 50274.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Rés. adoption
de plan

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

84-139

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 419-747, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par monsieur Jean Châteauneuf, a.g., en date du 13 mars 1984, et portant le numéro 50276.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Rés. nommant madame Michaud, citoyenne émérite
84-140

CONSIDERANT que madame Lucè Michaud Lavoie célèbre, le 26 mars 1984, le centième anniversaire de sa naissance;
CONSIDERANT le caractère exceptionnel d'un tel événement;
CONSIDERANT que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine désire souligner cette occasion de façon particulière;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De décerner à madame Lucè Michaud Lavoie, le titre de "CITOYENNE EMERITE" de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Rés. pour adopter le projet de règlement de la division des quartiers électoraux
84-141

ATTENDU QUE la Loi sur les élections dans certaines municipalités oblige les municipalités ayant plus de 20 000 habitants à diviser la municipalité en districts électoraux conformément aux dispositions de la loi;
ATTENDU QUE la division de la municipalité en district électoraux favorise la représentation de l'électorat en permettant la nomination d'un conseiller par district électoral;
ATTENDU QUE l'article 3.3 de cette loi oblige le Conseil à adopter par résolution un projet de règlement aux fins de consultation publique;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

- 1.- Que la présente résolution porte le titre de "Résolution concernant l'amorce du processus de division de la municipalité en districts électoraux".
- 2.- Que la présente résolution vise l'adoption d'un projet de règlement divisant la municipalité en districts électoraux.
- 3.- Que chaque district électoral soit ainsi divisé:

DISTRICT ELECTORAL NO 1:

Partant d'un point situé à l'intersection du boulevard St-Maurice et de la rue Patry; de là, vers le sud-ouest, jusqu'à un point situé à l'intersection des rues Patry et Beau-dry; de là, en ligne droite, en direction du fleuve St-Laurent, cette ligne médiane traversant entre autres sur Beau-dry, la rue De Grandmont, et sur Rocheleau, la rue Des Vété-rans, les boulevards Montplaisir et Ste-Madeleine ainsi que la rue Notre-Dame pour se terminer sur la rive du fleuve St-Laurent; de là, vers le sud-est jusqu'à la ligne limitative de la ville de Cap-de-la-Madeleine et de la municipalité de

Ste-Marthe-du-Cap; de là, vers le nord-ouest en direction du point d'intersection du lot 107 et de la rue Notre-Dame; de là, vers l'ouest, longeant la rue Notre-Dame jusqu'à son point d'intersection avec le lot 111; de là, vers le nord-est, en droite ligne jusqu'au prolongement imaginaire de la rue Patry jusqu'à la limite de la ville de Cap-de-la-Madeleine; de là, vers le nord-ouest, jusqu'au point de départ.

DISTRICT ELECTORAL NO 2:

Partant d'un point situé à l'intersection des rues Patry et Beaudry; de là, en ligne droite, en direction du fleuve St-Laurent, cette ligne médiane traversant entre autres sur Beaudry, la rue De Grandmont, et sur Rocheleau, la rue Des Vétérans, les boulevards Montplaisir et Ste-Madeleine ainsi que la rue Notre-Dame pour se terminer sur la rive du fleuve St-Laurent; de là, vers le sud-ouest, jusqu'au prolongement de la ligne médiane de la rue St-Edouard jusqu'à la rive du fleuve St-Laurent; de là, en ligne droite, vers le nord-ouest, cette ligne médiane traversant entre autres, sur St-Edouard les rues Notre-Dame et Toupin pour se terminer à l'intersection de la ligne médiane du boulevard Loranger; de là, vers l'ouest, jusqu'à l'intersection de la ligne médiane de la rue Dorval; de là, en ligne droite vers le nord-ouest, cette ligne médiane traversant entre autres, sur Dorval, les boulevards Ste-Madeleine et Montplaisir; puis traversant en ligne droite le terrain de la compagnie Reynold's jusqu'à la rue De Grandmont et le terrain du Centre récréatif jusqu'à la rue Patry; de là, vers le nord-est, longeant la ligne médiane de la rue Patry jusqu'à son point de départ.

DISTRICT ELECTORAL NO 3:

Partant d'un point situé à l'intersection de la rue Patry et du prolongement de la rue Dorval; de là, vers le sud-est, en ligne droite en direction du fleuve St-Laurent, cette ligne médiane traversant entre autres sur Dorval, les boulevards Montplaisir et Ste-Madeleine pour se terminer à l'intersection de la ligne médiane du boulevard Loranger; de là, vers l'est jusqu'à l'intersection de la ligne médiane de la rue St-Edouard; de là, vers le sud-est, traversant entre autres la rue Notre-Dame pour se terminer sur la rive du fleuve St-Laurent; de là, vers le sud-ouest, jusqu'au prolongement imaginaire de la ligne médiane de la rue St-Pierre jusqu'à la limite de la ville de Trois-Rivières, cette ligne traversant les rues Notre-Dame et St-Jean-Baptiste jusqu'au point d'intersection du boulevard Ste-Madeleine et de la rue St-Pierre;

de là, vers le nord-ouest, en ligne droite, cette ligne médiane traversant entre autres sur St-Pierre, le boulevard Montplaisir et la rue Chenevert, divisant le parc Des Chenaux et la rue Lupien, puis, tout en évitant la rue Lord, traversant sur Julien la rue Thuney jusqu'à la rue Patry; de là, vers le nord-est, longeant la ligne médiane de la rue Patry jusqu'à son point de départ.

DISTRICT ELECTORAL NO 4:

Partant d'un point situé à l'intersection de la rue Patry et Julien; de là, vers le sud-est, en ligne droite, cette ligne médiane traversant, entre autres, sur Julien la rue Thuney et De Grandmont, puis, en ligne droite, incluant la rue Lord, cette ligne médiane longeant la rue Lupien, traversant le parc Des Chenaux, puis sur St-Pierre, traversant entre autres la rue Chenevert et le boulevard Montplaisir jusqu'au point d'intersection du boulevard Ste-Madeleine et de la rue St-Pierre; de là, vers le sud-ouest jusqu'au prolongement imaginaire de la ligne médiane de la rue St-Pierre jusqu'aux limites de la ville de Trois-Rivières; de là, vers le nord-ouest, en suivant la limite de la ville de Trois-Rivières jusqu'au prolongement imaginaire de la rue Thuney, cette ligne médiane traversant la rue Thibeau; de là, vers le nord-est, longeant la ligne médiane de la rue Thuney et de la rue Patry jusqu'à son point de départ.

DISTRICT ELECTORAL NO 5:

Partant d'un point situé à l'intersection de la voie du Canadien Pacifique et du boulevard St-Maurice; de là, vers le sud-est, en ligne droite, longeant les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine et de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap jusqu'au prolongement imaginaire de la ligne médiane de la rue Patry; de là, vers le sud-ouest, longeant la ligne médiane de la rue Patry, traversant entre autres les rues Des Erables, St-Laurent, Rochefort et le prolongement imaginaire de la rue Thuney jusqu'aux limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine et de la ville de Trois-Rivières; de là, vers le nord-ouest, en suivant les limites de ces deux villes jusqu'au prolongement imaginaire d'une ligne se terminant à l'intersection de la voie du Canadien Pacifique; de là, longeant la ligne médiane de la voie du Canadien Pacifique vers l'est jusqu'à son point de départ.

DISTRICT ELECTORAL NO 6:

Partant d'un point situé à l'intersection du boulevard Des Prairies et des limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine

et de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap; de là, vers le sud-est, longeant ces limites jusqu'au point d'intersection avec la ligne médiane de la voie du Canadien Pacifique; de là, vers le sud-ouest, longeant la voie du Canadien Pacifique jusqu'à son point d'intersection avec la ligne médiane de la rue Thibeau; de là, vers le nord-ouest, longeant la rue Thibeau vers son point d'intersection avec la ligne médiane du boulevard Des Prairies; de là, vers l'est, longeant le boulevard Des Prairies jusqu'à son point de départ.

DISTRICT ELECTORAL NO 7:

Partant d'un point situé à l'intersection de la voie du Canadien Pacifique et de la rue Thibeau; de là, vers le sud-ouest, longeant la ligne médiane de cette même voie jusqu'à la limite des deux villes de Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine; de là, longeant les limites de ces deux municipalités jusqu'à son point d'intersection avec la ligne médiane du ruisseau Ogden; de là, vers le nord, longeant ce ruisseau jusqu'à la ligne médiane de la limite ouest du boulevard Pie XII; de là, vers l'est, en suivant la ligne médiane du boulevard Pie XII jusqu'à son point d'intersection avec la rue Thibeau; de là, vers le sud-est, longeant la ligne médiane de la rue Thibeau jusqu'à son point de départ.

DISTRICT ELECTORAL NO 8:

Partant d'un point situé à l'intersection du boulevard Des Prairies et des limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine et la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap; de là, vers l'ouest, longeant le boulevard Des Prairies jusqu'à son point d'intersection avec la ligne médiane de la rue Thibeau; de là, vers le sud-est, longeant la rue Thibeau jusqu'à son point d'intersection avec le boulevard Pie XII; de là, vers l'ouest, en suivant la ligne médiane du boulevard Pie XII jusqu'à son point d'intersection avec la ligne médiane du ruisseau Ogden; de là, en suivant ce ruisseau jusqu'aux limites des municipalités de Cap-de-la-Madeleine et de Trois-Rivières; de là, vers le nord-ouest, jusqu'au ruisseau Lachapelle; de là, vers le nord-est, jusqu'aux limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine et de la municipalité de St-Louis-de-France; de là, vers le sud-est, en longeant les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine et des municipalités de Ste-Marthe-du-Cap et de St-Louis-de-France jusqu'à son point de départ.

4.- La carte ci-annexée fait partie intégrante de la présente résolution.

En cas de contradiction entre le texte de la présente résolution et la carte ci-annexée, le texte a préséance.

ADOPTE

Rés. adoption du
règl. no 642-P
(C.I.T.F.)
84-142

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-P, intitulé: "Règlement pour adopter le règlement numéro 3-A (1984) de la C.I.T.F., amendant le règlement numéro 3 (1980) lequel règlement décrétait et autorisait l'achat de divers équipements au montant de 1 023 000,00 \$, aux fins de modifier l'objet du règlement pour permettre de faire également l'acquisition d'une automobile servant aux chefs de service", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion
règl. de division des quartiers électoraux
84-143

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AYANT POUR EFFET DE DIVISER LA MUNICIPALITE EN DISTRICTS ELECTORAUX CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES ELECTIONS DANS CERTAINES MUNICIPALITES".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 19^e jour du mois de mars 1984.

(Signé) NORMAND VIVIER

Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Rés. adoption du
projet de règl.
no 625-1
lotissement
84-144

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 625-1, amendant le règlement numéro 625 concernant le lotissement dans la municipalité de Cap-de-la-Madeleine, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. adoption du projet de règl. no 620-38 zonage

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-145

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-38, concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, afin de permettre l'étalage extérieur à certaines conditions, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Rés. adoption de plan

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-146

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 553-137 (rue) et 672 à 677, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par monsieur Jean Châteauneuf, a.g., en date du 7 février 1984, et portant le numéro 50264.

ADOPTÉ

Rés. échange de terrains avec la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges, Les Jardins Jacques Lemercier et la Ville

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: 1.- Que la ville de Cap-de-la-Madeleine procède à la signature d'un acte d'échange à intervenir avec la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges, aux termes duquel acte d'échange, la ville de Cap-de-la-Madeleine cède et transporte à la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges, les immeubles suivants, savoir:

DESIGNATIONS

84-147

a) Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse du Cap-de-la-Madeleine comme étant le lot numéro DEUX du lot numéro DOUZE du lot numéro UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE CENT QUINZE (415-1-12-2).

Le tout sans bâtisse.

Cet immeuble a une superficie de six mille neuf cent treize mètres carrés et huit dixièmes de mètres carrés (6 913,8 m.c.).

b) Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant la subdivision officielle numéro TROIS CENT VINGT-NEUF du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-ET-UN (551-329).

Le tout sans bâtisse.

Cet immeuble a une superficie de sept mille trois cent soixante-et-trois mètres carrés et huit dixièmes de mètres carrés (7 363,8 m.c.).

- c) Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant la subdivision officielle numéro TROIS CENT TRENTE du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-ET-UN (551-330).

Le tout sans bâtisse.

Cet immeuble a une superficie de six mille trois cent dix-huit mètres carrés et six dixièmes de mètres carrés (6 318,6 m.c.).

- d) Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-ET-UN (Ptie 551), et pouvant être plus amplement décrit comme suit, savoir:- Partant d'un point situé au point de rencontre des lots 551-230, 551-461 (rue) et P551 non subdivisé, le tout du cadastre fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, de là dans une direction ouest une distance de cent cinquante-six mètres et cinquante-quatre centimètres (156,54 m.), en suivant la limite nord-est du lot 551-461 (rue) du cadastre fait pour la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, de là dans une direction générale nord-ouest, une distance de neuf mètres et cinquante-neuf centimètres (9,59 m.) le long d'un arc de cercle de six mètres et dix centimètres (6,10 m.) de rayon, de là dans une direction nord-est en suivant une perpendiculaire en la rue Desormeaux (lot 551-461), une distance de cent trente-six mètres et vingt-deux centimètres (136,22 m.), de là dans une direction nord-est une distance de quarante-trois mètres et soixante-et-trois centimètres (43,63 m.) le long d'un arc de cercle de cent mètres et sept centimètres (100,07 m.) de rayon, de là dans une direction nord-est une distance de cent quatorze mètres et cinquante-et-un centimètres (114,51 m.) de là dans une direction sud une distance de trois cent six mètres et quatre-vingt-trois centimètres (306,83 m.), jusqu'au point de départ, borné comme suit, savoir:- A l'est par le lot 551-230 du cadastre fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine au sud et sud-ouest par le lot

551-461 dudit cadastre (rue), à l'ouest et au nord-ouest par le lot P551 dudit cadastre.

Le tout sans bâtisse.

Cet immeuble a une superficie de vingt-huit mille cent cinquante-six mètres carrés et huit dixièmes de mètres carrés (28 156,8 m.c.).

Tous ces immeubles ont une superficie totale de quarante-huit mille sept cent cinquante-trois mètres carrés (48 753 m.c.).

- 2.- Que, en contrepartie, la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges cède à la ville de Cap-de-la-Madeleine l'immeuble suivant, savoir:

DESIGNATION

- a) Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie de la subdivision officielle numéro DEUX CENT TRENTE du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-ET-UN (551-230), pouvant être plus amplement décrit comme suit, savoir:- Partant d'un point situé au coin nord-ouest du lot 551-122 du cadastre fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et du coin nord-est du lot 551-230 dudit cadastre, de là dans une direction sud une distance de quatre-vingt-un mètres et soixante-et-quinze centimètres (81,75 m.) jusqu'à un point situé au coin sud-ouest du lot 551-129 dudit cadastre, de là dans une direction est une distance de vingt-sept mètres et quarante-trois centimètres (27,43 m.) jusqu'à un point situé au sud-est du lot 551-129 dudit cadastre, de là dans une direction sud en longeant la limite ouest de la rue Barkoff en la ville de Cap-de-la-Madeleine une distance de cent un mètres et quatre-vingt-six centimètres (101,86 m.), de là dans une direction nord-ouest une distance de neuf mètres et quarante-deux centimètres (9,42 m.) le long d'un arc de cercle de six mètres de rayon (6 m.), de là dans une direction ouest une distance de dix-huit mètres et trente-quatre centimètres (18,34 m.), de là dans une direction nord-ouest une distance de cinquante-neuf mètres et vingt-et-un centimètres (59,21 m.) le long d'un arc de cercle de cent mètres (100 m.) de rayon, de là dans une direction nord-ouest une distance de cinquante-neuf mètres

et soixante-et-six centimètres (59,66 m.), de là dans une direction nord-ouest une distance de quarante-quatre mètres et cinquante-neuf centimètres (44,59 m.) le long d'un arc de cercle de cent soixante mètres et vingt-trois centimètres (160,23 m.), de là dans une direction nord-ouest une distance de quatre-vingt-treize mètres et cinquante-cinq centimètres (93,55 m.), de là dans une direction nord-ouest une distance de quarante-sept mètres et treize centimètres (47,13 m.) le long d'un arc de cercle de cent mètres et un centimètre (100,01 m.) de rayon, de là dans une direction nord-ouest une distance de vingt-cinq mètres et neuf centimètres (25,09 m.) de là dans une direction ouest une distance de neuf mètres et cinquante-huit centimètres (9,58 m.) le long d'un arc de cercle de six mètres et dix centimètres (6,10 m.) de rayon, de là dans une direction sud-ouest une distance de cinq mètres et cinquante-huit centimètres (5,58 m.), de là dans une direction nord en longeant la limite ouest du lot 551-230 dudit cadastre une distance de cent quarante-huit mètres et trente-deux centimètres (148,32 m.), de là dans une direction nord-est en longeant la limite sud-est du lot numéro 551-233 dudit cadastre (rue) une distance de cent sept mètres et un centimètre (107,01 m.) de là dans une direction générale sud-est en longeant la limite sud-ouest du lot 551-231 dudit cadastre (rue) une distance de deux cent cinquante-et-un mètres et quatre-vingt-un centimètres (51,81 m.) jusqu'au point de départ, borné comme suit, savoir:- au nord-ouest par le lot 551-233 dudit cadastre (rue) et par le lot 551-183 dudit cadastre (rue), au nord et au nord-est par le lot 551-231 dudit cadastre (rue Monseigneur-Comtois), au nord-est et à l'est par les lots 551-122, 551-95, 551-96 et 551-129 dudit cadastre, au nord par le lot 551-129 dudit cadastre, à l'est par le lot 551-124 dudit cadastre (rue Barkoff), au sud et sud-ouest par la balance dudit lot 551-230 dudit cadastre, demeurant la propriété de la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges, à l'est et sud-ouest par le lot P551 dudit cadastre, propriété de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Le tout sans bâtisse.

Cet immeuble a une superficie totale de cinquante-neuf mille cent neuf mètres carrés (59 109 m.c.).

- 3.- Que tel acte d'échange soit consenti de part et d'autre pour une évaluation globale d'une somme de DEUX DOLLARS ET SOIXANTE-ET-NEUF CENTS (2,69 \$) le mètre carré, laissant une soulte de MILLE DEUX CENT TRENTE-SIX DOLLARS ET CINQ CENTS (1 236,05 \$) à être payée à la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges, chacun des co-échangiste donnant à l'autre co-échangiste, QUITTANCE GENERALE ET FINALE.
- 4.- Que, de plus, la ville de Cap-de-la-Madeleine procède à la signature d'un acte d'échange avec Les Jardins Jacques Lemercier inc., aux termes duquel acte d'échange, la ville de Cap-de-la-Madeleine cède à Les Jardins Jacques Lemercier inc., les immeubles suivants, savoir:

DESIGNATIONS

- a) Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie de la subdivision officielle numéro DEUX CENT TRENTE du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-ET-UN (551-P230), et pouvant être plus amplement décrit et désigné comme suit, savoir:- Partant d'un point situé à l'extrémité nord-ouest du lot 551-122 du cadastre fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, de là dans une direction sud une distance de quatre-vingt-un mètres et soixante-et-quinze centimètres (81,75 m.) jusqu'à un point situé au coin sud-ouest du lot 551-129, de là dans une direction générale est une distance de vingt-sept mètres et quarante-trois centimètres (27,43 m.) jusqu'à un point situé au coin sud-est dudit lot 551-129 dudit cadastre, de là dans une direction générale sud une distance de soixante-et-neuf mètres et soixante-et-quatorze centimètres (69,74 m.) en suivant la limite ouest de la rue Barkoff en ladite ville de Cap-de-la-Madeleine, de là dans une direction sud-ouest une distance de neuf mètres et quarante-trois centimètres (9,43 m.) le long d'un arc de cercle d'un rayon de six mètres (6 m.), de là dans une direction générale ouest une distance de dix-huit mètres et trente-trois centimètres (18,33 m.), de là dans une direction nord-ouest une distance de quarante-sept mètres et trente centimètres (47,30 m.) le long d'un arc de cercle de soixante-et-dix-neuf mètres et quatre-vingt-huit centimètres de rayon (79,88 m.), de là dans une direction nord-ouest une distance de cinquante-neuf mètres et soixante-et-six centimètres (59,66 m.), de là dans une direction générale nord-ouest une distance de cinquante mètres et dix-neuf centimètres (50,19 m.) en suivant un arc de cercle de cent

quatre-vingt mètres et trente-cinq centimètres de rayon (180,35 m.), de là dans une direction nord-ouest, une distance de quatre-vingt-treize mètres et cinquante-cinq centimètres (93,55 m.), de là dans une direction nord-ouest une distance de trente-sept mètres et soixante-et-cinq centimètres (37,65 m.) en suivant un arc de cercle de soixante-et-dix-neuf mètres et quatre-vingt-neuf centimètres (79,89 m.) de rayon, de là dans une direction nord-ouest une distance de vingt-cinq mètres (25 m.), de là, dans une direction générale nord, nord-ouest, une distance de neuf mètres et cinquante-huit centimètres (9,58 m.), le long d'un arc de cercle de six mètres et dix centimètres de rayon (6,10 m.), de là dans une direction nord-est une distance de trente-deux mètres et quatre-vingt-six centimètres (32,86 m.), de là, dans une direction nord et nord-est une distance de quatre-vingt-quatre mètres et dix-sept centimètres (84,17 m.), le long d'un arc de cercle de soixante-et-dix mètres et six centimètres (70,06 m.) de rayon, de là dans une direction nord, une distance de vingt-huit mètres et cinquante-six centimètres (28,56 m.), de là dans une direction nord-est une distance de dix mètres et sept centimètres (10,07 m.) le long d'un arc de cercle d'un rayon de six mètres et dix centimètres (6,10 m.), de là dans une direction nord-est une distance de quarante-neuf mètres et trente-et-un centimètres (49,31 m.), de là dans une direction sud-est une distance de neuf mètres et cinquante-huit centimètres (9,58 m.), le long d'un arc de cercle de six mètres et dix centimètres de rayon (6,10 m.), de là dans une direction sud-est une distance de dix-huit mètres et quatre centimètres (18,04 m.), de là dans une direction sud-est, une distance de vingt-six mètres et quatre-vingt-onze centimètres (26,91 m.), le long d'un arc de cercle d'un rayon de quarante-six mètres et soixante-et-trois centimètres (46,63 m.), de là dans une direction générale sud-est une distance de cent soixante-et-onze mètres et quarante-et-un centimètres (171,41 m.), de là dans une direction est une distance de vingt-six mètres (26 m.) le long d'un arc de cercle de quarante-cinq mètres et trois centimètres de rayon (45,03 m.), jusqu'au point de départ, borné comme suit, savoir:- au nord par les lots 551-233 et 551-183 dudit cadastre (rues), au nord-est par le lot 551-231 dudit cadastre (rue Mgr Comtois), à l'est par les lots 551-122, 551-95, 551-96 et

551-129 dudit cadastre, au nord, par le lot 551-129 dudit cadastre, à l'est par le lot 551-124 dudit cadastre (rue Barkoff), au sud et sud-ouest par le lot 551-P230 dudit cadastre (demeurant la propriété de la ville de Cap-de-la-Madeleine et démontré sur le plan ci-après mentionné comme étant rue Vaillancourt, à l'ouest et au nord-ouest par le lot 551-P230 dudit cadastre, demeurant la propriété de la ville de Cap-de-la-Madeleine et démontré sur le plan ci-après mentionné comme étant rue Chapleau.

Le tout sans bâtisse.

Cet immeuble a une superficie totale de quarante-quatre mille sept cent quatorze mètres carrés et trois centimètres carrés (44 714,03 m.c.).

- b) Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, comme étant une partie de la subdivision officielle numéro DEUX CENT TRENTE du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-ET-UN (551-P230), et pouvant être plus amplement décrit et désigné comme suit, savoir:- Partant d'un point situé à l'extrémité nord-ouest du lot 551-230 dudit cadastre et qui est le point de rencontre entre les lots 551-230, 551-233 et P551, le tout du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, de là dans une direction est une distance de treize mètres et quarante-six centimètres (13,46 m.), le long de la limite sud du lot 551-233, de là dans une direction générale est une distance de treize mètres et vingt-neuf centimètres (13,29 m.) en suivant la limite sud du lot 551-233 et le tout le long d'un arc de cercle d'un rayon de deux cent quatre-vingt-treize mètres et soixante-et-six centimètres (293,66 m.), de là dans une direction générale sud-est une distance de huit mètres et quarante-deux centimètres (8,42 m.) le long d'un arc de cercle d'un rayon de six mètres et dix centimètres (6,10 m.), de là dans une direction sud une distance de trente-deux mètres et quatre-vingt-dix-huit centimètres (32,98 m.), de là dans une direction sud et sud-ouest une distance de soixante mètres (60 m.) le long d'un arc de cercle d'un rayon de quarante-neuf mètres et quatre-vingt-quinze centimètres (49,95 m.), de là dans une direction nord-ouest une distance de trente-cinq mètres et quatre-vingt centimètres (35,80 m.), de là dans une direction nord,

une distance de soixante-et-dix-huit mètres et soixante-et-douze centimètres (78,72 m.) jusqu'au point de départ, borné comme suit, savoir:- au nord par le lot 551-233 dudit cadastre (rue) au nord-est, à l'est et sud-est, par le lot 551-P230 dudit cadastre, demeurant la propriété de la ville de Cap-de-la-Madeleine et montré sur le plan ci-après mentionné comme étant la rue Chapleau, au sud et sud-ouest par le lot 551-P230 dudit cadastre, demeurant la propriété de la ville de Cap-de-la-Madeleine, à l'ouest, par le lot P551 dudit cadastre.

Le tout sans bâtisse.

Cet immeuble a une superficie totale de trois mille sept cent soixante-et-onze mètres carrés et trente centimètres carrés (3 771,30 m.c.).

- 5.- Que en contrepartie, Les Jardins Jacques Lemercier inc. cède et transporte à la ville de Cap-de-la-Madeleine, les immeubles suivants, savoir:

DESIGNATIONS

- a) L'immeuble ci-dessus désigné au paragraphe "d" du paragraphe "désignation" du paragraphe "1" de la présente résolution.
- b) Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-ET-UN (Ptie 551), et pouvant être plus amplement décrit et désigné comme suit, savoir:- Partant d'un point situé au coin nord-est du lot numéro 559-25 (rue) du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, de là dans une direction sud-est en longeant la limite sud-ouest du lot 551-164 une distance de douze mètres et dix-neuf centimètres (12,19 m.), de là dans une direction sud-ouest une distance de cent vingt-neuf mètres et deux centimètres (129,02 m.), de là dans une direction sud-est, une distance de quatre-vingt-quatre mètres et quatre-vingt-dix-neuf centimètres (84,99 m.), de là dans une direction est, une distance de cent neuf mètres et quatre-vingt-dix-neuf centimètres (109,99 m.), de là dans une direction est une distance de cent dix mètres et neuf centimètres (110,09 m.) jusqu'à un point situé sur la limite ouest du lot 551-230 à soixante-et-dix-huit mètres et soixante-et-douze centimètres (78,72 m.) du coin nord-ouest dudit lot 551-230,

de là dans une direction sud en longeant ladite limite ouest du lot 551-230 dudit cadastre, une distance de soixante-et-neuf mètres et soixante centimètres (69,60 m.), de là dans une direction sud-ouest une distance de cent quatorze mètres et cinquante-et-un centimètres (114,51 m.), de là dans une direction sud-ouest, une distance de quarante-trois mètres et soixante-et-trois centimètres (43,63 m.) en suivant un arc de cercle de cent mètres et sept centimètres (100,07 m.) de rayon, de là dans une direction sud-ouest une distance de cent trente-six mètres et vingt-deux centimètres (136,22 m.), de là dans une direction sud-est une distance de neuf mètres et cinquante-neuf centimètres (9,59 m.) en suivant un arc de cercle de six mètres et dix centimètres (6,10 m.) de rayon jusqu'à un point situé sur la limite nord-est du lot 551-461 dudit cadastre (rue), à cent cinquante-six mètres et cinquante-quatre centimètres (156,54 m.) au nord-ouest du coin sud-ouest du lot 551-230 dudit cadastre, de là dans une direction nord-ouest en longeant la limite nord-est du lot 551-461 dudit cadastre, une distance de trente-deux mètres et trente-deux centimètres (32,32 m.), de là dans une direction générale est une distance de neuf mètres et cinquante-neuf centimètres (9,59 m.) en suivant un arc de cercle de six mètres et dix centimètres de rayon (6,10 m.), de là dans une direction nord-est une distance de cent trente-six mètres et vingt-deux centimètres (136,22 m.), de là dans une direction nord-est une distance de quatre-vingt-treize centimètres (0,93 m.), le long d'un arc de cercle de cent vingt mètres et dix-neuf centimètres (120,19 m.) de rayon, de là dans une direction nord-est une distance de cent quarante-trois mètres et vingt-cinq centimètres (143,25 m.), de là dans une direction sud-ouest une distance de cent quarante mètres et soixante-et-sept centimètres (140,67 m.), de là dans une direction nord-ouest une distance de cent vingt-quatre mètres et quatre-vingt-seize centimètres (124,96 m.) en suivant un arc de cercle de trois cent vingt-trois mètres et vingt-six centimètres de rayon (323,26 m.), le tout en suivant la limite nord-est du lot 551-460 dudit cadastre (rue), de là dans une direction est en longeant la limite sud du lot 551-226-3 dudit cadastre une distance de quarante-quatre mètres et trente-six centimètres (44,36 m.), de là dans une direction nord en longeant la limite est du lot

551-226-3 dudit cadastre, une distance de soixante-et-seize mètres et vingt centimètres (76,20 m.), de là dans une direction ouest en longeant la limite nord du lot 551-226-3 dudit cadastre, une distance de quatre-vingt-neuf mètres et vingt-trois centimètres (89,23 m.), de là dans une direction nord en longeant la limite est du lot 551-459 (rue) dudit cadastre, une distance de trente-neuf mètres et quatre-vingt-dix-huit centimètres (39,98 m.) en suivant un arc de cercle de trois cent vingt-trois mètres et vingt-six centimètres de rayon (323,26 m.), de là dans une direction nord en longeant la même limite une distance de six mètres et trente-trois centimètres (6,33 m.), de là dans une direction est longeant la limite sud du lot 557-3 (rue) dudit cadastre, une distance de soixante-et-deux mètres et quatre-vingt-huit centimètres (62,88 m.), de là dans une direction nord-est longeant la limite sud-est du lot 558-4 (rue) dudit cadastre une distance de trente-cinq mètres et soixante-et-treize centimètres (35,73 m.) le long d'un arc de cercle de soixante-et-seize mètres et vingt centimètres de rayon (76,20 m.), de là dans une direction nord-est en longeant la limite sud-est du lot 558-4 dudit cadastre, une distance de cent quatre-vingt-dix-sept mètres et quatre centimètres (197,04 m.), de là dans une direction sud-est en longeant la limite sud-ouest du lot 559-25 dudit cadastre, une distance de trois mètres et soixante-et-quatorze centimètres (3,74 m.), de là dans une direction nord-est en longeant la limite sud-est du lot 559-25 dudit cadastre, une distance de quatre-vingt-seize mètres et quatre-vingt-dix-sept centimètres (96,97 m.) jusqu'au point de départ, borné comme suit, savoir:- au nord-est par le lot 551-164 dudit cadastre et par le lot P551 dudit cadastre, à l'est et sud-est par le lot P551 dudit cadastre, au nord et nord-est par le lot P551 dudit cadastre, à l'est par le lot 551-230 dudit cadastre, au sud-est et au sud par le lot P551 dudit cadastre, ci-dessus décrit au paragraphe "a" de la désignation, au sud par la rue Desormeaux en ladite ville de Cap-de-la-Madeleine (lot 551-461 dudit cadastre), à l'ouest, par le lot P551 dudit cadastre, déjà la propriété de la ville de Cap-de-la-Madeleine, au sud par le lot P551 dudit cadastre, déjà propriété de la ville de Cap-de-la-Madeleine, à l'est par le lot P551 dudit cadastre, déjà propriété de la ville de Cap-de-la-Madeleine, au sud-ouest par le lot 551-460 dudit cadastre

(rue) au nord, à l'ouest et au sud par le lot 551-226-3 dudit cadastre, déjà propriété de la ville de Cap-de-la-Madeleine, à l'ouest par le lot 551-459 dudit cadastre (rue), au nord-ouest et au nord par les lots 557-3, 558-4, 559-66 et 559-25 dudit cadastre (rues).

Cet immeuble a une superficie totale de soixante-et-dix-huit mille huit cent quatre-vingt mètres carrés et quatre-vingt-dix centimètres carrés (78 880,90 m.c.).

- 6.- Que tel acte d'échange avec Les Jardins Jacques Lemercier inc. comprenne une soulte de CENT DIX MILLE TROISECENT VINGT DOLLARS ET VINGT-NEUF CENTS (110 320,29 \$), en faveur de Les Jardins Jacques Lemercier inc., telle soulte n'étant cependant pas garantie par privilège de vendeur, par privilège de cédant, non plus que par privilège de co-échangiste et telle somme étant une obligation personnelle en faveur de Les Jardins Jacques Lemercier inc., et devant être remboursée à Les Jardins Jacques Lemercier inc., par une exemption de céder à la ville de Cap-de-la-Madeleine des terrains représentant DIX POURCENT (10%) du développement total des terrains subdivisés par le cessionnaire, n'incluant pas les rues, et ce jusqu'à ce que Les Jardins Jacques Lemercier inc. aient récupéré telle somme de CENT DIX MILLE TROIS CENT VINGT DOLLARS ET VINGT-NEUF CENTS (110 320,29 \$) après avoir évalué les terrains qu'ils auraient dû céder pour fins de parcs à la somme de DEUX DOLLARS ET SOIXANTE-ET-NEUF CENTS (2,69 \$) du mètre carré.
- 7.- Que chacun des deux actes d'échange comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre, y compris une clause de renonciation au privilège de co-échangiste.
- 8.- Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tels contrats au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine par actes devant M^e Réjean Giroux, notaire à Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Avis de motion

84-148

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT POUR LE PROJET: CITE "JARDINS DES ESTACADES" DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 19^e jour du mois de mars 1984.

(Signé) JEAN BRUNET

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine.

Rés. achat de
terrains, minis-
tère des Trans-
ports

84-149

CONSIDERANT qu'à plus ou moins brève échéance, le ministè-
re des Transports désire se départir du terrain qu'il pos-
sède dans la municipalité de Cap-de-la-Madeleine et situé
dans un quadrilatère formé par les rues Massicotte, Long-
val, Duguay et Toupin, et des bâtisses dessus construites,
entre autres, la bâtisse portant les numéros civiques 33-
35 de la rue Massicotte;

CONSIDERANT que ce site est situé dans un vieux quartier
de la Ville et qu'un H.L.M. pourrait y être avantageuse-
ment érigé;

CONSIDERANT qu'une telle construction pourrait favoriser
la rénovation du quartier de même que la demande de loca-
tion de logements à prix modiques pour ce secteur;

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Ma-
deleine se porte acquéreur dudit terrain et de l'ensemble
des bâtisses qui y sont construites.

ADOPTE

Rés. refus du
grief de l'Ass.
internationale
des machinistes
et travailleurs
de l'aéroastro-
nautique

84-150

CONSIDERANT que l'Association internationale des machinis-
tes et travailleurs de l'aérospatiale (local 2220), a
été formellement avisée à plusieurs reprises que des soumis-
sions publiques devaient être demandées pour l'assurance col-
lective, conformément à l'article 573 de la Loi des cités et
villes;

CONSIDERANT le refus systématique de l'Association de se con-
former à cette loi, et le fait que la Ville n'a pu s'entendre
à ce sujet avec le conciliateur au mois de novembre 1983,
lors de la négociation de la nouvelle convention collective;

CONSIDERANT les demandes faites par l'exécutif de l'Associa-
tion à la Ville en date du 27 février 1984, et le fait que
l'exécutif persistait toujours dans son refus de ne pas vou-
loir aller en soumissions publiques pour le renouvellement
de la police de l'assurance collective de ses membres;

CONSIDERANT l'accord du Président de l'Association donné au Directeur général de la Ville le ou vers le 28 février 1984 pour aller en soumissions publiques, conformément aux demandes de l'Association;

CONSIDERANT la résolution numéro 84-107 qui autorisait le Greffier de la Ville à demander des soumissions publiques conformément aux demandes de l'Association faites à la Ville le 27 février 1984;

CONSIDERANT le grief du 9 mars 1984 stipulant que la Ville avait violé la clause d'assurance de la convention collective formulé par l'Association;

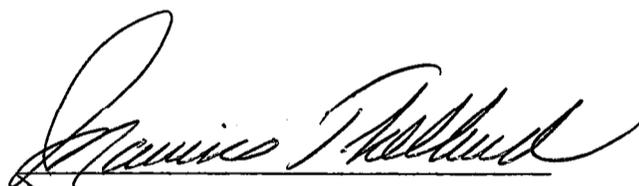
IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

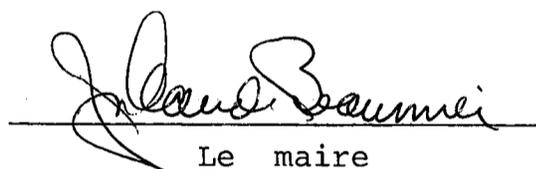
QUE la Ville refuse le grief de l'Association internationale des machinistes et travailleurs de l'aérospatiale, local 2220, du 9 mars 1984, et autorise M^e André Roy à le plaider.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire

Normand Vivier

René Tremblay

ainsi que le directeur
général,

M. Roland Desaulniers

et le directeur général
adjoint,

M. Ronald Marcoux

Augmentation du
prix de l'huile
à chauffage #2

1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur du Service des achats concernant l'augmentation du prix de l'huile à chauffage #2 à compter du 24 janvier 1984, et que suite à ce changement, le prix de l'huile à chauffage #2 est maintenant de 0,267 \$ le litre.

Congrès des éva-
luateurs municipi-
aux à Rouyn

2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise monsieur Jacques Bettez à assister au congrès des évaluateurs municipaux qui aura lieu les 17, 18 et 19 mai prochains à Rouyn et à lui rembourser les dépenses encourues à cette occasion conformément au budget 1984.

Installation de
conduites de fon-
te métriques

3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la compagnie de construction Dollard limitée à installer des conduites de fonte métriques de type K-9 au lieu de conduites de classe 52, pour la totalité du règlement numéro 691, aux conditions spécifiées à l'addenda numéro 1 de la soumission du 16 décembre 1983.

Suspension de
l'application du
règl. 677

4. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de suspendre l'application du règlement numéro 677, concernant les exigences relatives aux ouvertures et excavations dans l'emprise des rues en ce qui a trait à l'Hydro-Québec.

Paiement de la
cotisation au
Conseil des loir-
sirs de la Mauri-
cie inc.

5. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement de la cotisation pour la période du mois d'avril 1984 au mois de mars 1985, au Conseil des loirsirs de la Mauricie inc., au montant de 25,00 \$, et nomme monsieur le conseiller Normand Vivier et monsieur Roger Gravel, directeur du Service loisirs et culture, délégués de la Ville au Conseil des loisirs.

CORRESPONDANCE:

- a) Information: monsieur Jacques Picard est à l'emploi de la Ville, au Service loisirs et culture depuis maintenant six (6) mois.
- b) Temps supplémentaire au Service de la sécurité publique, semaines du 4 au 10 mars et 11 au 17 mars 1984.

- c) Services urbains de la Mauricie: remise de l'audition de cette cause au mois de septembre 1984.
- d) Mise en demeure des avocats Godin et Lacoursière: succession Normand.
- e) Documents, congrès 1984 de l'U.M.Q.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 1984-03-19
84-153

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 19 mars 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies
84-154

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Jean-Paul Boisvert	Prop. par cons. Jean Brunet
Mme Rodolphe Vézina	Prop. par cons. Normand Vivier
Mme Louiselle B.-Guilbeault	Prop. par cons. Jean Brunet
M. Samuel Cossette	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mlle Yolande Hayes	Prop. par cons. Jean Brunet
Mme Louis Coupal	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Donat Hould	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
Mlle Robertine Lemire	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Alcide St-Yves	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Henri Laliberté	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette

Et, profondément touchés de ces deuils cruels désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. adoption de plan
84-155

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 416-788 et 416-789, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par monsieur Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 15 mars 1984, et portant le numéro D-5416.

ADOPTE

Rés. adoption Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

de plan Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

84-156

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 551-484-1, 551-484-2, 551-514 et 551-515, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par monsieur Edouard Lair, a.g., en date du 15 mars 1984, et portant le numéro D 10377.

ADOPTE

Rés. acceptation Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET

soumission, Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

achat fourgon-
nette

84-157

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Micho-tomobile ltée, au montant de 12 291,49 \$, pour l'achat d'une (1) fourgonnette à deux roues motrices d'un P.T.M. 2 800 kg min., transport d'objets légers, modèle de l'année 1984, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Rés. acceptation Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET

soumission, Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

achat de 4 ca-
mionnettes

84-158

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Automobiles Rénauld Boisclair ltée, au montant de 48 832,00 \$, pour l'achat de quatre (4) camionnettes à deux roues motrices d'un P.T.M. 2 800 kg min., cabine allongée, modèle de l'année 1984, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. acceptation Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET

soumission, Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

achat ensemble
de conversion

84-159

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Super Vac inc. au montant de 25 431,30 \$, pour l'achat d'un ensemble de conversion incluant pompe-moteur, accessoires pour un écuireur d'égouts, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Rés. concernant ATTENDU la demande faite par la Maison de l'Amitié inc.

la Maison de auprès de la Commission municipale du Québec pour l'Amitié inc. une exemption de taxes et qui désire se prévaloir des dispositions de la loi sur la fiscalité municipale à cet effet;

84-160

ATTENDU qu'il existe déjà dans notre municipalité une certaine de familles d'accueil poursuivant des fins analogues à celles de la Maison de l'Amitié et qui, n'étant pas officiellement incorporées, ne se prévalent pas des dispositions de ladite loi;

ATTENDU que si la Commission municipale du Québec accède à cette première demande, cela déclenchera une série de demandes de la part d'organismes semblables avec pour résultat final, une perte importante de revenus pour la municipalité au chapitre de la taxe foncière;

ATTENDU que la clientèle de ces établissements bénéficie déjà de nombreux services spécialement mis à leur disposition et subventionnés par les fonds publics, par exemple: le transport adapté pour les handicapés et dont le coût est quatre fois plus élevé que le transport normal, sans compter de nombreux autres avantages qu'elle reçoit des divers paliers de gouvernement, et dont la note est finalement payée par l'ensemble de la population qui assume ainsi ses responsabilités à l'égard de ces personnes désavantagées par rapport aux autres;

ATTENDU que pour ce qui concerne spécialement la Maison de l'Amitié, il est bon de remarquer que tout en payant ses taxes foncières, elle a tout de même fait un surplus de 8 124,00 \$ en 1983 et de 6 585,00 \$ en 1982.

POUR TOUTES CES RAISONS,
IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil n'est pas favorable à la demande d'exemption de taxes formulée par la Maison de l'Amitié inc. auprès de la Commission municipale du Québec.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Conseil autorise la dépense suivante:
achat d'un ensemble de moteur-pompe et accessoires pour écurieur d'égouts, montant de 27 000,00 \$.

Cette dépense devra être prise au fonds de roulement, être approuvée par la Commission municipale du Québec et être remboursée en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 1985.

ADOPTE

Rés. fonds de
roulement,
achat moteur-
pompe

84-161

Rés. soumettre
plans au min.
Env., puits 35

84-162

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise monsieur Ronald Marcoux, ingénieur, à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans, devis et estimations pour la construction du puits numéro 35.

ADOPTE

Rés. engagement
dessinateur

84-163

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'engagement de monsieur Guy Laperrière, avec bon d'emploi, pour une période de vingt (20) semaines, comme dessinateur au Service technique, au salaire prévu à la convention collective des employés de bureau.

ADOPTE

Rés. engagement
commis-télépho-
niste à la poli-
ce

84-164

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'engagement de monsieur Marcel Bellefeuille, au poste de commis-téléphoniste à la police, au salaire de la convention collective de l'Union internationale des employés professionnels et de bureau.

Le vote est demandé par monsieur Jean-Paul Lavergne.

POURCONTRE

1- M. Jacques Lemarier	3- M. Jean-Paul Lavergne
2- M. Pierre A. Brouillette	7- M. Normand Vivier
4- M. Laurent Lavergne	8- M. René Tremblay
5- M. Jean Brunet	
6- M. Claude Champoux	

Résolution adoptée à la majorité des voix.

ADOPTE

Rés. adoption
du règl. 673-D
(Corvée-habi-
tation)

84-165

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le règlement numéro 673-D, intitulé: "Règlement pour abroger le règlement numéro 673-C et amender le règlement numéro 673 tel que modifié par les règlements numéros 673-A et 673-B, afin d'augmenter le fonds de subvention et d'en modifier les conditions", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. acceptation IL EST PROPOSE
états financiers ET UNANIMEMENT RESOLU:
année 1983

84-166

Que soient acceptés les états financiers de la Ville au 31 décembre 1983, vérifiés par la firme de comptables Morin, Cadieux et Matteau.

ADOPTE

Rés. pour amender la rés. no
84-77

84-167

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la résolution numéro 84-77 soit et est amendée de la façon suivante, que les mots: "cette cession est faite pour le prix nominal de 1,00 \$ et le terrain cédé doit servir à l'enlèvement de la rue" soient rayés et remplacés par les mots suivants:

"Que, en compensation, la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à faire les aménagements nécessaires de nivellement de terrain, de gazonnage et de pose de clôture le long de la nouvelle bordure de terrain de la Commission scolaire, aux frais de la Ville".

ADOPTE

Avis de motion
règl. colporteurs

84-168

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT REGISSANT L'EMISSION DE PERMIS A CERTAINES PERSONNES DANS LA MUNICIPALITE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2^e jour du mois d'avril 1984.

(Signé) RENE TREMBLAY

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du ministre du Travail, monsieur André Ouellet: résolution Electro Refractories.

- b) Lettre du ministère de l'Habitation: programme Loginove, extension du secteur incluant St-Eugène.
- c) Lettres de monsieur Marcel Gagnon: Loginove incluant nouveau secteur St-Eugène.
- d) Lettres de monsieur Michel Veillette, programme Loginove.
- e) Lettre de monsieur Roméo Leblanc: programme Loginove.
- f) Lettre de monsieur Claude Robert de la S.C.H.L.: programme Loginove.

Rés. ajournement
à 22 h 15

84-169

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 22 heures et 15 minutes, ce 2 avril 1984.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 2 avril 1984, à 22 heures et 15 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés. refus grief

84-170

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la Ville refuse le grief de monsieur Réjean Lefebvre en date du 9 mars 1984, et autorise M^e André Roy à le plaider.

ADOPTE

Rés. engagement

policier-pompier

84-171

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que monsieur Denis Lahaie soit engagé comme policier-pompier de la ville de Cap-de-la-Madeleine à partir du 3 avril 1984, aux conditions de la convention collective de l'Association des policiers-pompiers du Cap-de-la-Madeleine inc.

ADOPTE

Rés. salaires

O.M.H.

84-172

CONSIDERANT la résolution numéro 83-409 du 3 octobre 1983; il est

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: De payer les salaires prévus au budget 1984 de l'O.M.H.

ADOPTE

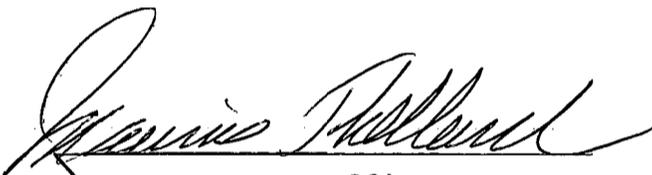
Rés. amender la
convention col-
lective des
policiers-pom-
piers
84-173

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

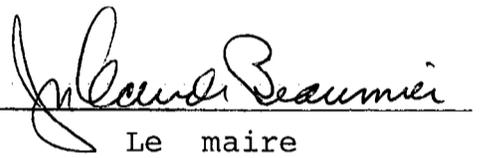
Que le maire, monsieur Jean-Claude Beaumier, le conseiller,
monsieur Laurent Lavergne, le directeur général, monsieur
Roland Desaulniers et le greffier, monsieur Maurice Thel-
lend, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de
la Ville, l'amendement à la convention collective de l'Asso-
ciation des policiers-pompiers du Cap-de-la-Madeleine inc.
relativement au nouveau poste d'agent enquêteur.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire

René Tremblay

ainsi que le directeur
général,

M. Roland Desaulniers

et le directeur général
adjoint,

M. Ronald Marcoux

Rapport du
Comité des loi-
sirs

1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Comité des loisirs du 16 mars 1984, aux articles 1 à 4, avec à l'article 4, la modification suivante: consommation de bière, 1,75 \$ au lieu de 1,65 \$.

Congrès des chefs
de police à Drum-
mondville

2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Directeur du Service de la police à assister au congrès des chefs de police de la province, qui aura lieu à Drummondville, du 24 au 28 juin 1984, et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion conformément au budget 1984.

Démonstration de
Logiciel à St-
Hyacinthe

3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise messieurs Jacques Bettez et Alain Gervais à assister à une démonstration de LOGICIEL sur l'exploitation du rôle d'évaluation à des fins d'urbanisme et d'aménagement, qui aura lieu à St-Hyacinthe le 12 avril 1984, et à leur défrayer les dépenses encourues à cette occasion.

Séance d'é-
tude sur la lu-
brification à
Trois-Rivières

4. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise monsieur Guy Dessaints à assister à une séance d'étude sur la lubrification, qui aura lieu à Trois-Rivières les 17 et 18 avril 1984, et à lui défrayer le coût de participation à cette dite séance, soit 90,00 \$.

Visite de Ville
Mercier concernant
la pollution

5. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise monsieur Roger Nadeau à visiter le site de Ville Mercier, le 20 mai 1984, visite organisée dans le cadre d'un symposium international sur la pollution, et à lui défrayer le coût de participation de cette visite, soit 30,00 \$.

Assurance pour
équipements spor-
tifs à l'aréna

6. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la soumission de Lucien Lévesque et Fils enr. du 26 mars 1984, pour les assurances des équipements sportifs à l'aréna Jean-Guy Talbot, montant assuré: 70 000 \$, prime annuelle de 189,00 \$.

Subventions
Croix-Rouge et
Soc. Canadienne
du Cancer

7. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement des subventions prévues au budget 1984 des associations suivantes: la Croix-Rouge, 25,00 \$ et la Société Canadienne du Cancer, 25,00 \$.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de la Commission de police du Québec: rejet de plaintes.

- b) Lettre du Centre hospitalier Ste-Marie: centre hospitalier désigné responsable en cas de sinistre.
- c) Lettre de monsieur Jean-Marie Jodoin: félicitations aux constables Guy Bérubé et Alain Giguère.
- d) Rapport du Trésorier concernant le projet PRIME.
- e) Lettre du ministère du Revenu: programme "Jeunes volontaires", invitation pour la formation du Comité local.
- f) Lettre de monsieur Marcel Gagnon, M.A.N. concernant terrain et bâtisse, rue Massicotte.
- g) Lettre de la ville de St-Romuald demandant appui pour amendement de l'article 65 de la loi sur la fiscalité municipale.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 1984-04-02
84-176

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 2 avril 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes
84-177

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 6 avril 1984, comprenant:

1) les chèques nos 20172 à 20366 inclus...	771 646,36 \$
2) les paies nos 5 à 13 inclusivement.....	<u>572 846,36 \$</u>
le tout totalisant un déboursé de:	<u><u>1 344 492,72 \$</u></u>

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 344 492,72 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 406 866,05 \$.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTION DE SYMPATHIES

84-178

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Paul-Henri Bellemare Prop. par cons. Normand Vivier

Et, profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. acceptation
soumission,
chemises de po-
liciers

84-179

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Distributeurs R. Nicholls inc., pour l'achat de 160 chemises de policiers à manches courtes au coût de 8,36 \$ chacune et de 160 chemises à manches longues au coût de 9,45 \$ chacune, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. acceptation
soumission,
pantalons
pour offi-
ciers et cons-
tables

84-180

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Martin & Lévesque inc. pour l'achat de 36 pantalons de constable (été) au coût de 27,72 \$ chacun, de 72 pantalons de constable (trois saisons), au coût de 30,72 \$ chacun, de 4 pantalons d'officier (été) au coût de 24,98 \$ chacun et de 8 pantalons d'officier (trois saisons) au coût de 27,98 \$ chacun, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. acceptation
soumission,
soude caustique

84-181

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de C.I.L. inc. au montant de 187,50/T.M.L., pour l'achat d'approximativement 58 T.M.L. de soude caustique 50% pour l'année 1984, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. accep-
tation soumission
pierre concassée

84-182

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Pagé Construction inc., pour approximativement 3 000 T.M. de pierres 0-3/4", au coût de 6,20 \$/T.M. (F.A.B. Garage municipal) et de 4,35 \$ (F.A.B. Carrière) et d'approximativement 500 T.M. de pierres 1½", au coût de 7,25 \$/T.M. (F.A.B. Garage municipal) et de 5,40 \$/T.M. (F.A.B. Carrière), étant

la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. acceptation
soumission,
béton de ciment

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

84-183

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Béton du Cap inc., pour l'achat d'approximativement 200 m.c. de béton de ciment pour l'année 1984, au coût de 85,60 \$/m.c. et autres conditions, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. vente de
terrain à M.
Marc Régis

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-184

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la soumission de monsieur Marc Régis pour le terrain mis en vente par avis public et dont la description apparaît ci-dessous:

1o- Un emplacement de forme triangulaire situé en bordure de la rue Hébert, côté nord-ouest et composé des lots numéros 410-36-P-4 et 410-P-26 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie de 847 pieds carrés, au prix de 0,50 \$ le pied carré, et limité comme suit:

au sud-est sur une longueur d'environ 76,3 pieds par une partie des lots numéros 410-36-P-4 et 410-P-26, rue Hébert;

au sud-ouest sur une profondeur d'environ 1,2 pieds par le lot numéro 410-36-2;

au nord-ouest sur une longueur d'environ 80,53 pieds par les lots numéros 410-36-3 et 410-26-65, propriétés de l'acquéreur;

au nord-est sur une longueur d'environ 20 pieds par le lot numéro 406-P-306, propriété de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

2o- Un autre emplacement situé du côté nord-ouest de la rue Hébert mesurant 34 pieds de largeur par 85 pieds de profondeur et ayant une superficie totale de 2 890 pieds carrés, étant une partie du lot numéro 406-306, cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, au prix de 0,50 \$ le pied carré et borné comme suit:

en front au sud-est par une autre partie du lot numéro 406-306, rue Hébert;

d'un côté au nord-est par une autre partie du lot numéro 406-306, demeurant la propriété de la Ville;

en profondeur sur 34 pieds de largeur par une autre partie du lot numéro 406-306, propriété de la Ville;

du côté sud-ouest sur une longueur de 85 pieds par les lots numéros 410-26-65 et 410-P-26, propriétés de monsieur Marc Régis.

Les deux emplacements formant une superficie totale de 3 737 pieds carrés à 0,50 \$ le pied carré, pour un prix total de 1 868,50 \$.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le contrat dont une copie devra être fournie gratuitement à la Ville.

ADOPTE

Rés. vente de terrain à M.

Jean-Louis Boulay

84-185

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET

Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que la Ville accepte la soumission de monsieur Jean-Louis Boulay pour le terrain mis en vente par avis public et dont la description apparaît ci-dessous:

1o- Le lot numéro 423-49-3 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine;

2o- Une partie du lot numéro 423-48 mesurant 7,5 pieds de front par 37,5 pieds et borné comme suit:

au nord-est sur une largeur de 7,5 pieds par une autre partie du lot numéro 423-48, propriété de monsieur Robert Limoges;

au sud-est sur une longueur de 37,5 pieds par le lot numéro 423-51, propriété de monsieur Marcel Desforges;

au sud-ouest par le lot numéro 423-49-3;

au nord-ouest par le lot numéro 423-46, propriété de monsieur Jean-Louis Boulay;

le tout faisant partie du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cet emplacement a une superficie de 405 pieds carrés et est vendu pour le prix de 125,00 \$, soit le prix de la soumission présentée.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville le contrat, dont une copie doit être fournie gratuitement à la Ville.

ADOPTE

Rés. refus de
grief, Ass.
des cols bleus
84-186

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville refuse le grief de l'Association internationale des machinistes et travailleurs de l'aérospatiale, local 2220, du 20 mars 1984, concernant la négociation des cédules de travail sans le représentant syndical pour les employés du Service de la récréation, division aréna, et autorise M^e André Roy à le plaider.

ADOPTE

Rés. refus de
grief, Ass. des
cols bleus
84-187

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville refuse le grief de l'Association internationale des machinistes et travailleurs de l'aérospatiale, local 2220, du 20 mars 1984, concernant les jours de travail durant les fins de semaine, et autorise M^e André Roy à le plaider.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de monsieur Roméo LeBlanc concernant le programme Loginove.

Ajournement à
mardi, 10 avril
à 19 h 30
84-188

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à mardi, le 10 avril 1984, à 19 heures, 30 minutes.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 10 avril 1984, à 19 heures, 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés. adoption du
règl. 696

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

districts
électoraux

Que le règlement numéro 696, intitulé: "Règlement ayant pour effet de diviser la municipalité en districts électoraux", soit et est adopté tel que présenté par le Greffier à la présente séance.

84-189

ADOPTE

Rés. participa-
tion des promo-
teurs

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que 100,00 \$ le mètre soit chargé aux lots impossibles selon la cédule apparaissant en annexe à chacun des règlements d'emprunt.

84-190

Il sera accordé 60% d'exemption de l'étendue totale en front des lots de coin jusqu'à un maximum d'exemption de 30 mètres mais cette exemption ne devra jamais être moindre que le plus petit frontage.

Cette participation sera payable par chèque visé au moment de la demande de l'installation des services par le promoteur.

A compter de la date de réception dudit chèque jusqu'à la date de paiement de la première estimation des travaux concernés, le montant ainsi versé portera intérêt. Le taux dudit intérêt sera le même que celui obtenu de la banque,

5 0 7 1

par la Ville, pour ses dépôts d'argent, le jour du paiement des intérêts au promoteur.

La date du paiement de cesdits intérêts au promoteur sera celle du paiement de la première estimation des travaux concernés.

Monsieur Claude Champoux enregistre sa dissidence sur cette résolution, car des projets de développement étaient déjà en cours à la date de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTE

Rés. autorisation IL EST PROPOSE

achat système ET UNANIMEMENT RESOLU:

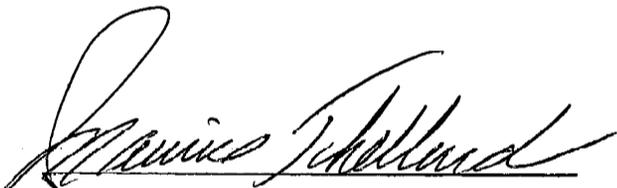
identiphoto

84-191

Que le Conseil autorise l'achat d'un système identiphoto de Diverbec inc. au montant de 1 849,00 \$ plus la taxe provinciale.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le greffier


Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-36, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 3 avril 1984, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 10 et 11 avril 1984, de 9 heures à 19 heures.

1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 620-36, et 1 signature de personne habile à voter était requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-36 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 11^e jour du mois d'avril 1984.



MAURICE THELLEND

NORMAND VIVIER

Greffier municipal

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

5 0 7 3

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

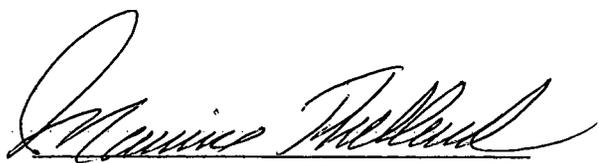
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-37, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 3 avril 1984, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 10 et 11 avril 1984, de 9 heures à 19 heures.

6 000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-37, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-37 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 11^e jour du mois d'avril 1984.



MAURICE THELLEND
Greffier municipal



NORMAND VIVIER
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 16 avril 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

84-192

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux, séances rég. et d'ajour.

84-193

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 9 avril 1984, et de l'assemblée d'ajournement à 19 h 30, le 10 avril 1984, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure

re enregis.
règl. no
620-36

84-194

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-36, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 10 et 11 avril 1984, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-
verbal, procédu-
re enregistrement
règl. 620-37

84-195

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-37, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 10 et 11 avril 1984, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 9 avril 1984

PRESENTS:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le directeur
général,
et le directeur général
adjoint,

M. Roland Desaulniers
M. Ronald Marcoux

Nouveaux tarifs
licences de bi-
cyclettes

1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la recommandation du Directeur de la police en date du 5 avril 1984 concernant les tarifs des licences de bicyclettes.

Engagement de
six cadets poli-
ciers

2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement de six (6) cadets policiers, soient messieurs Gilles Masson, Jacques Faucher, Sylvain Ferland, Richard Frolich, Sylvain Lamothe ainsi que Mlle Nathalie Beaulieu, pour la période du 15 mai au 15 septembre 1984.

Autorisation à
M. Jodoin, véhi-
cule de la police

3. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de retirer l'allocation automobile du Directeur de la police à compter du 16 avril 1984, et autorise ce dernier à utiliser un véhicule de la police pour les fins du Service seulement.

Congrès de la
C.O.M.A.Q.

4. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Trésorier à assister au Congrès des officiers municipaux agréés du Québec, qui aura lieu les 7, 8 et 9 juin 1984 et à lui rembourser les dépenses encourues à cette occasion, conformément au budget 1984.

CORRESPONDANCE:

- a) Rapport des permis de construction, mois de mars 1984.
- b) Temps supplémentaire au Service de la sécurité publique, semaines du 18 au 24 mars, 25 au 31 mars et 1^{er} au 7 avril 1984.
- c) Avis de Dolan et Associés: accusé réception de la demande de la Ville pour l'expérience du groupe des employés extérieurs, faite le 28 mars 1984.
- d) Lettre de remerciements de l'organisation de la Classique internationale de chiens.
- e) Lettre du Service loisirs et culture au Club de canotage: avertissement.
- f) Lettre de madame Nicole Lamy Brassard et autres: services municipaux sur le prolongement de la rue Frontenac.
- g) Lettre de madame Micheline A. Doucet, étalage sur le stationnement du garage Irving, rue Fusey.
- h) Lettre de monsieur Michaud: Avis pour le remplissage du terrain acheté de la Ville sur la rue Vachon.
- i) Lettre de monsieur Jean-Claude Lagacé, président du syndicat des employés extérieurs, local 2220: résolution numéro 84-170.
- j) Lettre des Rendez-Vous Féminins inc.: demande de réception à l'hôtel de ville pour le 17 avril 1984 (acceptée).

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport
Commission per-
manente, séance
du 9 avril
1984
84-196

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 9 avril 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies

84-197

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Marie-Rose Colbert	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Claude Bourgeois	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mme vve Joseph Milot	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
Mme Gérard Bouillé	Prop. par cons. René Tremblay
M. Robert Allard	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Marcel Ayotte	Prop. par cons. Claude Champoux
M. Emile Beaudet	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Alfred Beaumier	Prop. et unanimement résolu
M. Gilles Morin	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Emile Guay	Prop. par cons. Normand Vivier
Mme Gertrude Périgny	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
M. Alphonse Ouellette	Prop. par cons. Laurent Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption rapport
Commission d'urbanisme

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-198

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 10 avril 1984, soit et est adopté aux articles 1 à 20 inclusivement.

ADOPTE

Engagement d'un
stagiaire à
l'O.M.H.

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-199

ET RESOLU: Que le Conseil entérine la résolution numéro 128-2 de l'O.M.H. concernant l'engagement d'un stagiaire pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 1984, aux conditions établies dans ladite résolution numéro 128-2.

ADOPTE

Autorisation
soumettre plans
au min. Environnement

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-200

ET RESOLU: Que le Conseil autorise monsieur Ronald Marcoux, ingénieur, à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans, devis et estimations pour les services municipaux sur la rue portant le numéro de cadastre 553-137 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Acceptation de
soumission,
béton bitumineux

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

84-201

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Pagé Construction inc., pour l'achat d'approximativement 1 200 tonnes

métriques de béton bitumineux, au montant de 35,75 \$ la tonne métrique, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Adoption du
règl. no
697 (col-
porteurs)

84-202

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le règlement numéro 697, intitulé: "Règlement régissant l'émission de permis à certaines personnes dans la municipalité", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption du rè-
glement no
625-1 (lotisse-
ment)

84-203

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 625-1, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 625 concernant le lotissement dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption du
règl. no
620-38
(zonage)

84-204

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le règlement numéro 620-38, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. demande
d'équipements
spéciaux concer-
nant la venue
du Pape

84-205

ATTENDU QUE la visite du Très Saint-Père le Pape Jean-Paul II attirera des foules considérables au Cap-de-la-Madeleine;
ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine aura besoin, pour cet événement exceptionnel et unique, d'équipements spéciaux, soit des barrières de sécurité qu'elle ne possède pas, pour assurer la sécurité et le contrôle des centaines de milliers de visiteurs qu'elle accueillera à cette occasion;

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

De demander aux Villes qui possèdent de tels équipements, de bien vouloir les mettre gratuitement à notre disposition pour cet événement historique, et la ville de Cap-de-la-Madeleine assumera tous les frais impliqués pour le transport de ces équipements et s'engage à payer pour tout dommage ou toute perte qui pourrait résulter de l'usage de cesdits équipements pour les fins ci-haut mentionnées.

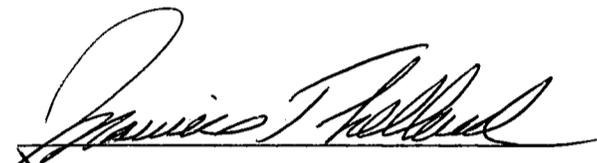
ADOPTE

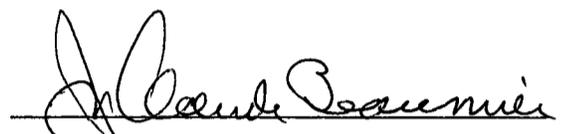
5 0 7 9

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de la Commission municipale du Québec:
Maison de l'Amitié.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le greffier


Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 24 avril 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

84-206

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET

du 1984-04-16 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-207

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 16 avril 1984, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 avril 1984

PRESENTS:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le directeur
général,

M. Roland Desaulniers

et le directeur général
adjoint,

M. Ronald Marcoux

- Période d'essai
de M. Picard
terminée
1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement de monsieur Jacques Picard comme régisseur à la programmation au Service loisirs et culture, au salaire de la fonction, sa période d'essai de six (6) mois étant maintenant terminée.
- Conduits souterrains, rue Ogden
2. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de défrayer le coût pour la traversée souterraine des conduits sur la rue Ogden, le tout tel que soumis par l'Hydro-Québec dans une lettre en date du 10 avril 1984.
- Eclairage de diverses rues
3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la firme Bendwell et Associés à préparer les plans et devis pour l'éclairage des rues Des Estacades, Pie XII, Caron, Belleau, et toute rue du secteur concerné.
- Rés. 75-196-11
abrogée et remplacée
4. Le Conseil réuni en commission permanente, abroge la résolution numéro 75-196-11 et la remplace par la suivante: "Qu'une augmentation de 0,10 \$ soit accordée pour chaque heure de travail aux hommes d'instrument en compensation pour l'utilisation de leur véhicule automobile pour le transport et le remisage des instruments d'arpentage, et portant ainsi le taux horaire à 0,60 \$".

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de monsieur Michel Laroche (Calémy inc.): demande d'achat de terrain, rue Vachon.
- b) Lettre de monsieur Jacques Langevin: échange de terrain avec la Ville.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

- Adoption rapport
Commission permanente, séance du
1984-04-16
- Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
- ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 16 avril 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

84-208

ADOPTE

Adoption liste
de comptes

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-209

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 18 avril 1984, comprenant les chèques numéros 20367 à 20467 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 1 523 153,56 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 523 153,56 \$ sont inclus:

- placements pour un montant de: 1 200 000,00 \$
- service de la dette pour un
montant de : 179 944,64 \$

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

84-210

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Germaine Fortier	Prop. par cons. Claude Champoux
Mme Joseph Houle	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Roger D. Labrie	Prop. par cons. Laurent Lavergne
Mme Georgette Lanouette	Prop. par cons. Jean Brunet
Mme Charlotte Lamothe	Prop. par cons. René Tremblay
Mme vve Donat Vallerand	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mlle Thérèse Boudreau	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Jean Rivard	Prop. par cons. Laurent Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. adoption
de plan

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-211

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 551-478-1, 551-478-2, 551-478-3, 551-479-1, 551-479-2 et 551-479-3, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par monsieur Edouard Lair, a.g., en date du 16 avril 1984, et portant le numéro 10403.

ADOPTE

Rés. acceptation
de soumission

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-212

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Sablière Ste-Marthe inc., au montant de 47 741,80 \$, pour des travaux

d'aqueduc et d'égout, rue Arsenault (règlement numéro 688), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. pour l'im-
plantation de la
tomographie
axiale à Trois-
Rivières

84-213

CONSIDERANT QUE le C.R.S.S.S. 04 a reconnu la nécessité que notre région offre, de façon urgente, les examens sur tomographe axial à notre population (environ trois mille par année);

CONSIDERANT QUE le ministère des Affaires sociales accepte de financer les premiers six cent mille dollars (600 000 \$) de ce projet dont le coût global s'élève à 1 500 000 \$;

CONSIDERANT QUE les autres sources de financement sont assurées;

CONSIDERANT QUE tout délai additionnel pourrait générer des coûts d'achat supplémentaires de 150 000 \$ en plus des impacts négatifs sur la qualité de soins;

CONSIDERANT QUE notre région est la seule région au Québec à forte concentration urbaine à ne pas encore offrir ce service à sa population;

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

De demander au C.R.S.S.S. 04 et au ministère des Affaires sociales d'autoriser l'acquisition immédiate du tomographe axial à Trois-Rivières et de ne pas différer leur décision à cause des discussions en cours sur la régionalisation dans notre région, le choix du site d'implantation pouvant être déterminé dans les semaines subséquentes.

ADOPTE

Rés. vente pour
taxes 1984

84-214

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine ordonnent au Greffier municipal de vendre à l'enchère publique, les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées depuis trois (3) ans.

ADOPTE

Rés. nommant
enchérisseur
concernant la
vente pour
taxes

84-215

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le trésorier de la Ville, monsieur Réjean Giguère ou le comptable de la Ville, monsieur Constant Lemire, soient et sont par la présente autorisés à enchérir lors de la vente de l'année 1984, pour les taxes municipales et scolaires dues à date, ainsi que des intérêts et déboursés encourus.

ADOPTE

Randonnée cyclis- IL EST PROPOSE
te de l'Hebdo ET UNANIMEMENT RESOLU:

84-216

De mettre gratuitement à la disposition des organisateurs de la randonnée cycliste familiale de l'Hebdo, prévue pour le 12 août 1984, les terrains entourant l'aréna Jean-Guy Talbot, tel que demandé dans une lettre en date du 17 avril 1984.

ADOPTE

Rés. nommant
M. Giguère,
directeur géné-
ral adjoint en
cas d'absence
ou d'incapaci-
té du directeur
général

CONSIDERANT la loi numéro 45 sanctionnée le 22 décembre 1983, laquelle change le titre de gérant pour celui de directeur général;

CONSIDERANT l'article 112 de ladite loi 45 qui stipule que le Conseil peut également nommer un directeur général adjoint en cas d'absence du directeur général ou en cas d'incapacité;

CONSIDERANT que le trésorier et gérant-adjoint, monsieur Réjean Giguère est sur place à l'hôtel de ville;

84-217

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que monsieur Réjean Giguère, c.g.a., soit nommé directeur général adjoint en cas d'absence ou d'incapacité du directeur général en titre, monsieur Roland Desaulniers, c.g.a.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de monsieur Michel Veillette concernant le programme Loginove.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le greffier


Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 30 avril 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés. adoption
de l'ordre du
jour

84-218

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté avec les changements apportés, soit l'article 5b) reporté à une séance d'ajournement ainsi que les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-
verbal, séance
du 1984-04-24

84-219

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 24 avril 1984, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 avril 1984

PRESENTS:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le directeur
général,

M. Roland Desaulniers

et le directeur général
adjoint,

M. Ronald Marcoux

Colloque de
la Fédération
des chefs
de pompiers

1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise monsieur Guy Bettez à assister au colloque de la Fédération des chefs de pompiers, qui aura lieu à Rivière-du-Loup les 18, 19 et 20 mai 1984, et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion conformément au budget 1984.

Location d'un
véhicule auto-
mobile

2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la location d'un véhicule automobile pour monsieur Pierre Duguay du Service de la sécurité publique pour les nombreux déplacements qu'il doit effectuer au sein du comité constitué pour la visite papale au Cap-de-la-Madeleine.

Engagement em-
ployée surnuméraire à la biblio-
thèque

3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement de mademoiselle Elise Pellerin comme employée surnuméraire à la bibliothèque municipale lors des vacances des employées de la bibliothèque.

Engagement tem-
poraire
d'une se-
crétaire à
la police

4. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement temporaire d'une secrétaire au Service de la sécurité publique, pour la durée du congé de maternité de madame Sylvie Chartray.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de l'Association des policiers et pompiers: grief retiré (monsieur Charles Loranger).
- b) Temps supplémentaire au Service de la sécurité publique.
- c) Mise en demeure à Dolan et Associés.
- d) Rapport du Trésorier sur les bénéfiques marginaux des employés.
- e) Rapport budgétaire au 31 mars 1984.
- f) Lettre de la Charbonnerie Champlain ltée, amendement au zonage (refusé).

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport
Commission perma-
nente, séance
du 1984-04-24

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 24 avril 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

84-221

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme vve Vincent Lavigne Prop. par cons. Normand Vivier
 Mme vve Lucien Renaud Prop. par cons. Jean Brunet
 Mme Madeleine Léveillée-Roy Prop. par cons. Jacques Lemarier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. loi sur la
 fiscalité muni-
 cipale, article
 65-1 villes in-
 dustrielles

CONSIDERANT QUE le législateur québécois a modifié le régime fiscal municipal lorsqu'il a édicté l'article 65(1) de la loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDERANT QUE cette loi et cet article rendent toute l'industrie taxable sauf ce qui y est expressément énoncé;

84-222

CONSIDERANT QUE les municipalités industrielles font l'expérience de cette législation nouvelle;

CONSIDERANT QUE les évaluateurs des municipalités du Québec ont tenu compte de ce changement de philosophie du gouvernement du Québec quant à l'inscription au rôle d'évaluation des immeubles à vocation industrielle;

CONSIDERANT QUE des compagnies industrielles majeures du Québec ont entrepris un débat juridique devant diverses instances telles que le Bureau de Révision de l'Evaluation foncière du Québec, la Cour Provinciale, la Cour Supérieure;

CONSIDERANT QUE ce débat judiciaire couvre les années 1980, 1981, 1982, 1983, 1984 et crée une situation d'instabilité financière pour les municipalités;

CONSIDERANT QUE le texte de loi semble laisser place pour les compagnies à contester l'interprétation des termes production et fabrication créant beaucoup d'incertitude pour les corporations municipales;

CONSIDERANT QUE les évaluations contestées au Québec pourraient signifier une perte de l'ordre de 32 milliards de dollars;

CONSIDERANT QUE le Bureau de Révision de l'Evaluation foncière du Québec dans l'affaire Ultramar inc. - vs - Ville de St-Romuald restreint considérablement la portée de l'article 65(1) de la loi sur la fiscalité municipale contrairement à

l'interprétation qu'en donnait le gouvernement du Québec jusqu'à date;

CONSIDERANT QUE cette interprétation du Bureau de Révision de l'Evaluation foncière du Québec a pour conséquence, si elle est maintenue, un transfert fiscal sur le dos des petits contribuables;

CONSIDERANT QUE l'interprétation ainsi donnée à l'article 65(1) met en cause des principes qui sous-tendaient la réforme de la fiscalité du Québec soit l'équité fiscale et l'intégrité de l'assiette fiscale;

CONSIDERANT QU'il y a lieu que soit clarifié le texte de l'article 65(1) de la loi sur la fiscalité municipale concernant l'imposition de la machinerie industrielle;

CONSIDERANT QUE cette contestation entraîne des dépenses considérables pour les corporations municipales du Québec;

CONSIDERANT QUE le Ministre des Finances du Québec en mars 1979 indiquait l'élargissement de l'assiette fiscale afin d'y inclure des biens fonds qui étaient antérieurement exemptés, et ce lors de l'adoption du budget 1979-1980;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

De demander au gouvernement du Québec:

- 1.- de modifier la loi sur la fiscalité municipale de façon à refléter clairement l'intention du législateur lorsqu'il a décrété la réforme de la fiscalité municipale;
- 2.- que cette modification rétroagisse à la date d'entrée en vigueur de la loi sur la fiscalité municipale;
- 3.- d'assumer les frais encourus par les villes du Québec en cette affaire.

Que copie de la présente résolution soit adressée à monsieur René Lévesque, premier ministre du Québec, à monsieur Alain Marcoux, ministre des Affaires municipales et à monsieur Jacques Parizeau, ministre des Finances, ainsi qu'à l'Union des Municipalités du Québec.

ADOPTE

Avis de
motion

84-223

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 30^e jour du mois d'avril 1984.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX

Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

84-224

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 315 ET ABROGER LE REGLEMENT NUMERO 315-B CONCERNANT L'ORGANISATION D'UNE BRIGADE DE POMPIERS ET LES PRECAUTIONS A PRENDRE CONTRE LES INCENDIES".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 30^e jour du mois d'avril 1984.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Ajournement à

22 h 30 ce 30

avril 1984

84-225

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit et est ajournée à 22 heures, 30 minutes, ce 30 avril 1984.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 30 avril 1984, à 22 heures, 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés. concernant
les tarifs
nouveaux
développe-
ments

84-226

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la résolution numéro 84-190 adoptée le 10 avril 1984 soit et est amendée de la façon suivante:

Que pour tout projet de développement déposé et accepté par le Conseil avant le 31 décembre 1984, il soit chargé 50,00 \$ le mètre aux lots imposables selon la cédule apparaissant en annexe à chacun des règlements d'emprunt.

Et, pour tout projet de développement déposé et accepté après le 1^{er} janvier 1985, il soit chargé 100,00 \$ le mètre aux lots imposables selon la cédule apparaissant en annexe à chacun des règlements d'emprunt.

Monsieur le conseiller Jean-Paul Lavergne demande le vote sur cette proposition:

POUR:

CONTRE:

M. Jacques Lemarier

M. Pierre A. Brouillette

M. Jean Brunet

M. Jean-Paul Lavergne

M. Normand Vivier

M. Laurent Lavergne

M. René Tremblay

M. Claude Champoux

Monsieur le Maire vote pour la proposition.

La proposition amendée est adoptée à la majorité des voix.

ADOPTE

Séances du Conseil pendant les mois d'été

84-227

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que, pendant les mois de juin, juillet et août 1984, il y aura séance du Conseil les 1^{er} et 3^e lundi de chaque mois.

ADOPTE

Rés. concernant la visite du pape à Cap-de-la-Madeleine

84-228

CONSIDERANT QUE la municipalité de Cap-de-la-Madeleine forme une entité juridique distincte de la ville de Trois-Rivières et a une population de 35,000 âmes;

CONSIDERANT QUE le sanctuaire national de Notre-Dame-du-Cap est situé à l'intérieur des limites de son territoire et que c'est là la raison première de la venue de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II au Cap-de-la-Madeleine et de l'arrêt prolongé qu'il y fera le 10 septembre 1984;

CONSIDERANT QUE de ce fait, la ville de Cap-de-la-Madeleine sera le lieu principal du séjour du Saint-Père dans notre région;

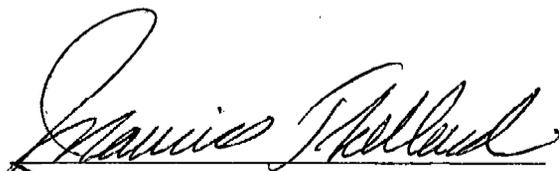
IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

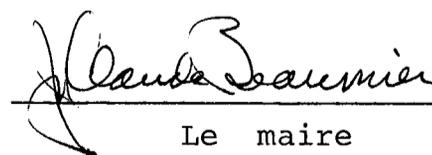
De demander instamment à vos services d'information de bien mentionner dans vos communications et bulletins de nouvelles, que c'est au Cap-de-la-Madeleine que se déroulera la cérémonie principale et Trois-Rivières ne sera que le lieu d'arrivée et de départ de l'illustre visiteur, ceci afin de fournir au public une information aussi exacte que possible concernant cet important événement.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

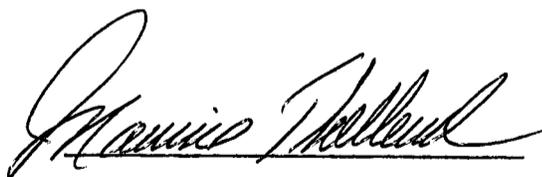
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 625-1, amendant le règlement numéro 625 concernant le lotissement dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 24 avril 1984, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 1^{er} et 2 mai 1984, de 9 heures à 19 heures.

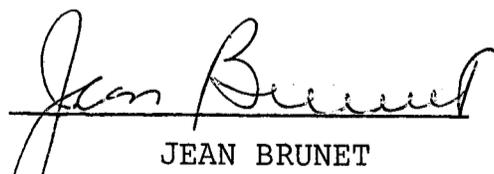
6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 625-1 et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 625-1 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2^e jour du mois de mai 1984.



MAURICE THELLEND
Greffier municipal



JEAN BRUNET
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

5 0 9 3

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-38, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 24 avril 1984, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 1^{er} et 2 mai 1984, de 9 heures à 19 heures.

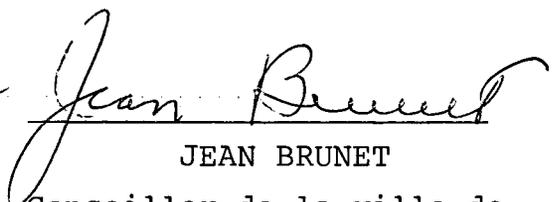
6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-38, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-38 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2^e jour du mois de mai 1984.



MAURICE THELLEND
Greffier municipal



JEAN BRUNET
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 7 mai 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

- Adoption de l'ordre du jour
- Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
- 84-229 ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.
- ADOPTE
- Adoption procès-verbaux, séances rég. et d'ajour. du 1984-04-30
- Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
- 84-230 ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 30 avril 1984, et de l'assemblée d'ajournement à 22 h 30, le 30 avril 1984, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.
- ADOPTE
- Adoption procès-verbal, procédure enreg. régl. no 625-1
- Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
- 84-231 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 625-1, amendement le règlement numéro 625 concernant le lotissement dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 1^{er} et 2 mai 1984, soit adopté.
- ADOPTE

Adoption procès-
verbal, procédu-
re enregis.
règl. 620-38

84-232

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-38, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 1^{er} et 2 mai 1984, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 avril 1984

PRESENTS:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le directeur
général,

M. Roland Desaulniers

et le directeur général
adjoint,

M. Ronald Marcoux

Renouvellement
contrat ramonage
cheminées

1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le renouvellement du contrat de ramonage des cheminées avec monsieur René Carle, selon les conditions mentionnées au règlement numéro 315-D.

Colloque sur
l'administration
judiciaire et
le monde municipa-
l

2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le greffier de la Cour municipale, monsieur Jean-Pierre Drouin, à assister au colloque sur l'administration judiciaire et le monde municipal, les 17 et 18 mai prochains à l'Estérel, et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion, selon les normes budgétaires 1984.

Rapport comité
circulation

3. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Comité de circulation du 12 avril 1984, sauf l'article 4.

Vente d'un terrain
aux industries
Calémy inc.

4. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de vendre aux industries Calémy inc., un terrain situé dans le site industriel de la Ville en vertu de la loi des fonds industriels, sous réserve de l'approbation de cette vente

par le ministère de l'Industrie et du Commerce et de la Commission municipale du Québec.

Acceptation de
soumissions,
terrains et
restaurants
parcs Rochefort
et Ste-Bernadette

5. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la soumission de monsieur Daniel Boisclair pour la location du restaurant du parc Rochefort, au prix de 1,00 \$ avec la compensation suivante: entretien du terrain de balle incluant l'entretien résultant de l'opération du restaurant; et, celle de monsieur Alain Lynch au montant de 50,00 \$ pour celui de Ste-Bernadette. Le tout selon les offres présentées à la Ville le 27 avril 1984.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre du ministère de la Justice: colloque le 2 mai à Trois-Rivières-Ouest sur les changements à la loi sur les poursuites sommaires.
- b) Temps supplémentaire au service de la Sécurité publique.
- c) Conciliation de banque pour les mois de janvier, février et mars 1984.
- d) Lettre de monsieur Jean-Louis Nolet, achat d'une lièsière de terrain.
- e) Colloque sur l'économie et le financement des municipalités, organisé par l'U.M.Q. et la Banque Royale à Montréal le 25 mai 1984. (accepté: monsieur le Maire et monsieur le Trésorier).
- f) Réclamation de monsieur Claude Deschamps: égout.
- g) Lettres du Club de patinage artistique Cendrillon:
 - 1- prêt du Centre culturel le 4 mai (accepté).
 - 2- heures de glace, référée au Comité des loisirs.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport
Commission
permanente
séance du
1984-04-30

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 30 avril 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

Adoption liste
de comptes

84-234

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 4 mai 1984, comprenant:

- | | |
|---|---------------------|
| 1) les chèques nos 20468 à 20626 inclus..... | 284 358,18 \$ |
| 2) les paies nos 14 à 17 inclusivement..... | 248 897,12 \$ |
| 3) frais bancaires, confirmation bancaire, taux d'échange en fonds U.S., sac de dépôt, effets bancaires retournés pour les mois de janvier, février et mars 1984..... | <u>10 268,05 \$</u> |

Le tout totalisant un déboursé de: 543 523,35 \$

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

84-235

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme vve Ludger Lalancette	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mlle Bertha Dumont	Prop. par cons. Normand Vivier
M. Gérard Héroux	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Marcel Veilleux	Prop. par cons. René Tremblay

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. semaine
des gens de la
poste 1984

84-236

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine considère qu'il y a lieu de souligner la Semaine des gens de la poste 1984 dans notre municipalité, pour sensibiliser nos citoyens aux efforts déployés par les gens de la poste afin d'améliorer la qualité du service postal pour le bien du public et il est bon de mentionner que cette année leur effort porte sur un organisme voué à l'amélioration de la qualité de vie des handicapés sociaux, physiques et mentaux.

En conséquence, la semaine du quatorze (14) au vingt (20) du mois de mai de l'année 1984, est par la présente décrétée "Semaine des gens de la poste 1984".

ADOPTE

Rés. 84-147 abrogée
Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-237 ET RESOLU: Que la résolution numéro 84-147 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Rés. achat de terrains de
Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Les Jardins Jacques Lemercier
ET RESOLU: 1- Que la ville de Cap-de-la-Madeleine achète de Les Jardins Jacques Lemercier inc., les immeubles suivants, savoir:

84-238

DESIGNATIONS:

- a) Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-ET-UN (ptie 551), et pouvant être plus amplement décrit comme suit, savoir:

Partant d'un point situé au point de rencontre des lots numéros 551-230, 551-461 (rue) et du lot numéro ptie 551 non subdivisé, le tout du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, de là dans une direction ouest, une distance de cent cinquante-six mètres et cinquante-quatre centimètres (156,54 m.) en suivant la ligne nord-est du lot numéro 551-461 dudit cadastre, de là dans une direction générale nord-ouest, une distance de neuf mètres et cinquante-neuf centimètres (9,59 m.) le long d'un arc de cercle de six mètres et dix centimètres (6,10 m.) de rayon, de là dans une direction nord une distance de cent trente-six mètres et vingt-deux centimètres (136,22 m.), de là dans une direction nord-est une distance de quarante-trois mètres et soixante-et-trois centimètres (43,63 m.) le long d'un arc de cercle de cent mètres et sept centimètres (100,07 m.) de rayon, de là dans une direction générale nord-est, une distance de cent quatorze mètres et cinquante-et-un centimètres (114,51 m.) de là dans une direction sud une distance de trois cent six mètres et quatre-vingt-trois centimètres (306,83 m.) jusqu'au point de départ, borné comme suit, savoir: au nord-est par le lot numéro 551-230 dudit cadastre, au nord et nord-est par le lot numéro P551 demeurant la propriété de la promettante venderesse et par le lot numéro P551 ci-après décrit au paragraphe "b" et au sud et sud-est par le lot numéro 551-461 dudit cadastre (rue Des Ormeaux).

Cet immeuble a une superficie de vingt-huit mille cent cinquante-six mètres carrés et quatre-vingt centimètres carrés (28 156,80 m.c.).

- b) Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-ET-UN (ptie 551) et pouvant être plus amplement décrit comme suit, savoir:

Partant d'un point situé au point de rencontre des lots numéros 551-461 (rue) du lot numéro P551 ci-dessus décrit au paragraphe "a" et du lot numéro P551, delà dans une direction générale nord-ouest, une distance de neuf mètres et cinquante-neuf centimètres (9,59 m.) le long d'un arc de cercle d'un rayon de six mètres et dix centimètres (6,10 m.) de là dans une direction nord-est une distance de cent trente-six mètres et vingt-deux centimètres (136,22 m.) de là dans une direction générale nord, une distance de quatre-vingt-quatorze centimètres (0,94 m.) le long d'un arc de cercle de cent mètres et sept centimètres (100,07 m.) de rayon, de là dans une direction générale ouest, une distance de vingt mètres et douze centimètres (20,12 m.), de là dans une direction générale sud, une distance de cent trente-six mètres et vingt-deux centimètres (136,22 m.), de là dans une direction générale sud-ouest, une distance de neuf mètres et cinquante-neuf centimètres (9,59 m.) le long d'un arc de cercle de six mètres et dix centimètres (6,10 m.) de rayon, de là dans une direction générale sud-est, une distance de trente-deux mètres et trente-deux centimètres (32,32 m.), jusqu'au point de départ, borné comme suit, savoir: au nord-est par le lot numéro P551 dudit cadastre, demeurant la propriété de la venderesse, au sud-est par le lot numéro P551 dudit cadastre ci-dessus décrit au paragraphe "a", au sud-est, par le lot numéro 551-461 (rue Des Ormeaux) et au nord-ouest par le lot numéro P551 dudit cadastre, déjà la propriété de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Le tout sans bâtisse.

Cet immeuble a une superficie de deux mille huit cent quatre-vingt-dix-huit mètres carrés et trente centimètres carrés (2 898,30 m.c.).

- 2- Que telle acquisition soit faite pour et en considération de la somme de SOIXANTE-ET-QUINZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-ET-ONZE DOLLARS ET SOIXANTE-ET-DIX-NEUF CENTS (75 771,79 \$), laquelle somme devra être payée comptant lors de la signature du contrat de vente à intervenir.
- 3- L'immeuble ci-dessus décrit au paragraphe "b" n'ayant pas été calculé dans le prix de vente ci-dessus mentionné, la ville de Cap-de-la-Madeleine reconnaît que ladite superficie de deux mille huit cent quatre-vingt-dix-huit mètres carrés et trente centimètres carrés (2 898,30 m.c.), constituera de la part de Les Jardins Jacques Lemercier inc., un acompte pour les cessions de terrains dû par telle compagnie à la ville de Cap-de-la-Madeleine, représentant les espaces à être cédés pour parcs ou aires d'amusement et ce au fur et à mesure que ladite compagnie procédera à des développements de terrains.
- 4- De plus, qu'il soit convenu avec Les Jardins Jacques Lemercier inc., que la ville de Cap-de-la-Madeleine prenne option sur l'immeuble suivant, savoir:

DESIGNATION:

Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-ET-UN (ptie 551) et pouvant être plus amplement décrit et désigné comme suit, savoir:

Partant d'un point situé au point de rencontre des lots numéros 551-459 (rue), 557-3 (rue) et P551 dudit cadastre, de là dans une direction nord-est une distance de soixante-et-deux mètres et quatre-vingt-huit centimètres (62,88 m.), de là dans une direction générale nord-est, une distance de trente-cinq mètres et soixante-et-treize centimètres (35,73 m.) le long d'un arc de cercle de soixante-et-seize mètres et vingt centimètres (76,20 m.) de rayon, de là dans une direction générale nord-est, une distance de cent quatre-vingt-dix-sept mètres et quatre centimètres (197,04 m.), de là dans une direction générale est, une distance de trois mètres et soixante-et-quatorze centimètres (3,74 m.), de là dans une direction nord-est, une distance de quatre-vingt-seize mètres et quatre-vingt-dix-sept centimètres (96,97 m.), de là dans une direction sud-est, une distance de douze mètres et dix-neuf centimètres

(12,19 m.), de là dans une direction sud-ouest, une distance de cent vingt-neuf mètres et deux centimètres (129,02 m.), de là dans une direction sud, une distance de quatre-vingt-quatre mètres et quatre-vingt-dix-neuf centimètres (84,99 m.), de là dans une direction générale est une distance de cent neuf mètres et quatre-vingt-dix-neuf centimètres (109,99 m.), de là dans une direction est, une distance de cent dix mètres et neuf centimètres (110,09 m.), de là dans une direction sud, une distance de soixante-et-neuf mètres et soixante centimètres (69,60 m.), de là dans une direction sud-ouest, une distance de cent quatorze mètres et cinquante-et-un centimètres (114,51 m.), de là dans une direction générale sud-ouest, une distance de quarante-deux mètres et soixante-et-neuf centimètres (42,69 m.) le long d'un arc de cercle de cent mètres et sept centimètres (100,07 m.) de rayon, de là dans une direction générale ouest, une distance de cent soixante-et-trois mètres et trente-sept centimètres (163,37 m.), de là dans une direction sud-ouest, une distance de cent quarante mètres et soixante-et-sept centimètres (140,67 m.), de là dans une direction générale nord-ouest, une distance de cent vingt-quatre mètres et quatre-vingt-seize centimètres (124,96 m.) le long d'un arc de cercle de trois cent vingt-trois mètres et vingt-six centimètres (323,26 m.) de rayon, de là dans une direction est, une distance de quarante-quatre mètres et trente-six centimètres (44,36 m.), de là dans une direction générale nord, une distance de soixante-et-seize mètres et vingt centimètres (76,20 m.), de là dans une direction générale ouest, une distance de quatre-vingt-neuf mètres et vingt-trois centimètres (89,23 m.), de là dans une direction générale nord-ouest, une distance de trente-neuf mètres et quatre-vingt-dix-huit centimètres (39,98 m.), le long d'un arc de cercle de trois cent vingt-trois mètres et vingt-six centimètres (323,26 m.) de rayon, de là dans une direction générale nord-ouest, une distance de six mètres et trente-trois centimètres (6,33 m.) jusqu'au point de départ, borné comme suit, savoir: au nord et nord-ouest par les lots numéros 557-3 (rue), 558-4 (rue), 559-66 (rue) et 559-25 (rue) dudit cadastre, au nord-est par le lot numéro 559-66 (rue) et le lot numéro 559-24 dudit cadastre, au nord-est par le lot numéro P551 dudit cadastre, au nord par le lot numéro P551 dudit cadastre, à l'est par le lot numéro 551-230 dudit cadastre, au sud et sud-est par le lot numéro P551 dudit cadastre, au sud-ouest par le lot numéro P551 dudit cadastre, au sud-est par le lot numéro P551

dudit cadastre, au sud-ouest par le lot numéro 551-460 (rue) dudit cadastre, au nord, à l'ouest et au sud par le lot numéro 551-226-3 dudit cadastre et au sud-ouest par le lot numéro 551-459 (rue) dudit cadastre.

Le tout sans bâtisse.

Cet immeuble a une superficie de soixante-et-quinze mille neuf cent quatre-vingt-deux mètres carrés et soixante centimètres carrés (75 982,60 m.c.).

- 5- Il est convenu que Les Jardins Jacques Lemercier inc. devra, au fur et à mesure qu'il procèdera à des développements de terrains et/ou à des subdivisions, céder les espaces prévus pour les parcs et/ou aires d'amusement et ce à même l'immeuble ci-dessus décrit à titre de terrain optionné et ce par parcelles jusqu'à ce que tous tels terrains aient été cédés à la ville de Cap-de-la-Madeleine et ce à titre gratuit.
- 6- Que le contrat de vente et la prise d'option ci-dessus mentionnés comprennent toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre, y compris toutes les clauses qui pourront être négociées et/ou acceptées par les mandataires de la ville de Cap-de-la-Madeleine.
- 7- Que le maire, monsieur Jean-Claude Beaumier et le greffier, monsieur Maurice Thellend soient autorisés à signer tel contrat pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine et ce, par acte devant M^e Réjean Giroux, notaire à Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Rés. échange de
terrains avec
la C.S.R.V.F.

84-239

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: 1- Que la ville de Cap-de-la-Madeleine procède à la signature d'un acte d'échange à intervenir avec la Commission Scolaire Régionale des Vieilles-Forges, aux termes duquel acte d'échange, la ville de Cap-de-la-Madeleine cède et transporte à la Commission Scolaire Régionale des Vieilles-Forges, les immeubles suivants, savoir:

DESIGNATIONS:

- a) Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant le lot numéro DEUX du lot numéro DOUZE du lot numéro UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE CENT QUINZE (415-1-12-2).

Le tout sans bâtisse.

Cet immeuble a une superficie de six mille neuf cent treize mètres carrés et huit dixièmes de mètres carrés (6 913,8 m.c.).

- b) Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant la subdivision officielle numéro TROIS CENT VINGT-NEUF du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-ET-UN (551-329).

Le tout sans bâtisse.

Cet immeuble a une superficie de sept mille trois cent soixante-et-trois mètres carrés et huit dixièmes de mètres carrés (7 363,8 m.c.).

- c) Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant la subdivision officielle numéro TROIS CENT TRENTE du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-ET-UN (551-330).

Le tout sans bâtisse.

Cet immeuble a une superficie de six mille trois cent dix-huit mètres carrés et six dixièmes de mètres carrés (6 318,6 m.c.).

- d) Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-ET-UN (ptie 551), et pouvant être plus amplement décrit comme suit, savoir: partant d'un point situé au point de rencontre des lots numéros 551-230, 551-461 (rue) et P551 non subdivisé, le tout du cadastre fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, de là dans une direction ouest, une distance de cent cinquante-six mètres et cinquante-quatre centimètres (156,54 m.), en suivant la limite nord-est du lot numéro 551-461 (rue) du cadastre fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, de là dans une direction générale nord-ouest, une distance de neuf mètres et cinquante-neuf centimètres (9,59 m.) le long d'un arc de cercle de six mètres et dix centimètres (6,10 m.) de rayon, de là dans une direction nord-est en suivant une perpendiculaire en la rue Des Ormeaux (lot numéro 551-461),

une distance de cent trente-six mètres et vingt-deux centimètres (136,22 m.), de là dans une direction nord-est, une distance de quarante-trois mètres et soixante-et-trois centimètres (43,63 m.) le long d'un arc de cent mètres et sept centimètres (100,07 m.) de rayon, de là dans une direction nord-est une distance de cent quatorze mètres et cinquante-et-un centimètres (114,51 m.), de là dans une direction sud, une distance de trois cent six mètres et quatre-vingt-trois centimètres (306,83 m.) jusqu'au point de départ, borné comme suit, savoir: à l'est, par le lot numéro 551-230 du cadastre fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, au sud et sud-ouest par le lot numéro 551-461 dudit cadastre (rue), à l'ouest et au nord-ouest, par le lot numéro P551 dudit cadastre.

Le tout sans bâtisse.

Cet immeuble a une superficie de vingt-huit mille cent cinquante-six mètres carrés et huit dixièmes de mètres carrés (28 156,8 m.c.).

Tous ces immeubles ont une superficie totale de quarante-huit mille sept cent cinquante-trois mètres carrés (48 753 m.c.).

- 2- Que, en contrepartie, la Commission Scolaire Régionale des Vieilles-Forges cède à la ville de Cap-de-la-Madeleine, l'immeuble suivant, savoir:

DESIGNATION:

Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie de la subdivision officielle numéro DEUX CENT TRENTE du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-ET-UN (551-230), pouvant être plus amplement décrit comme suit, savoir: partant d'un point situé au coin nord-ouest du lot numéro 551-122 du cadastre fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et du coin nord-est du lot numéro 551-230 dudit cadastre, de là dans une direction sud, une distance de quatre-vingt-un mètres et soixante-et-quinze centimètres (81,75 m.) jusqu'à un point situé au coin sud-ouest du lot numéro 551-129 dudit cadastre, de là dans une direction est, une distance de vingt-sept mètres et quarante-trois centimètres (27,43 m.) jusqu'à un point situé au sud-est du lot numéro 551-129 dudit cadastre, de là dans une direction sud, en longeant la limite ouest de

la rue Barkoff en la ville de Cap-de-la-Madeleine, une distance de cent un mètres et quatre-vingt-six centimètres (101,86 m.), de là dans une direction nord-ouest, une distance de neuf mètres et quarante-deux centimètres (9,42 m.) le long d'un arc de cercle de six mètres de rayon (6 m.), de là dans une direction ouest, une distance de dix-huit mètres et trente-quatre centimètres (18,34 m.), de là dans une direction nord-ouest, une distance de cinquante-neuf mètres et vingt-et-un centimètres (59,21 m.) le long d'un arc de cercle de cent mètres (100 m.) de rayon, de là dans une direction nord-ouest, une distance de cinquante-neuf mètres et soixante-et-six centimètres (59,66 m.), de là dans une direction nord-ouest une distance de quarante-quatre mètres et cinquante-neuf centimètres (44,59 m.) le long d'un arc de cercle de cent soixante mètres et vingt-trois centimètres (160,23 m.), de là dans une direction nord-ouest, une distance de quatre-vingt-treize mètres et cinquante-cinq centimètres (93,55 m.), de là dans une direction nord-ouest, une distance de quarante-sept mètres et treize centimètres (47,13 m.) le long d'un arc de cercle de cent mètres et un centimètre (100,01 m.) de rayon, de là dans une direction nord-ouest, une distance de vingt-cinq mètres et neuf centimètres (25,09 m.), de là dans une direction ouest, une distance de neuf mètres et cinquante-huit centimètres (9,58 m.) le long d'un arc de cercle de six mètres et dix centimètres (6,10 m.) de rayon, de là dans une direction sud-ouest, une distance de cinq mètres et cinquante-huit centimètres (5,58 m.) de là dans une direction nord, en longeant la limite ouest du lot numéro 551-230 dudit cadastre, une distance de cent quarante-huit mètres et trente-deux centimètres (148,32 m.), de là dans une direction nord-est en longeant la limite sud-est du lot numéro 551-233 dudit cadastre (rue), une distance de cent sept mètres et un centimètre (107,01 m.), de là dans une direction générale sud-est, en longeant la limite sud-ouest du lot numéro 551-231 dudit cadastre (rue), une distance de deux cent cinquante-et-un mètres et quatre-vingt-un centimètres (251,81 m.) jusqu'au point de départ, borné comme suit, savoir: au nord-ouest par le lot numéro 551-233 dudit cadastre (rue) et par le lot numéro 551-183 dudit cadastre (rue), au nord et au nord-est par le lot numéro 551-231 dudit cadastre (rue Monseigneur-Comtois),

au nord-est et à l'est, par les lots numéros 551-122, 551-95, 551-96 et 551-129 dudit cadastre, au nord, par le lot numéro 551-129 dudit cadastre, à l'est, par le lot numéro 551-124 dudit cadastre (rue Barkoff), au sud et sud-ouest, par la balance dudit lot numéro 551-230 dudit cadastre, demeurant la propriété de la Commission Scolaire Régionale des Vieilles-Forges, à l'est et sud-ouest, par le lot numéro P551 dudit cadastre, propriété de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Le tout sans bâtisse.

Cet immeuble a une superficie totale de cinquante-neuf mille cent neuf mètres carrés (59 109 m.c.).

- 3- Que tel acte d'échange soit consenti de part et d'autre pour une évaluation globale de DEUX DOLLARS ET SOIXANTE-ET-NEUF CENTS (2,69 \$) le mètre carré, laissant une soultte de MILLE DEUX CENT TRENTE-SIX DOLLARS ET CINQ CENTS (1 236,05 \$) à être payée à la Commission Scolaire Régionale des Vieilles-Forges, chacun des co-échangiste donnant à l'autre co-échangiste, QUITTANCE GENERALE ET FINALE.
- 4- Que tel acte d'échange comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre, y compris renonciation aux privilèges de co-échangiste.
- 5- Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tel contrat au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine par acte devant M^e Réjean Giroux, notaire à Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Rés. adoption du
règl. 315-D

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

84-240

Que le règlement numéro 315-D, intitulé: "Règlement annulant les règlements numéros 315-A et 315-B et amendant le règlement numéro 315 concernant l'organisation d'une brigade de pompiers et les précautions à prendre contre les incendies", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de
motion

84-241

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR LA REFONTE DU REGLEMENT NUMERO 444 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LE REGIME DE FONDS DE PENSION DES EMPLOYES DE LA VILLE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7^e jour du mois de mai 1984.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Rés. adoption
de plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

84-242

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéro 671-1 à 671-37, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par monsieur Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 17 janvier 1984, et portant le numéro D-5482.

ADOPTE

Avis de motion

84-243

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT POUR LE PROLONGEMENT DES RUES MICHENER ET DU PARC".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7^e jour du mois de mai 1984.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

84-244

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX DE TROTTOIRS, BORDURES ET PAVAGE POUR LE PROLONGEMENT DES RUES MICHENER ET DU PARC".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7^e jour du mois de mai 1984.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Rés. acceptation
soumission

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

84-245

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Trois-Rivières Chevrolet (82) inc., au montant de 8 858,00 \$ plus la taxe de vente provinciale de 9%, pour l'achat d'une camionnette S-10 de l'année 1984, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. refus de
grief

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-246

ET RESOLU: Que la Ville refuse le grief de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc., du 26 avril 1984 concernant le remplacement d'un répartiteur, et autorise M^e André Roy à le plaider.

ADOPTE

Rés. acceptation
de grief

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

84-247

ET RESOLU: Que la Ville accepte le grief de l'Association internationale des machinistes et travailleurs de l'aérospatiale, local 2220 du 24 avril 1984, pour le montant réclamé par monsieur Denis Bergeron.

ADOPTE

5 1 0 9

Rés. acceptation de grief Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

84-248

ET RESOLU: Que la Ville accepte le grief de l'Association internationale des machinistes et travailleurs de l'aérospatiale, local 2220 (section aréna), concernant le grief de monsieur Lucien Desaulniers, et de lui payer le salaire réclamé.

ADOPTE

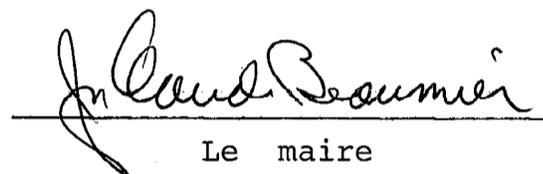
CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du Conseil régional de la Santé et des Services sociaux concernant l'achat d'un appareil de tomographie axiale à Trois-Rivières.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 14 mai 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

84-249

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Rés. adoption
procès-verbal,

séance du
1984-05-07

84-250

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 7 mai 1984, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 7 mai 1984

PRESENTS:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le directeur
général

M. Roland Desaulniers

et le directeur général
adjoint,

M. Ronald Marcoux

- | | |
|--|---|
| Renouvellement
contrat entre-
tien climatisa-
tion | 1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le re-
nouvellement du contrat d'entretien du système de clima-
tisation avec la Plomberie Antoine St-Onge inc. au coût de
580,00 \$ pour la période du 1 ^{er} juin 1984 au 31 mai 1985. |
| Engagement tempo-
raire secrétaire,
service Evalua-
tion | 2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'en-
gagement temporaire d'une secrétaire au service de l'Eva-
luation, pour la durée de la maladie de madame Françoise
Lemarier, et autorise le Directeur Général à afficher le
poste. |
| Autorisation ven-
te terrain va-
cant donnée à
M. Boisclair | 3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise mon-
sieur Jean-Louis Boisclair à vendre le terrain vacant
qu'il a acquis de la Ville en 1976 et portant le numéro
de cadastre 421-E-21 de la paroisse de Cap-de-la-Madelei-
ne, ayant front sur la rue Des Erables. |
| Planification
réseau cyclable | 4. Le Conseil réuni en commission permanente, délègue mon-
sieur Jacques Lemarier sur le groupe de travail mis sur
pied par le Conseil des Loisirs de la Mauricie inc., pour
travailler à la planification d'un réseau cyclable sur le
territoire de la M.R.C. de Francheville. |

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de monsieur Jean-Marie Jodoin: activités po-
pulaires.
- b) Rapport des permis de construction pour le mois
d'avril 1984.
- c) Lettre du Club mère-enfant de Cap-de-la-Madeleine,
projet joujouthèque.
- d) Rapport 1983 de la C.I.T.F.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport
Commission per-
manente, séance
du 1984-05-07

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de
la séance du 7 mai 1984, soit et est adopté tel que lu par
le greffier à la présente séance.

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

84-252

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Georges Michaud Prop. par cons. Jacques Lemarier
 Mme Wilfrid Sauvageau Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
 Mme Raymond Cantin Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption rapport
 Commission d'urbanisme

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-253

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 8 mai 1984, soit et est adopté aux articles 1 à 10 inclusivement.

ADOPTE

Rés. vente de terrain,
 site industriel

84-254

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à monsieur Alain Therrien, ferblantier-couvreur, monsieur Daniel Therrien, manoeuvre spécialisé et monsieur Normand Therrien, apprenti-couvreur, lesquels font affaire sous le nom et raison sociale de "A.D.N. enr.", le lot numéro 419-746 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, d'une superficie de 1741,9 m.c. au prix de 1,60 \$ le mètre carré (payé comptant), le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par M^e Hugues Germain, notaire, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

(Ce terrain avait été acheté en vertu de deux (2) règlements de fonds industriel: le règlement numéro 463 pour une superficie de 487,7 mètres carrés et le règlement numéro 673 pour une superficie de 1254,2 mètres carrés).

ADOPTE

Rés. villes et villages fleuris

84-255

IL EST PROPOSE
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville participe pour 1984 au concours "villes, villages et campagnes fleuris" organisé sous les auspices du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

et, ce faisant, de favoriser l'embellissement de notre Ville.

ADOPTE

Rés. relocalisation de la bibliothèque municipale

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine projette l'agrandissement du Centre culturel pour relocaliser sa bibliothèque municipale;

84-256

ATTENDU QU'un avant-projet a déjà été établi;

ATTENDU QUE les firmes d'architectes suivantes:

Lord-Bigué
Jean-Louis Caron
Reynald Juneau

ont travaillé sur cet avant-projet;

ATTENDU QUE la politique de la Ville est d'encourager les résidents ou professionnels ayant leur bureau d'affaires dans la Ville;

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que monsieur Reynald Juneau soit choisi pour établir les plans définitifs du projet de la bibliothèque municipale mis de l'avant par la Ville.

ADOPTE

Rés. Consolidated Bathurst inc. vente pour taxes 1977

ATTENDU QUE le lot mille quatre-vingt-douze de la subdivision officielle du lot originaire trois cent quatre-vingt-sept (387-1092) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de Cap-de-la-Madeleine a été vendu pour taxes le trente-et-un mai mil neuf cent soixante-seize (1976) à l'encontre de la succession Maurice Désilets;

84-257

ATTENDU QUE ledit lot fut adjugé à la Cité du Cap-de-la-Madeleine tel qu'il appert d'un avis donné le sept juin mil neuf cent soixante-seize (1976) par M. Maurice Thellend, greffier, et enregistré sous le numéro 237 au bureau d'enregistrement de la division de Champlain;

ATTENDU QUE Maurice Désilets a vendu ledit lot à la Shawinigan Water and Power Company Limited le 23 décembre 1927, aux termes d'un acte enregistré sous le numéro 87918 et que la Shawinigan Water and Power Company Limited l'a elle-même revendu à la Consolidated-Bathurst inc., le 4 janvier 1977 aux termes d'un acte enregistré sous le numéro 257025;

ATTENDU QUE la Consolidated Bathurst inc., aux droits de Maurice Désilets, a exercé le neuf mai mil neuf cent soixante-dix-sept (1977) son droit de retrait en vertu des articles 567

et suivants de la Loi des Cités et Villes, en remboursant les sommes dues; il est

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil consente à la signature d'un acte constatant le remboursement des deniers et leur achat de l'immeuble, tel que prévu à l'article 568 de la Loi ci-haut mentionnée, en faveur de Consolidated Bathurst inc., et que le Maire ou en son absence, le Maire-suppléant, et le Greffier soient et sont par la présente autorisés à signer ledit acte de même que tous autres afin de donner plein effet aux termes de ladite résolution et audit acte.

ADOPTE

Rés. de félicitations

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

84-258

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine offrent à monsieur Marcel Gagnon, M.A.N., leurs plus chaleureuses félicitations pour sa récente nomination d'adjoint parlementaire du ministre de l'Environnement, monsieur Adrien Ouellette, et lui souhaite le meilleur succès possible dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTE

Rés. de félicitations

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

84-259

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent monsieur Jean-Marie Jodoin, directeur du service de la Sécurité publique de la Ville, pour le certificat de premier cycle en gestion policière qu'il a obtenu de l'Institut de police de Nicolet dernièrement.

ADOPTE

Rés. adoption du règl. 698 régime de rentes

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 698, intitulé: "Règlement concernant le régime de rentes de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à ladite séance.

84-260

ADOPTE

Rés. adoption de plan

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

84-261

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 419-748 et 420-643, cadastre officiel de la

paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par monsieur Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 7 mai 1984, et portant le numéro 5558.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer le plan et livre de renvoi pour et au nom de la Ville.

ADOPTE

Rés. adoption du projet de régl. no 620-39

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

84-262

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-39, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. acceptation soumissions

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-263

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Uniformes Internationaux ltée, pour l'achat de 43 blousons ignifuges trois (3) saisons au montant de 160,00\$chacun, de 6 blousons d'été, au montant de 55,00 \$ chacun, de 3 imperméables réversibles, au montant de 105,00 \$ chacun et de 6 salopettes d'entraînement, au montant de 105,00 \$ chacune, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Rés. nommant inspecteur ramonage cheminées

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-264

ET RESOLU: Que monsieur François Darche soit nommé inspecteur du ramonage des cheminées, conformément à l'article 3d) du règlement numéro 315-D.

ADOPTE

Rés. prolongement des services municipaux, rues Du Parc et Michener

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-265

ET RESOLU: Que le Conseil autorise monsieur Ronald Marcoux, ingénieur, à soumettre, pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans, devis et estimations pour le prolongement des services municipaux sur les rues Du Parc et Michener.

ADOPTE

Rés. entente avec IL EST PROPOSE
l'Ass. policiers ET UNANIMEMENT RESOLU:
et pompiers

84-266

Que le maire, monsieur Jean-Claude Beaumier, le conseiller, monsieur Laurent Lavergne, le directeur général, monsieur Roland Desaulniers ou en son absence, le directeur général adjoint, monsieur Réjean Giguère, et le greffier, monsieur Maurice Thellend, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'entente conclue avec l'Association des policiers et pompiers du Cap-de-la-Madeleine inc., relative à l'engagement de policiers occasionnels.

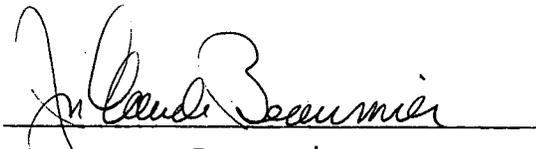
ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de monsieur André L'Ecuyer, directeur du cabinet du ministère des Finances, concernant la loi sur la fiscalité municipale.
- b) Lettre de monsieur Yvon Boudreau, attaché politique au ministère des Affaires municipales, concernant la loi sur la fiscalité municipale.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le greffier


Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 22 mai 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-267 ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 1984-05-14 Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

84-268 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 14 mai 1984, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 14 mai 1984

PRESENTS: Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que les directeurs
généraux adjoints, MM. Réjean Giguère

Ronald Marcoux

- | | | |
|---|----|--|
| Congrès de
l'Ass. qué-
bécoise
d'urbanisme | 1. | Le Conseil réuni en commission permanente, autorise monsieur Jacques Bettez à assister au Congrès de l'Association québécoise d'urbanisme, les 20, 21 et 22 juin 1984 à la place du Congrès des évaluateurs municipaux déjà autorisé, et à lui rembourser les dépenses encourues à cette occasion conformément au budget 1984. |
| Engagement secré-
taire temporaire
service de l'Eva-
luation | 2. | Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement temporaire de mademoiselle Denise Bellemare comme secrétaire au service de l'Evaluation pour la durée du congé de maladie de madame Françoise Lemarier, au salaire de la convention collective des employés de bureau. (Début du travail: 17 mai 1984). |
| Prêt programme
informatique à
Shawinigan-Sud | 3. | Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du programme informatique à la ville de Shawinigan-Sud relatif aux billets d'infraction. |
| Autorisation aug-
mentation de
la capacité
informatique | 4. | Le Conseil réuni en commission permanente, autorise: <ul style="list-style-type: none"> 10- Le changement d'ordinateur et d'imprimante I.B.M. 34 pour un I.B.M. 36 avec imprimante ou l'équivalent, de façon à augmenter le processeur de 128K à 256K et également d'augmenter la capacité du disque fixe 128 M.O. à 200 M.O. 20- D'acquérir une machine à traitement de textes avec son logiciel. 30- D'acquérir un poste d'affichage et une imprimante afin de rationaliser la procédure du système des achats. |

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout document nécessaire à ces fins.

CORRESPONDANCE:

- a) Résolution de la municipalité de St-Louis-de-France service incendie offert gratuitement à la Ville si nécessaire lors de la visite papale.
- b) Lettre du Directeur Général, félicitations aux constables Robert Thibeault, Jean-Guy Cormier et Raymond Rochefort.
- c) Lettre de madame Lise Vallée, demande d'aide financière, Parents-secours (refusée).

- d) Lettre de monsieur William Boychuck, choix d'un arbitre, grief du syndicat des employés extérieurs: assurance-groupe (référée à M^e André Roy).
- e) Lettre du Comité de jumelage pour une réception pour les visiteurs dunois le 13 juin (acceptée).
- f) Lettre de la Commission de Toponymie: nom des quartiers.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 1984-05-14
84-269

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 14 mai 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes
84-270

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 16 mai 1984, chèques numéros 20627 à 20718 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 1 548 819,29 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 548 819,29 \$ sont inclus:

- placement dépôt à terme:	1 400 000,00 \$
- Canagex Placements ltée:	15 000,00 \$
- service de la dette :	<u>37 772,94 \$</u>
	1 452 772,94 \$

ADOPTE

Sympathies
84-271

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Père Rosaire-B. Gélinas Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Irène Dufresne Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
M. Léo-Paul Toupin Prop. par cons. Jacques Lemarier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption de plan
84-272

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 410-26-80-1 et 410-26-80-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 10 mai 1984, et portant le numéro 25134.

ADOPTE

Rés. cession de
rues par la
Corporation
immobilière
Mauricienne
inc.
84-273

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de la Corporation immobilière Mauricienne inc., les lots numéros 671-1, 671-2, 671-3, 671-4 et 671-5 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un dollar (1,00 \$) pour des fins d'ouverture de rue.

Que le notaire Edouard Paquette soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la corporation.

ADOPTE

Rés. fêtes popu-
laires
84-274

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que des fêtes populaires seront permises dans les rues de la Ville à la condition que les organisateurs se conforment aux directives suivantes que le service de la Sécurité publique sera chargé de faire respecter:

Nulle artère principale ne devra être fermée lors de ces fêtes pour des raisons évidentes de sécurité et de maintien de l'ordre, sauf pour une célébration s'étendant sur l'ensemble du territoire de la Ville.

Pour les mêmes raisons, il ne sera pas permis non plus d'allumer des feux de joie dans les limites de la Ville, sauf autorisation spéciale de la part du Conseil.

Quant aux fêtes de quartier, il faudra obtenir une permission du service de la Sécurité publique, au moins une semaine avant l'événement prévu afin de lui permettre de s'organiser en conséquence.

De plus, les organisateurs devront remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant le début de la fête, à leurs frais.

ADOPTE

Rés. bibliothèque municipale IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

84-275 Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de participer au programme d'aide financière aux équipements culturels du ministère des Affaires culturelles, pour l'étude des coûts du projet de sa bibliothèque municipale, dans une proportion n'excédant pas 25%, selon les normes établies dans ce programme d'aide, et s'engage à financer tout coût supplémentaire aux prévisions.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, toute entente relative à ce projet avec le ministère des Affaires culturelles.

ADOPTE

Adoption projet de règl. no 620-40

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

84-276 ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-40, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption projet de règl. no 620-41

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-277 ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-41, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion 84-278

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE, AFIN DE CREER LA ZONE R.A.17 A MEME LA ZONE R.X.1".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 22^e jour du mois de mai 1984.

(Signé) NORMAND VIVIER
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

84-279

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE, AFIN DE CREER LA ZONE R.A.16 A MEME LA ZONE P.2.2".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 22^e jour du mois de mai 1984.

(Signé) NORMAND VIVIER

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

84-280

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CREANT UNE RESERVE FONCIERE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 22^e jour du mois de mai 1984.

(Signé) JACQUES LEMARIER

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de la Conférence des évêques catholiques du Canada: accusé réception de la résolution numéro 84-228, visite du Saint-Père à Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 4 juin 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant René Tremblay
Messieurs les conseillers : Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Rés. adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-281

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 1984-05-22

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-282

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 22 mai 1984, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 mai 1984

PRESENTS:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que les directeurs
généraux adjoints, MM. Réjean Giguère
Ronald Marcoux

Acceptation
de soumission, air climatisé

1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la soumission de Boulay Air Climatisé, pour la fourniture et l'installation de une (1) unité d'air climatisé de marque Powermatic, capacité de 42000 BTU, 220 volts, pour le prix total de 6 717,20 \$ incluant toutes taxes, le tout selon les lettres des 3 et 28 mai 1984.

Acceptation de soumission, matériel aqueduc et égout

2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'acceptation des soumissions les plus basses qui seront présentées le 25 mai 1984, pour le matériel d'aqueduc et d'égout si elles sont conformes.

Congrès de l'Association canadienne de gestion des achats

3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Directeur des Achats à assister au congrès de l'Association canadienne de gestion des achats, les 6, 7 et 8 juin 1984 à Montréal, et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion conformément au budget 1984.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de la Chambre de Commerce: tournoi de golf, 20 juin 1984.
- b) Lettre de la Protection civile: équipement fourni lors de la visite du pape.
- c) Conciliation caisse et banque pour le mois d'avril 1984.
- d) Rapport budgétaire au 30 avril 1984.
- e) Lettre de M. Denis Bergeron: propriétés du 9 et 11 Ste-Madeleine et du 26 et 26-A, St-Pierre.
- f) U.M.Q.: documents déposés:
 - 1- rapport du Comité technique sur l'évaluation industrielle.
 - 2- rapport annuel 1983.
- g) Pétition de résidents de la rue St-Laurent: installation de lampes de rue.
- h) Lettre du ministre des Affaires municipales: travaux communautaires.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
 Commission perma- Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
 nente, séance du
 1984-05-22
 84-283

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 22 mai 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies RESOLUTIONS DE SYMPATHIES
 84-284

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Joseph Labrie	Prop. par cons. Jean Brunet
Mme Arthur Dauphinais	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Alfred Pagé	Prop. par cons. Normand Vivier
M. Charles Dubé	Prop. par cons. Laurent Lavergne
Mme vve Lucien Lajoie	Prop. par cons. Jean Brunet
M. Michael B.-Picard	Prop. par cons. René Tremblay
M. Gabriel Cormier	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mlle Cindy Larivée	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mlle Mélanie Larivée	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. projet Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
 Jeunes volon- Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
 taires, pro-
 prêt de l'en-
 vironnement
 84-285

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet "Propreté de l'environnement" présenté dans le cadre du Programme Jeunes volontaires 1984.

Que monsieur Jacques Picard soit autorisé au nom de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le gouvernement du Québec, y compris recevoir au nom du projet, si accepté, les subventions prévues et en donner quittance, déposer ces fonds dans une institution financière au nom du projet et en disposer, conjointement avec le représentant désigné par les jeunes participants selon les conditions du projet.

Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTE

M. Roger Gravel
nommé interlocu-
teur, projet
bibliothèque

84-286

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que M. Roger Gravel, directeur du service Loisirs et Culture, soit désigné l'interlocuteur officiel de la Ville à l'égard du ministère des Affaires culturelles concernant la demande de subvention pour la relocalisation de la bibliothèque municipale.

ADOPTE

Projet Canada
au Travail:
équipements com-
munautaires spé-
ciaux, visite
du pape

84-287

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine verse la somme de huit mille dollars (8 000 \$) à la Commission de développement industriel et commercial de Cap-de-la-Madeleine inc., à titre de participation de la Ville au programme Canada au Travail pour le projet "Equipements communautaires spéciaux pour la venue du pape" parrainé par ladite Commission.

ADOPTE

Rés. visite du
Maire à
Châteaudun

84-288

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil autorise le versement d'un montant de mille dollars (1 000 \$) à M. le maire Jean-Claude Beaumier pour représenter la Ville à Châteaudun, France, à titre de ville jumelée avec cette dernière, pour les cérémonies organisées pour le vingtième anniversaire du jumelage Châteaudun - Schweinfurt.

ADOPTE

Rés. adoption du
règl. no 620-39

84-289

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-39, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté à ladite séance.

ADOPTE

Avis de
motion

84-290

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE MISE EN FORME, FONDATION DE RUES ET PAVAGE SUR LA RUE DES ORMEAUX, ENTRE LES

RUES CHAPLEAU ET BARKOFF".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4^e jour du mois de juin 1984.

(Signé) NORMAND VIVIER
Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion
84-291

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR LA RUE DES ORMEAUX, ENTRE LES RUES CHAPLEAU ET BARKOFF".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4^e jour du mois de juin 1984.

(Signé) NORMAND VIVIER
Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Rés. adoption
projet de règle-
ment no 620-42

84-292

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-42, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion
84-293

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE
ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4^e jour du mois de juin 1984.

(Signé) NORMAND VIVIER

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Rés. étude plan
aménagement
nouveau parc

84-294

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que la firme Bendwell et Associés soit engagée
pour préparer le plan d'aménagement du futur parc qui sera
situé sur la rue Des Ormeaux, les coûts d'une telle étude ne
devant pas excéder sept mille dollars (7 000 \$).

ADOPTE

Rés. nommant
M. Giguère
greffier

84-295

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que M. Réjean Giguère, c.g.a., trésorier, soit
nommé greffier pour la période du 8 juin au 2 juillet 1984
inclusivement, soit la période pendant laquelle le greffier
en titre, M. Maurice Thellend, sera en vacances.

ADOPTE

Rés. ajournant
la séance à
22 heures

84-296

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit et est
ajournée à 22 heures, ce 4 juin 1984.

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT AJOURNE LA SEANCE.

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 4 juin 1984, à 22 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant René Tremblay

Messieurs les conseillers : Jacques Lemarier

Pierre A. Brouillette

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Jean Brunet

Claude Champoux

Normand Vivier

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Rés. concernant
le rapport du
Comité des lo-
sirs

84-297

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que les articles 1, 2, 3, 4, 5, 7, 10, 11, 12 et 13 du rapport du Comité des Loisirs du 18 mai 1984, soient adoptés.

Que l'article 6 dudit rapport soit refusé.

Que l'article 9 soit reporté pour étude avant d'être adopté.

Quant à l'article 8, le vote est demandé sur l'annulation du compte C.P.A.C.M.:

Contre l'annulation:

M. Jacques Lemarier

M. Pierre A. Brouillette

M. Jean-Paul Lavergne

M. Laurent Lavergne

M. Jean Brunet

Pour l'annulation:

M. Claude Champoux

M. Normand Vivier

L'annulation est rejetée à la majorité des voix.

ADOPTE

Engagement tem-
poraire télé-
phoniste

84-298

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Directeur Général soit autorisé à engager temporairement une personne au poste de téléphoniste pour la durée de la maladie de Mme Madeleine Viviers, au salaire de la convention collective des employés de bureau.

ADOPTE

Rés. pour auto-
riser amendement
à la convention
employés de bu-
reau

84-299

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: D'autoriser un amendement à la convention col-
lective des employés professionnels et de bureau, local
265, concernant la clause d'affichage des postes.

ADOPTE

Rés. engagement
policiers occa-
sionnels

84-300

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que messieurs Danny Coones et Yves Goyette soient
engagés comme policiers occasionnels au service de la Sécu-
rité publique, au salaire de la convention collective des
policiers et pompiers.

ADOPTE

Rés. nommant
agent enquêteur
à la police

84-301

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que M. Alain Giguère soit nommé agent enquêteur
à la Sécurité publique, conformément à la convention des
policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc., et au sa-
laire prévu à ladite convention.

ADOPTE

Entente
avec Trois-Ri-
vière, plan
d'urgence

84-302

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Maire soit autorisé à signer l'entente
avec la ville de Trois-Rivières concernant le plan d'urgen-
ce mis sur pied par la Protection civile.

ADOPTE

Liste des em-
ployés de la
voirie

84-303

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: D'accepter la liste des employés de la voirie,
telle que présentée par le Directeur des Travaux publics de
la Ville.

ADOPTE

Accepta-
tion de la
proposi-
tion de l'Hydro-
Québec, rempla-
cement de 122
lampes de rue

84-304

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la Ville accepte la proposition de l'Hydro-
Québec concernant le remplacement de lampes incandescentes
actuelles de 4000 lumens, par des lampes à vapeur de sodium
haute pression de 8500 lumens et ce dans le cadre du pro-
gramme de conversion de voltage du poste Cap-Centre, tel
que soumis sur une liste en date du 22 mai 1984, comprenant
un total de 122 lampes.

Il est entendu que le remplacement de ces lampes n'affecte pas le programme déjà existant et demandé dans la résolution numéro 81-455 du 7 décembre 1981 et non encore complété.

ADOPTE

Rés. demande à
l'Hydro-Québec,
installation de
lampes de rue

84-305

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la Ville demande à l'Hydro-Québec de procéder à l'installation de 16 lumières de rue de 8500 lumens à vapeur de sodium haute pression afin de remédier à certaines lacunes aux endroits suivants:

- Rue Des Prairies: Sur poteau côté sud suivant la dernière lumière existante portant le no 3182 (vers autoroute 755) (1).
- Rue St-Laurent: Sur poteau côté est entre les nos 360 et 362 (1).
Sur poteau côté est entre les nos 372 et 374 (1).
- Rue Toupin: Sur poteau côté sud face au no 180 (1).
- Rue Notre-Dame: Sur poteau côté nord 2^e à l'ouest de St-Antoine (1).
- Rue St-Antoine: Sur poteau côté est entre les nos 10 et 14 (1).
- Rue Montcalm: Sur poteau côté ouest premier au nord de Ste-Madeleine (1).
- Rue Jacques-Buteux: Sur poteau côté est face au no 3 (1).
Sur poteau côté est au nord du no 20 (1).
Sur poteau côté est au sud du no 46 (1).
- Rue St-Philippe: Sur poteau côté ouest face au no 67 (1).
- Rue Du Passage: Sur poteau face au no 137 (1).
Sur poteau face au no 185 (1).
Sur poteau face au no 209 (1).
Sur poteau entre les nos 229 et 231 (1).
Sur premier poteau à l'est du no 107 (1).

ADOPTE

Rés. soustrac-
tion de lots,
loi des fonds
industriels

84-306

ATTENDU QUE les lots numéros 418-321 à 418-647, 419-514 à 419-565, 419-613 à 419-723, 420-81 à 420-99, 420-612 à 420-616, 419-566 à 419-612 incl. et une partie des lots numéros 420, 426-B et 427-C, tous du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine ont été soustraits de l'application des articles 5 à 8 de la Loi des fonds industriels, conformément à l'article 10 de ladite loi.

ATTENDU QUE cette soustraction a été approuvée par la Commission municipale du Québec et du Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, en date du 27 mars 1984.

ATTENDU QUE la superficie de 318 981 m.c., achetée en vertu du règlement d'emprunt numéro 463 et soustraite de l'application des articles 5 à 8 de la Loi des fonds industriels, représente 85% de la superficie totale achetée en vertu de ce règlement d'emprunt.

ATTENDU QUE la superficie de 12 275 m.c. achetée en vertu du règlement d'emprunt numéro 623, et soustraite de l'application des articles 5 à 8 de la Loi des fonds industriels, représente 20% de la superficie totale achetée en vertu de ce règlement.

ATTENDU QUE ces superficies de terrains ainsi soustraites des articles 5 à 8 de la Loi des fonds industriels vont servir au fonds d'administration pour la protection de la nappe d'eau souterraine.

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le fonds d'administration paie annuellement au fonds industriel une location équivalente à 85% du remboursement annuel du capital et intérêt du règlement d'emprunt numéro 463 et 20% du remboursement annuel du capital et intérêt du règlement d'emprunt numéro 623.

ADOPTE

Renouvellement

à Info +

84-307

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: De renouveler l'abonnement à Info + pour une période de un (1) an, au coût de 95,00 \$.

ADOPTE

Rés. consentant
servitude à

Gaz Inter-Cité
Québec inc.

84-308

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine consente une servitude réelle et perpétuelle à Gaz Inter-Cité Québec inc. pour construire, enfouir et exploiter une conduite de gaz naturel ou synthétique et autres hydrocarbures sur l'immeuble suivant:

DESIGNATION DE L'EMPRISE

L'emprise de ladite servitude peut se décrire comme suit:

Une partie du lot numéro 171-A, 423-C-7 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, mesurant trois

(3) mètres de largeur sur toute la longueur comprise entre la rue Patry et la rue Dessureault.

La considération pour l'acquisition de cette servitude se chiffre à la somme de sept mille huit cent soixante-dix dollars (7 870,00 \$), que la Compagnie paiera comptant à la Ville lors de la signature du contrat notarié de servitude.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Rés. vente d'un terrain à Gaz Inter-Cité Québec inc.

84-309

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: D'autoriser la vente à Gaz Inter-Cité Québec inc. d'une lisière de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot numéro 171-A du cadastre officiel pour la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, d'une superficie approximative de cent vingt-quatre mètres carrés (124 m.c.) pour le prix de deux mille quatre cent quatre-vingt dollars (2 480,00 \$) payable comptant lors de la signature de l'acte de vente.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville les actes notariés, sous réserve de l'approbation de cette vente par la Commission municipale du Québec.

ADOPTE

Rés. pour abroger la rés. no 84-134-1

84-310

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que la résolution numéro 84-134-1, en vertu de laquelle la Ville acceptait de vendre un terrain à T.N. Réparations, soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Rés. concernant compte d'honoraires, J.M. Chastenay

84-311

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le compte d'honoraires professionnels produit par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., pour cadastrer cinq (5) lots en date du 22 mai 1984 (dossier 5445), au montant de 670,00 \$ soit accepté et payé.

ADOPTE

Rés. de félici-
tations

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

84-312

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent tous les commissaires de la Commission scolaire de Cap-de-la-Madeleine élus le 4 juin 1984, et leur souhaitent un fructueux mandat et le meilleur succès possible dans leur tâche respective.

ADOPTE

Rés. de félici-
tations

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

84-313

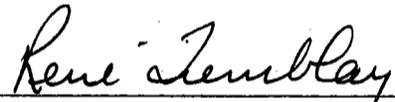
Que le Conseil félicite M. Réjean Giguère, c.g.a., récemment élu président de la Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés du Québec, section Trois-Rivières.

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire-suppléant

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 18 juin 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

84-314 ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux, séances rég. et d'ajour. du 1984-06-04 Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
 ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 4 juin 1984, et de l'assemblée d'ajournement à 22 heures, le 4 juin 1984, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

84-315

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 4 juin 1984

PRESENTS: Monsieur le maire-suppléant René Tremblay
 Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier

ainsi que le directeur
général, M. Roland Desaulniers
et le directeur général
adjoint, M. Ronald Marcoux

CORRESPONDANCE LUE:

- N.B.: Tous les articles qui faisaient l'objet d'une résolution ont été adoptés séparément lors de la séance d'ajournement tenue à 22 heures (10 h 00 p.m.) le 4 juin 1984.
- a) Lettre de Monsieur Lavoie, brasserie La Baroque, qui avise la Ville qu'il a retiré sa demande auprès de la Commission de Contrôle des permis d'alcool pour un permis de danse.
 - b) Lettre de la Commission municipale du Québec: demande d'exemption de taxes faite par Loisirs-Jeunesse du Cap-de-la-Madeleine inc.
 - c) Lettre de Mme Jacqueline Salois-Bergevin: propriété du 26, rue St-Pierre.
 - d) Lettre de M. François Magny: demande d'aide financière.
 - e) Lettre des docteurs Aubry et Perreault: demande d'achat de terrain, où était située l'école des Saints-Anges. (ne peut être vendu et doit servir à des fins communautaires seulement).
 - f) Lettre du ministère de l'Environnement, entrée en vigueur du règlement sur l'eau potable.
 - g) Lettre du C.R.D.04: contribution 1984.
 - h) Lettre de la M.R.C. de Francheville: désaveu des articles 1, 2 et 3 du règlement numéro 84-03-34.
 - i) U.M.Q.: document déposé, colloque "femmes élues dans la vie politique municipale" 14 juin 1984.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 4 juin 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

Adoption
rapport Commis-
sion permanente
séance du
1984-06-04

Adoption liste
de comptes

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

84-317

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 12 juin 1984, comprenant:

- 1) les chèques nos 20719 à 20890 incl..... 1 733 173,08 \$
- 2) les paies nos 18 à 22 incl..... 338 288,75 \$
- 3) effets bancaires retournés, taux de change en fonds U.S. pour le mois d'avril 1984..... 118,43 \$

le tout totalisant un déboursé de: 2 071 580,26 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 071 580,26 \$ sont inclus:

- placement dépôt à terme: 1 000 000,00 \$
- service de la dette : 134 829,58 \$

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

84-318

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

- Mme Pierre Lacroix Prop. par cons. Jacques Lemarier
- M. Michel Le Berre Prop. par cons. Normand Vivier
- M. Raoul Toupin Prop. par cons. Claude Champoux
- M. Robert Trudel Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
- M. Philippe Daviault Prop. par cons. René Tremblay

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption rapport
Commission d'urbanisme

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

84-319

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 8 mai 1984, soit et est adopté aux articles 1 à 15 inclusivement.

ADOPTE

Nouveau maire-suppléant

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-320

ET RESOLU: Que le Conseil nomme M. Jacques Lemarier maire-suppléant pour la période du 1^{er} juillet 1984 au 31 octobre 1984 inclusivement.

ADOPTE

Rés. augmentation
prix de l'huile

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

84-321

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile semi-lourde #4 à compter du 6 juin 1984, et que suite à ce changement, le prix de l'huile semi-lourde #4 est maintenant de 0,2707 \$ le litre.

ADOPTE

Rés. acceptation
de soumission

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

84-322

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Sablière Ste-Marthe inc., au montant de 172 070,10 \$ pour conduites d'aqueduc et d'égout (règlement numéro 694), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. adoption
règl. 620-40

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-323

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-40, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. adoption
règl. 620-41

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-324

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-41, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. adoption
règl. 699

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

84-325

ET RESOLU: Que le règlement numéro 699, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 190 000,00 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir la rue Des Ormeaux, de la rue Barkoff à la rue Chapleau", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. adoption
règl. 700

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

84-326

ET RESOLU: Que le règlement numéro 700, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 100 000,00 \$ pour des travaux de fondation de rue, de pavage et de bordures sur la rue Des Ormeaux,

de la rue Barkoff à la rue Chapleau", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Refus de grief
des policiers et
pompiers

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

84-327

Que le Conseil refuse le grief collectif de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc., du 17 juin 1984, et autorise M^e André Roy à le plaider.

ADOPTE

Adoption projet
de règl. no
620-43

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-328

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-43, intitulé: "Règlement pour amender le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

84-329

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 18^e jour du mois de juin 1984.

(Signé) RENE TREMBLAY

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Demande faite à
Gaz Inter-Cité
concernant les
dommages occa-
sionnés dus à
la pose conduites
de gaz

ATTENDU QUE la compagnie Gaz Inter-Cité Québec inc., région de la Mauricie, a l'autorisation de poser des conduites de gaz naturel dans les rues de la Ville;

ATTENDU QUE les précautions d'usage doivent être prises par cette compagnie, afin que la sécurité maximale soit accordée aux citoyens;

84-330

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE demande soit faite à la compagnie Gaz Inter-Cité Québec inc., de donner un affichage adéquat lorsqu'elle creuse dans les rues pour la pose de conduites de gaz et que les dommages qui sont alors faits aux rues, soient réparés dans les plus brefs délais, pour une meilleure protection des citoyens.

De plus, qu'une demande soit également faite à l'effet qu'un passage décent soit accordé aux intersections lors des travaux, et de ne plus ouvrir inutilement les rues pour les périodes de fins de semaine.

ADOPTE

Montée pour han- Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

dicapés, pavillon Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

J.-P. Lavergne

ET RESOLU: Qu'une montée pour les handicapés soit effectuée au pavillon Jean-Paul Lavergne.

84-331

ADOPTE

Rés. entrée d'eau Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

jardin communau- Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

taire, rue Ro-
chefort

ET RESOLU: Qu'une entrée d'eau soit faite dans le but d'arroser le jardin communautaire sur la rue Rochefort. Cette résolution est conditionnelle à l'acceptation par le propriétaire du terrain, de l'installation d'une telle conduite.

84-332

ADOPTE

Séance ajournée Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

à 22 heures Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

84-333

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 22 heures, ce 18 juin 1984.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

5 1 4 1

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 18 juin 1984, à 22 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés. acceptation IL EST PROPOSE
soumission, assu- ET UNANIMEMENT RESOLU:
rance groupe
84-334
Que le Conseil accepte la soumission de Canada-Vie, au coût de 10 697,47 \$, pour l'assurance groupe des employés non syndiqués, cols blancs et cols bleus, étant la soumission la plus basse présentée pour une période de un (1) an, le tout sujet à l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTE

Opposition à IL EST PROPOSE
exonération de ET UNANIMEMENT RESOLU:
taxes, Loisirs
Jeunesse
84-335
Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à une exonération de taxes municipales pour l'immeuble situé à 55, rue Mercier à Cap-de-la-Madeleine et appartenant à Loisirs Jeunesse du Cap-de-la-Madeleine inc.

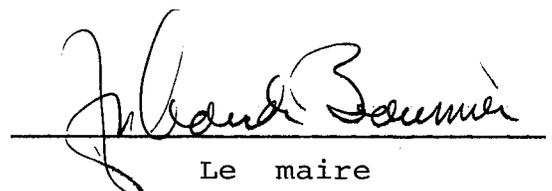
ADOPTE

Acceptation ar- Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
ticle 1, rapport Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Comité circula- ET RESOLU: Que le Conseil accepte l'article 1 du rapport
tion
84-336
du Comité de circulation du 20 octobre 1983.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le greffier


Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-39, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 12 juin 1984, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 19 et 20 juin 1984, de 9 heures à 19 heures.

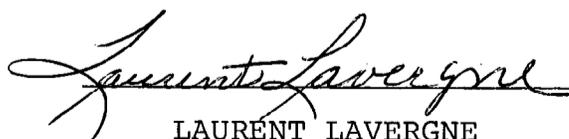
6 000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-39, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-39 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20^e jour du mois de juin 1984.



REJEAN GIGUERE
greffier municipal



LAURENT LAVERGNE
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 26 juin 1984, à 19 heures, 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés. nommant MM.

IL EST PROPOSE

Desaulniers et

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Giguère greffiers-adjoints

Que le trésorier et directeur général-adjoint, M. Réjean Giguère, de même que le directeur général, M. Roland Desaulniers, soient nommés greffiers-adjoints, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités que le greffier en titre.

84-337

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution numéro 83-124 du 5 avril 1983.

ADOPTE

Acceptation de

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

soumission,

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

assurance groupe

ET RESOLU: Que la résolution numéro 84-334 soit abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

84-338

"Que le Conseil accepte la soumission de Services Santé du Québec du 25 mai 1984, au coût de 11 029,51 \$ mensuel, pour une période de un (1) an, pour l'assurance groupe de l'Association des cadres, non syndiqués et conseillers, l'Association internationale des employés professionnels et de bureau, local 265 et l'Association internationale des machinistes, local 2220, étant la seule soumission reconnue conforme aux demandes de la Ville, le tout sujet à l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTE

Demande accordée IL EST PROPOSE
 Les Rendez-vous ET UNANIMEMENT RESOLU:

Féminins

84-339

Que le Conseil accorde la permission demandée par Les Rendez-vous Féminins inc., dans leur lettre du 20 juin 1984.

ADOPTE

Rés. nommant IL EST PROPOSE
 responsable, ET UNANIMEMENT RESOLU:

comité "pavoise-
 ment des rues"

84-340

Que ce Conseil nomme M. le conseiller Jacques Lemarier, responsable de la ville de Cap-de-la-Madeleine sur le comité "pavoisement des rues" à l'occasion de la visite du Saint-Père, et qu'un budget de 5 000,00 \$ soit alloué à ce comité et pris à même le budget de la visite du Pape, numéro 02-195-00-000, incluant installation et enlèvement.

ADOPTE

Autorisation si-
 gnature contrat
 vente terrain

84-341

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le Maire et le Greffier à signer le contrat pour et au nom de la Ville, pour la vente d'un terrain au Ministère des Transports, pour la construction d'un hélicoptère.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Beaulmeis

Le greffier-adjoint

Yves Beaulmeis

Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 3 juillet 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés. adoption de
l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-342

ET RESOLU: Que le Conseil accepte l'ordre du jour tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-
verbaux, séances
rég. et d'ajour.
du 1984-06-18

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

84-343

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 18 juin 1984, et de l'assemblée d'ajournement à 22 heures, le 18 juin 1984, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-
verbal, procédu-
re enregis.
règl. 620-39

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-344

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-39, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 19 et 20 juin 1984, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-
verbal, séance
du 1984-06-26

84-345

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 26 juin 1984, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 18 juin 1984

PRESENTS:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le directeur
général, M. Roland Desaulniers
et le directeur général
adjoint, M. Ronald Marcoux

-
- Demande expertise, 1. Le Conseil réuni en commission permanente, mandate M. Louis-
valeur de terrains Georges Baril, e.a., de la firme Bendwell & Ass., pour faire
une expertise afin d'établir la valeur réelle des terrains
qui pourraient être acquis pour un parc et également les
terrains qui pourraient faire partie d'un échange avec la
Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges, tel que
démontré sur le plan annexé à la résolution.
- Autorisation, 2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise Mme Mo-
congé sans solde nique Labrie à prendre un congé sans solde pour une période
de huit (8) mois (septembre 1984 à avril 1985), ceci pour
lui permettre de poursuivre ses études à temps plein. Ma-
dame Labrie continuera à accumuler son ancienneté et pourra
réintégrer son poste aux mêmes conditions de travail.
- Autorisa- 3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Alain
tion, Gervais, lequel a été choisi comme juré, à recevoir la com-
M. Alain Gervais pensation salariale équivalente à son salaire régulier, pour
la durée du procès.
- Cas: Mme Emma 4. Le Conseil réuni en commission permanente, ne considère plus
Lebel Mme Emma Lebel à l'emploi de la municipalité.

(Signé) REJEAN GIGUERE, C.G.A.
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 1984-06-18 84-346

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 18 juin 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 26 juin 1984

PRESENTS: Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

-
- Prêt des parcs pour projet "Viens t'amuser"
- Règl. 620-43, autorisation de permis
- Projet placement étudiant, vente de cartes
- Service de gardiennage, tournois baseball et soccer
- Prêt d'un local à la Chambre de Commerce du Cap
1. Le Conseil réuni en commission permanente, accorde l'autorisation à l'association des résidents de Châteaudun pour leur projet "Viens t'amuser au parc", de se servir des parcs de la ville durant l'été 1984.
 2. Le Conseil réuni en commission permanente, constatant que les intéressés au règlement numéro 620-43 ont tous signé pour amender le règlement, autorise l'émission de permis sur les lots numéros 554-140, 141, 158, 159, 160, 161, 136, 137, 138 et 139 en conformité avec ledit règlement 620-43.
 3. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte que les étudiants du projet placement étudiant pour la vente de cartes "avantage" ne soient pas considérés comme colporteurs au sens du règlement numéro 697.
 4. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise un service spécial de gardiennage lors des tournois de baseball et soccer qui doivent se tenir sur les terrains de l'aréna Jean-Guy Talbot, les 29, 30 juin et 1^{er} juillet 1984, et qu'un montant ne dépassant pas 500,00 \$ soit alloué.
 5. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de prêter temporairement à la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine, un local situé à la bibliothèque municipale.

(Signé) ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.
Greffier-adjoint et
Directeur général

Adoption rapport Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

Commission perma- Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

nente, séance du

1984-06-26

84-347

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 26 juin 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste
de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

84-348

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 29 juin 1984, comprenant chèques numéros 20891 à 21042 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 375 963,82 \$ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 375 963,82 \$ sont inclus:

- Canagex Placements : 25 000,00 \$
- Service de la dette: 96 898,04 \$

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

84-349

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mlle Emilia Lacroix	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Joseph Boulanger	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
Mme Rita Morrissette	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Lionel Beaumier	Prop. par cons. Laurent Lavergne
Mme Gaston Baril	Prop. par cons. Laurent Lavergne
Mme Thérèse M.-Boudreau	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption règle-
ment no 620-42

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-350

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-42, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté.

ADOPTE

Projet du Comité de circulation visite du Saint-Père 84-351

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le projet de signalisation et circulation préparé pour la visite du Saint-Père, soit accepté tel que proposé par le Comité de circulation.

ADOPTE

Rés. acceptation soumission, assurance collective 84-352

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la résolution numéro 84-338 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

"Que le Conseil accepte la soumission de Services Santé du Québec du 25 mai 1984, au coût mensuel de 11 029,51 \$, pour une période de trois (3) ans, pour l'assurance groupe de l'Association des cadres, non syndiqués et conseillers, l'Association internationale des employés professionnels et de bureau, local 265 et l'Association internationale des machinistes, local 2220, étant la seule soumission reconnue conforme aux demandes de la Ville, le tout sujet à l'approbation de la Commission municipale du Québec."

ADOPTE

Subventions l'Age d'Or 84-353

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Trésorier de la Ville soit autorisé à verser les subventions aux clubs de l'Age d'Or de la Ville pour l'année 1984, selon les montants prévus au budget de l'année.

ADOPTE

Avis de motion 84-354

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

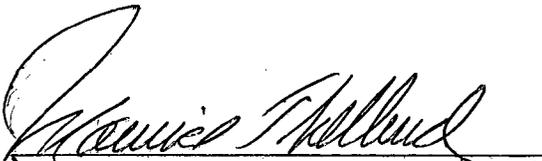
"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX DE FONDATION DE RUE, DE PAVAGE ET DE BORDURES POUR LE PROJET: CITE "JARDIN DES

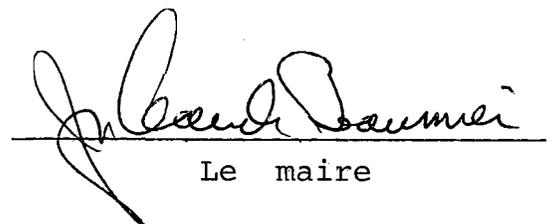
ESTACADES" DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 3^e jour du mois de juillet 1984.

(Signé) RENE TREMBLAY
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le greffier


Le maire

5 1 5 1

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

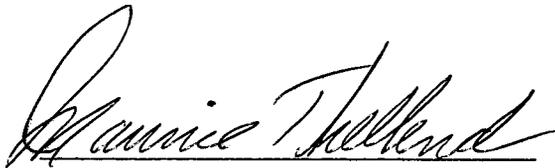
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 699, autorisant un emprunt de 190 000,00 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir la rue Des Ormeaux, de la rue Barkoff à la rue Chapleau.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 26 juin 1984, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 3 et 4 juillet 1984, de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 699, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 699 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4^e jour du mois de juillet 1984.



MAURICE THELLEND
Greffier municipal



NORMAND VIVIER
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

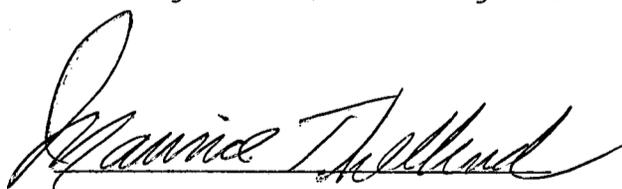
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 700, autorisant un emprunt de 100 000,00 \$ pour des travaux de fondation de rue, de pavage et de bordures sur la rue Des Ormeaux, de la rue Barkoff à la rue Chapleau.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 26 juin 1984, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 3 et 4 juillet 1984, de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 700, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

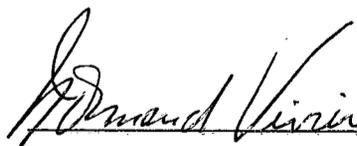
Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 700 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4^e jour du mois de juillet 1984.



MAURICE THELLEND

Greffier municipal



NORMAND VIVIER

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi le 16 juillet 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
84-355 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance régulière du 1984-07-03 Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
84-356 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 3 juillet 1984, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregis. régl. 699 Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
84-357 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 699, autorisant un emprunt de 190 000,00 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir la rue Des Ormeaux, de la rue Barkoff à la rue Chapleau et tenue les 3 et 4 juillet 1984, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregis.

règl. 700

84-358

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 700, autorisant un emprunt de 100 000,00 \$ pour des travaux de fondation de rue, de pavage et de bordures sur la rue Des Ormeaux, de la rue Barkoff à la rue Chapleau et tenue les 3 et 4 juillet 1984, soit adopté.

ADOPTE

Adoption rapport Commission permanente, séance du 1984-07-03

84-359

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 3 juillet 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 3 juillet 1984

PRESENTS:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le directeur
général, M. Roland Desaulniers
et le directeur général
adjoint, M. Ronald Marcoux

Refus de grief
Ass. policiers-
pompiers

Engagement au
poste agent en-
quêteur

1. Le Conseil réuni en commission permanente, refuse le grief du constable Daniel Boudreault, du 17 juin 1984, concernant la promotion d'agent enquêteur et autorise Me André Roy à le plaider.
2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement du constable Daniel Boudreault au poste d'agent enquêteur, au salaire prévu à l'amendement à la convention collective des policiers-pompiers de Cap-de-la-Madeleine.

- Autorisation
soumissions ser-
vice des Travaux
publics
3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le ser-
vice des Travaux publics à demander des soumissions pour
la location d'équipements pour la saison 1984-1985, pour
les mêmes services fournis lors de la saison 1983-1984.
- Analyse de l'eau
et contrôle
bactériologique
4. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte l'offre
de Pluritec ltée pour l'analyse de l'eau et le contrôle
bactériologique, soit la détermination des coliformes
totaux et des coliformes fécaux, au taux maximum de
10,00 \$ l'échantillon.
- Autorisation
fermeture de
ruelle
5. Le Conseil réuni en commission permanente autorise la
fermeture de la ruelle située entre les rues Leduc et
Herlin, selon la demande des intéressés en date du
8 juin 1984, et autorise le service des Travaux publics
de la ville à faire le nécessaire conformément à cette
décision.
- Achat assiettes
souvenir de la
Ville
6. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise
l'achat de 180 assiettes souvenir de la Ville, de
"Céramique Artic", au coût de 4,00 \$ chacune pour un
total de 720,00 \$.

CORRESPONDANCE:

- a) Conciliation de banque, mai 1984.
- b) Projet de protocole d'entente entre Promotions
C.J.P. et la Ville.
- c) Liste des journaliers temporaires.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption liste
de comptes

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-360

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 6 juillet 1984,
comprenant:

- 1) les chèques nos 21043 à 21137 inclus..... 481 453,06 \$
- 2) les paies nos 23 à 26 inclusivement..... 298 005,19 \$
- 3) effets bancaires retournés, taux de change
en "franc belge" et frais bancaires pour
le mois de mai 1984..... 103,55 \$

le tout totalisant un déboursé de: 779 561,80 \$

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

84-361

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

- M. Alcide St-Yves Prop. par cons. Laurent Lavergne
- Mlle Lucille Pilotte Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
- Mlle Aline Le Bel Prop. par cons. Jean Brunet
- Sr Marie-Rose Bellehumeur Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
- M. Conrad Gravel Prop. par cons. Jacques Lemarier
- M. Steeven Grange Prop. par cons. Jean Brunet
- M. Donat Brunet Prop. et unanimement résolu
- M. Pierre Dubé Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
- M. Laurent Hamelin Prop. par cons. Jean Brunet
- M. Réal Trempe Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption rapport
Commission d'urbanisme

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

84-362

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la Commission d'urbanisme du 10 juillet 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. contrat
terrains vendus
pour taxes
1982 - 1983

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de son Greffier les lots suivants:

84-363

1o- les lots numéros 418-661, 418-662, 418-663 et 418-664 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, lesquels lots ont été adjugés à la ville de Cap-de-la-Madeleine lors d'une vente pour taxes tenue le 21 juin 1982 et n'ont pas été retraits par le propriétaire depuis.

2o- les lots numéros 551-288, 547-34, 547-35, 547-10, 547-11, 546-2-1, 416-113, 416-114, 416-115, 416-116, 416-117, 416-118, 416-119, 416-120, 416-121, 416-122 et 416-123 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, lesquels lots ont été adjugés à la ville de Cap-de-la-Madeleine lors d'une vente pour taxes tenue le 2 juin 1983 et n'ont pas été retraits par leurs propriétaires depuis.

Que ces acquisitions soient faites en considération de la somme des taxes municipales et scolaires dues lors des adjudications.

Que l'étude des notaires Légaré et Verrette soit autorisée à préparer le contrat, le Maire ou le Maire-suppléant et le Directeur général de la Ville soient autorisés à le signer pour et au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Rés. vente terrain à Gaz Inter-Cité Québec inc.

CONSIDERANT QUE la compagnie Gaz Inter-Cité Québec inc. requiert l'achat d'un terrain, propriété de la Ville et situé sur la rue Patry, pour l'installation d'un poste de détente;

84-364

CONSIDERANT QUE Gaz Inter-Cité Québec inc. est une entreprise d'utilité publique;

CONSIDERANT QUE la résolution numéro 84-309, adoptée le 4 juin 1984, n'a pas reçu l'approbation de la Commission municipale du Québec parce que la description apparaissant à ladite résolution était incomplète;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSE par JEAN-PAUL LAVERGNE
APPUYE par CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU:

Que la résolution numéro 84-309 soit rescindée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine vende de gré à gré à la compagnie Gaz Inter-Cité Québec inc., la partie du lot numéro 171-A faisant partie du cadastre fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine (maintenant ville), division d'enregistrement de Champlain, telle que ci-après décrite:

PARTIE DU LOT 171-A:

De figure trapèzoidale, commençant au point "B", lequel point est situé sur l'emprise nord-ouest de la rue Patry à une distance de 88,094 mètres au sud-ouest de l'intersection ouest des rues Patry et St-Laurent.

Dudit point de départ ainsi déterminé en une direction sud-ouest sur la ligne d'emprise nord-ouest de la rue Patry une distance de 8,000 mètres jusqu'au point "G"; de là, suivant une direction nord-ouest une distance de 23,019 mètres jusqu'au point "H"; de là, suivant une direction nord-est une distance de 8,000 mètres jusqu'au point "J"; de là, selon une direction sud-est suivant la limite sud-ouest de la servitude en premier lieu décrite une distance de 23,000 mètres jusqu'au point de départ "B".

Ledit terrain est borné vers le nord-est par une partie du lot 171-A étant la servitude perpétuelle, vers le sud-est par la rue Dessureault, vers le sud-ouest et le nord-ouest par des parties du lot 171-A.

Ladite parcelle de terre forme une superficie de 184,08 mètres et est montrée par les lettres "B", "G", "H", "J" et "B" sur le plan ci-joint, pour le prix de deux mille quatre cent quatre-vingt dollars (2 480,00 \$) payable comptant lors de la signature du contrat.

Il est de plus résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance, le tout après approbation de la présente résolution par la Commission municipale du Québec.

ADOPTE

Rés. cession de
terrains à la
Ville par "Les
Jardins Jacques
Lemercier inc."

84-365

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de
Cap-de-la-Madeleine accepte de "Les Jardins Jacques
Lemercier inc." le lot numéro 553-137 du cadastre officiel
fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un
dollar (1,00 \$) pour des fins d'ouverture de rue.

Que l'étude des notaires Carrier et Carrier soit autorisée
à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient
autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Rés. pour nommer
la rue portant le
no du cadastre
553-137

84-366

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la rue portant le numéro de cadastre 553-137 de la pa-
roisse de Cap-de-la-Madeleine, soit désignée sous le nom de:
"Place Pierre-Elliott Trudeau", en hommage à M. Pierre-Elliott
Trudeau, premier ministre du Canada de 1968 à 1984.

ADOPTE

Adoption règle-
ment no 701

84-367

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 701, intitulé: "Règlement
autorisant un emprunt de 53 000,00\$ pour l'installation de con-
duites d'aqueduc et d'égout pour desservir le projet Cité
"Jardin des Estacades" de Cap-de-la-Madeleine, portant le numéro
de cadastre 553-137, paroisse de Cap-de-la-Madeleine, soit et
est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règle-
ment no 702

84-368

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 702, intitulé: "Règle-
ment autorisant un emprunt de 25 000,00 \$ pour des travaux de
fondation de rue, de pavage et de bordures pour le projet in-
titulé Cité "Jardin des Estacades" de Cap-de-la-Madeleine, por-
tant le numéro de cadastre 553-137, paroisse de Cap-de-la-
Madeleine, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la
présente séance.

ADOPTE

Rés. félicitations IL EST PROPOSE

M. Jean-Paul Lavergne ET UNANIMEMENT RESOLU:

84-369

Que les membres du Conseil offrent à monsieur Jean-Paul Lavergne leurs plus chaleureuses félicitations pour les trente-cinq années ininterrompues pendant lesquelles il a siégé au conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, ayant été élu pour la première fois au mois de juillet 1949 et sans cesse réélu depuis, ce qui constitue un exemple rare d'estime et de confiance de la part de ses concitoyens.

ADOPTE

Rés. félicitations IL EST PROPOSE

M. René Tremblay ET UNANIMEMENT RESOLU:

84-370

De féliciter M. le conseiller René Tremblay qui a été nommé administrateur au Conseil Régional de la santé et des services sociaux (région 04) par les autorités gouvernementales et lui souhaitent un fructueux mandat.

ADOPTE

Adoption règlement no 620-28

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-371

ET RESOLU: Que le projet de règlement 620-44 intitulé: "Règlement pour amender le règlement no 620-28, concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour abroger l'article 1 (a) dudit règlement 620-28 et le remplacer par un nouvel article", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

84-372

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620-28 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE POUR ABROGER L'ARTICLE 1 (a) DUDIT REGLEMENT 620-28".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine
ce 16e jour du mois de juillet 1984

(Signé) JACQUES LEMARIER
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

5 1 6 1

Avis de motion

84-373

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 423 CONCERNANT LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN ET L'ADMINISTRATION DU SERVICE D'AQUEDUC AFIN D'AMENDER L'ARTICLE 42 DUDIT REGLEMENT ET AJOUTER UN PARAGRAPHE CONCERNANT LES LAVE-O-THON".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 16e jour du mois de juillet 1984

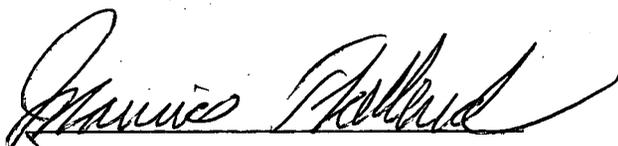
(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

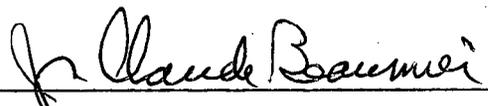
CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

Requête de l'A.F.E.A.S., paroisse St-Gabriel.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

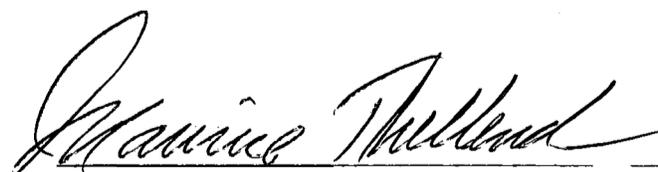
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-40, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 17 juillet 1984, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 24 et 25 juillet 1984, de 9 heures à 19 heures.

1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 620-40, et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-40 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 25e jour du mois de juillet 1984.


MAURICE THELLEND
greffier municipal


JACQUES LEMARIER
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-41, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 17 juillet 1984, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 24 et 25 juillet 1984, de 9 heures à 19 heures.

1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 620-41, et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-41 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 25e jour du mois de juillet 1984.



MAURICE THELLEND
greffier municipal



JACQUES LEMARIÉ
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

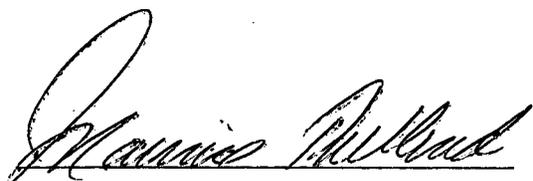
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-42, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 24 juillet 1984, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 30 et 31 juillet 1984, de 9 heures à 19 heures.

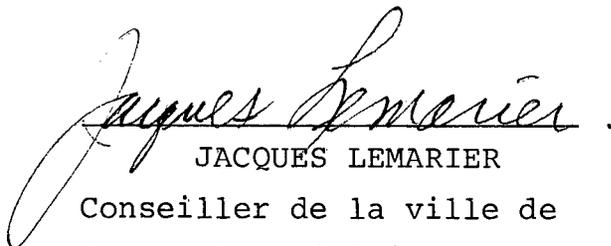
14 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-42, et 8 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-42 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 31^e jour du mois de juillet 1984.



MAURICE THELLEND
Greffier municipal



JACQUES LEMARIÉ
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

5 1 6 5

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

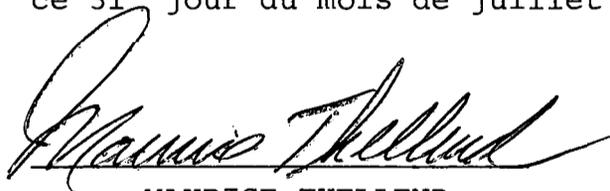
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 701, autorisant un emprunt de 53 000,00 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir le projet Cité "Jardin des Estacades" de Cap-de-la-Madeleine, portant le numéro de cadastre 553-137, paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 24 juillet 1984, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 30 et 31 juillet 1984, de 9 heures à 19 heures.

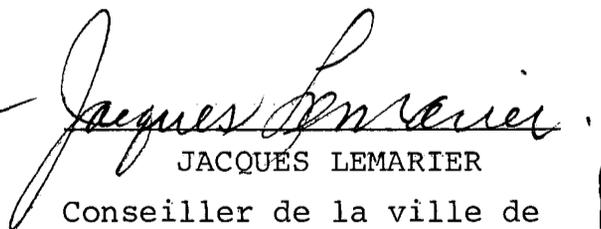
6 000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 701, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 701 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 31^e jour du mois de juillet 1984.



MAURICE THELLEND
Greffier municipal



JACQUES LEMARIÉ
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

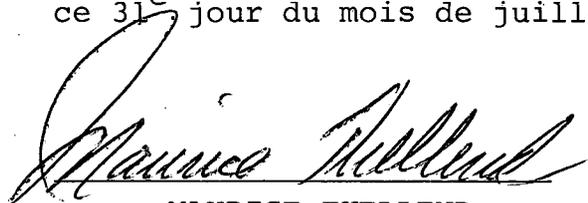
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 702, autorisant un emprunt de 25 000,00 \$ pour des travaux de fondation de rue, de pavage et de bordures pour le projet intitulé Cité "Jardin des Estacades" de Cap-de-la-Madeleine, portant le numéro de cadastre 553-137, paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 24 juillet 1984, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 30 et 31 juillet 1984, de 9 heures à 19 heures.

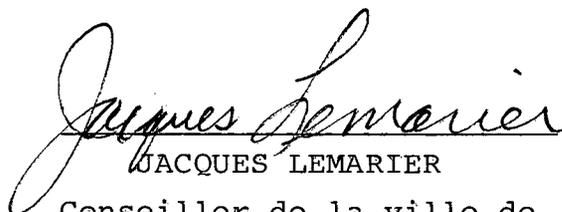
1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 702, et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 702 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 31^e jour du mois de juillet 1984.



MAURICE THELLEND
Greffier municipal



JACQUES LEMARIER
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 6 août 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour
84-374

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 1984-07-16
84-375

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 16 juillet 1984, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure d'enregistrement régl. 620-40
84-376

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-40, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 24 et 25 juillet 1984, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure d'enregistrement régl. 620-41
84-377

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro

620-41, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 24 et 25 juillet 1984, soit adopté.

ADOPTE

Adoption
procès-
verbal, procédu-
re enregistrement
règl. 620-42

84-378

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-42, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 30 et 31 juillet 1984, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-
verbal, procédu-
re enregistrement
règl. 701

84-379

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 701, autorisant un emprunt de 53 000,00 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir le projet Cité "Jardin des Estacades" de Cap-de-la-Madeleine, portant le numéro de cadastre 553-137, paroisse de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 30 et 31 juillet 1984, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-
verbal, procédu-
re enregistrement
règl. 702

84-380

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 702, autorisant un emprunt de 25 000,00 \$ pour des travaux de fondation de rue, de pavage et de bordures pour le projet intitulé Cité "Jardin des Estacades" de Cap-de-la-Madeleine, portant le numéro de cadastre 553-137, paroisse de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 30 et 31 juillet 1984, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 juillet 1984

PRESENTS:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Claude Champoux

Normand Vivier

René Tremblay

ainsi que le directeur
général,

M. Roland Desaulniers

et le directeur général
adjoint,

M. Ronald Marcoux

- Autorisation rem-
placement tempo-
raire de Mme La-
brie par Mlle M.
Rheault
1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise Mlle Marcelle Rheault à remplacer temporairement Mme Monique Labrie au poste de préposée à la paie pour la durée du congé sans solde de cette dernière déjà autorisé par la résolution numéro 84-346-2, au salaire de la convention collective et autorise l'affichage du poste de Mlle Marcelle Rheault.
- Autorisation
transfert de pos-
te budgétaire
2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise un transfert de poste budgétaire numéro 02-752-40-513, montant 900,00 \$, et que ledit montant soit plutôt accordé en octroi au Club de canotage de Cap-de-la-Madeleine.
- Prêt 8 estrades
à Ste-Marthe
3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt de huit (8) estrades à la municipalité de Ste-Marthe (lettre du 12 juillet 1984 du Régisseur à la programmation).
- Autorisation
paiement subven-
tion CEDIC
4. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le paiement immédiat d'une partie de la subvention prévue pour la CEDIC, soit 15 000,00 \$ et le solde, soit 20 000,00 \$, soit versé en cinq (5) versements mensuels égaux et consécutifs de 4 000,00 \$ chacun, à compter du mois d'août 1984 jusqu'au mois de décembre 1984 inclusivement.
- Assurance-groupe
policiers-pompiers
(psychologue)
5. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte que l'assurance collective des policiers-pompiers actuellement en vigueur avec S.S.Q., rembourse les honoraires d'un psychologue selon ce qui était en vigueur avec la police d'assurance qui était en vigueur auparavant avec la compagnie La Prudentielle et d'ajuster la prime en conséquence.
- Quant à l'assurance-vie des retraités, la Ville n'accepte pas que cette clause soit ajoutée à l'actuelle police.
- Augmentation du
prix de l'huile
à chauffage #2
6. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile à chauffage #2 à compter du 4 juillet 1984 et que suite à ce changement, le prix de l'huile à chauffage #2 est maintenant de 0,273 \$ le litre.
- Augmentation du
prix de l'essen-
ce
7. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'essence à compter du 3 juillet 1984 et que suite à ce changement, les prix sont

maintenant les suivants:

- essence régulière : 0,4405 \$ le litre
- essence sans plomb: 0,4660 \$ le litre.

Augmenta-
tion prix
huile diesel
non colorée

8. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel non colorée à compter du 9 juillet 1984 et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant de 0,423 \$ le litre.

CORRESPONDANCE:

- a) Rapport des permis de construction: mois de mai et juin 1984.
- b) Lettre de Bendwell et Associés: projet "REVICENTRE".
- c) Lettre de la Commission municipale du Québec: avis d'audition pour la demande d'exemption de taxes de
 - 1- La Maison de l'Amitié et,
 - 2- du Centre Loisirs-Jeunesse,
 qui sera tenue à la salle publique de l'hôtel de ville le 2 août.
- d) Lettre de l'U.M.Q.: colloque sur l'assainissement des eaux à Montréal, les 7 et 8 septembre 1984.
- e) Lettre du ministère de l'Environnement - travaux d'aqueduc et d'égout - aménagement Chemin du Passage (projet Jean-Pierre Forest).

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport
Commission perma-
nente, séance du
1984-07-16

84-381

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 16 juillet 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 juillet 1984

PRESENTS:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne

Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

-
- Autorisation banc public, visite du Saint-Père 1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'un banc public à l'occasion de la visite du Saint-Père.
- Mme Brisson, poste de préposée aux comptes à payer 2. Le Conseil réuni en commission permanente, accorde à Mme Maryse Brisson le poste de préposée aux comptes à payer pour la période du 13 août 1984 au 3 mai 1985 et autorise le Directeur Général à afficher le poste que Madame Brisson détenait.
- Autorisation encan bicycles trouvés 3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise un encan de bicycles trouvés, tel que demandé par le directeur Jodoïn dans sa lettre du 23 juillet 1984.

CORRESPONDANCE:

- a) Rapport financier 1983.
 b) Sentence arbitrale (enquête par les patrouilleurs).
 c) Sentence du juge Roger Laroche: Cap-de-la-Madeleine -vs- El Prado enr.

ROLAND DESAULNIERS
 directeur général

Adoption rapport Commission permanente, séance du 1984-07-25 84-382
 Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
 ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 25 juillet 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes 84-383
 Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
 ET RESOLU: Que la liste de comptes du 3 août 1984, comprenant:

1) les chèques nos 21138 à 21322 incl.....	3 881 105,57 \$
2) les paies nos 27 à 30 incl.....	287 928,96 \$
3) effets bancaires retournés pour le mois de juin 1984.....	992,48 \$
le tout totalisant un déboursé de:	<u>4 170 027,01 \$</u>

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 4 170 027,01 \$ sont inclus:

- des placements : 3 200 000,00 \$
- fonds de roulement : 77 600,68 \$
- service de la dette : 61 737,08 \$
- Canagex Placements ltée: 30 000,00 \$

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

84-384

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Sr Yvonne Morin	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme André Germain	Prop. par cons. Normand Vivier
Mme Jeanne Petit	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Mauril Bélanger	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
Mme Alcide Béchard	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Robert Léger	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Rosaire Charbonneau	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Cécile F. Hébert	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
M. Elphège Trahan	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Arthur Durand	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Michel Champagne	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
Mme Hervé Turcotte	Prop. par cons. Jean Brunet
Mme Gustave Roy	Prop. par cons. Jean Brunet
M. Ernest P. Laflamme	Prop. par cons. Jacques Lemarier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. adoption
d'un plan

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

84-385

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 561-100-1, 561-100-2, 561-100-3, 561-100-4 et 561-100-5, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Paul Michaud, a.g., en date du 16 juillet 1984, et portant le numéro 41452.

ADOPTE

Rés. adoption
d'un plan

84-386

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 415-1-16-4-9 à 415-1-16-4-11, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 12 juillet 1984, et portant le numéro 5631.

ADOPTE

Rés. adoption
d'un plan

84-387

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 171-326-1 et 171-326-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 13 juillet 1984, et portant le numéro 5666.

ADOPTE

Rés. vente d'un
terrain à
Les Industries
Calémy inc.

84-388

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à Les Industries Calémy inc., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Cap-de-la-Madeleine, un emplacement composé des lots numéros 419-748 et 420-643 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, d'une superficie de 1522,4 m.c. au prix de 1,60 \$ le mètre carré, pour le prix total de 2 435,84 \$ payable comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par M^e Hugues Germain, notaire, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Ce terrain a été acheté en vertu de deux (2) règlements de fonds industriels, le règlement numéro 463 pour une superficie de 224,8 m.c. et le règlement numéro 623 pour une superficie de 1297,6 m.c.

ADOPTE

Rés. échange de terrain, la Ville et M. Langevin

84-389

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine fasse l'échange de terrains tels que ci-après décrits avec M. Jacques Langevin, 179 rue De Grandmont.

La Ville cède une partie du lot numéro 163-122 mesurant 3,5 pieds de largeur par une profondeur de 134 pieds, partie de lot ainsi cédée faisant partie du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et est bornée comme suit:

- en front, sur une largeur de 3,5 pieds par le lot numéro 163-26, rue De Grandmont;
- à la profondeur, sur la même largeur, par une autre partie du lot numéro 163-122 demeurant la propriété de la Ville;
- d'un côté, au sud-ouest, par une partie du lot numéro 163-180, propriété de M. Jacques Langevin;
- de l'autre côté, par une partie du lot numéro 163-122 propriété de la Ville.

En échange, M. Jacques Langevin cède à la Ville une partie des lots numéros 164-147 et 163-180, mesurant 16 pieds par 58,5 pieds du même cadastre et limitée comme suit:

- au sud-est, sur une largeur de 62 pieds par une partie des lots numéros 164-147 et 163-180, propriétés de M. Jacques Langevin;
- au sud-ouest, sur une largeur de 16 pieds par une partie du lot numéro 164-123, propriété de la Ville;
- au nord-ouest, sur une largeur de 62 pieds par une partie des lots numéros 164-123 et 163-181, propriétés de la Ville;
- au nord-est, sur une largeur de 16 pieds par une partie du lot numéro 163-122, propriété de la Ville.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer cet acte d'échange et tous les documents nécessaires à cette fin avec M. Jacques Langevin, et que les frais du notaire soient à la charge de Monsieur Langevin.

ADOPTE

Rés. adoption du règl. 423-N (lave-o-thon)

84-390

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 423-N, intitulé: Règlement pour amender le règlement numéro 423 concernant la construction, l'entretien et l'administration du service

d'aqueduc afin d'amender l'article 42 dudit règlement et ajouter un paragraphe concernant les lave-o-thon", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption du règlement 703

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

84-391

ET RESOLU: Que le règlement numéro 703, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 220 000,00 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Michener et Du Parc", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption du règlement 704

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-392

ET RESOLU: Que le règlement numéro 704, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 60 000,00 \$ pour des travaux de trottoirs, bordures et pavage pour le prolongement des rues Michener et Du Parc", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption du règlement 620-43

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

84-393

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-43, intitulé: "Règlement pour amender le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Entente avec Ass. policiers et pompiers, dérogation convention collective

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

84-394

Que le maire, M. Jean-Claude Beaumier, le conseiller, M. Laurent Lavergne, le directeur-général, M. Roland Desaulniers et le greffier, M. Maurice Thellend, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'entente conclue avec l'Association des policiers et pompiers du Cap-de-la-Madeleine inc., relative à la dérogation de la convention collective pour les 8, 9, 10, 11 et 12 septembre 1984.

ADOPTE

Rés. nommant M.
Dumont contre-
maître à l'ar-
pentage

84-395

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. Jacques Dumont soit nommé contremaître à l'arpentage à compter du 6 août 1984, au salaire établi par la politique de gestion entre la Ville et l'Association du personnel cadre et de gérance pour les années 1983 et 1984.

ADOPTE

Prêt du Centre
Culturel à la
Croix-Rouge

84-396

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'autoriser le prêt du Centre Culturel, les 29 et 30 août 1984, à la Croix-Rouge canadienne pour la tenue annuelle de sa clinique de sang.

ADOPTE

Autorisation,
poste de commis
à la trésorerie

84-397

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'autoriser Mlle Linda Galarneau à occuper temporairement le poste de commis à la trésorerie à la place de Mme Maryse Brisson, pour la période du 13 août 1984 au 3 mai 1985, au salaire de la convention collective des employés de bureau, et autorise le Directeur-Général à afficher le poste de Mlle Galarneau pour son remplacement temporaire.

ADOPTE

Autorisation,
affichage postes
commis-télépho-
nistes

84-398

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'autoriser le Directeur Général de la Ville à afficher les postes pour les commis-téléphonistes temporaires.

ADOPTE

Repavage de la
rue Des Erables

84-399

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: D'autoriser le repavage de la rue Des Erables entre les rues Des Vétérans et De Grandmont, conformément au budget 1984.

ADOPTE

Versement
au fonds
Corvée-habitation

84-400

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'autoriser la trésorerie à effectuer un versement de 20 000,00 \$ au fonds Corvée-habitation, tel que prévu au budget 1984.

ADOPTE

5 1 7 7

Location 2 re-
morques, visite
du Pape

84-401

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'autoriser le Directeur du service de la Sécurité publique
à louer deux (2) remorques pour une période de 24 heures,
lors de la visite du Pape dans notre Ville le 10 septembre
1984.

ADOPTE

Rés. ajournement
à 22 heures

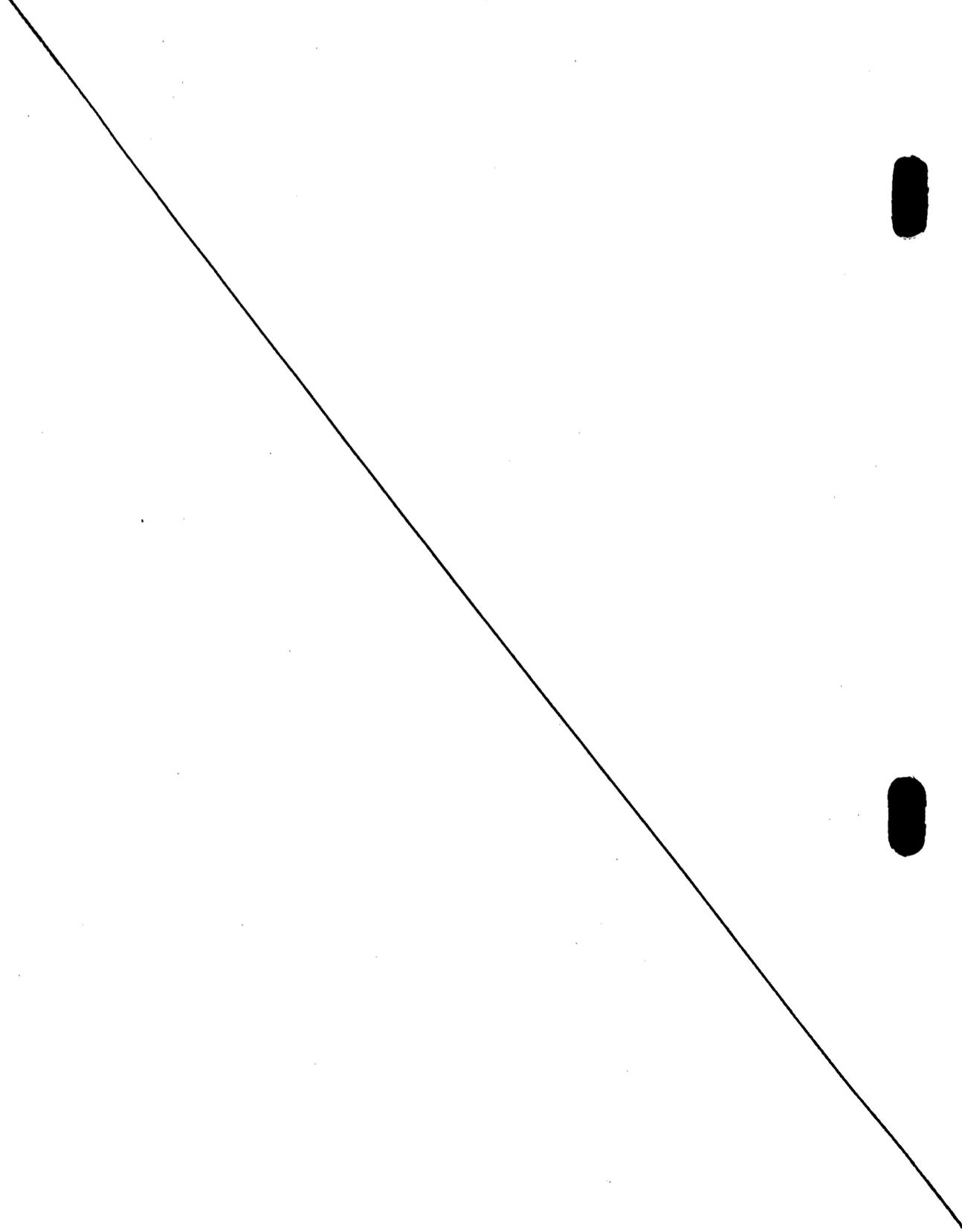
84-402

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la présente séance soit et est ajournée à 22 heures, ce
6 août 1984.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.



CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 6 août 1984, à 22 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Normand Vivier
 René Tremblay

faisant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés. ajournement
à 23 heures

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

84-403

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil, soit et est ajournée à 23 heures, ce 6 août 1984.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 6 août 1984, à 23 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Acceptation de
soumission,
ordinateur

84-404

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: D'accepter la soumission de Joli-data inc., au montant de 120 801,20 \$ pour le nouvel ordinateur à l'hôtel de ville et qui est la seule soumission présentée.

ADOPTE

Autorisation
prolongement
bon d'emploi

84-405

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'autoriser le prolongement du bon d'emploi de Mlle Michèle Binette au service de la trésorerie, pour une période de huit (8) semaines.

ADOPTE

Amendement à la
rés. 84-275

84-406

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la résolution numéro 84-275 soit amendée, en remplaçant "25%" par "50%".

ADOPTE

Programme d'aide
développement
des équipements
de loisir

84-407

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil accepte que le Service Loisirs et Culture s'inscrive au programme d'aide au développement des équipements de loisir "Équipements fabriqués au Québec" pour l'achat de nouveaux équipements pour le parc Ogden.

ADOPTE

Autorisation,
programme de
soutien aux ac-
tivités loisir

84-408

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil accepte que le Service Loisirs et Culture
s'inscrive au programme national de soutien aux activités
de loisir municipal 1984-1985.

ADOPTE

Cotisation au
Conseil régional
de développement
économique

84-409

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

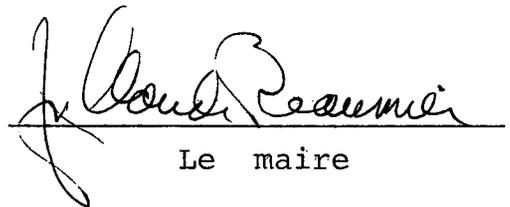
Que le Conseil autorise le paiement au Conseil régional de
développement économique, de la cotisation 1984, soit un
montant de 2 040,00 \$, prévu au budget 1984.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 20 août 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Pierre A. Brouillette

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Jean Brunet

Claude Champoux

Normand Vivier

René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

84-410

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia, l'item b) de "Affaires nouvelles" étant retiré de l'ordre du jour pour étude.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux, séances rég. et d'ajour. du 1984-08-06

84-411

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 6 août 1984, et des assemblées d'ajournement à 22 heures et 23 heures, le 6 août 1984, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 6 août 1984

PRESENTS:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Pierre A. Brouillette

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Normand Vivier

René Tremblay

ainsi que le directeur
général,

M. Roland Desaulniers

et le directeur général
adjoint,

M. Ronald Marcoux

CORRESPONDANCE:

- a) Rapport des permis de construction pour le mois de juillet 1984.
- b) Conciliation de caisse et banque, mois de juin 1984.
- c) Rapport du Trésorier concernant les dépenses de 1981 à 1984.
- d) Rapport budgétaire au 30 juin 1984 présenté par le Trésorier.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente,
séance du 1984-08-06

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 6 août 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

84-412

ADOPTE

Rés. adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-413

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 14 août 1984, comprenant les chèques numéros 21323 à 21487 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 3 148 855,03 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 3 148 855,03 \$ sont inclus:

- placements	:	2 500 000,00 \$
- placement fonds de roulement:		65 000,00 \$
- service de la dette	:	66 429,32 \$

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

84-414

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Joachim Despins	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
M. Valérien Ouellet	Prop. par cons. Claude Champoux
Mme Ambrose Pilon	Prop. par cons. Jean Brunet
Mme Jeanne D'Arc Morel	Prop. par cons. Laurent Lavergne

M. Jérôme Beaumier Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
 Mme Thérèse Tremblay Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
 M. Normand Lavoie Prop. par cons. Jacques Lemarier
 Dr. Gaston Marcotte Prop. et unanimement résolu
 M. José Nadeau Prop. par cons. Jacques Lemarier
 Frère Théodule Martel Prop. par cons. Jacques Lemarier
 Mme Liliane R. Filteau Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
 M. François Bisailon Prop. par cons. Laurent Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. adoption
d'un plan

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
 Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

84-415

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 143-277, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roland Milette, a.g., en date du 17 juillet 1984, et portant le numéro 84-146.

ADOPTE

Rés. amendant la
rés. 84-389

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-416

ET RESOLU: Que la résolution numéro 84-389 adoptée le 6 août 1984, soit amendée en ajoutant les mots suivants:
 "Le tout sans soulte ni retour".

ADOPTE

Rés. programme
REVICENTRE

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a un programme d'aide financière (REVICENTRE) pour revitaliser les centres-villes et les secteurs centraux;

84-417

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine peut être admissible au programme REVICENTRE;

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville entreprenne toutes les démarches nécessaires auprès du ministère des Affaires municipales pour être admissible au programme REVICENTRE;

Qu'à cette fin, la Ville mandate la firme Bendwell et Associés pour préparer une demande d'admissibilité au programme REVICENTRE;

Qu'advenant l'admissibilité de la Ville au programme REVI-CENTRE, que la Ville mandate la firme Bendwell et Associés pour élaborer le programme particulier d'urbanisme (phase I) et pour préparer les plans et devis relatifs aux travaux de revitalisation (phase II) selon les spécifications de l'offre de services du 3 juillet 1984.

ADOPTE

Rés. d'appui au concordat conclu entre le gouvernement du Québec et l'U.M.Q.

84-418

ATTENDU QUE lors du discours d'ouverture du congrès 1984 de l'U.M.Q., le président sortant a proposé au gouvernement du Québec la signature d'un concordat en vue de rétablir des relations normales avec les municipalités;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, à la même occasion, a acquiescé à la proposition du président de l'U.M.Q.;

ATTENDU QUE dans le cadre d'une assemblée générale spéciale tenue le 26 mai 1984, les membres présents ont étudié et endossé les termes d'un projet de concordat qui a été signé le 21 juin 1984 et dont copie est annexée;

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine donne son appui à ce concordat et s'engage à en respecter le contenu.

ADOPTE

Rés. abrogeant la rés. 84-269-2

84-419

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution numéro 84-269-2 soit abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

"De ratifier la décision du Directeur Général à l'effet de licencier Mlle Denise Bellemare à compter de 16 h 30 le 16 août 1984".

ADOPTE

Rés. embauchant Mlle D. Bellemare

84-420

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: D'embaucher Mlle Denise Bellemare à compter du 21 août 1984 pour un maximum de dix (10) semaines consécutives, ou jusqu'au retour de Mme Françoise Lemarier, selon que l'événement décrit précédemment se produise en premier lieu.

ADOPTE

Rés. refinancement d'emprunt

Résolution de demande d'emprunt temporaire au montant de 323 000,00 \$

84-421

Lequel montant est égal au solde en capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de cinq (5) ans, lors de l'échéance du 1^{er} décembre 1984, sur l'émission originale de 1 587 500,00 \$, datée du 1^{er} décembre 1979.

(Dossier d'emprunt à long terme du Ministère numéro 53133).

ATTENDU QUE, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde en capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé;

ATTENDU QUE, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué;

Il est par conséquent

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.

Que demande soit faite à la Commission municipale du Québec de bien vouloir autoriser la ville de Cap-de-la-Madeleine à emprunter temporairement la somme de 323 000,00 \$, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement de l'émission originale d'obligations de 1 587 500,00 \$, datée du 1^{er} décembre 1979.

ADOPTE

Rés. refinancement d'emprunt

Résolution de demande d'emprunt temporaire au montant de 440 000,00 \$

84-422

Lequel montant est égal au solde en capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de onze (11) ans, lors de l'échéance du 7 décembre 1984, sur l'émission originale de 959 000,00 \$, datée du 7 décembre 1981.

(Dossier d'emprunt à long terme du Ministère numéro 104702).

ATTENDU QUE, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde en capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé;

ATTENDU QUE, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué;

Il est par conséquent

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.

Que demande soit faite à la Commission municipale du Québec de bien vouloir autoriser la ville de Cap-de-la-Madeleine à emprunter temporairement la somme de 440 000,00 \$, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement de l'émission originale d'obligations de 959 000,00 \$, datée du 7 décembre 1981.

ADOPTE

Rés. congé pa-
pal

CONSIDERANT QUE le Saint-Père, le pape Jean-Paul II sera accueilli en notre Ville lundi après-midi, le 10 septembre 1984;

84-423

CONSIDERANT QU'il y a lieu de donner un congé aux employés municipaux pour cette occasion exceptionnelle;

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

De donner aux employés municipaux un congé sans réduction de salaire, de 13 heures à 17 heures, le 10 septembre 1984.

ADOPTE

Avis de motion

84-424

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT, ECLAIRAGE DE RUES DANS LE SECTEUR DES ESTACADES".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20^e jour du mois d'août 1984.

(Signé) NORMAND VIVIER

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion
84-425

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ADOPTER LE REGLEMENT NUMERO 15 (1984) DE LA C.I.T.F. QUI DECRETE ET AUTORISE L'ACHAT DE VINGT-ET-UN (21) ABRIS D'ATTENTE, L'ACHAT DE QUATRE (4) AUTOBUS ADAPTES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES HANDICAPEES AINSI QUE DES EQUIPEMENTS DESDITS AUTOBUS ET DECRETANT UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 320 000,00 \$ A CES EFFETS".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20^e jour du mois d'août 1984.

(Signé) LAURENT LAVERGNE

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Rés. adoption
d'un plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

84-426

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 115-102-1, 115-102-2, 115-116-1, 115-116-2, 116-116-1, 116-116-2, 116-141-1 et 116-141-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 10 juillet 1984, et portant le numéro 25 187.

ADOPTE

Rés. autorisant
le début de la
procédure vente
pour taxes dues

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil autorise le Trésorier à débiter les procédures de la vente pour taxes qui aura lieu en novembre 1984 pour tous les propriétaires qui n'ont pas acquitté en totalité les taxes municipales de l'année 1982 et des droits sur les mutations immobilières, ainsi que les intérêts et déboursés encourus.

84-427

ADOPTE

Rés. autorisation Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
à N.B.C. Photos Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

84-428

ET RESOLU: Que N.B.C. Photos soit autorisé à servir des boissons alcooliques sur les terrains de l'aréna Jean-Guy Talbot lors de leur fête champêtre.

ADOPTE

Prêt du Centre Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Culturel à l'Eco- Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
le des Sports

84-429

ET RESOLU: De prêter gratuitement le Centre Culturel, le 21 août 1984, à l'Ecole des Sports, tel que demandé par M. Marc Brûlé.

ADOPTE

Rés. liste des Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
employés exté- Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
rieurs

84-430

ET RESOLU: D'accepter la liste des employés extérieurs soumise par le surintendant de la Voirie, afin de les inclure sur la liste d'ancienneté au service des Travaux publics.

ADOPTE

Rés. cession Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
de services Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
à la Ville par
Promotion C.J.P.
enr.

84-431

ET RESOLU: D'autoriser le Maire et le Greffier de la Ville à signer l'entente pour cession de services à la Ville par Carole Dumont, agissant pour Promotion C.J.P. enr., consistant dans les services d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial installés dans l'assiette du prolongement de la rue Chemin du Passage, identifié comme étant une partie du lot numéro 554 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, et à accepter la cession de la rue à la Ville une fois les travaux terminés et approuvés par la Ville.

Cependant, aucun permis de construction ne sera émis tant et aussi longtemps que les services ne seront pas installés sur ledit prolongement.

ADOPTE

Délégués de Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
la Ville Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
au C.R.D. 04

84-432

ET RESOLU: Que Messieurs Jacques Lemarier et René Tremblay soient nommés délégués de la Ville au C.R.D.04.

ADOPTE

Rés. de félicitations IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

84-433 Que les membres du Conseil félicitent de manière toute particulière Monsieur et Madame Johnny Gagnon qui célèbrent leur soixantième anniversaire de mariage, et leur présentent leurs voeux les meilleurs à l'occasion de cet événement exceptionnel.

ADOPTE

Rés. de félicitations IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

84-434 Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine offrent leurs félicitations les plus sincères à Madame Yvonne Beaulieu pour son quatre-vingtième anniversaire de naissance et lui présentent leurs meilleurs voeux de santé, et lui souhaitent de nombreuses années à passer encore parmi les siens.

ADOPTE

Rés. de félicitations IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

84-435 Que le Conseil félicite chaleureusement Monsieur Yvon Fournier qui vient d'être désigné président honoraire du 60^e congrès de "l'International Society of Arboriculture", qui aura lieu à Québec du 19 au 23 août 1984, et le Conseil est conscient que cette distinction qui honore grandement Monsieur Fournier rejaillit également sur ses concitoyens.

ADOPTE

Avis de motion Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

84-436

"REGLEMENT POUR MODIFIER LE REGLEMENT NUMERO 673-D ET AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 673 DEJA MODIFIE PAR LES REGLEMENTS NUMEROS 673-A ET 673-B POUR PRECISER LES MODALITES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS A ETRE VERSEES EN VERTU DUDIT REGLEMENT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20^e jour du mois d'août 1984.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Marie Thibault
Le greffier

Jules Beauvais
Le maire

5 1 9 1

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

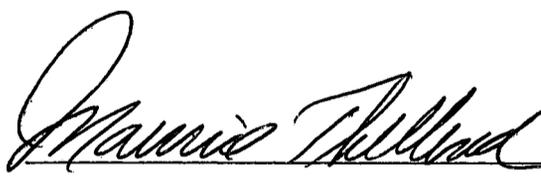
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 703, autorisant un emprunt de 220 000,00 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Michener et Du Parc.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 14 août 1984, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 21 et 22 août 1984, de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 703, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 703 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 22^e jour du mois d'août 1984.


MAURICE THELLEND


JACQUES LEMARIÉ

Greffier municipal

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

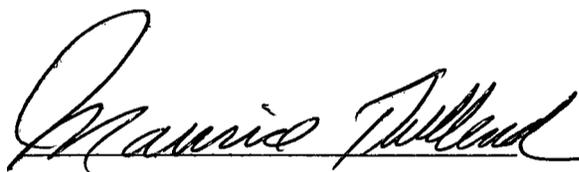
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 704, autorisant un emprunt de 60 000,00 \$ pour des travaux de trottoirs, bordures et pavage pour le prolongement des rues Michener et Du Parc.

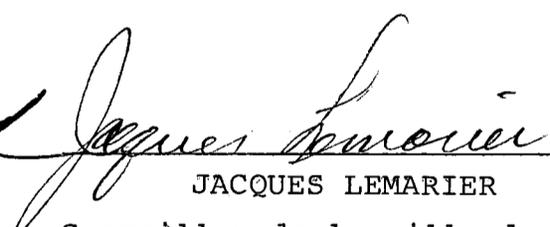
Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 14 août 1984, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 21 et 22 août 1984, de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 704, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 704 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 22^e jour du mois d'août 1984.


MAURICE THELLEND
Greffier municipal


JACQUES LEMARIÉ
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mercredi, le 5 septembre 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-437

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 1984-08-20 Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

84-438

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 20 août 1984, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure d'enregistrement régl. 703 Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

84-439

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 703, autorisant un emprunt de 220 000,00 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Michener et Du Parc, et tenue les 21 et 22 août 1984, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure d'enregistrement régl. 704

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

84-440

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 704, autorisant un emprunt de 60 000,00 \$ pour des travaux de trottoirs, bordures et pavage pour le prolongement des rues Michener et Du Parc, et tenue les 21 et 22 août 1984, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 août 1984

PRESENTS:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Pierre A. Brouillette

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Jean Brunet

Claude Champoux

Normand Vivier

René Tremblay

ainsi que le directeur général,

M. Roland Desaulniers

et le directeur général adjoint,

M. Ronald Marcoux

Adoption rapports Comité de circulation

1. Le Conseil réuni en commission permanente, adopte les rapports des réunions du Comité de circulation des 9 mai, 12 juin, 29 juin et 11 juillet, tandis que la demande pour un sens unique sur la rue St-Ours est mise à l'étude.

Acceptation de soumission dalle, aréna Jean-Guy Talbot

2. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la soumission de C.E. Roux inc., du 13 juillet 1984 au montant de 3 283,00 \$ pour fournir et poser 32 pieds de dalle avec descente sur un côté et 80 pieds sur l'autre côté, pour l'aréna Jean-Guy Talbot.

Colloque sur l'assainissement des eaux

3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. le Maire et MM. les conseillers Jacques Lemarier, Normand Vivier et René Tremblay à assister au colloque organisé par l'U.M.Q. sur l'assainissement des eaux, qui aura lieu à Montréal les 7 et 8 septembre 1984, et à leur défrayer les dépenses encourues à cette occasion conformément à la loi.

Congrès mondial des cités unies

4. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise les membres du Conseil qui le désireront, à assister au congrès mondial des cités unies, qui aura lieu à Montréal du 24 au 28 septembre 1984, et à leur défrayer les dépenses encourues à cette occasion conformément à la loi.

CORRESPONDANCE:

- a) Plaintes concernant la vente d'autos usagées par des vendeurs non autorisés (référé au Service de la sécurité publique).
- b) Lettre de M. Gaston Mathon: taxes d'amélioration locale pour sa propriété sur la rue Garceau.
- c) Lettre de l'Office des handicapés: plan d'embauche des handicapés.
- d) Conciliation de banque, mois de juillet 1984.
- e) Rapport de M. Ronald Marcoux, ingénieur: éclairage des rues dans le secteur Des Estacades.
- f) Rapport annuel du Trésorier au Directeur général des élections du Québec.
- g) Lettres du Club de patinage artistique.
- h) Lettre de M. Yves Tremblay, président du club de hockey les Canotiers du Cap inc.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 1984-08-20 84-441
Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 20 août 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes 84-442
Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
ET RESOLU: Que la liste de comptes du 31 août 1984, comprenant les chèques nos 21488 à 21603 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 85 130,93 \$, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies 84-443
RESOLUTIONS DE SYMPATHIES
ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. J.-Robert Loranger Prop. et unanimement résolu
 M. Hervé Lampron Prop. par cons. Jean Brunet
 M. Omer Loranger Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
 Mlle Rita Beaulieu Prop. par cons. Jacques Lemarier
 M. Albéric Bordeleau Prop. par cons. Jean Brunet
 Soeur St-Jacques Prop. par cons. Jacques Lemarier
 Mme Angèle D.-Léveillé Prop. par cons. Jacques Lemarier
 Mme Yves St-Amand Prop. par cons. Laurent Lavergne
 M. Edgar Lesieur Prop. par cons. René Tremblay

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption rapport Commission d'urbanisme

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

84-444

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 14 août 1984, soit et est adopté aux articles 1 à 6 inclusivement.

ADOPTE

Acceptation de soumission, travaux de détection fuites d'eau

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
 Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

84-445

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Econ-spec inc., au montant de 7 000,00 \$ pour des travaux de détection de fuites d'eau sur les conduites de distribution d'eau, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Adoption règlement no 673-E Corvée-habitation

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-446

ET RESOLU: Que le règlement numéro 673-E, intitulé: "Règlement pour modifier le règlement numéro 673-D et amender le règlement numéro 673 déjà modifié par les règlements numéros 673-A et 673-B pour préciser les modalités de versement des subventions à être versées en vertu dudit règlement", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption du règlement no 642-Q (C.I.T.F.)

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

84-447

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-Q, intitulé: "Règlement pour adopter le règlement numéro 15 (1984) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges (C.I.T.F.) qui décrète et autorise l'achat de vingt-et-un (21) abris d'attente, l'achat de quatre (4) autobus adaptés pour le

transport des personnes handicapées ainsi que des équipements desdits autobus et décrétant un emprunt par obligations au montant de 320 000,00 \$ à ces effets", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption du règlement no 705 travaux d'éclairage par canalisations souterraines

84-448

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 705, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 220 000,00 \$ pour des travaux d'éclairage par canalisations souterraines dans le secteur Des Estacades et pour desservir les rues suivantes dudit secteur: Des Estacades, Pie XII, Caron, Belleau, Robitaille et Pierre-Elliott Trudeau", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. engagement secrétaires temporaires, trésorerie et sécurité publique

84-449

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que Mlle Jacinthe Pelletier soit engagée temporairement comme secrétaire au service de la Trésorerie pendant l'absence de Mme Monique Labrie.

Que Mme Lisette Carignan soit engagée temporairement comme secrétaire au service de la Sécurité publique pour la durée du congé de maternité de Mme Sylvie Chartray.

ADOPTE

Acceptation de soumissions, équipement pour déneigement

84-450

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte les soumissions des entreprises suivantes pour la location d'équipement pour le déneigement, hiver 1984-1985:

De la Cie Dollard Construction ltée:

1 niveleuse avec charrue à neige et aile de côté
Champion D-686 à 56,00 \$/hre.

1 niveleuse avec lame unie
Wabco 777 à 53,00 \$/hre.

1 chargeur sur roues avec charrue à neige
Michigan 85-111A à 53,00 \$/hre.

De Sablière Ste-Marthe inc.:

1 niveleuse avec lame unie
Cat 120 à 50,00 \$/hre.

1 chargeur sur roues avec charrue à neige
John Deere 644-B à 52,00 \$/hre.

De Excavation Fournier ltée:

- 1 chargeur sur roues avec charrue à neige
Massey-Fergusson MF-55C à 52,00 \$/hre.
- 1 chargeur sur roues avec charrue à neige
Fiat-Allis 745-B à 52,00 \$/hre.
- 1 tracteur sur chenilles (dépôt à neige)
Fiat-Allis HD-16B à 62,00 \$/hre.

De Jules Milette inc.:

- 1 chargeur sur roues avec charrue à neige
Volvo 1240 à 55,00 \$/hre.
- 2 camions avec charrue à neige
Autocar à 45,00 \$/hre.

De Gaston Fournier:

- 1 chargeur sur roues avec charrue à neige
John Deere 644-B à 50,00 \$/hre.

Le tout aux conditions stipulées dans la formule de soumission préparée par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1984-1985.

De plus, le Conseil autorise le Directeur des Travaux publics à requérir, au besoin, tout autre équipement figurant au tableau de soumission pour l'hiver 1984-1985 en date du 28 août 1984.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le maire, M. Jean-Claude Beaumier, le conseiller, M. Laurent Lavergne, le directeur général adjoint, M. Réjean Giguère et le greffier, M. Maurice Thellend, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'entente conclue avec l'Union internationale des employés professionnels et de bureau, local 265, concernant l'engagement temporaire pour les postes de secrétaire

ADOPTE

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil félicitent chaleureusement M. Michel Champagne, élu député du comté de Champlain lors des élections générales du 4 septembre 1984, et lui souhaitent un fructueux mandat comme représentant de notre comté au Parlement fédéral.

ADOPTE

Rés. autorisation signature entente avec l'Union des employés de bureau

84-451

Rés. de félicitations

84-452

Rés. remerciant M. Veillette des services rendus 84-453

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil remercient bien sincèrement M. Michel Veillette pour les excellents services qu'il a rendus à notre Ville au cours de toutes les années pendant lesquelles il a servi comme député du comté de Champlain à la Chambre des Communes à Ottawa.

ADOPTE

Rés. demandant au gouvernement fédéral acquisition du lot portant le no de cadastre 554 84-454

CONSIDERANT que la ville de Cap-de-la-Madeleine a développé tout son territoire jusqu'à sa limite nord-ouest, c'est-à-dire, jusqu'aux limites de la paroisse de St-Louis-de-France;

CONSIDERANT qu'une partie de ce territoire connu comme étant une partie du lot numéro 554 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, est encore vacante et disponible pour du développement;

CONSIDERANT la situation exceptionnelle de ce site situé entre la rivière St-Maurice et le boulevard Des Estacades, et que de ce fait, il a été zoné parcs et espaces verts par notre règlement de zonage actuellement en vigueur dans notre municipalité;

CONSIDERANT que la Ville est désireuse de préserver ce site et ainsi veut l'acquérir;

CONSIDERANT que cette partie du lot numéro 554 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine est une propriété du gouvernement fédéral;

POUR TOUTES CES RAISONS, IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine est désireuse de se porter acquéreur de cette partie du lot numéro 554, cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, appartenant au gouvernement fédéral, afin de l'utiliser à des fins publiques municipales.

ADOPTE

Rés. de félicitations, club de canotage du Cap 84-455

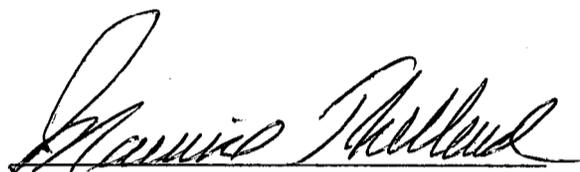
IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil tient à souligner de manière toute spéciale le succès remporté par l'équipe madelinoise lors du championnat canadien de canot kayak, tenu à Darmouth en Nouvelle-

Ecosse, ainsi que tous les organisateurs du club de canotage de Cap-de-la-Madeleine, pour tout le travail fourni et tous les efforts déployés permettant à ces jeunes de notre municipalité d'obtenir ce si beau succès.

ADOPTE

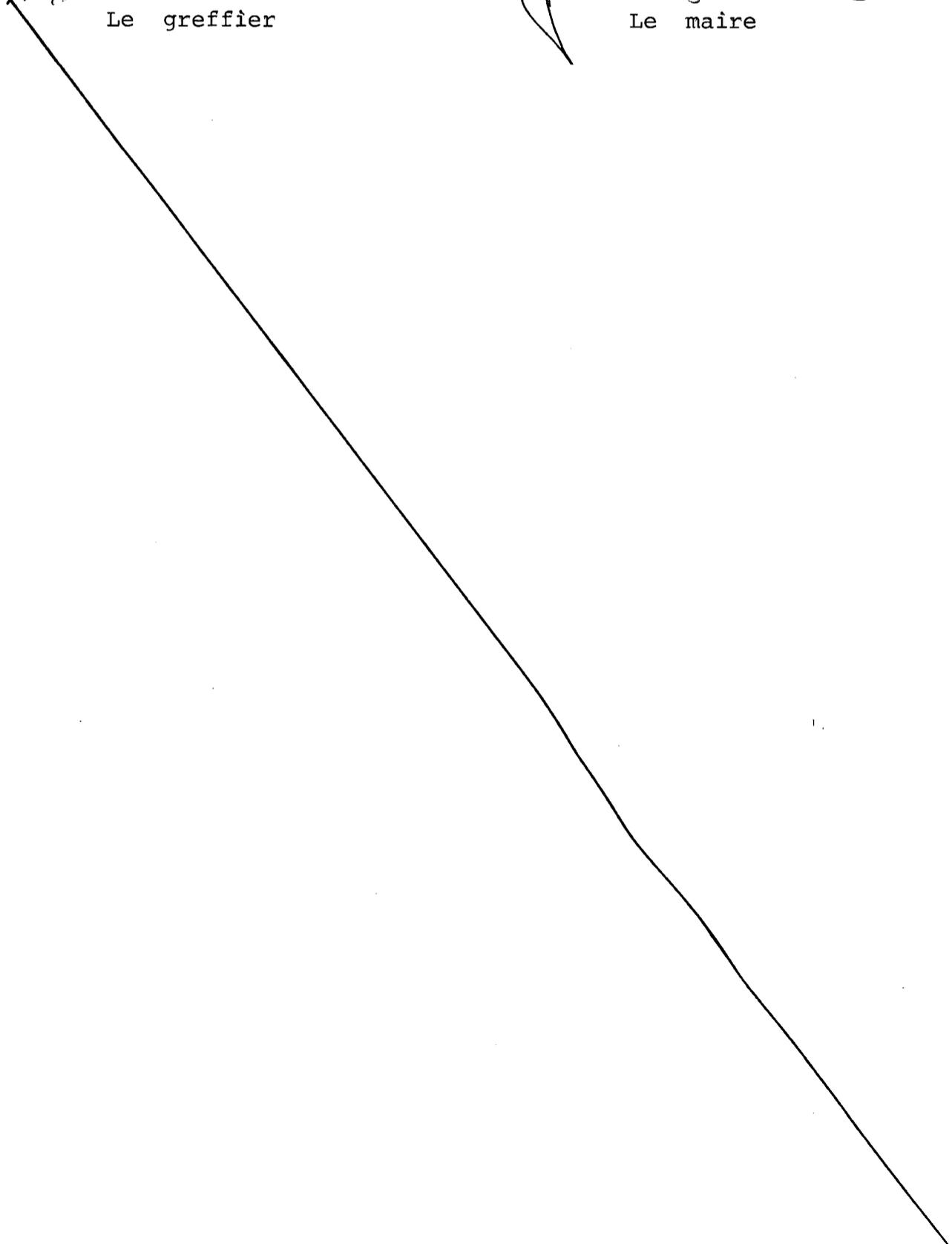
ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire



5 2 0 1

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

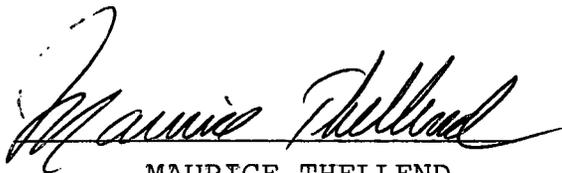
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-43, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 28 août 1984, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 septembre 1984, de 9 heures à 19 heures.

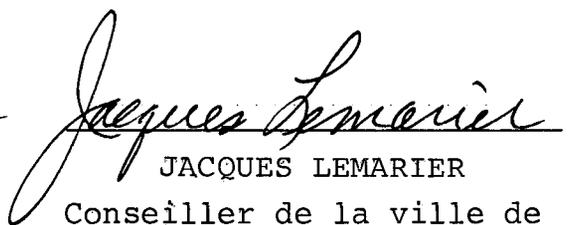
1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 620-43, et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-43 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6^e jour du mois de septembre 1984.



MAURICE THELLEND
Greffier municipal



JACQUES LEMARIER
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 11 septembre 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-456 ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 1984-09-05 Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

84-457 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 5 septembre 1984, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure d'enregistrement Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

règl. 620-43 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-43, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 5 et 6 septembre 1984, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 5 septembre 1984

PRESENTS: Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
 Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que les directeurs
 généraux adjoints, M. Réjean Giguère
 M. Ronald Marcoux

-
- Acceptation de
 soumission 1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la soumission de Lionel Mongrain pour l'exécution complète de la maçonnerie pour la bâtisse du puits no 35, en date du 4 septembre 1984, au montant de 2 810,00 \$, étant la soumission la plus basse présentée.
- Tournoi invitation
 organisé par le
 mouvement Albatros 2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise les membres du Conseil intéressés à assister au tournoi invitation organisé par le mouvement "Albatros" et à défrayer le coût de participation à tel tournoi.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de l'Hebdo: remerciements pour la randonnée cycliste.
- b) Lettre de Centraide: octroi 1985.
- c) Lettre de M. René Gervais, ingénieur: offre de services, travaux d'ingénierie.
- d) Lettre de l'U.M.Q.: cours en gestion financière pour les élus (mêmes cours que ceux du printemps 1984).

(Signé) MAURICE THELLEND
 greffier municipal

Adoption rapport
 Commission perma-
 nente, séance du
 1984-09-05
 84-459

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 septembre 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste
de comptes

84-460

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 7 septembre 1984, comprenant:

1) les chèques nos 21604 à 21696 incl.....	374 389,89 \$
2) les paies nos 31 à 35 inclusivement....	351 035,73 \$
3) effets bancaires retournés pour le mois de juillet 1984.....	<u>11 771,55 \$</u>

Le tout totalisant un déboursé de: 737 197,17 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 737 197,17 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 97 474,76 \$.

ADOPTE

Sympathies

84-461

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Marcel Vaillancourt Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Philippe Dupuis Prop. par cons. Jacques Lemarier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. acceptation
de soumission

84-462

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Pavages de Nicolet inc., au montant de 55 580,00 \$, pour pavage en béton bitumineux (règlement numéro 679), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. pour
amender la
rés. no 84-363

84-463

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la résolution numéro 84-363 du 16 juillet 1984, soit amendée en ajoutant, après les mots "Directeur général de la Ville", les mots suivants: "ou en son absence, le directeur général adjoint".

ADOPTE

Rés. de félicitations lors de la visite du Saint-Père

84-464

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, félicitent sincèrement les Révérends Pères Oblats, gardiens du Sanctuaire national de Notre-Dame du Cap, et spécialement les responsables de l'organisation et de l'animation lors de la visite de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II, en notre ville le 10 septembre 1984, pour le travail extraordinaire déployé lors de cet événement historique et qui en ont fait un succès total.

Le Conseil tient également à remercier tous les bénévoles, pour l'immense travail accompli dans la préparation et l'organisation nécessitées par la venue du Saint-Père en nos murs et tous ceux qui à un titre ou un autre, ont assuré, par leur travail, leur dévouement et leur bienveillance à notre population et nos visiteurs, tous les services indispensables nécessaires et qui ont contribué à rendre leur séjour parmi nous aussi agréable que possible dans les circonstances.

ADOPTE

Rés. de félicitations au personnel de la C.I.T.F. lors de la visite du pape

84-465

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine remercie sincèrement le personnel et les autorités de la C.I.T.F. pour la collaboration qu'ils ont apporté à l'occasion de la visite de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II dans notre municipalité, le 10 septembre 1984, et facilitant ainsi le séjour de nos nombreux visiteurs lors de cette visite historique.

ADOPTE

Rés. remerciant les responsables de la sécurité publique lors de la visite du pape

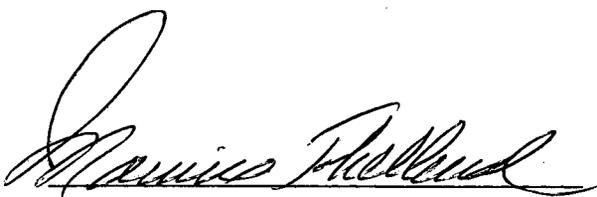
84-466

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine remercient tous les responsables chargés de la sécurité publique à tous les niveaux, lors de la visite du pape, le 10 septembre 1984, pour le travail exemplaire exécuté à cette occasion et les multiples services rendus avec dévouement à notre population et à nos visiteurs et contribuant à rendre leur séjour aussi agréable que possible dans les circonstances.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 17 septembre 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant Jacques Lemarier
 Messieurs les conseillers : Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

84-467

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 1984-09-11

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-468

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 11 septembre 1984, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 11 septembre 1984

PRESENTS:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
 Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que les directeurs
généraux adjoints, M. Réjean Giguère
M. Ronald Marcoux

-
- Rés. amendant la rés. 84-163
1. Le Conseil réuni en commission permanente, amende la résolution numéro 84-163 en changeant "vingt (20) semaines" pour "vingt-huit (28) semaines".
- Joutes de hockey cédées au club Les Canotiers
2. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de céder gratuitement au club de hockey Les Canotiers, 16 joutes à 255,00 \$, soit l'équivalent de 4 080,00 \$ pour la saison 1984-85, plus quatre (4) joutes hors-concours.

CORRESPONDANCE:

- a) Rapport de la Trésorerie sur la perception des taxes au 31 août 1984.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 1984-09-11

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 11 septembre 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

84-469

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

84-470

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Adolphe Lemaire Prop. par cons. Jean Brunet
M. Rosario Bourassa Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Soeur Germaine Héon Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
Mme Robert Gosselin Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Emilien Hamel Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
M. Irénée St-Arneault Prop. par cons. Jean Brunet
Mme Rachel S. Lavergne Prop. et unanimement résolu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-
verbal, Commis-
sion d'urbanisme

84-471

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commis-
sion d'urbanisme du 11 septembre 1984, soit et est adopté aux
articles 1 à 11 inclusivement.

ADOPTE

Rés. acceptation
de soumission,
gros sel de
voirie

84-472

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumis-
sion de La Société Canadienne de Sel ltée, au montant de
29,79 \$ la tonne métrique, toute taxe incluse, pour approxi-
mativement 3,000 tonnes métriques de gros sel de voirie (en
vrac), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. acceptation
de soumission,
huile semi-
lourde #4

84-473

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumis-
sion de Charbonnerie Champlain ltée, au montant de 0,2620 \$
le litre, toute taxe incluse, pour approximativement 80,000
litres d'huile semi-lourde #4, étant la soumission la plus
basse présentée.

ADOPTE

Rés. acceptation
de soumission,
huile diesel co-
lorée

84-474

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumis-
sion de Centre Confort Esso, au montant de 0,3250 \$ le li-
tre, toute taxe incluse, pour approximativement 40,000 li-
tres d'huile diesel colorée, étant la soumission la plus bas-
se présentée.

ADOPTE

Rés. acceptation
de soumission,
huile diesel
non colorée

84-475

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumis-
sion de Centre Confort Esso, au montant de 0,4330 \$ le li-
tre, toute taxe incluse, pour approximativement 120,000 li-
tres d'huile diesel non colorée, étant la soumission la plus
basse présentée.

ADOPTE

Rés. acceptation de soumission, essence jaune et sans plomb
84-476

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Les Pétroles Messier ltée, pour approximativement 165,000 litres d'essence jaune, au montant de 0,4440 \$ le litre, taxe de vente incluse, et pour approximativement 100,000 litres d'essence sans plomb, au montant de 0,4680 \$ le litre, taxe incluse, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. acceptation de soumission, huile à chauffage #2
84-477

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Centre Confort Esso, au montant de 0,2890 \$ le litre, toute taxe incluse, pour approximativement 35,000 litres d'huile à chauffage #2, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. appui programme création d'emploi offert par le ministère des Affaires culturelles
84-478

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine autorise la responsable de la Bibliothèque à présenter au ministère des Affaires culturelles de la province de Québec, un projet de travaux communautaires dans le cadre du programme "Travaux communautaires: projets culturels 1984", tel que soumis à la présente séance.

ADOPTE

Rés. demande d'emprunt temporaire
84-479

Résolution de demande d'emprunt temporaire au montant de 531 000,00 \$

Lequel montant est égal au solde en capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 10 ans, lors de l'échéance du 2 janvier 1985, sur l'émission originale de 839 500,00 \$, datée du 2 janvier 1975.

(Dossier d'emprunt à long terme du Ministère numéro 85386).

ATTENDU QUE, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde en capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé;

ATTENDU QUE, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué;

Par conséquent, il est

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.

Que demande soit faite à la Commission municipale du Québec de bien vouloir autoriser la ville de Cap-de-la-Madeleine à emprunter temporairement une somme de 531 000,00 \$, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement de l'émission originale d'obligations de 839 500,00 \$, datée du 2 janvier 1975.

ADOPTE

Rés. emprunt temporaire à la Banque Royale du Canada

84-480

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: De demander à la Banque Royale du Canada d'emprunter temporairement des montants n'excédant pas 1 300 000 \$ sous l'autorité des règlements suivants:

<u>REGLEMENT:</u>	<u>MONTANT AUTORISE:</u>	<u>MONTANT DEMANDE POUR EMPRUNT:</u>
691	900 000 \$	800 000 \$
692	330 000 \$	200 000 \$
694	185 000 \$	150 000 \$
699	190 000 \$	<u>150 000 \$</u>
		1 300 000 \$

Ces emprunts seront remboursés lors de l'émission d'obligations le ou avant le 15 décembre 1984.

ADOPTE

Rés. achat de barrières de sécurité

84-481

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise la dépense suivante: achat de barrières de sécurité, au montant de 7 000 \$. Cette dépense devra être prise au fonds de roulement, être approuvée par la Commission municipale de Québec et être remboursée en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 1985.

ADOPTE

Rés. engagement de deux policiers pompiers
Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

84-482

ET RESOLU: Que messieurs Jean-Pierre Petit et Alain Rivard soient engagés comme policiers-pompiers par la ville de Cap-de-la-Madeleine, aux conditions de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers du Cap-de-la-Madeleine inc.

ADOPTE

Rés. adoption du rapport du Comité des loisirs
Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

84-483

ET RESOLU: Que le rapport de la réunion du Comité des loisirs du 7 septembre 1984, soit adopté aux articles 1 à 6 inclusivement.

ADOPTE

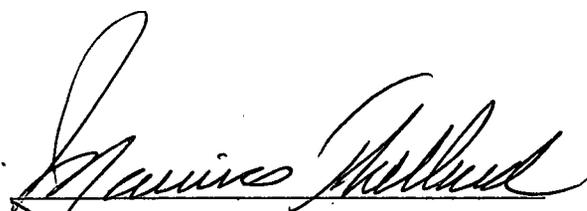
Rés. adoption du rapport du Comité de circulation
Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-484

ET RESOLU: Que le rapport de la réunion du Comité de circulation du 8 août 1984, soit adopté tel que présenté à la présente séance.

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.


Le greffier


Le maire-suppléant

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 705, autorisant un emprunt de 220 000 \$ pour des travaux d'éclairage par canalisations souterraines dans le secteur Des Estacades et pour desservir les rues suivantes dudit secteur: Des Estacades, Pie XII, Caron, Belleau, Robitaille et Pierre-Elliott Trudeau.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 11 septembre 1984, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 18 et 19 septembre 1984, de 9 heures à 19 heures.

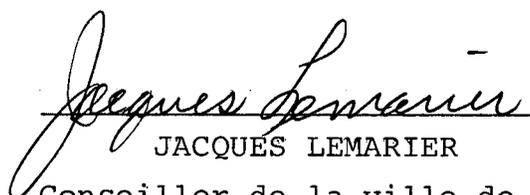
6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 705 et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

12 personnes habiles à voter se sont présentées et le règlement numéro 705 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 19^e jour du mois de septembre 1984.



MAURICE THELLEND
Greffier municipal



JACQUES LEMARIER
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 24 septembre 1984, à 16 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

faisant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Avis de motion

84-485

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'AMENAGEMENT D'UN BASSIN DE RETENTION DES EAUX".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 24^e jour du mois de septembre 1984.

(Signé) RENE TREMBLAY
Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Rés. autorisant
paiement à la
Régie de l'as-
sainissement
des eaux

84-486

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
ET RESOLU: Que le Conseil autorise le paiement à la Régie de l'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain, de la part non subventionnée des coûts relatifs à l'étude préliminaire de l'assainissement des eaux, soit 8 050 \$.

ADOPTE

Rés. demande à
l'U.M.Q. concer-
nant l'assainis-
sment des eaux

84-487

CONSIDERANT que les villes doivent signer un protocole con-
cernant l'assainissement des eaux;

CONSIDERANT que ce protocole doit être signé avant le 31
mars 1986;

CONSIDERANT que l'ensemble des travaux ne pourront être ter-
minés avant le 31 mars 1986;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'extensionner le délai;

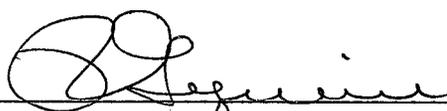
IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que demande soit faite à l'Union des Municipalités du Québec
de bien vouloir faire les pressions nécessaires auprès du
Ministre de l'Environnement du Québec, pour que les municipa-
lités qui ont signé le protocole et ont débuté leurs travaux
avant le 31 mars 1986, lesquels ne pouvant être terminés à
cette même date, obtiennent un délai jusqu'au 31 mars 1990
et que la subvention de 90% des travaux s'applique toujours
à cette nouvelle date.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire

5 2 1 5

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 1^{er} octobre 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-488

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance régulière du 1984-09-17 Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

84-489

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 17 septembre 1984, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance spéciale du 1984-09-24 Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-490

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 24 septembre 1984, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 17 septembre 1984

PRESENTS:

Monsieur le maire-suppléant Jacques Lemarier
 Messieurs les conseillers : Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le directeur
 général adjoint, M. Réjean Giguère

N.B.: Tous les sujets apparaissant à l'ordre du jour du présent comité ont fait l'objet de résolutions qui ont été adoptées lors de la séance publique de ce jour.

CORRESPONDANCE:

Lettre du ministère des Affaires culturelles, confirmation d'une subvention de 4 000 \$ pour l'agrandissement du Centre Culturel pour y loger la bibliothèque municipale.

(Signé) MAURICE THELLEND
 greffier municipal

Adoption liste
 de comptes

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-491

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 21 septembre 1984, comprenant les chèques numéros 21697 à 21803 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 2 429 007,38 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 429 007,38 \$ sont inclus:

- certificat de dépôt à terme: 1 400 000 \$
- placement fonds industriel : 22 000 \$
- certificat de dépôt à terme: 500 000 \$

ADOPTÉ

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

Sympathies

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

84-492

M. René Arcand	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
Mme Walter Nadeau	Prop. par cons. Jean Brunet
M. François Bellerose	Prop. par cons. René Tremblay
M. Emilien Desmarais	Prop. par cons. Jean Brunet
Mme Jean-Louis Rompré	Prop. par cons. Jean Brunet
M. Léon Bourque	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
Mme Rosaire Lacroix	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
M. Denis Boisclair	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
M. Wilfrid Mercier	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Marcel Cornellier	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Jean-Jacques Gariépy	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Conrad Laramée	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Marcel Bouchard	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. adoption
d'un plan

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

84-493

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision des lots numéros 113-1-1 et 113-1-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roland Milette, a.g., en date du 11 septembre 1984, et portant le numéro 84-169.

ADOPTE

Rés. concernant
La Maison Soli-
darité du Cap
inc., demande
exemption taxes

CONSIDERANT la demande faite par La Maison Solidarité du Cap inc. auprès de la Commission municipale du Québec pour une exemption de taxes, et qui désire se prévaloir des dispositions de la loi sur la fiscalité municipale à cet effet;
CONSIDERANT que certains organismes de notre municipalité ont déjà fait des demandes semblables à la Commission municipale du Québec et que la Ville s'était alors opposée à ces demandes et qu'elle avait expliqué à la C.M.Q. les raisons de son opposition auxdites demandes;

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que pour des raisons analogues, la ville de Cap-de-la-Madeleine n'est pas favorable à la demande d'exemption de taxes formulée par La Maison Solidarité du Cap inc. auprès de la Commission municipale du Québec.

ADOPTE

Rés. autorisation
paiement à la
Comm. dévelop.
indus. & comm.

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine verse la somme de huit mille dollars (8 000 \$) à la Commission de développement industriel et commercial de Cap-de-la-Madeleine inc., à titre de participation de la Ville au programme Canada au Travail pour le projet "Equipements communautaires spéciaux pour la venue du pape" parrainé par ladite Commission.

84-495

ADOPTE

Rés. amendant
rés. 84-472

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la résolution numéro 84-472 soit amendée en remplaçant les mots "toute taxe incluse" par les mots suivants: "taxe de vente provinciale extra".

84-496

ADOPTE

Rés. adoption
du règl. no
620-44

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-44, intitulé: "Règlement pour amender le règlement numéro 620-28 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour abroger l'article 1(a) dudit règlement numéro 620-28 et le remplacer par un nouvel article", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

620-44

84-497

ADOPTE

Rés. adoption
projet de règl.
no 640-1

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 640-1, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 640 concernant l'affichage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

84-498

ADOPTE

Avis de
motion

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

84-499

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 640 CONCERNANT L'AFFICHAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1^{er} jour du mois d'octobre 1984.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Rés. demande fo-
rage nouveau
puits

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

84-500

ET RESOLU: Que M. Ronald Marcoux, ingénieur, soit autorisé
à soumettre au ministère de l'Environnement, une demande pour
un nouveau forage à l'emplacement du puits no 30.

ADOPTE

Avis de motion
84-501

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine,
donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par
la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumet-
trai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitu-
lé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR LA
RUE DU PARC".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1^{er} jour du mois d'octobre 1984.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion
84-502

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine,
donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par
la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumet-
trai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitu-
lé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX DE MISE EN FORME DE RUES,
DE PAVAGE ET DE TROTTOIRS SUR LA RUE DU PARC".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1^{er} jour du mois d'octobre 1984.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

84-503

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 674 CONCERNANT LA DISPOSITION DES DECHETS SOLIDES DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1^{er} jour du mois d'octobre 1984.

(Signé) PIERRE A. BROUILLETTE
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

84-504

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT NUMERO 642-R ADOPTANT ET APPROUVANT LE BUDGET DE LA C.I.T.F. POUR LE TRANSPORT REGULIER ET AUSSI POUR LE TRANSPORT ADAPTE AUX HANDICAPES POUR L'ANNEE FINANCIERE 1985".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1^{er} jour du mois d'octobre 1984.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de
motion

84-505

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT NUMERO 642-S ADOPTANT ET APPROUVANT LE REGLEMENT NUMERO 17 (1984) DE LA C.I.T.F. ADOPTANT LE PROGRAMME DES DEPENSES D'IMMOBILISATIONS DE LA C.I.T.F. POUR LES EXERCICES

5 2 2 1

FINANCIERS 1985, 1986 ET 1987".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1^{er} jour du mois d'octobre 1984.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine.

Rés. ajournement
à 22 h 27

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

84-506

ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à 22 heures,
27 minutes, ce 1^{er} octobre 1984.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 1^{er} octobre 1984, à 22 heures, 27 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption
procès-verbal
de la procé-
dure d'enregis-
trement du
règl. no 705

84-507

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 705, autorisant un emprunt de 220 000 \$ pour des travaux d'éclairage par canalisations souterraines dans le secteur Des Estacades et pour desservir les rues suivantes dudit secteur: Des Estacades, Pie XII, Caron, Belleau, Robitaille et Pierre-Elliott Trudeau", et tenue les 18 et 19 septembre 1984, soit adopté.

M. Normand Vivier demande le vote.

POUR

M. Jacques Lemarier
M. Pierre A. Brouillette
M. Jean-Paul Lavergne
M. Laurent Lavergne
M. Jean Brunet
M. Claude Champoux
M. René Tremblay

CONTRE

M. Normand Vivier

La résolution est adoptée à la majorité des voix.

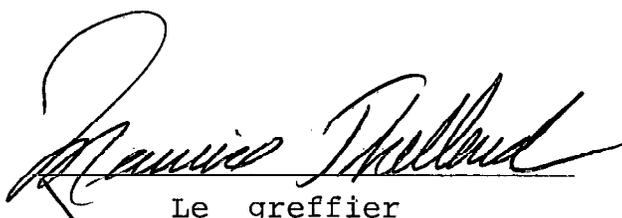
ADOPTE

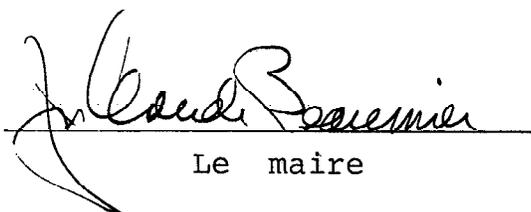
- Rés. adoption
d'un plan
84-508
- Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
- ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 551-516 à 551-590, 551-227-1 à 551-227-3 et 552-337 à 552-357, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
- Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 3 août 1984, et portant le numéro 10458.
- Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi.
- ADOPTE
- Rés. cession de
lots par les
Jardins Jacques
Lemercier
84-509
- Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
- ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de "Les Jardins Jacques Lemercier inc." les lots numéros 552-356, 552-357, 551-589, 551-590 et 551-551 (parc) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.
- Cette cession est consentie pour la somme nominale de un dollar (1 \$) pour des fins d'ouverture de rue et de parc ou espace vert (lot 551-551).
- Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la corporation.
- ADOPTE
- Rés. désignation de rue
84-510
- Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
- ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre 552-356, 551-589 et 551-227-1, soit désignée sous le nom de "Masson" en hommage à l'Honorable L.-F.R. Masson, qui fut lieutenant-gouverneur du Québec entre 1884 et 1887.
- ADOPTE
- Adoption rapport
Comité des loirs
84-511
- Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
- ET RESOLU: Que le rapport de la réunion du Comité des loirs du 18 septembre 1984, soit adopté aux articles 1 à 3 inclusivement.

Que les responsables du Service Loisirs et Culture informent tout groupe ou organisation intéressé, que les dates des 27, 28, 29, 30 juin et 1^{er} juillet 1985 sont retenues par la concentration de la Fédération de Moto-tourisme du Québec 1985.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le greffier


Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 15 octobre 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

84-512

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux, séances rég. et d'ajour. Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

du 1984-10-01

84-513

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 1^{er} octobre 1984, et de l'assemblée d'ajournement à 22 heures, 27 minutes, le 1^{er} octobre 1984, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 1^{er} octobre 1984

PRESENTS: Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux

Normand Vivier

René Tremblay

ainsi que les directeurs
généraux adjoints,

M. Réjean Giguère

M. Ronald Marcoux

CORRESPONDANCE LUE:

- a) Lettre de la Fédération de moto-tourisme du Québec inc., demande pour réserver l'aréna et le terrain avoisinant pour les 27, 28, 29, 30 juin et 1^{er} juillet 1985.
- b) Lettre du Centre Loisirs-Jeunesse concernant les "Récupérateurs du comté de Maskinongé inc."
- c) Requête pour l'installation d'un arrêt sur la rue Chapleau à l'intersection de la rue Mousseau (référé au Comité de circulation).
- d) Demande de M. J.-Réal Baril pour amender le règlement de zonage (référé à la Commission d'urbanisme).

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipalAdoption rapport
Commission permanente,
séance du
1984-10-01

84-514

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 1^{er} octobre 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste
de comptes

84-515

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
ET RESOLU: Que la liste de comptes du 9 octobre 1984, comprenant:

1) les chèques nos 21804 à 21980 inclus....	368 471,32 \$
2) les paies nos 36 à 39 inclusivement.....	287 345,88 \$
3) effets bancaires retournés pour le mois d'août 1984.....	<u>14 575,55 \$</u>

Le tout totalisant un déboursé de: 670 392,75 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 670 392,75 \$ est inclus:

- Canagex Placements ltée: 25 000 \$.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

84-516

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Lauréat Rhéaume	Prop. par cons. René Tremblay
M. Henri W. Bourassa	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Hector Leclerc	Prop. par cons. Claude Champoux
Soeur Rose-Marie, s.c.o.	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
M. Roger Toupin	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
M. Daniel Proulx	Prop. par cons. Normand Vivier
M. Gérard Bordeleau	Prop. par cons. Jean Brunet
Mme Jeannine Carignan	Prop. par cons. René Tremblay
M. Jacques Tousignant	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Roméo Bolduc	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
M. Yvan Héon	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Albert Ricard	Prop. par cons. Jacques Lemarier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. adoption
d'un plan

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

84-517

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 675-1 et 678, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 21 septembre 1984, et portant le numéro 348.

ADOPTE

Rés. acceptation
de soumissions

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

84-518

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de La Cie de Construction Dollard ltée au montant de 179 499,35 \$, pour des travaux d'aqueduc et d'égout, rue Des Ormeaux (règlement numéro 699), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. acceptation
de soumissions

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

84-519

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de La Cie de Construction Dollard ltée, au montant de 48 144,65 \$ pour

des travaux d'aqueduc et d'égout, place P.E. Trudeau (règlement numéro 701), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. autorisation signature du contrat de retrait d'un terrain vendu pour taxes

84-520

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte notarié préparé par M^e Robert Carrier et par lequel la Ville vend à la Caisse populaire Ste-Madeleine:

10- Cette partie du lot numéro 118 faisant partie du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et ci-après décrite et bornée comme suit:

En front, au nord-ouest sur quatre-vingt-quatorze pieds et six pouces (94,6') le long de la rue Patry;

En profondeur, au sud-est sur quatre-vingt-dix pieds (90') par le résidu du même lot cent dix-huit (118), joignant d'un côté au nord-est sur deux cent soixante-et-un pieds et quatre-vingt-huit pouces (261,88') la rue St-Maurice et de l'autre côté au sud-ouest sur environ deux cent trente-trois pieds (233') la partie du lot cent vingt-deux (122) ci-après décrite.

20- Cette partie du lot numéro 122 du même cadastre ci-après décrite et bornée comme suit:

En front, au nord-ouest sur dix pieds et cinquante pouces (10,50') le long de la rue Patry;

En profondeur, au sud-est sur dix pieds (10') et d'un côté au sud-ouest sur deux cent vingt-neuf pieds et quarante-six pouces (229,46') d'autres parties du lot cent vingt-deux (122) et de l'autre côté au nord-est sur environ deux cent trente-trois pieds (233') la partie du lot cent dix-huit (118) plus haut décrite.

Ces parties de lot ayant été adjudgées à la Ville lors de la vente pour taxes du 31 mai 1984 au prix de 5 097,09 \$.

ADOPTE

Demande de subvention pour travaux de pavage, règl. 681

84-521

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Qu'une demande de subvention soit faite au ministère des Transports du Québec, au montant de 150 000 \$, pour des travaux de pavage de diverses rues de la municipalité et le

montant de cette subvention sera applicable au règlement numéro 681 approuvé par la Commission municipale du Québec le 3 août 1983 et par le ministère des Affaires municipales le 8 août 1983.

ADOPTE

Avis de motion
amendement au
règl. 681

84-522

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 681 DEJA AMENDE PAR LE REGLEMENT NUMERO 681-A".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15^e jour du mois d'octobre 1984.

(Signé) RENE TREMBLAY

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Rés. création
petite caisse,
service Evaluation

84-523

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
ET RESOLU: D'autoriser la création d'une petite caisse de 50 \$ au service de l'Evaluation.

ADOPTE

Rés. autorisant
achat ordinateur

84-524

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
ET RESOLU: Que le Conseil autorise la dépense suivante: achat d'un ordinateur au montant de 125 000 \$. Cette dépense devra être prise au fonds de roulement, être approuvée par la Commission municipale du Québec et être remboursée en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 1985.

ADOPTE

Rés. adoption
d'un plan

84-525

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 171-301-2-1 et 171-301-2-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine,

division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Paul Michaud, a.g., en date du 5 octobre 1984, et portant le numéro 41581.

ADOPTE

Rés. autorisant la réparation du toit du Manoir du Vieux Moulin

84-526

ATTENDU QU'il était nécessaire d'effectuer la réparation du toit du Manoir du Vieux Moulin relevant de l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE des plans et devis ont été préparés en conséquence;

ATTENDU QUE des soumissions ont aussi été demandées pour exécuter ces travaux;

Par conséquent, il est

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: D'autoriser l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine à faire la réparation du toit du Manoir du Vieux Moulin au montant de 208 345 \$, ce montant comprenant:

- 10- la soumission de Héroux et Allard (1980) inc., au montant de 191 880 \$;
- 20- plus les frais professionnels, de surveillance et autres, au montant de 16 465 \$.

ADOPTE

Rés. demandant la révision du plan concernant le ruisseau Ogden

84-527

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le projet de subdivision des lots numéros 551-576 à 551-590, 551-227-1 à 551-227-3 et 552-337 à 552-357 présenté par Les Jardins Jacques Lemercier inc., et adopté par le Conseil le 1^{er} octobre 1984 soit révisé afin de modifier la partie dudit plan concernant la traverse du ruisseau Ogden et proposant une solution de remplacement acceptable au Conseil.

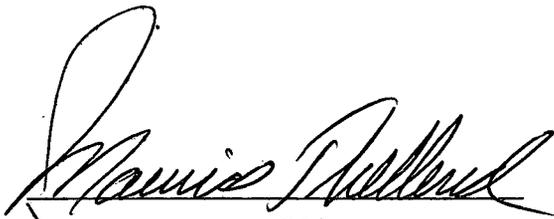
ADOPTE

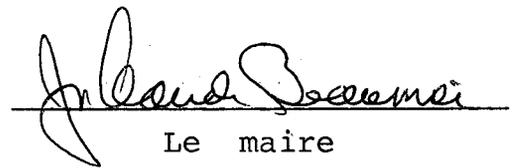
CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

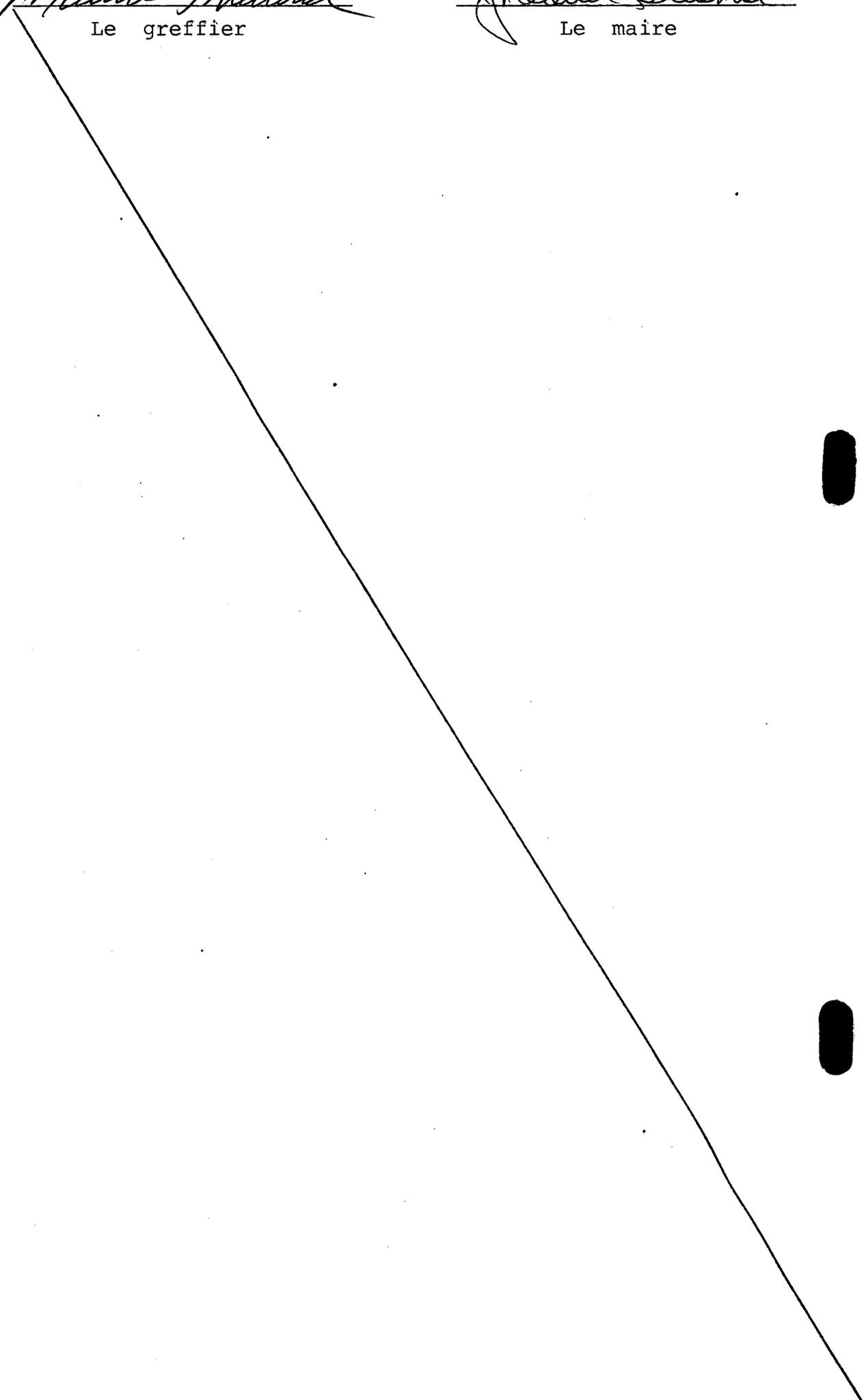
- a) Pétition des contribuables du secteur Des Estacades relativement au maintien de l'intégrité du parc Ogden.

5 2 3 1

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le greffier


Le maire



CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

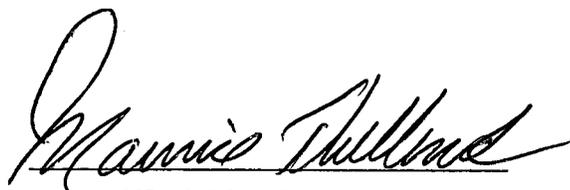
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-44, amendant le règlement numéro 620-28 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour abroger l'article 1(a) dudit règlement numéro 620-28 et le remplacer par un nouvel article.

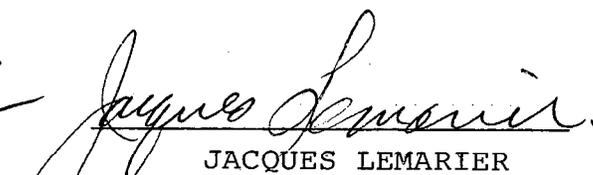
Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 9 octobre 1984, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 16 et 17 octobre 1984, de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-44 et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-44 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17^e jour du mois d'octobre 1984.


MAURICE THELLEND
Greffier municipal


JACQUES LEMARIÉ
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

5 2 3 3

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, jeudi, le 18 octobre 1984, à 21 heures, 15 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

faisant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés. programme
"Revicentre"

84-528

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine est intéressée par le programme "REVICENTRE";

ATTENDU QU'un dossier d'admissibilité daté de septembre 1984 a été préparé conjointement avec la ville de Cap-de-la-Madeleine et la firme Bendwell et Associés;

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE le territoire du secteur central de Cap-de-la-Madeleine soit délimité selon les indications fournies dans la demande d'admissibilité;

QUE ce dossier daté de septembre 1984, soit accepté et transmis au ministère des Affaires municipales pour analyse;

QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine soit incluse dans le programme "REVICENTRE".

ADOPTE

Rés. adoption
règl. 642-R
(C.I.T.F.)

84-529

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le règlement numéro 642-R, intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le budget de la Corporation intermunicipale de

Transport des Forges (C.I.T.F.) pour le transport régulier et aussi pour le transport adapté aux handicapés pour l'année financière 1985", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. adoption du régl.
642-S (C.I.T.F.)
84-530

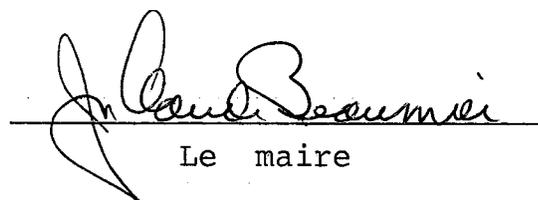
IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le règlement numéro 642-S, intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement numéro 17 (1984) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), adoptant le programme des dépenses d'immobilisations de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges pour les exercices financiers 1985, 1986 et 1987", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le greffier


Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 22 octobre 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
84-531 ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance rég. du 1984-10-15 Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
84-532 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 15 octobre 1984, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregistrée régl. 620-44 Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
84-533 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-44, amendement le règlement numéro 620-28 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour abroger l'article 1(a) dudit règlement numéro 620-28 et le remplacer par un nouvel article, et tenue les 16 et 17 octobre 1984, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-
verbal, séance
spéciale du
1984-10-18

84-534

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 18 octobre 1984, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 15 octobre 1984

PRESENTS:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Pierre A. Brouillette

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Jean Brunet

Claude Champoux

Normand Vivier

René Tremblay

ainsi que le directeur
général adjoint,

M. Réjean Giguère

et l'assistant directeur

des Travaux publics,

M. Gérald Binette

CORRESPONDANCE LUE:

- a) Lettre du ministère de l'Environnement: prolongation du programme de l'assainissement des eaux.
- b) Conciliation de banque pour les mois d'août et septembre 1984.
- c) Lettre de "Travaux publics Canada": offre de terrain vacant à la Ville, lot no 554.
- d) Prévisions budgétaires 1985 pour l'enfouissement sanitaire.
- e) Lettre de M. Prudent Dargis, demande de zonage entre le ruisseau Ogden et le boul. Pie XII.
- f) Lettres de l'U.M.Q.:
 - 1- Communications du centre patronal de la C.S.S.T., session d'informations le 30 octobre 1984.
 - 2- Colloque les 23 et 24 novembre 1984 sur l'habitation à Hull.
 - 3- Invitation pour participer à un symposium sur l'implantation d'équipements organisé par l'U.Q.T.R.

- g) Lettre de la Classique internationale de canots, demande de services.
- h) Lettre de M. Gilles Haché pour achat de terrain sur la rue Vachon.
- i) Lettre de remerciements de M. Yves Tremblay, heures de glace à l'aréna.
- j) Lettre de Centraide, subvention 1984.
- k) Lettre de la Société d'arthrite, demande de subvention.
- l) Lettre du C.R.D. 04, programme "Revicentre".
- m) Lettre de M. et Mme Yvon Drolet: installation d'une cabine téléphonique au coin de la rue De Grandmont et de la rue St-Maurice.
- n) Rapport des permis de construction, mois de septembre 1984.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Rés. adoption Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
liste de comptes Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

84-535

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 19 octobre 1984, comprenant les chèques numéros 21981 à 22124 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 2 580 472,02 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 580 472,02 \$ sont inclus:

- Certificats de dépôt à terme: 1 500 000,00 \$
- Service de la dette : 902 670,17 \$

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

84-536

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Lloyd Bush	Prop. par cons. Claude Champoux
Mme Diane Fontaine	Prop. par cons. Jean Brunet
Mme Emile Houde	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
M. Lucien Janvier	Prop. par cons. René Tremblay
Mme Eugène Beaupré	Prop. par cons. Normand Vivier
M. Adélarde Tremblay	Prop. par cons. Laurent Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption pro-Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
 cès-verbal, Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
 Commission d'ur- ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commis-
 banisme sion d'urbanisme du 9 octobre 1984, soit adopté aux articles
 84-537 1 à 8 inclusivement.

ADOPTE

Rés. adoption Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
 d'un plan Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
 84-538 ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une par-
 tie des lots numéros 554-164 à 554-174 inclusivement, cadas-
 tre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-
 Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et
 est accepté.

Plan fait et préparé par M. Paul Michaud, a.g., en date du
 12 octobre 1984, et portant le numéro 41537.

ADOPTE

Rés. adoption Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
 d'un plan Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
 84-539 ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie
 des lots numéros 554-175 et 554-176, cadastre officiel de la
 paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division
 d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Paul Michaud, a.g., en date du
 12 octobre 1984, et portant le numéro 41537.

ADOPTE

Prêt du Centre IL EST PROPOSE
 Culturel, Ass. ET UNANIMEMENT RESOLU:
 Amis des Jumela- D'autoriser le prêt du Centre Culturel à l'Association des
 ges Amis des Jumelages pour une réunion de leurs membres, ven-
 84-540 dredi le 26 octobre 1984, et d'aviser les responsables du
 service Loisirs et Culture en conséquence.

ADOPTE

Signature protoco- IL EST PROPOSE
le d'entente ET UNANIMEMENT RESOLU:
badminton dans Que le maire Jean-Claude Beaumier et le directeur du service
Trois-Rivières Loisirs et Culture, Roger Gravel, soient autorisés à signer
métropolitain pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente concernant
84-541 le badminton dans le Trois-Rivières métropolitain.

ADOPTE

Autorisation no- Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
mination de 2 Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
agents enquêteurs ET RESOLU: Que le Directeur du service de la Sécurité publi-
84-542 que soit autorisé à nommer deux (2) agents enquêteurs, pour
une période de trois (3) mois, audit service.

ADOPTE

Rés. nouveau Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
maire-suppléant Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
84-543 ET RESOLU: Que le Conseil nomme M. Pierre A. Brouillette
maire-suppléant pour la période du 1^{er} novembre 1984 au
28 février 1985 inclusivement.

ADOPTE

Adoption règl. IL EST PROPOSE
no 681-B ET UNANIMEMENT RESOLU:
84-544 Que le règlement numéro 681-B, intitulé: "Règlement amen-
dant le règlement numéro 681 déjà modifié par le règlement
numéro 681-A afin d'approprier une subvention de 150 000 \$
versée par le ministère des Transports audit règlement 681,
déjà modifié par le règlement 681-A et de réduire de nouveau
le montant de l'emprunt de 710 000 \$ à 560 000 \$", soit et est
adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règl. Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
no 640-1 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
84-545 ET RESOLU: Que le règlement numéro 640-1, intitulé: "Rè-
glement amendant le règlement numéro 640 concernant l'affi-
chage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine",
soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente
séance.

ADOPTE

Acceptation de
soumissions

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

84-546

ET RESOLU: Que la soumission de Nova Durocher, pour la conversion de l'édifice de la bibliothèque municipale au gaz naturel, au montant de 5 150 \$, soit et est acceptée, ladite soumission étant la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. concernant
programme "Info-
carte"

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

84-547

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine donne son appui au projet parrainé par le service de la Sécurité publique de la ville de Cap-de-la-Madeleine dans le cadre d'un programme gouvernemental intitulé: "Infocarte", pour autant que cette demande ne requiert aucune participation monétaire de la part de la ville de Cap-de-la-Madeleine et que la législation municipale soit respectée intégralement.

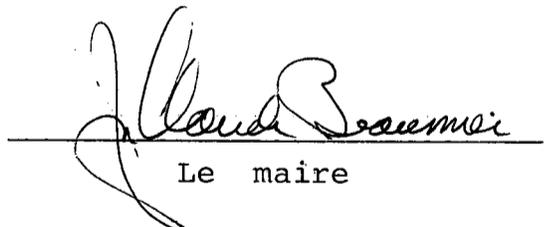
ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Requête des propriétaires et locataires avoisinants la brasserie La Baroque concernant le permis d'autorisation de danse dans un bar.
- b) Requête pour demander une patinoire dans le cour de l'école Ste-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le greffier


Le maire

Normand Vivier

René Tremblay

ainsi que les directeurs
généraux adjoints,

MM. Réjean Giguère

Ronald Marcoux

- Adoption rap- 1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rap-
port Comité des port de la réunion du Comité des Loisirs du 11 octobre 1984
Loisirs sauf les articles 2 et 3 dudit rapport.
- Demande soumis- 2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le
sion travaux Greffier à demander des soumissions pour des travaux d'a-
rue Du Parc queduc et d'égout sur la rue Du Parc.
- Augmentation des 3. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rap-
prix de l'essence port du Directeur du service des Achats concernant les aug-
mentations des prix de l'essence du 1^{er} octobre 1984 et du
12 octobre 1984, et que suite à ces changements, les prix
sont maintenant les suivants:
- Période du 1^{er} octobre 1984 au 11 octobre 1984 incl.:
- Essence régulière : 0,4480 \$ le litre
Essence sans plomb: 0,4720 \$ le litre
- A compter du 12 octobre 1984:
- Essence régulière : 0,4585 \$ le litre
Essence sans plomb: 0,4795 \$ le litre.
- Versement de la 4. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le
cotisation à versement pour l'année 1985 de la cotisation à l'U.M.Q.
l'U.M.Q.
- Adoption du rap- 5. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le
port du Comité de rapport de la réunion du Comité de Circulation du 12 sep-
circulation tembre 1984, sauf les items "k" et "m" de l'article 5 du-
dit rapport.
- Autorisation dé- 6. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le
boisement pour prélèvement des argents nécessaires sur la réserve
terrain de balle "Parcs et terrains de jeux" pour le déboisement, l'essou-
chement et le nivellement du terrain de balle qui sera
aménagé pour le parc au coin des rues Chapleau et Des Or-
meaux.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre du Sommet populaire de Trois-Rivières, hausse
des tarifs de la C.I.T.F.
- b) Lettre de M. Jacques Croteau du Club de canotage:
remerciements.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
 Commission perma- Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
 nente, séance du
 1984-10-22
 84-550

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 22 octobre 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies RESOLUTIONS DE SYMPATHIES
 84-551

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Lyne V.-Dion	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Armand Normandin	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Jacques Montambeault	Prop. par cons. Claude Champoux
M. Rosario Corbin	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Magloire Robitaille	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
M. Réal Martel	Prop. par cons. Claude Champoux
M. Jean-Eudes Lafond	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Thérèse Grimard	Prop. par cons. Jean Brunet
Soeur Yvonne Hupé, s.c.o.	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés., adoption Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
 de plan Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
 84-552

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 679 à 688, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 13 septembre 1984, et portant le numéro M-340.

ADOPTE

Rés., adoption Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
 de plan Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
 84-553

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 551-470-1 et 551-470-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 18 octobre 1984, et portant le numéro M-366.

ADOPTE

Rés. vente d'un terrain à Tennis Intérieur Mauricien inc.

84-554

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à Tennis Intérieur Mauricien inc. aux conditions normales d'une vente de ce genre, les lots 553-112 et 554-131, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 3 489,7 mètres carrés, au prix de 1,60 \$ le mètre carré, pour le prix total de 5 583,52 \$, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes:

- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement.
- b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie ou la totalité du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

- c) De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Ville sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Rés., acceptation de soumission, travaux aqueduc et égout, rues Du Parc et Michener

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

84-555

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de La Cie de Construction Dollard ltée, au montant de 368 881 \$, pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Du Parc et Michener (règlements numéros 703 et 706), étant la soumission la plus basse présentée, sous réserve cependant de l'approbation du règlement numéro 706 par le ministère des Affaires municipales et la Commission municipale du Québec, les travaux décrits à la phase II du devis devant être exécutés en vertu dudit règlement numéro 706.

ADOPTE

Rés., acceptation soumission, travaux forage de puits

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-556

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Foratek International inc., au montant de 15 804 \$ pour des travaux de forage du puits numéro 30, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. autorisant le trésorier ou le comptable à enchérir lors de la vente pour taxes

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

84-557

ET RESOLU: Que le trésorier de la Ville, M. Réjean Giguère ou le comptable de la Ville, M. Constant Lemire, soient et sont par la présente autorisés à enchérir lors de la vente du 6 décembre 1984, pour les taxes municipales et scolaires dues à cette date, ainsi que des intérêts et déboursés encourus.

ADOPTE

Rés., vente pour non paiement des taxes

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

84-558

ET RESOLU: D'ordonner au Greffier de la Ville de vendre à l'enchère publique, dans la Salle du Conseil de l'hôtel de ville, le 6 décembre 1984, à 10 heures de l'avant-midi, en la manière prescrite par la Loi sur les Cités et Villes, les immeubles apparaissant sur l'état, signé par le Trésorier, le 31 octobre 1984, et indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, après l'expiration des six (6) mois qui suivent la date de l'avis du dépôt du rôle de perception.

ADOPTE

Avis de motion
adoption du r -
glement no 18
de la C.I.T.F.

84-559

Je, soussign , conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la mani re voulus par la loi et les r glements de la Ville, je proposerai et soumettrai   ce Conseil   une prochaine s ance, un r glement intitul :

"REGLEMENT POUR ADOPTER LE REGLEMENT NUMERO 18 (1984) DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (C.I.T.F.), LEQUEL DECRETE ET AUTORISE UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 068 000 \$ POUR L'ACHAT DE SEIZE (16) AUTOBUS URBAINS NEUFS ET DE LEURS EQUIPEMENTS".

Fait et sign    Cap-de-la-Madeleine,
ce 5^e jour du mois de novembre 1984.

(Sign ) LAURENT LAVERGNE

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

R s. verse-
ment subven-
tion au

Centre Loisirs-
Jeunesse

84-560

Propos  par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuy  par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: De verser une subvention de 4 597,16 \$ au Centre Loisirs-Jeunesse de Cap-de-la-Madeleine inc., et ce dernier permettra   la Ville des heures d'utilisation gratuite au profit d'organismes de la Ville.

ADOPTE

R s. acceptant
pr visions bud-
get 1985 de

l'O.M.H.

84-561

Propos  par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuy  par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: D'accepter les pr visions budg taires pour la p riode du 1^{er} janvier 1985 au 31 d cembre 1985 pour l'Office municipal d'habitation et dont la participation de la Ville au d ficit dudit budget sera de 95 967 \$.

ADOPTE

DEPOT DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGETPar monsieur le maire Jean-Claude Beaumier

Vu une relance économique certaine, nous pouvons envisager l'avenir avec optimisme. La valeur déclarée des permis de construction demandés cette année pourrait atteindre les 18 millions, ce qui représenterait une majoration de près de 20%, comparativement à l'an dernier. De plus, en analysant les résultats budgétaires actuels et en espérant que nous aurons un début d'hiver normal, nous croyons être en mesure pour l'année 1984, de respecter notre budget.

Voici donc un rapport sur la situation financière de la municipalité, en conformité avec l'article 474,1 de la Loi des Cités et Villes. Tel que stipulé dans cet article, ce rapport doit traiter entre autres des trois points suivants:

- 1.- LES RESULTATS DE L'ANNEE 1983
 - a) les états financiers de l'année 1983
 - b) le rapport des vérificateurs
 - c) le programme triennal d'immobilisations (1984-85-86)
- 2.- LES PREVISIONS DE L'ANNEE COURANTE (1984)
- 3.- QUELQUES ORIENTATIONS DU BUDGET 1985 ET DU BUDGET TRIENNAL (1985-86 et 87)

- 1.- LES RESULTATS DE L'ANNEE 1983

- A) Les états financiers de l'année 1983

Comme le démontrent ces états, les revenus et les dépenses du fonds d'administration ont été respectivement de 12 907 605 \$ et de 12 174 063 \$. Par conséquent, la Ville a réalisé un surplus budgétaire de 733 542 \$. De ce montant, 450 000 \$ ont été réservés pour l'exercice de l'année 1984 et 283 542 \$ portés au surplus libre. Le respect des montants de dépenses budgétés et un accroissement considérable des revenus expliquent ce surplus.

Les valeurs imposables au 31 décembre 1984, s'évaluaient à 355 280 500 \$ et l'évaluation imposable redressée était de 387 255 745 \$.

La dette à long terme, à la même date, s'élevait à 17 084 912 \$; ce qui représente un taux d'endettement, en fonction de l'évaluation imposable redressée, de 4,41% et une dette per capita de 502,50 \$. A remarquer que la dette à long terme a diminué de 24 731 \$ en 1983. Au cours de cette même

année, deux émissions d'obligations ont été effectuées totalisant 3 236 000 \$ et incluant des refinancements de 2 229 000 \$.

Les dépenses totales qui se sont chiffrées à 12 174 063 \$ représentent un coût de 358,06 \$ par personne et les taxes municipales ont contribué à 71,5% (9 225 555 \$) des revenus de la ville résultant ainsi une taxation municipale per capita de 271,34 \$.

Finalement les frais de financement ont accaparé 24,7% des dépenses de l'année soit 3 011 504 \$.

B) Le rapport des vérificateurs

Pour une troisième année consécutive, aucune note n'était signalée aux états financiers par les vérificateurs. Ceux-ci ont également confirmé l'exactitude des états financiers de la ville, selon les principes comptables généralement reconnus et les usages particuliers de la comptabilité municipale, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

C) Le programme triennal d'immobilisations (1984-1985-1986)

Nous avons soumis au ministère des Affaires municipales, notre cinquième programme triennal des dépenses d'immobilisations pour les années 1984 - 1985 - 1986.

Ce programme a pour principal objectif de planifier les dépenses d'immobilisations de la municipalité en fonction d'un niveau d'endettement acceptable.

Les prévisions des dépenses d'immobilisations se chiffraient au total à 19 073 797 \$ dont 6 853 797 \$ pour l'année 1984, 3 978 000 \$ pour 1985 et 8 242 000 \$ pour l'année 1986.

2.- LES PREVISIONS DE L'ANNEE COURANTE

Le budget de l'année 1984 a été adopté le 21 décembre 1983 et s'élève à 13 150 000 \$.

Comme mentionné au tout début, l'analyse des résultats d'opération jusqu'à ce jour et des projections au 31 décembre 1984, nous permet de croire que nous pourrions terminer l'année 1984 à l'intérieur des montants budgétés, et ce, même si on accuse un déficit important au niveau des dépenses de la visite du Pape.

La dette à long terme au 31 décembre 1984 devrait se chiffrer à environ 17,9 millions, ce qui représente une augmentation de 800 000 \$ en comparaison à l'année dernière. Cette augmentation est principalement due aux travaux d'infrastructure d'aqueduc, d'égout, de trottoirs et de pavage pour desservir de nouveaux secteurs.

3.- QUELQUES ORIENTATIONS DU BUDGET 1985

ET

DU BUDGET TRIENNAL (1985-1986-1987)

Le budget de l'année 1985 pourrait être adopté la semaine du 17 décembre 1984.

Les principaux objectifs qui ont été retenus pour la préparation de ce budget sont les suivants:

- a) Limiter le taux de la taxe à son plus bas niveau possible.
- b) L'amélioration de la qualité de vie.
- c) Amélioration de la planification des négociations des conventions collectives.
- d) Participation à l'évolution économique.
- e) Modifications aux services administratifs.

Comme pour l'année 1984, le paiement des comptes de taxes de 300 \$ et plus pourra s'effectuer en deux (2) versements, avec une échéance le 1^{er} février et l'autre le 1^{er} juillet.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 1985-86-87

L'augmentation de la construction domiciliaire amorcée en 1984 devrait se poursuivre pour au moins les deux prochaines années, pour cette raison le budget triennal subira une légère hausse. Toutefois la prudence sera de mise et les critères suivants sont retenus pour la préparation des programmes: la réduction au minimum du niveau d'endettement et une augmentation du service de la dette ayant le moins de répercussions possible sur la taxation foncière générale. A cet effet l'augmentation en 1985, de 50 \$ à 100 \$ du mètre imposable payable par les promoteurs lors de la demande de services devrait commencer à se faire sentir dans les prochaines années.

Ces prévisions d'immobilisations constituent un plan d'action et peuvent être modifiées suivant la conjoncture économique. Tout règlement visant à financer des dépenses d'immobilisations à long terme, devra au préalable être soumis aux contribuables pour approbation, comme le veut la loi.

Voilà qui complète l'analyse sur la situation financière de notre ville. J'ose espérer, chères Concitoyennes et chers Concitoyens, que ces renseignements sont à votre entière satisfaction.

(Signé) Le Maire

Jean-Claude Beaumier

Rés. ajournement
à 20 h 00 le
07-11-84
84-562

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit et est
ajournée à 20 heures, le 7 novembre 1984.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

5 2 5 1

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

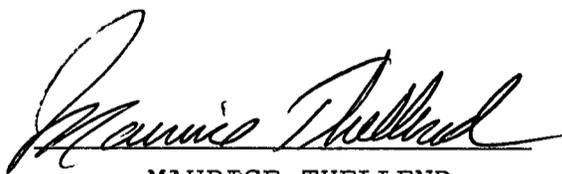
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 640-1, amendant le règlement numéro 640 concernant l'affichage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 30 octobre 1984, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 6 et 7 novembre 1984, de 9 heures à 19 heures.

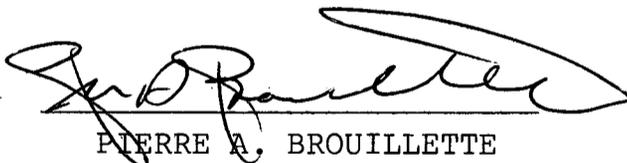
6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 640-1, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 640-1 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7^e jour du mois de novembre 1984.



MAURICE THELLEND
Greffier municipal



PIERRE A. BROUILLETTE
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mercredi le 7 novembre 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean Brunet
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés. adjudica-
tion émission
d'obligations

84-563

CONSIDERANT QUE la Corporation de la ville de Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain, a demandé par l'entremise de la Gazette officielle du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 2 500 000 \$, avis qui a paru le 20 octobre 1984;

CONSIDERANT QU'à la suite de cette demande, la Corporation a reçu les quatre (4) soumissions ci-dessous détaillées:

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Echéance</u>	<u>Loyer</u>
Lévesque, Beaubien inc.	98.779	142 000 \$	11%	1985	
et		156 000 \$	11½%	1986	
Banque Nationale du Canada		159 000 \$	11½%	1987	
et		94 000 \$	113/4%	1988	
Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal		1 949 000 \$	12%	1989	12.3075
Geoffrion, Leclerc inc.	98.79	142 000 \$	11¼%	1985	
et		156 000 \$	11½%	1986	
Breault, Guy, O'Brien inc.		159 000 \$	113/4%	1987	
et		94 000 \$	113/4%	1988	
Walwyn, Stodgell, Cochran		1 949 000 \$	12%	1989	12.3200
Tassé & Ass. ltée	98.554	142 000 \$	11¼%	1985	
et		156 000 \$	11½%	1986	
Breault, Guy, O'Brien inc.		159 000 \$	113/4%	1987	
et		94 000 \$	113/4%	1988	
Walwyn, Stodgell, Cochran		1 949 000 \$	12%	1989	12.3927

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Echéance</u>	<u>Loyer</u>
McNeil, Mantha inc.	98.50	142 000 \$	11 $\frac{1}{4}$ %	1985	
et		156 000 \$	11 $\frac{1}{2}$ %	1986	
Molson, Rousseau inc.		159 000 \$	11 $\frac{3}{4}$ %	1987	
et		94 000 \$	11 $\frac{3}{4}$ %	1988	
Merryl Lynch Canada ltée et Richardson, Greenshield du Canada ltée		1 949 000 \$	12%	1989	12.4094

CONSIDERANT QUE l'offre ci-haut provenant de Lévesque, Beaubien inc. et Banque Nationale du Canada et Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal s'est avérée être la plus avantageuse; il est

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que l'émission d'obligations au montant de 2 500 000 \$, de la Corporation de la ville de Cap-de-la-Madeleine, soit adjugée à Lévesque, Beaubien inc. et Banque Nationale du Canada et Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal.

ADOPTE

Rés. amendement
à divers règle-
ments d'emprunt
concernant l'é-
mission d'obli-
gations

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant total de 2 500 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>		<u>Pour un montant de</u>
410	(Ex Cité de Cap-de-la-Madeleine)	900 \$
448	(" " " ")	1 500 \$
455	(" " " ")	2 500 \$
456	(" " " ")	1 500 \$
469	(" " " ")	56 500 \$
470	(" " " ")	4 500 \$
472	(" " " ")	11 500 \$
474	(" " " ")	27 000 \$
476	(" " " ")	24 600 \$
481	(" " " ")	45 000 \$
484	(" " " ")	18 500 \$
486	(" " " ")	21 000 \$
603	(" " " ")	41 500 \$
617	(" " " ")	13 500 \$

84-564

<u>Règlement numéro</u>		<u>Pour un montant de</u>
618	(Ex Cité de Cap-de-la-Madeleine)	3 500 \$
619	(" " " ")	11 000 \$
623	(" " " ")	10 500 \$
627	(" " " ")	28 000 \$
613		9 400 \$
615		17 200 \$
636		7 500 \$
641		47 100 \$
643		27 300 \$
645		19 000 \$
646		25 300 \$
650		115 100 \$
656		33 100 \$
658		30 400 \$
659		108 600 \$
675		5 000 \$
679		41 000 \$
681 (681-A)		160 000 \$
688		45 000 \$
689		8 000 \$
691		900 000 \$
692		80 000 \$
694		185 000 \$
695		70 000 \$
699		190 000 \$
701		53 000 \$
		<u>2 500 000 \$</u>

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises, il est par conséquent

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 2 500 000 \$:

1.- Les obligations seront datées du 10 décembre 1984;

- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 14% l'an sera payé semi-annuellement le 10 juin et le 10 décembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7)";
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples de 1 000 \$;
- 6.- Les obligations seront signées par le Maire et le Greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

Rés. demande pour obtenir émettre obligations pour un terme plus court que celui prévu

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que pour l'emprunt par obligations au montant total de 2 500 000 \$, fait en vertu des règlements numéros: 410, 448, 455, 456, 469, 470, 472, 474, 476, 481, 484, 486, 603, 617, 618, 619, 623 et 627 de l'ex Cité de Cap-de-la-Madeleine, 613, 615, 636, 641, 643, 645, 646, 650, 656, 658, 659, 675, 679, 681 (681-A), 688, 689, 691, 692, 694, 695, 699 et 701 de la ville de Cap-de-la-Madeleine, demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

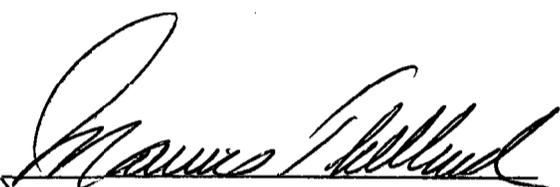
84-565

cinq (5) ans (à compter du 10 décembre 1984), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits

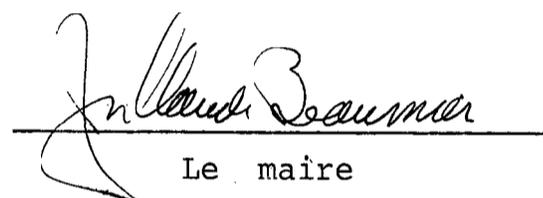
amortissements pour les règlements numéros:
613, 615, 636, 641, 643, 646, 650, 656, 658,
659, 679, 681 (681-A), 688, 689, 691, 692,
694, 695, 699 et 701 de la ville de Cap-de-
la-Madeleine, chaque émission subséquente de-
vant être pour le solde ou partie de la balance
due sur l'emprunt.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire

5 2 5 7

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 12 novembre 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

faisant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

84-566 ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux, séances rég. et d'ajour. Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

du 1984-11-05 ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière
et 1984-11-07 du Conseil tenue le 5 novembre 1984, et de l'assemblée d'ajour-
 nement à 20 heures, le 7 novembre 1984, soient et sont adoptés
84-567 tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-
 de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregis. Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
du règl. 640-1 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

84-568 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 640-1, amendant le règlement numéro 640 concernant l'affichage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 6 et 7 novembre 1984, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 5 novembre 1984

PRESENTS: Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
 Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le directeur
 général adjoint, M. Réjean Giguère
 et l'assistant-directeur
 des Travaux publics, M. Gérald Binette

- Engagement Denis Lahaie, policier-pompier 1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement de M. Denis Lahaie comme policier-pompier de la ville de Cap-de-la-Madeleine, aux conditions de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers du Cap-de-la-Madeleine inc.
- Renouvellement de l'entente avec la S.P.A.M. 2. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le renouvellement de l'entente avec la S.P.A.M. pour 1985 aux conditions proposées et autorise le Maire et le Greffier à signer l'entente pour et au nom de la Ville.
- Adoption rapport Comité des Loisirs 3. Le Conseil réuni en commission permanente, adopte le rapport de la réunion du 25 octobre 1984 du Comité des Loisirs, aux articles 1 à 5 inclusivement.
- Colloque sur la circulation tenu à Montréal 4. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. le conseiller Jean Brunet et M. Clément Gélinas à assister à un colloque sur la circulation à Montréal, le 16 novembre 1984, et à leur défrayer les dépenses encourues à cette occasion conformément au budget.
- Soumission, éclairage de rues 5. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Greffier à demander des soumissions pour l'éclairage des rues pour le secteur Des Estacades.
- Augmentation prix huile diesel 6. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant les augmentations des prix de l'huile diesel du 1^{er} octobre 1984 et du 12 octobre 1984, et que suite à ces changements, les prix sont maintenant les suivants:

Période du 1^{er} octobre 1984 au 11 octobre 1984 incl.:

Huile diesel colorée : 0,329 \$ le litre

Huile diesel non colorée: 0,437 \$ le litre

A compter du 12 octobre 1984:

Huile diesel colorée : prix demeure 0,329 \$ le litre

Huile diesel non colorée: 0,4415 \$ le litre.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de l'Association touristique du coeur du Québec, contribution 1984-1985.
- b) Lettre de M. Jean Brunet, avocat: Loisirs-Jeunesse.
- c) Lettre de Mme Henri W. Bourassa, racines d'arbres dans les égouts.
- d) Lettre de la Commission de Police du Québec: réunion régionale pour Trois-Rivières le 27 novembre 1984.
- e) Lettre de l'U.M.Q., colloque sur l'Habitation les 23 et 24 novembre 1984 (rappel).

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport
Commission permanente, séance
du 1984-11-05
84-569

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 novembre 1984, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste
de comptes
84-570

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
ET RESOLU: Que la liste de comptes du 8 novembre 1984, comprenant:

1) les chèques nos 22125 à 22321 incl.....	422 213,14 \$
2) les paies nos 40 à 44 inclusivement.....	341 255,55 \$
3) effets bancaires retournés pour le mois de septembre 1984.....	<u>1 349,75 \$</u>

le tout totalisant un déboursé de: 764 818,44 \$

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

84-571

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme François Milette	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mme vve Sylvio Lapointe	Prop. par cons. René Tremblay
M. Henri Chevalier	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mme vve Alfred Pronovost	Prop. par cons. Laurent Lavergne
Mlle Ida Pruneau	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
Mme vve Ursule L. Bourassa	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme vve Lucien Lévesque	Prop. par cons. Jean Brunet
Mme vve Alfred Leblanc	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. autorisant le dir. gén. adj. à participer aux négociations conventions de travail

CONSIDERANT les implications financières que comporte la négociation des conventions collectives de travail pour la Ville,

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le directeur général adjoint, M. Réjean Giguère, participe à l'avenir auxdites négociations.

84-572

ADOPTE

Adoption du règlement 642-T (C.I.T.F.)

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

84-573

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-T, intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement numéro 18 (1984) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges (C.I.T.F.), lequel décrète et autorise un emprunt par obligations au montant de 3 068 000 \$ pour l'achat de seize (16) autobus urbains neufs et de leurs équipements", soit et est adopté tel que présenté par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Engagement Denis Isabelle comme opérateur de machine à glace

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. Denis Isabelle soit engagé comme opérateur de machine à glace (Zamboni) par la ville de Cap-de-la-Madeleine aux conditions de la convention collective de l'Union internationale des machinistes et des travailleurs de l'Aérospatiale (local 2220).

84-574

ADOPTE

5 2 6 1

Rés. nommant agents enquêteurs période de 3 mois
84-575

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
ET RESOLU: Que Messieurs Marcel Massicotte et Guy Bérubé soient nommés agents enquêteurs pour une période de trois (3) mois au service de la Sécurité publique.

ADOPTE

Rés. concernant marge de recul bâtisse du 419 rue Arcand
84-576

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine régularise la situation de fait existant au 419 de la rue Arcand, Cap-de-la-Madeleine, concernant la marge de recul de la bâtisse qui est construite à une distance inférieure à la distance exigée de la Ville, soit à 19,5 pieds au lieu de 20 pieds.

ADOPTE

Autorisation présentation au M.A.M. projets Canada au Travail
84-577

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:
Que la ville de Cap-de-la-Madeleine soit autorisée à présenter au ministère des Affaires municipales dans le cadre du programme Canada au Travail, les trois (3) projets suivants:

- 1.- Equipements communautaires pour les loisirs.
- 2.- Description des procédures administratives.
- 3.- Classification des archives.

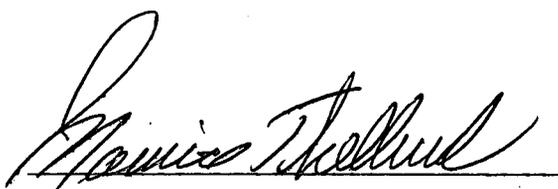
ADOPTE

Rés. autorisant signature entente avec Loisirs-Jeunesse
84-578

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:
Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'entente conclue avec Loisirs-Jeunesse de Cap-de-la-Madeleine inc., concernant l'utilisation de leurs locaux.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le greffier


Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'hôtel de ville, lundi, le 19 novembre 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés. adoption
de l'ordre du
jour
84-579

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-
verbal, séance
régulière du
1984-11-12
84-580

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 12 novembre 1984, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 12 novembre 1984

PRESENTS:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que les directeurs
généraux adjoints, MM. Réjean Giguère
Ronald Marcoux

-
- | | |
|---|--|
| Autorisation,
cours d'ivresso-
mètre | 1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Raymond Rochefort du service de la Sécurité publique à suivre des cours d'ivressomètre à l'Institut de police de Nicolet. |
| Refus vente de
terrain rue Va-
chon | 2. Le Conseil réuni en commission permanente, refuse de vendre à M. Hermann Enderle un terrain situé sur la rue Vachon, parce que la demande n'est pas faite à des fins commerciales et n'est pas conforme au règlement de zonage existant. |
| Déneigement du
centre Loisirs-
Jeunesse non au-
torisé | 3. Le Conseil réuni en commission permanente, n'autorise pas le déneigement, par le service des Travaux publics, du stationnement du centre "Loisirs-Jeunesse de Cap-de-la-Madeleine inc." pour l'hiver 1984-85, étant une propriété privée. |
| Autorisation,
session d'infor-
mation de la
C.S.S.T. | 4. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. le conseiller Laurent Lavergne et M. Réjean Giguère à assister à une session d'information du Centre patronal de santé et de sécurité du travail du Québec qui aura lieu à Montréal le 27 novembre 1984, et à leur défrayer les dépenses encourues à cette occasion. |

CORRESPONDANCE:

- a) Rapport final de la firme Bendwell et Ass. pour le parc Ogden.
- b) Demandes de permis à la Régie des permis d'alcool:
 - 1- Centre Loisirs-Jeunesse
 - 2- Restaurant Bar Champlain, 21 rue Fusey.
- c) Rapport des permis de construction, octobre 1984.
- d) Communication de l'U.M.Q.: visite de M. Jean Corbeil, président de l'U.M.Q., à Shawinigan le 5 décembre 1984.
- e) Lettre de la Société d'assainissement des eaux, symposium sur le traitement des eaux usées à Montréal, les 20 et 21 novembre 1984.
- f) Lettre du ministère fédéral des Travaux publics: propriété fédérale excédentaire (parties des lots P554 et P509 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine).

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
 Commission perma- Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
 nente, séance
 du 1984-11-12
 84-581
 ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 12 novembre 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

84-582

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Rodolphe Loranger Prop. par cons. Jacques Lemarier

M. Louis-J. Hubert Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne

M. Camille Rocheleau Prop. par cons. Normand Vivier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. acceptation
 soumission
 assurances gé-
 nérales de la
 Ville pour 1985

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Pratte-Morrissette inc., au montant de 51 353 \$, pour les assurances générales de la Ville pour 1985, étant la soumission la plus basse présentée.

84-583

ADOPTE

Rés. adoptant
 le budget 1985
 du site d'en-
 fouissement sa-
 nitaire

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le budget 1985 du site d'enfouissement sanitaire du comté de Champlain et fixant le "per capita" à 3,09 \$ et prévoyant des revenus de 188 032 \$ et des dépenses de 176 747 \$, soit approuvé.

84-584

ADOPTE

Rés. amendement
 la rés. no
 71-16-2

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la résolution numéro 71-16-2 du 1^{er} février 1971 soit amendée en rayant le paragraphe (a) de ladite résolution numéro 71-16-2.

84-585

ADOPTE

Rés. adoption
du règl. 706

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-586

ET RESOLU: Que le règlement numéro 706, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 235 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir la rue Du Parc", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. adoption
du règl. 707

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-587

ET RESOLU: Que le règlement numéro 707, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 65 000 \$ pour des travaux de trottoirs, bordures et pavage pour la rue Du Parc", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion
règl. pour
amender le règlement 673
(Corvée-habitation)

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

84-588

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 673 DEJA AMENDE PAR LES REGLEMENTS NUMEROS 673-A, 673-B, 673-C, 673-D ET 673-E".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 19^e jour du mois de novembre 1984.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Rés. nommant
M. C. Champoux
responsable du
dossier "Logi-
nove"

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. le conseiller Claude Champoux soit spécialement nommé pour s'informer et suivre le dossier "Loginove" auprès des deux gouvernements impliqués dans ledit dossier.

84-589

ADOPTE

Rés. acceptant
liste personnel
temporaire

84-590

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la liste du personnel temporaire au service des Travaux publics, soit acceptée telle que présentée à la présente séance.

ADOPTE

Subvention Comi-
té de jumelage

84-591

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De verser au Comité de jumelage la subvention prévue au budget de l'année 1984.

ADOPTE

Autorisation à
Bell Canada
travaux dans
les rues

84-592

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que Bell Canada soit autorisé à exécuter les travaux demandés aux endroits suivants:

- intersection Rochefort et Fusey;
- sur la rue Berlinguet;
- intersection Turmel et Duplessis;

et, lesdits travaux devront être complétés au plus tard le 15 décembre 1984.

ADOPTE

Acceptation de
soumission, con-
version au gaz
naturel de
l'aréna

84-593

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: D'accepter la soumission de Nova Durocher inc. au montant de 36 200 \$ pour la conversion au gaz naturel de l'aréna Jean-Guy Talbot, cette soumission étant la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. contrat
de publicité
avec l'Hebdo

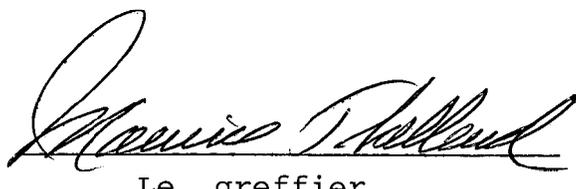
84-594

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

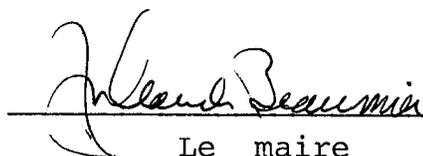
ET RESOLU: Que le Conseil autorise le Maire et le Greffier à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de publicité avec Publi-Hebdo inc. pour la période du 1^{er} décembre 1984 au 30 novembre 1985, au tarif proposé, soit 0,37 \$ la ligne agate.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire

5 2 6 7

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville; lundi, le 3 décembre 1984 à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

84-595

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 1984-11-19

84-596

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 19 novembre 1984, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 novembre 1984

PRESENTS:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que les directeurs
généraux adjoints, MM. Réjean Giguère
Ronald Marcoux

-
- Appui à la demande de subvention de "Les Récupérateurs du comté de Maskinongé"
- Augmentation prix huile diesel colorée et non colorée
- Augmentation prix huile à chauffage #2
- Augmentation prix huile semi-lourde #4
- Augmentation prix de l'essence
1. Le Conseil réuni en commission permanente, appuie la demande faite par "Les Récupérateurs du comté de Maskinongé inc.", auprès du gouvernement fédéral pour une subvention à être versée dans le cadre d'un projet Canada au Travail.
 2. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation des prix de l'huile diesel du 10 novembre 1984, et que suite à ces changements, les prix sont maintenant les suivants:

Huile diesel colorée : 0,3500 \$ le litre
Huile diesel non colorée: 0,4625 \$ le litre.
 3. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile à chauffage #2 à compter du 10 novembre 1984, et que suite à ce changement, le prix de l'huile à chauffage #2 est maintenant de 0,308 \$ le litre.
 4. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile semi-lourde #4 à compter du 10 novembre 1984, et que suite à ce changement, le prix de l'huile semi-lourde #4 est maintenant de 0,281 \$ le litre.
 5. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation des prix de l'essence à compter du 12 novembre 1984, et que suite à ce changement, les prix sont maintenant les suivants:

Essence régulière : 0,4805 \$ le litre
Essence sans plomb: 0,5015 \$ le litre.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre du Directeur du service de la Sécurité publique.
- b) Lettre de la Société Canadienne de la sclérose en plaques: demande d'octroi (à l'étude lors du budget 1985).
- c) Lettre de M. Jean-Baptiste Dessureault, demande d'aide pour la St-Vincent-de-Paul, paroisse St-Odilon.

- d) Lettre des Résidents de Châteaudun: demande d'aide financière pour la piste de ski de fond et raquette (à l'étude lors du budget 1985).
- e) Lettre de la Corporation des Deux-Rives: offre de services pour handicapés.
- f) Lettre de remerciement signée par M. Gérard Auger de la Société canadienne de la Croix Rouge pour le prêt du Centre Culturel les 29 et 30 août dernier.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1984-11-19
84-597

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 19 novembre 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. adoption liste de comptes
84-598

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 27 novembre 1984, comprenant chèques numéros 22322 à 22485 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 1 778 739,69 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 778 739,69 \$ sont inclus:

- Certificats de dépôt à terme : 891 296,00 \$
- Canagex Placements ltée : 40 000,00 \$
- Service de la dette : 289 793,44 \$
- Remboursement dette obligataire: 323 000,00 \$

ADOPTE

Sympathies

84-599

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Frère Lucien Leblanc Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Philippe Héroux Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
Mme Almira Dumas Prop. par cons. Jean Brunet
M. Paul Bellemare Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. abro-
geant la
rés. 84-508
84-600

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la résolution numéro 84-508 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Rés. adoption
d'un plan
84-601

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 551-516 à 551-590 et 552-337 à 552-357, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 3 août 1984, et portant le numéro 10 458.

ADOPTE

Rés. abro-
geant la rés.
84-509
84-602

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la résolution numéro 84-509 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Rés. cession de
lots par Les
Jardins Jacques
Lemercier
84-603

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de "Les Jardins Jacques Lemercier inc." les lots numéros 552-356, 552-357, 551-589, 551-590, 551-549 et 551-550 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de 1 \$ pour des fins d'ouverture de rue.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Rés. concernant
travaux exécutés
aux chemins mu-
nicipaux

84-604

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Conseil approuve le présent rapport re-
lativement à des dépenses pour travaux exécutés aux chemins
municipaux et se montant à 367 529,20 \$.

Que le Conseil a pris connaissance des conditions imposées
par le ministère des Transports et les a adoptées, notamment,
que les travaux exécutés en vertu des dépenses présentes
n'ont pas été ou ne seront pas l'objet d'une subvention au-
tre que celle(s) que le ministère des Transports a accordée(s).

ADOPTE

Rés. acceptant
rapport de Bend-
well & Ass.
parc Ogden

84-605

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport préparé par la
firme Bendwell et Associés concernant l'aménagement du parc
Ogden et qui lui a été présenté le 12 novembre 1984.

ADOPTE

Rés. ajournement
à 22 h 30 ce
03 décembre 1984

84-606

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à 22 h 30,
ce 3 décembre 1984.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 3 décembre 1984, à 22 heures, 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés. adoption du
rapport de
la Commis-
sion d'urbanis-
me

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 13 novembre 1984, soit et est adopté aux articles 1 à 12 inclusivement.

84-607

ADOPTE

Rés. adoption
d'un plan

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-608

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 564-87 à 564-90 et 565-40 à 565-80, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 7 novembre 1984, et portant le numéro M 377.

ADOPTE

Rés. cession
de lots

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-609

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de M. Alain Beaumier, Mme Claire-L. Pilon, M. Gérard Lamy, Mme Nicole Lamy Brassard, les lots numéros 565-63, 565-74, 565-78, 565-80, 565-44 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour le prix nominal de 1 \$ pour des fins d'ouverture de rue.

Que le notaire Normand Houde soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Rés. adoption
d'un plan

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-610

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 678-1 et 678-2, 678-A01 à 678-A10, 678-101 et 678-102, 678-201 et 678-202, 678-301 et 678-302, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 2 novembre 1984, et portant le numéro M 376.

ADOPTE

Rés. fixant
taux d'intérêt
sur comptes de
taxes

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

84-611

Que le Conseil fixe le taux d'intérêt sur les comptes de taxes de l'année 1985 et sur tous les autres comptes produits pendant cette même année, à 14%.

Ces comptes porteront intérêt selon les délais prescrits par la Loi.

ADOPTE

Engagement per-
manent de M.
M. Bellefeuille

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

84-612

ET RESOLU: D'engager M. Marcel Bellefeuille de manière permanente comme commis-téléphoniste au service de la Sécurité publique, au salaire de la convention collective de l'Union internationale des employés professionnels et de bureau, local 265.

ADOPTE

Engagement poli-
ciers occasion-
nels permanents

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

84-613

ET RESOLU: Que Messieurs Danny Coones et Yves Goyette soient engagés comme policiers occasionnels permanents, au service de la Sécurité publique, au salaire de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers du Cap-de-la-Madeleine inc.

ADOPTE

Rés. engagement
opérateur de
Zamboni

84-614

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que M. Pierre Lefebvre soit engagé comme journalier et opérateur de Zamboni à temps partiel à l'aréna Jean-Guy Talbot, au salaire de la convention collective de l'Association internationale des machinistes et travailleurs de l'Aérospatiale, local 2220.

ADOPTE

Rés. autorisation à l'O.M.H.,
transferts budgétaires

84-615

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine autorise l'Office municipal à procéder aux transferts de crédits suivants:

Du poste budgétaire 6-754 (001) 8 224 \$
au poste budgétaire 6-492 (004) 8 224 \$

pour effectuer les réparations des logements et corridors brisés par l'eau provenant du toit; et

Du poste budgétaire 6-473 (001) 1 960 \$
au poste budgétaire 6-473 (004) 1 960 \$

pour mettre en place les appareils permettant l'économie d'énergie, le tout conformément à l'autorisation reçue de la S.H.Q. et datée du 14 novembre 1984.

ADOPTE

Rés. fausse
alarme

84-616

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Qu'à compter du 1^{er} janvier 1985, le coût à défrayer pour une fausse alarme sera de 35 \$.

ADOPTE

Rés. location
système d'alarme

84-617

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Qu'à compter du 1^{er} janvier 1985, la location annuelle des systèmes d'alarme reliés au poste de police sera de 80 \$.

ADOPTE

Rés. concernant l'allocation automobile en cas de maladie

84-618

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que dans le cas d'absence, par maladie, des personnes recevant des allocations d'automobile, à partir du 1^{er} janvier 1985, ces allocations ne seront plus payables après la quatrième semaine consécutive d'absence, (à l'exception des absences pour vacances annuelles).

ADOPTE

Rés. concernant Allocation auto-
mobile
84-619

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Qu'à compter du 1^{er} janvier 1985, l'allocation annuelle d'automobile pour les deux personnes occupant respectivement les postes d'inspecteur de permis et de messenger, sera:

inspecteur de permis: 1 800 \$
messenger : 2 300 \$

ADOPTE

Rés. adoptant le rapport du Comité des Loisirs
84-620

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la réunion du 22 novembre 1984 du Comité des Loisirs soit adopté, sauf l'article 1(b) dudit rapport.

ADOPTE

Rés. acceptant annonce publicitaire de C.K.T.M.-T.V.
84-621

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: D'accepter la proposition de C.K.T.M.-T.V. concernant l'annonce publicitaire à apparaître sur la machine Zamboni à l'aréna Jean-Guy Talbot, au tarif proposé soit 150 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 1985, et 300 \$ par année pour la période du 1^{er} juillet 1985 au 30 juin 1988.

ADOPTE

Rés. concernant déneigement de trottoirs
84-622

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: D'autoriser, pour la saison 1984-1985, le déneigement:

1o- du trottoir du côté nord de la rue Vaillancourt;
2o- du trottoir, du côté ouest, de la rue Père-Joyal, entre les rues Du Passage et Bellevue.

ADOPTE

Rés. autorisation location de terrain
84-623

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: De louer, plutôt que de vendre, à M. Gilles Haché, le terrain qu'il désire acheter de la Ville et situé sur la rue Vachon (lot 415-1-18-7 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine), et qu'un projet de bail notarié dans lequel seront précisées à quelles conditions sera loué ledit terrain, soit préparé en conséquence et que le Maire et le

Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Ville en cas d'accord mutuel.

ADOPTE

Rés. autori-
sant M^e Rioux
à assister
au congrès des
juges municipaux

84-624

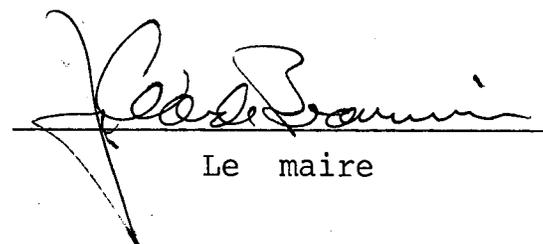
Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
ET RESOLU: Que M^e Richard Rioux, juge à la Cour municipale de la Ville, soit autorisé à assister en 1985, au congrès des juges municipaux et de lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion conformément aux règles budgétaires 1985.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire

5 2 7 7

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

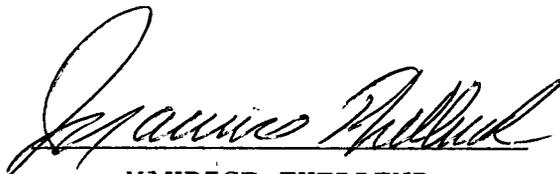
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 706, autorisant un emprunt de 235 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir la rue Du Parc.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 27 novembre 1984, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 4 et 5 décembre 1984, de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 706, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 706 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5^e jour du mois de décembre 1984.



MAURICE THELLEND
greffier municipal



RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

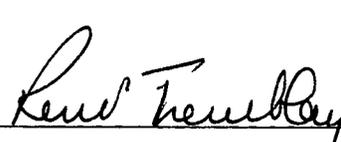
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 707, autorisant un emprunt de 65 000 \$ pour des travaux de trottoirs, bordures et pavage pour la rue Du Parc.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 27 novembre 1984, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 4 et 5 décembre 1984, de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 707, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 707 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5^e jour du mois de décembre 1984.

	
MAURICE THELLEND	RENE TREMBLAY
greffier municipal	conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 10 décembre 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

faisant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-625 ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux, séances rég. et d'ajour. du 1984-12-03 Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

84-626 ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 3 décembre 1984, et de l'assemblée d'ajournement à 22 h 30, le 3 décembre 1984, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregis. régl. no 706 Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

84-627 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 706, autorisant un emprunt de 235 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir la rue Du Parc, et tenue les 4 et 5 décembre 1984, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregis. règl. no 707
 84-628

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 707, autorisant un emprunt de 65 000 \$ pour des travaux de trottoirs, bordures et pavage pour la rue Du Parc, et tenue les 4 et 5 décembre 1984, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 3 décembre 1984

PRESENTS:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
 Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay
 ainsi que le directeur général, M. Roland Desaulniers
 et les directeurs généraux adjoints, MM. Réjean Giguère
 Ronald Marcoux

Tous les sujets apparaissant à l'ordre du jour du présent Comité ont fait l'objet de résolutions qui ont été adoptées lors de l'ajournement de la séance publique tenue ce jour.

CORRESPONDANCE LUE:

- a) Deux lettres de M. Michel Champagne, député fédéral:
 - 1- Cession de terrain par le gouvernement fédéral sur la rive du St-Maurice;
 - 2- Abolition du programme Jeunesse Canada au Travail.
- b) Lettre du ministère des Affaires municipales, programme Revicentre, accusé réception de notre demande d'admissibilité.
- c) Programme Canada au Travail, accusé réception pour les trois programmes soumis par la Ville.
- d) Lettre du Conseil des Marguilliers de St-Odilon, éclairage de rues, Berlinguet, 1ère Rue et 2ième Rue.

- e) Lettre de la M.R.C. de Francheville, conférence de presse à l'hôtel de ville de Trois-Rivières le 12 décembre 1984, proposition préliminaire d'aménagement.
- f) Lettre de la S.H.Q.: programme d'habitation - H.L.M.
- g) Lettre de M. Jean-Pierre Forest, Promotions C.J.P. enr.
- h) Lettre de l'Association des résidents de Châteaudun, subvention pour entretien de la piste de ski de fond (2ième lettre sur le même sujet).

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 1984-12-03
84-629

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 3 décembre 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. adoption liste de comptes
84-630

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 6 décembre 1984, comprenant:

1) les chèques nos 22486 à 22625 inclus....	1 492 893,50 \$
2) les paies nos 45 à 48 inclusivement.....	269 982,69 \$
3) effets bancaires retournés pour le mois d'octobre 1984.....	<u>4 382,00 \$</u>
le tout totalisant un déboursé de:	<u><u>1 767 258,19 \$</u></u>

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 767 258,19 \$ sont inclus:

- Service de la dette : 121 936,46 \$
- Remboursement dette obligataire: 440 000,00 \$.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

84-631

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Josaphat Laurendeau	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Mathias Dupuis	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. J.-Edouard Sévigny	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
Mme François Spénard	Prop. par cons. Laurent Lavergne
Mme Marie-Louise V.-Michaud	Prop. par cons. Normand Vivier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. abrogeant
la rés. 84-605
aménagement parcs
Ogden et Des Or-
meaux

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la résolution numéro 84-605 soit abrogée et remplacée par la suivante:

"Que le Conseil accepte le rapport préparé par la firme Bendwell et Associés concernant l'aménagement des parcs Ogden et Des Ormeaux, qui lui a été présenté le 12 novembre 1984."

84-632

ADOPTE

Rés. adoption
d'un plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

84-633

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 124-126 à 124-145 et 125-99 à 125-104, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 15 novembre 1984, et portant le numéro 5827.

ADOPTE

Adoption projet
règl. no

620-45

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

84-634

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-45, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption projet Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
 règl. no 620-46 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-635 ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-46, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption projet Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
 règl. no 620-47 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

84-636 ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-47, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption du règlement no 673-F (Corvée-habitation) Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

84-637 ET RESOLU: Que le règlement numéro 673-F, intitulé: "Règlement pour amender le règlement numéro 673 déjà modifié par les règlements numéros 673-A, 673-B, 673-C, 673-D et 673-E, afin d'augmenter le fonds de subvention et d'en modifier les conditions", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. mauvaises créances IL EST PROPOSE
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

84-638 Que le Conseil accepte d'annuler les comptes de taxes d'affaires, comptes à recevoir et taxes d'eau au compteur apparaissant à l'annexe "A" présentée par la Trésorerie, au montant de 22 102,17 \$.

ADOPTE

Avis de motion amendement au zonage Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 10^e jour du mois de décembre 1984.

(Signé) NORMAND VIVIER
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion,
amendement au
zonage

84-640

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 10^e jour du mois de décembre 1984.

(Signé) NORMAND VIVIER
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion,
amendement au
zonage

84-641

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 10^e jour du mois de décembre 1984.

(Signé) RENE TREMBLAY
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

5 2 8 5

Avis de motion,
règlement impo-
sition 1985

84-642

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 1985".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 10^e jour du mois de décembre 1984.

(Signé) PIERRE A. BROUILLETTE

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Rés. proclama-
tion de la
"Journée des
Oubliés"

84-643

ATTENDU QUE malgré les nombreux groupes ou associations existants pour venir en aide aux gens qui sont dans le besoin, et qu'il y a de nombreuses personnes qui ne peuvent profiter des secours de ces différents groupes ou associations, et qu'il reste ainsi de grandes misères à soulager;

ATTENDU QUE le Conseil reçoit de nombreuses demandes d'aide qu'il ne peut satisfaire et qu'il n'est pas vraiment du ressort de la municipalité de s'occuper de tels cas;

ATTENDU QUE le Conseil désire néanmoins faire sa part pour les "oubliés" de notre société, et principalement ceux de la municipalité du Cap-de-la-Madeleine à l'occasion de la période des Fêtes;

ATTENDU QUE la collaboration de la population est absolument nécessaire pour assurer le succès de cette initiative de ses dirigeants municipaux;

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

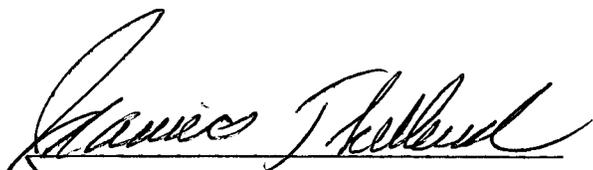
Que dimanche, le 16 décembre 1984, soit proclamé "JOURNEE DES OUBLIES" et invite la population du Cap-de-la-Madeleine à s'unir à ses autorités municipales pour participer activement à cette journée et en faire une réussite au bénéfice des plus démunis des nôtres.

ADOPTE

CORRESPONDANCE:

Lettre de M. Rodolphe Loranger: remerciements pour sympathies reçues lors du décès de son épouse.

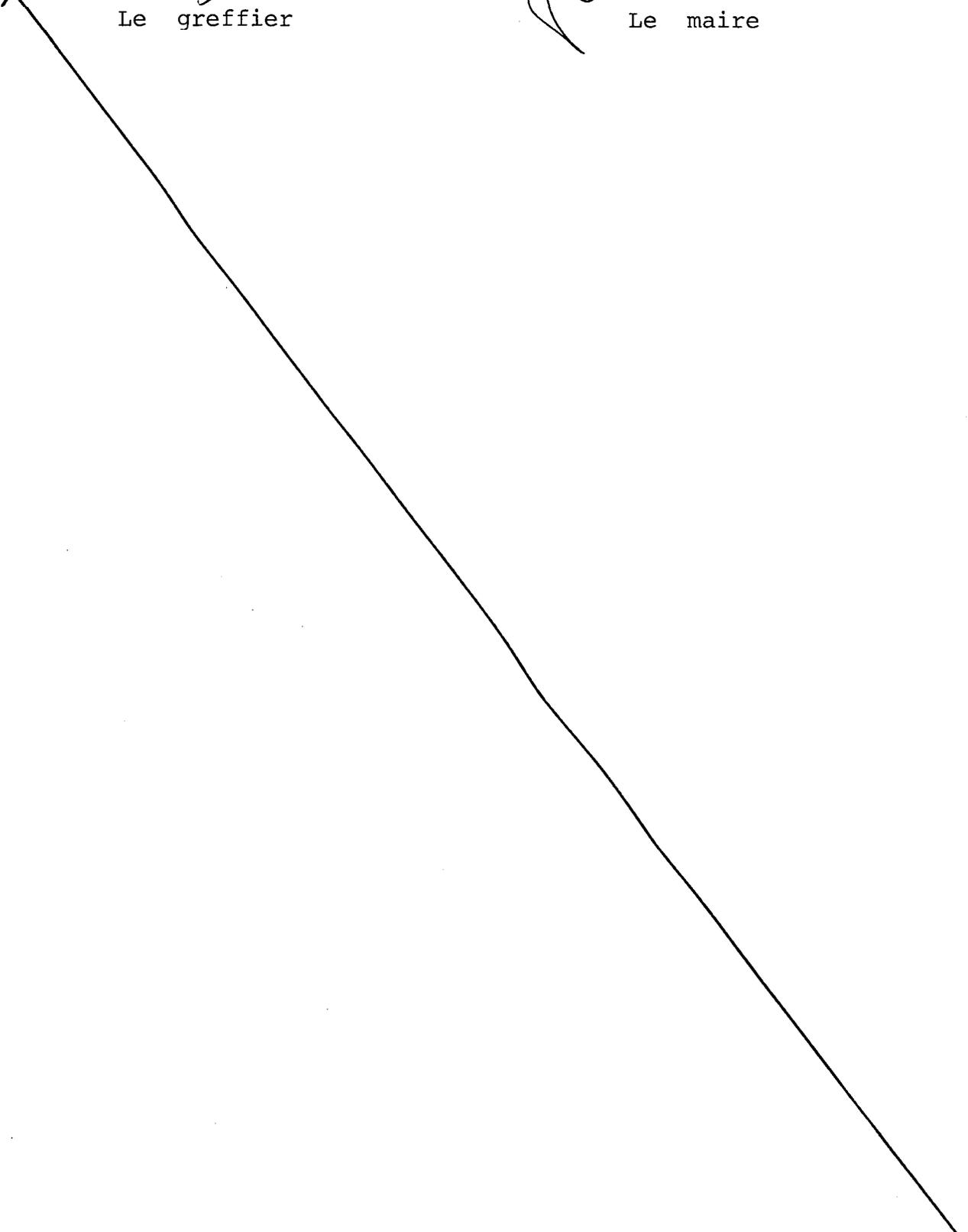
ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire



5 2 8 7

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 17 décembre 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
84-644 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 1984-12-10 Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
84-645 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 10 décembre 1984, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 10 décembre 1984

PRESENTS: Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

ainsi que le directeur
général,

M. Roland Desaulniers

et les directeurs
généraux adjoints,

MM. Réjean Giguère

Ronald Marcoux

- Adoption rap- 1. Le Conseil réuni en commission permanente, adopte le rap-
port Comité de port de la réunion du Comité de circulation du 10 octobre
circulation 1984, aux articles 1 à 6 inclusivement.
- Acceptation de 2. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la sou-
soumission, mission de R. Dubuc inc., 172, rue Ferland à Nicolet, au
éclairage de rues montant de 135 900 \$ pour l'éclairage par canalisations
souterraines des rues Des Estacades, Pie XII, Belleau, Ro-
bitaille, Caron et P.E. Trudeau, étant la soumission la
plus basse présentée (règlement numéro 705).
- Bendwell & Ass. 3. Le Conseil réuni en commission permanente, mandate la fir-
mandatés pour sur- me Bendwell et Associés pour la surveillance des travaux
veiller les travaux de l'éclairage des rues Des Estacades, Pie XII, Belleau,
éclairage de rues Robitaille, Caron et P.E. Trudeau, qui seront exécutés en
vertu du règlement numéro 705.
- Autorisation 4. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'en-
A Bendwell & engagement de la firme Bendwell et Associés pour préparer
Ass. préparer des plans et devis pour l'éclairage des rues Belleau et
plans éclairage Masson par canalisations souterraines.
- Compteur d'eau 5. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise, à
Marché Sanpri compter du 1^{er} janvier 1985, la facturation au compteur
pour la consommation d'eau du Marché Sanpri.
- Offre de Promo- 7. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte l'of-
tion Technic-eau fre de Promotion Technic-eau qui, en association avec le
pour étude assai- C.E.G.E.P. St-Laurent (département d'assainissement), of-
nissement des fre son aide technique pour fins d'étude concernant le
eaux système d'eau potable de la Ville, et consent à défrayer
les frais de séjour des 3 étudiants qui seront sur le
projet et dont le coût total s'élève à 402 \$.
- Tarifs club de 8. Le Conseil réuni en commission permanente, fixe les ta-
hockey Les Cano- rifs suivants pour le club de hockey Les Canotiers, soit
tiers le taux régulier pour les heures de pratique et 150 \$
pour les joueurs extérieurs.

CORRESPONDANCE:

- a) Rapport des permis de construction pour le mois de novembre 1984.
- b) Lettre de la Classique internationale de canots de la Mauricie pour une rencontre avec le Comité des Loisirs.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 1984-12-10
 84-646

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 10 décembre 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, en retirant l'article numéro 6.

ADOPTE

Sympathies
 84-647

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Maurice Fortier Prop. par cons. Jean Brunet
 M. Gaston Matte Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
 M. Patrick Fafard Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
 Mme Léo Thibeault Prop. et unanimement résolu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, Commission d'urbanisme
 84-648

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 11 décembre 1984, soit et est adopté avec les changements suivants:

- l'article 2 est mis à l'étude;
- les articles 3 et 4 sont retirés dudit procès-verbal;
- l'article 6 n'est pas adopté.

ADOPTE

Rés. acceptation de soumission, achat de 4 camionnettes
 84-649

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Mich-otomobile ltée, au montant de 49 747,60 \$ toutes taxes incluses, pour l'achat de quatre (4) camionnette, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. échange avec Châteaudun en France
 84-650

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine autorise l'échange d'un étudiant ou étudiante du Cap-de-la-Madeleine avec un étudiant ou étudiante de la ville de Châteaudun en France, dans le cadre du programme d'échanges

d'emplois d'été entre les municipalités de France et du Québec, organisé par l'Association Québec-France avec la collaboration de l'Office franco-québécois de la Jeunesse pour souligner l'année internationale de la Jeunesse.

ADOPTE

Rés. nommant IL EST PROPOSE
vérificateurs de ET UNANIMEMENT RESOLU:
la ville pour
1985

84-651

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine nomment l'étude Morin, Cadieux et Matteau, "vérificateurs" des livres de la corporation pour l'année 1985.

ADOPTE

Rés. nommant dé- IL EST PROPOSE
légué sur le ET UNANIMEMENT RESOLU:
Conseil de la
Corp. île St-
Quentin

84-652

Que M. Jean Brunet soit nommé délégué de la Ville sur le Conseil de la corporation de l'île St-Quentin, en remplacement de M. René Tremblay dont le mandat vient d'expirer conformément aux règlements de la corporation.

ADOPTE

Adoption
projet de
règlement no
640-2

84-653

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 640-2, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 640-1 concernant l'affichage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. adoption de
plan

84-654

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 164-118-1 et 164-118-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par M. Paul Michaud, a.g., en date du 27 novembre 1984, et portant le numéro 4328.

ADOPTE

Avis de motion

84-655

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

5 2 9 1

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 640-1 CONCERNANT L'AFFICHAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17^e jour du mois de décembre 1984.

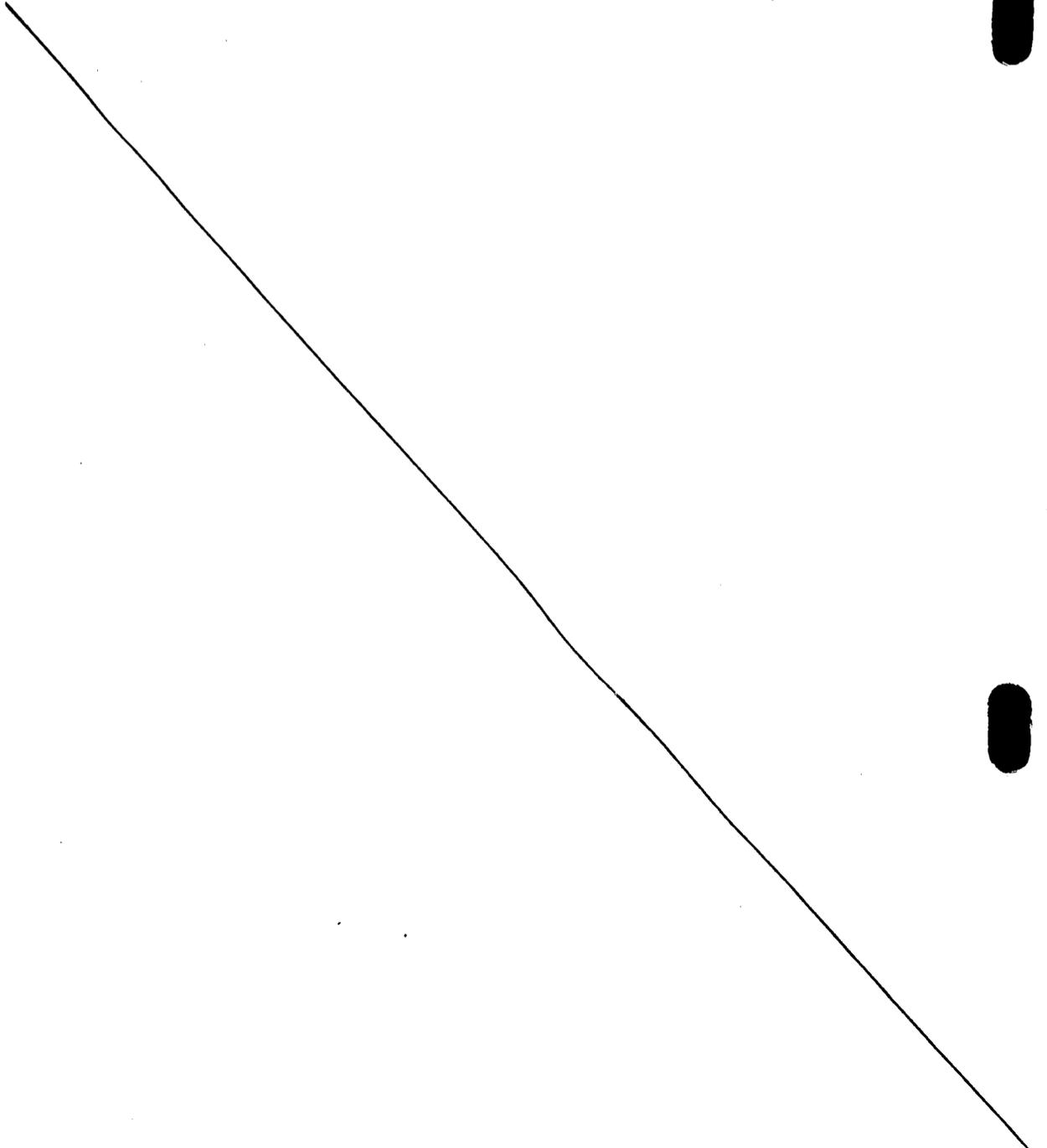
(Signé) NORMAND VIVIER
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Rés. ajournement IL EST PROPOSE
à 22 heures ET UNANIMEMENT RESOLU:

84-656 Que la présente séance soit et est ajournée à 22 heures, ce
17 décembre 1984.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.



CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 17 décembre 1984, à 22 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
 Pierre A. Brouillette
 Jean-Paul Lavergne
 Laurent Lavergne
 Jean Brunet
 Claude Champoux
 Normand Vivier
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés. concernant
bassin de
rétention
d'eaux
pluviales

84-657

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine doit construire un bassin de rétention d'eaux pluviales au coût estimé de 450 000 \$ pour recevoir les eaux de ruissellement des lots numéros 563, 564, 565 et 566;

ATTENDU QUE le ministère des Transports subventionne la somme de 150 000 \$ pour des travaux d'asphaltage exécutés en 1984 (règlement numéro 681) et ce parce qu'il n'y a aucun programme de subvention de prévu pour la construction de bassin de rétention;

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine est consentante à financer 150 000 \$ pour la construction de ce bassin de rétention; il est

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le 150 000 \$ résiduel sera payé par les promoteurs au moment de la demande d'installation des services d'aqueduc, d'égout, de pavage et de bordures de rues.

Cette contribution spéciale se fera de la façon suivante: les promoteurs devront déboursier 50\$ le mètre linéaire imposable de plus que la politique générale de la Ville en vigueur au moment de la demande pour de tels services.

De plus, si ces travaux sont demandés après le 1^{er} janvier 1995 et qu'il n'y a pas 6 000 mètres imposables de desservis, les propriétaires riverains devront déboursier 100 \$ le mètre

linéaire imposable (au lieu de 50\$) de plus que la politique générale de la Ville en vigueur au moment de la demande pour de tels travaux, et ce jusqu'à concurrence de 6 000 mètres linéaires imposables desservis.

Cette mesure spéciale cessera dès que 6 000 mètres linéaires imposables seront desservis.

Cette participation sera payable par chèque visé au moment de la demande d'installation des services par le promoteur. A compter de la date de réception dudit chèque jusqu'à la date de paiement de la première estimation des travaux concernés, le montant ainsi versé portera intérêt. Le taux dudit intérêt sera le même que celui obtenu de la banque, par la Ville, pour ses dépôts d'argent, le jour du paiement des intérêts au promoteur.

La date du paiement de cesdits intérêts au promoteur sera celle du paiement de la première estimation des travaux concernés.

ADOPTE

Rés. acceptation
soumission,
voiture de tou-
risme

84-658

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Jean Fréchet Ltée, au montant de 11 772 \$ toutes taxes incluses, pour l'achat d'une voiture de tourisme, étant la plus conforme aux exigences de la soumission demandée.

ADOPTE

Rés. acceptation
de soumission
voitures de po-
lice

84-659

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Automobiles Renald Boisclair Ltée, au montant de 25 615 \$, toutes taxes incluses, pour l'achat de deux (2) voitures de police, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. demande
d'installation
lumières de rue

84-660

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la ville demande à l'Hydro-Québec de procéder à l'installation de 21 lumières de rue de 8 500 lumens à vapeur de sodium haute pression et au remplacement de 5 lumières de rue de 4 000 lumens à incandescence par des 8 500 lumens à vapeur de sodium haute pression, aux endroits suivants:

Rue Des Prairies: à l'ouest de Des Ormeaux,
changer 5 de 4 000 L. pour 5 de 8 500 L.
V.S.H.P.
installer 3 nouvelles de 8 500 L. V.S.H.P.
sur poteaux existants.

Rue Chemin-Masse: au nord de Des Prairies,
installer 2 nouvelles de 8 500 L. V.S.H.P.
sur poteaux existants.

Rue Des Ormeaux : entre Barkoff et le sentier de piétons,
installer 13 nouvelles de 8 500 L. V.S.H.P.
sur poteaux existants.

Rue Arseneault : entre Père-Breton et Des Vétérans,
installer 3 nouvelles de 8 500 L. V.S.H.P.
avec poteaux.

ADOPTE

Rés. engagement Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
gardien de patinoire Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

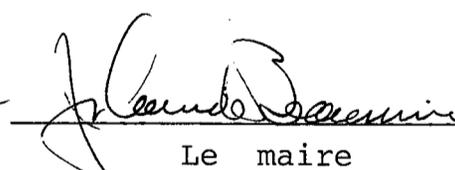
84-661

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'engagement de M. Salomon
Lafontaine comme gardien de patinoire à temps partiel, au ser-
vice Loisirs et Culture, au salaire de la convention collective
des employés extérieurs.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.


Le greffier


Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 18 décembre 1984, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Pierre A. Brouillette

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Jean Brunet

Claude Champoux

Normand Vivier

René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés. adoption du budget 1985

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

84-662

ET RESOLU: Que le budget de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1985, comportant des dépenses et des revenus équilibrés pour une somme de TREIZE MILLIONS NEUF CENT MILLE DOLLARS (13 900 000 \$), soit et est adopté.

ADOPTE

Rés. adoption du
règl. 708
imposition 1985

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

84-663

Que le règlement numéro 708, intitulé: "Règlement autorisant le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine à prélever les fonds nécessaires à l'administration pour 1985", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. programme
triennal

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

84-664

Que les membres du Conseil de la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acceptent le programme des dépenses d'immobilisations pour les années suivantes:

1985: 6 857 971 \$

1986: 5 804 500 \$

1987: 3 577 000 \$

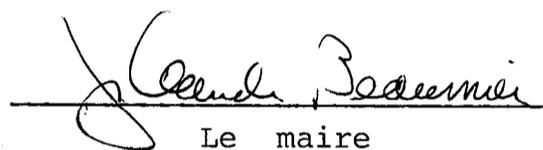
pour un total de : 16 239 471 \$

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire

5 2 9 7

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 18 décembre 1984, à 22 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Pierre A. Brouillette

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Jean Brunet

Claude Champoux

Normand Vivier

René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

84-665

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. terrain voisin de Canadian Tire Corporation

ATTENDU QUE des plans d'implantation et de construction d'un immeuble devant abriter une polyclinique qui sera situé sur la rue Notre-Dame, à l'extrémité sud-ouest du terrain de Canadian Tire Corporation, ont été soumis au Conseil pour approbation;

84-666

ATTENDU QU'après étude et examen des plans tels que soumis présentent certains inconvénients aux yeux du Conseil;

ATTENDU QUE des informations supplémentaires ont été fournies à la Ville par les promoteurs, à l'effet qu'il leur serait possible d'acquérir le terrain nécessaire du propriétaire voisin, en l'occurrence Canadian Tire Corporation, pour satisfaire aux exigences de la Ville;

En conséquence, il est

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que lesdits plans soient approuvés tels que présentés, à la condition toutefois qu'un mur de soutènement soit édifié pour séparer leur terrain sur toute sa longueur de celui de la Ville et ce, aux frais des promoteurs.

ADOPTE

Rés. terrain,
M. G. Haché

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

84-667

Que la résolution numéro 84-623 du 3 décembre 1984, et en vertu de laquelle le Conseil acceptait de louer un terrain à M. Gilles Haché, situé sur la rue Vachon (lot 415-1-18-7, cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine), soit et est rescindée à toutes fins que de droit, car la Ville ne désire pas se lier par un bail à long terme et veut garder la possibilité d'utiliser son terrain à brève échéance s'il s'avérait nécessaire de le faire.

ADOPTE

Modification des
lettres paten-
tes de la
M.R.C. de
Francheville

84-668

ATTENDU le contenu des lettres patentes concernant la constitution de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville;

ATTENDU QUE le principe qui sous-tendait ce regroupement de municipalités consistait en une équité de la représentation des municipalités régies par le Code Municipal et celles régies par la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE le dernier décret numéro 1232-84 a modifié les chiffres de population des municipalités du territoire de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville;

ATTENDU QUE cette modification a affecté le mode de représentation quant à l'équité des municipalités régies par le Code Municipal et celles régies par la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE le décret numéro 1232-84 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1985;

ATTENDU la demande des membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville formulée par la résolution numéro 84-11-500; en conséquence,

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'appuyer la demande de modification des lettres patentes de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville formulée par la résolution numéro 84-11-500.

ADOPTE

Rés. concer-
nant marge de
recul

84-669

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine régularise la situation de fait existant au 110 de la rue Flynn, Cap-de-la-Madeleine, concernant la marge de recul de la bâtisse

qui est construite à une distance supérieure à la distance exigée de la Ville, soit à 21 pieds au lieu de 20 pieds.

ADOPTE

Rés. adoption
rapport Comité
circulation

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

84-670

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport de la réunion du Comité de circulation du 5 décembre 1984, sauf l'article 7.

ADOPTE

Rés. nommant
M. A. Chartrand
au poste de ca-
pitaine

ATTENDU la lettre du Directeur de police en date du 14 décembre 1984, à l'attention du président du Comité des relations de travail;

84-671

ATTENDU que dans cette lettre, Monsieur le Directeur de police recommande fortement la nomination de M. André Chartrand au poste de capitaine;

ATTENDU que le titulaire du poste de capitaine cumulera le poste de lieutenant à la gendarmerie;

ATTENDU que, tel que mentionné dans sa lettre, Monsieur le Directeur de police certifie qu'il n'y aura pas de demande de nomination de lieutenant pour remplacer M. André Chartrand à la gendarmerie avant qu'une étude de réaménagement des ressources, tant humaines que physiques de la population, et que l'expansion de notre Ville ne soit faite, soit pas avant 1988;

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. André Chartrand soit nommé capitaine au service de la Sécurité publique de la ville de Cap-de-la-Madeleine à compter du 1^{er} janvier 1985, poste qu'il cumulera avec celui de lieutenant à la gendarmerie, et que le salaire hebdomadaire du capitaine de la Sécurité publique de Cap-de-la-Madeleine ne sera jamais supérieur à 25 % du salaire du lieutenant.

ADOPTE

Rés. de remercie-
ment aux bénévo-
les de l'"Arbre
des Oubliés"

84-672

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine remercient bien sincèrement (M. ou Mme) pour la collaboration bénévole que vous avez bien voulu apporter aux autorités municipales le 16 décembre 1984, à l'occasion de l'"Arbre des Oubliés", et qui a grandement contribué au succès de cet événement.